

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**37^e SESSION PLÉNIÈRE DE
L'ASSEMBLÉE**

OCTOBRE 2022

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE
37 E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 3 AU 7 OCTOBRE 2022

LUNDI 03 OCTOBRE 2022 – MATIN
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

| | |
|---|-----------|
| Ouverture de la 37^{ème} session de l'AFE par la Présidente, Madame Hélène DEGRYSE | 4 |
| Intervention de Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger | 6 |
| Prise parole des groupes politiques et réponses, échanges entre le ministre délégué et les conseillers de l'Assemblée | 10 |

LUNDI 3 OCTOBRE 2022 – APRÈS-MIDI
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

| | |
|---|-----------|
| Intervention de Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE | 18 |
| Nomination d'un conseiller des Français de l'étranger au Conseil d'administration de l'AEFE | 20 |
| Règlement intérieur de l'AFE / Réforme de l'AFE /Groupe Communication | 22 |
| Table ronde : Sexisme, parité et violences faites aux femmes dans les milieux politiques ; état des lieux, évolution, perspectives | 32 |

JEUDI 6 OCTOBRE 2022 – APRÈS-MIDI
Sous la présidence d'Alexandre BEZARDIN, Vice-présidente de l'AFE

| | |
|---|-----------|
| Présentation des travaux de la Commission de la sécurité, de la protection des personnes et des biens et adoption du rapport | 42 |
| Présentation des travaux de la Commission des affaires sociales, de l'emploi et des anciens combattants et adoption du rapport | 48 |
| Présentation des travaux de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et adoption du rapport | 58 |

VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 – MATIN
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

| | |
|--|-----------|
| Présentation des travaux de la Commission du développement durable et du commerce extérieur et adoption du rapport | 71 |
| Présentation des travaux de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité et adoption du rapport | 83 |
| Présentation des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires et adoption du rapport | 94 |

APRES-MIDI

| | |
|---|------------|
| Vote de motions | 104 |
| Intervention de Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire. Questions orales et d'actualité | 107 |
| Questions orales et d'actualité | 110 |
| Point vote par internet | 120 |
| Intervention de Fanny DEMASSIEUX, Directrice adjointe du CDCS | 125 |
| Intervention du Ministre délégué Olivier BECHT | 129 |

La séance est ouverte à 10 heures 14 sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux. Une partie des participants est présente en visioconférence.

OUVERTURE DE LA 37^{ème} SESSION DE L'AFE PAR LA PRÉSIDENTE, MME HÉLÈNE DE GRYSSE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre délégué, cher Olivier, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillers AFE, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Madame la directrice de la DFAE, chère Laurence, Madame la secrétaire générale, chère Diane, Monsieur le secrétaire général adjoint, cher Carl, Mesdames et Messieurs du secrétariat général, chers amis, chers collègues, c'est avec grand plaisir que j'ouvre les travaux de cette 37^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger. Depuis notre session de mars, onze députés ont été élus, certains réélus. Je tiens à saluer celles et ceux que je vois ici et souligner que nous avons vocation à mieux travailler ensemble. Un nouveau ministre délégué a été nommé. Permettez-moi, cher Olivier, de vous souhaiter, au nom de nos élus, la bienvenue dans notre assemblée et de vous présenter tous nos vœux de réussite dans votre mission. Cette mission, vous l'avez prise à bras le corps, rencontrant déjà nombre de nos élus. Votre visite à La Haye, la semaine dernière, au lycée Vincent Van Gogh, en témoigne. Ce plaisir de vous retrouver toutes et tous est toutefois contrasté. Lors de la session précédente, nous étions au début du conflit en Ukraine. Sept mois plus tard, ce conflit est plus que jamais d'actualité. J'adresse mes pensées de soutien et de réconfort aux populations touchées par ce conflit, et en particulier aux Français de ces zones. David Franck, élu en Ukraine, me transmet ces mots à partager avec vous : « Aujourd'hui, d'après notre consul, tout juste arrivé, nous serions 500 Français sur le territoire. L'ambassade et le consulat ont rouvert, uniquement sur rendez-vous. Les diplomates fonctionnent en format réduit d'après son Excellence, mais cela ne se ressent pas, malgré un rythme soutenu de visites officielles auxquelles je suis associé. L'école a repris ses cours, en hybride, avec 65 élèves contre 504 avant le début du conflit. À ce sujet, merci à l'AEFE et au ministère pour cette décision politique d'ouvrir l'établissement. Je lis tous les messages de soutien que vous m'envoyez. Merci à vous tous, continuez s'il vous plaît, cela nous aide tous à tenir bon et à continuer notre mission en Ukraine, pour la France et pour l'entente franco-ukrainienne. » Merci à toi David. Ce terrible conflit est désormais aggravé par une crise économique et énergétique, véritable menace pour nos communautés partout dans le monde. Notre assemblée sera sans doute cette semaine clairement mobilisée autour de ces problèmes.

Hommage. Nous avons la tristesse d'avoir perdu l'été dernier une grande figure des Français de l'étranger, Pierre Biarnes, qui fut successivement délégué des Français de l'étranger du Sénégal, membre du groupe ADFE au CSFE de 1989 à 2008, et sénateur des Français de l'étranger. Journaliste, il a publié plusieurs ouvrages de géopolitique. Pour lui, je vous demande de vous recueillir pendant une minute de silence.

Toute la salle se lève pour respecter une minute de silence en mémoire de Pierre Biarnes.

Le travail dans l'entente. Je souligne la mobilisation constante du bureau exécutif. Merci cher Ramzi, merci cher Alexandre, de veiller ensemble, chères Cécilia, Daphna, Warda, chers Franck, Guilhem, Thierry, de travailler de manière ouverte et constructive, d'incarner de manière pragmatique, avec nos différences de style et d'opinion, cette assemblée entre les sessions et d'avoir contribué, avec les présidents de commission, à mettre en place un programme ambitieux durant toute cette semaine. Merci aux groupes de travail sur la réforme, le règlement intérieur et la communication, qui ont travaillé en intersession pour faire avancer notre assemblée et son fonctionnement présent et avenir. Je souligne de nouveau, Madame la directrice, la qualité du dialogue avec vous et vos équipes. Avec le secrétariat général, nous avons mis en place des échanges fréquents, francs, constructifs et cordiaux qui font honneur aux plus de 2 millions de Français établis hors de France, qui ont bien souvent des attentes concrètes sur des problèmes eux aussi concrets : renouvellements de papiers, certificats de vie, bourses scolaires, visas des conjoints, pour n'en citer que quelques-uns.

Monsieur le Ministre, vous avez manifesté dès votre prise de fonction la volonté, dans la lignée de votre prédécesseur, d'écouter et d'agir dans le respect pour les Français de l'étranger. La boucle de communication que vous avez mise en place, la disponibilité et la réactivité de vos équipes, nous sont précieuses, nous qui agissons souvent dans l'urgence. La semaine dernière, à La Haye, vous avez déclaré : « Je préfère dire la réalité plutôt que de vendre du rêve. » Ce dialogue de vérité est une base solide pour avancer au mieux, sans oublier les problématiques fortes de notre période et l'état du réseau. Vous avez compris d'emblée la nécessité pour notre assemblée d'agir conjointement avec nos parlementaires pour nos Français établis hors de France. À ce titre, je salue l'organisation du cocktail déjeunatoire avec vos équipes, les parlementaires, l'administration et le bureau élargi. Cela va dans le sens d'une AFE mieux écoutée et mieux entendue.

Les temps forts de la semaine. Parmi ceux-ci, je citerai le ravivage de la flamme mercredi soir sous l'impulsion de la commission des affaires sociales, ainsi que l'audition du bureau de l'AFE et des présidents de commission par le Sénat. Vendredi, nous reviendrons également sur le vote électronique, qui a mobilisé les équipes et les volontaires, ainsi que le bureau de vote de l'AFE, effort qui a malheureusement trop peu fait participer les électeurs.

Une assemblée en phase avec son époque et ses préoccupations. Les préoccupations climatiques, tout d'abord. Pour certains, l'été dernier a marqué la fin de l'insouciance climatique, pour bon nombre d'entre nous, Français de l'étranger, cela n'a été qu'une confirmation. Nous avons souvent été aux avant-postes des défis climatiques : tsunamis, cyclones, maîtrise de l'eau, incendie, nous savons peut-être mieux que tous, ou, du moins, avant les autres, combien notre planète est fragile. L'été écoulé nous montre que l'action doit être rapide, coordonnée et efficace. La commission du développement durable et commerce extérieur a, avec l'appui du bureau exécutif, mis en place une formation « Fresque du climat », qui devrait nous sensibiliser encore plus. La compensation carbone sur laquelle elle travaille doit nous rappeler que voyager ne peut plus se faire sans conscience.

Une assemblée mobilisée contre le sexisme. L'AFE est pleinement mobilisée par les thématiques actuelles de parité, la lutte contre le sexisme et le harcèlement. Initialement prévue en mars dernier, la table ronde de cet après-midi nous permettra de faire un tour d'horizon absolument obligatoire compte tenu de la triste actualité. La lutte contre le sexisme et pour la parité n'est pas une lutte personnelle. C'est une nécessité générale et sociétale, qui doit mobiliser chacune et chacun entre nous. Notre assemblée doit protéger tous ses membres, et peut-être particulièrement les femmes. La parole doit y être respectueuse et libérée. Merci au groupe de travail qui a travaillé sur ce sujet. Cette table ronde est très attendue. Un échange récent avec une élue des années 1990-2000 m'a rappelé que, trop longtemps, encore plus qu'aujourd'hui, les femmes ont dû faire face au quotidien dans cette assemblée à des comportements et des propos que la décence m'empêche de préciser. La création de la cellule de règlement des conflits contribuera, nous l'espérons tous, à établir les fondements d'une assemblée où chaque élu se sentira en sécurité.

Nous avons trois nouveaux membres au sein de l'AFE. Frédéric CHAUVEAU remplace Christian LEMAÎTRE au sein du groupe Écologie & solidarité. Jean-Marie LANGLET, aujourd'hui en ligne car souffrant du covid, remplace Éléonore CAROIT, devenue député, rejoignant le groupe Indépendant, démocrates et progressistes. Linda CHEVALIER remplace Nicolas DE ZIEGLER, qui a démissionné. Elle rejoint l'Union des républicains des centres et des indépendants. Merci Christian, Éléonore et Nicolas, et bonne continuation dans vos projets respectifs. Bienvenue Christian, Jean-Marie et Linda. Je vous demande de vous présenter très brièvement.

Monsieur Frédéric CHAUVEAU, conseiller élu de la circonscription Pays d'Europe centrale et orientale

Chères collègues et chers collègues, je viens de Pologne et, de manière plus élargie, de la zone PECO, qui compte 18 pays, dont l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie, des pays engagés dans la guerre. Cela dit, nous venons tous des quatre coins du monde, et j'espère que nous saurons trouver des points de convergence afin d'arrondir les angles, car ce qui nous anime tous au sein de cette assemblée, c'est le désir de répondre aux besoins de nos concitoyens français de l'étranger. Merci.

Monsieur Jean-Marie LANGLET, conseiller élu de la circonscription Allemagne

Bonjour. J'habite à Francfort et j'entame mon quatrième mandat à l'AFE, ayant été élu pour la première fois en 2000. Je ne suis pas auprès de vous car je suis encore très fatigué. Parallèlement à mon engagement comme conseiller des Français de l'étranger, je suis aussi président du conseil consulaire et du conseil des étrangers, ainsi que du conseil des seniors de la ville de Francfort.

Madame Linda CHEVALIER, conseillère élue de la circonscription Suisse

Bonjour à tous. Bonjour Monsieur le Ministre. Bonjour Madame la Présidente. Je viens de Suisse, la plus grande communauté française au monde. J'ai deux filles. Je suis née à Casablanca et j'ai quitté le Maroc à la suite d'un attentat subi par mon père. Il était employé dans une multinationale et nous sommes partis en Côte d'Ivoire pendant quatre ans, puis au Gabon et au Bénin où nous avons fait face au débarquement de mercenaires au Burkina Faso et à des coups d'État. Nous avons retrouvé la sérénité en arrivant au bord du lac Léman. J'ai travaillé dans le domaine médical pendant dix ans, avant de rejoindre un Family Office, où je suis encore à temps partiel, car à la suite d'un cancer, j'ai décidé de me consacrer à l'associatif, en rejoignant une fondation recueillant des fonds pour la lutte contre les tumeurs au cerveau. En 2007, j'ai rencontré Nicolas DE ZIEGLER, lors d'un dîner en présence de Dominique DE VILLEPIN, et j'en suis repartie avec une carte de l'UMP. Depuis cette date, je suis très impliquée dans la communauté française. J'ai été élue déléguée consulaire en 2014, sur la liste de Nicolas DE ZIEGLER, puis j'ai rejoint le comité UFE comme présidente, présidé l'Union des sociétés françaises de Genève, qui comprend 25 associations, avant de prendre la présidence de l'Union des Français de Suisse, englobant 50 associations. Je suis aussi administratrice de l'UFE Monde. Je remercie mes collègues qui m'ont accueilli chaleureusement et Madame la Présidente qui m'a contactée dès qu'elle a su que je rejoignais l'AFE. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mouvements dans les groupes. Durant la 36^{ème} session, Olivier PITON a rejoint le groupe URCI, Gérard EPELBAUM a quitté le groupe URCI pour devenir non inscrit, Michèle GIRAUD-MALIVEL a quitté le groupe Solidaire et Indépendant pour rejoindre le groupe URCI.

Honorariat. J'ai le plaisir d'annoncer que Pierre GIRAUD, ancien élu du Luxembourg, et François BOUCHER, ancien élu du Mexique et de l'Amérique Centrale, sont désormais conseillers honoraires de l'AFE. Avec le bureau exécutif, nous avons d'ailleurs décidé d'associer nos conseillers honoraires et de les convier à nos travaux en plénière. Ils ont beaucoup œuvré dans cette assemblée, certains sont d'ailleurs encore conseillers des Français de l'étranger. J'en vois plusieurs, qui m'avaient si bien accueilli lors de mon entrée ici. Je les en remercie et souligne qu'avec eux, nous pourrions aller vers l'avenir sans renier le passé. J'aimerais d'ailleurs rendre hommage plus largement à tous nos anciens élus. Notre mandat est bénévole et chronophage. J'adresse aussi mes remerciements à celles et ceux qui nous accompagnent au quotidien dans la sphère privée, dans l'exercice de nos mandats, enfants, parents, conjoints, amis. Eux savent ce que cet engagement au quotidien apporte mais coûte aussi souvent.

Communication. Notre assemblée doit mieux communiquer et partager son travail. Le groupe communication a amorcé sa réflexion. Durant cette session, un film avec des capsules sera réalisé et illustrera une session AFE. L'infographie de l'AFE est aussi un précieux outil pour expliquer ce que nous sommes et ce que nous faisons. Notre site Internet sera prochainement remis à jour et modernisé. Notre impatience est très grande et nous comptons sur vous pour la satisfaire. Nous souhaitons une communication de plus en plus dynamique, pour rendre nos travaux plus attrayants sur la plateforme, pour que le fond soit plus accessible, mieux compris, mieux défendus, avec notamment des comptes rendus synthétiques des commissions. Tout cela pour que nos élus Français de l'étranger soient encore mieux associés à nos travaux.

Un message d'espoir. Je vous ai parlé au début de ce discours de la guerre en Ukraine. J'aimerais rendre hommage au réseau AEFÉ qui, ces derniers mois, a montré qu'il était porteur de valeurs universelles de paix, d'égalité et de liberté, tellement mises à mal dans les conflits récents. Franck FERRARI, élu pour les Français de Russie, a récemment partagé avec moi ces mots poignants d'une famille russe du lycée français de Moscou : « Il m'est facile d'écrire ceci, car du fond du cœur, le lycée français est pour nous une lumière et un espoir d'avenir. C'est le pont que garderont nos enfants pour construire un monde nouveau, prendre le meilleur des deux côtés, amoureux des vraies valeurs, libres de la politique. »

Parlons avenir au sein de l'AFE. Le groupe de la réforme planche actuellement sur l'avenir de notre assemblée et partagera avec vous aujourd'hui des orientations. Quelles que soient celles-ci et l'éventuel consensus atteint, je suis convaincue que c'est une politique qui pourra faire de nous une assemblée forte, dotée de moyens propres, en mesure de travailler dans des conditions correctes.

En conclusion, Monsieur le Ministre, vous avez récemment déclaré votre amour aux Français de l'étranger et à notre assemblée qui est au quotidien aux côtés et parfois, trop souvent ces derniers temps d'ailleurs, au chevet de notre communauté. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Ministre que nous attendons de vous et de vos équipes des preuves concrètes et renouvelées de cet amour, et que nous aimerions pour cela prendre date. Vous croyez en la force du collectif, et je suis également convaincue que c'est ensemble et uniquement ensemble, hors des postures politiques, avec les parlementaires à nos côtés, que nous pourrions écrire un nouveau chapitre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Un chapitre qui soit utile à tous nos compatriotes établis hors de France. Ce chapitre, soyez-en assuré, nous sommes prêts à l'écrire. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

INTERVENTION DE M. OLIVIER BECHT, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Merci beaucoup Madame la Présidente, chère Hélène, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, y compris les personnes qui nous suivent en visioconférence, que je salue, en adressant mes vœux de rétablissement à Jean-Marie, qui souffre encore de la COVID-19. Je voudrais saluer également les directrices et directeurs responsables de nos administrations, ainsi que les représentants de la presse.

C'est un vrai plaisir pour moi d'être parmi vous ce matin pour cette 37^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il s'agit de ma première participation à l'AFE, et je dois dire que j'ai été particulièrement honoré d'avoir été nommé par le président de la République, sur proposition de la Première ministre, à cette responsabilité. On m'a confié un portefeuille assez large et complémentaire, entre le commerce extérieur, l'attractivité et les Français de l'étranger, mais sachez que même si les Français de l'étranger viennent en troisième position dans l'ordre de mes missions, cette mission est pour moi essentielle, et ce pour deux raisons. La première est qu'ayant été élu local pendant 20 ans, je sais qu'il n'existe rien de plus fondamental que l'humain. Et la fonction que vous occupez aujourd'hui de conseiller des Français de l'étranger est proche de celle des élus locaux. Nous sommes tous les jours, fondamentalement, dans une relation humaine et les réponses aux questions qui nous ont posées sont avant tout des réponses humaines. La seconde raison est que juste avant d'être ministre, j'étais président du groupe Agir ensemble à l'Assemblée nationale, avec le député de la neuvième circonscription des Français de l'étranger qui pendant les années où nous avons travaillé ensemble m'a initié aux problématiques

propres aux Français de l'étranger. Il me disait que l'on ne pouvait pas parler de problématiques nationales sans intégrer celles des Français de l'étranger. C'est ce que nous avons fait pendant la dernière législature. Je ne découvre donc pas un certain nombre de sujets aujourd'hui. Tout cela pour vous dire le plaisir qui est le mien de pouvoir travailler avec vous et de faire en sorte que nous puissions vraiment avancer ensemble.

Je sais aussi que votre rôle est encore plus crucial dans le contexte actuel de succession de crises, qui ont durablement éprouvé les Français de l'étranger au cours des dernières années. Je souhaite vous féliciter et vous remercier chaleureusement pour cette première année de mandature. Je sais aussi quel est votre enthousiasme et votre ardeur pour accomplir chaque jour votre mission auprès de nos compatriotes. Les sollicitations des Français de l'étranger sont nombreuses, et comme bon nombre de vos collègues élus sur le territoire national, elles arrivent dans des moments d'urgence, y compris le soir, pendant les week-ends ou les congés, et pourtant il faut se montrer disponible, et je voudrais sincèrement vous remercier pour votre engagement sans faille envers nos compatriotes de l'étranger.

Outre la présidence des conseils consulaires, qui a été confiée aux conseillers des Français de l'étranger par la loi Lecornu de 2019, votre mobilisation a été remarquable lors de l'élection présidentielle et des législatives organisées ce printemps. Nombre d'entre vous ont été assesseurs dans les ambassades et les consulats, pour contribuer à la bonne conduite et à la régularité des opérations électorales. La mobilisation de tous a été cruciale pour le bon déroulé de ces scrutins et je vous en remercie très vivement. Je sais également combien vous êtes mobilisés au soutien de nos compatriotes, aux côtés des services de l'État pour répondre à leurs interrogations, à leurs doutes, notamment pendant la difficile épreuve qu'a été pour les Français de l'étranger la pandémie de COVID-19. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à vous, chère Hélène, qui préside depuis bientôt un an, les travaux de l'AFE, de manière dynamique et efficace, dans un esprit ouvert et constructif, comme j'ai encore pu le constater l'autre jour lorsque nous nous sommes rencontrés chez vous à La Haye.

De nombreux chantiers attendent l'AFE. Notre plein engagement avec le bureau exécutif et les relations de confiance nouées avec le secrétariat général permettront à l'assemblée d'agir et de se positionner encore davantage comme force de proposition et d'initiative pour l'action consulaire. Je tiens particulièrement à saluer votre rôle, ainsi que celui des deux vice-présidents, pendant les deux opérations de vote électronique, en tant que membres du bureau de ce vote électronique. Ces opérations étaient chronophages, ont nécessité de nombreux déplacements, et votre contribution a été essentielle pour leur permettre de se dérouler en toute transparence, pour sensibiliser l'administration aux préoccupations des électeurs, et, inversement, effectuer un travail de pédagogie auprès de ces mêmes électeurs pour leur donner confiance dans le système de vote.

Je voudrais également dire toute ma reconnaissance envers les agents dans l'administration et des réseaux consulaires, au service des Français de l'étranger, qui travaillent souvent dans des conditions difficiles et font face à des demandes croissantes des usagers. On ne réussit rien d'un point de vue politique sans avoir derrière soi une administration organisée et volontaire. Je sais pouvoir compter sur votre soutien appuyé et sur celui de nos agents qui croyez-moi, est précieux.

Les élections législatives et la présidentielle ont nécessité une mobilisation très intense des équipes consulaires pendant plusieurs semaines. Leur travail sans relâche a permis d'ouvrir 988 bureaux de vote sur 443 sites lors de la présidentielle, et 708 bureaux sur 435 sites lors des législatives dans plus de 200 pays. Plus de 10 000 agents volontaires ont été mobilisés, ce qui constitue une véritable prouesse logistique. Quant à la campagne de vaccination, elle a mobilisé pendant une longue période notre réseau consulaire. Au total, nous avons administré plus de 87 000 doses de vaccin. Nous l'avons lancée dans les pays où les produits validés par l'Agence européenne du médicament n'étaient pas disponibles dans des délais raisonnables. Et parallèlement, le MEAE s'est mobilisé pour mettre en place un dispositif de conversion des pass sanitaires pour les Français de l'étranger, et Dieu sait si cela n'a pas été simple pour ceux qui revenaient en France sans avoir reçu les mêmes vaccins ni les mêmes doses que sur notre territoire. Je remercie là encore les équipes consulaires qui ont travaillé d'arrache-pied pour mener à bien ces opérations. Je tiens à souligner que peu de pays dans le monde autant pour leurs concitoyens à l'étranger ont fait en matière de vaccination, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres domaines. Ce qui illustre une fois de plus l'adage : « Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console. »

Comme l'a déclaré la Première ministre lors de la conférence des ambassadeurs, la relation de l'administration avec les élus est essentielle et constitue un ciment de la vie démocratique. La loi Lecornu a apporté des améliorations substantielles, en conférant de plus amples responsabilités aux élus des Français de l'étranger, afin de renforcer leur rôle et leur visibilité. Lors des Journées des réseaux consulaires en juillet dernier organisées par la DFAE, l'accent a été porté sur la nécessité de continuer à entretenir un dialogue régulier et approfondi avec les élus, dans le respect des prérogatives de chacun, avec un esprit d'ouverture. Notre travail en commun est essentiel

pour soutenir les Français de l'étranger et aborder les nouveaux défis de l'action consulaire. Je souhaite avoir un échange avec les élus lors de chacun de mes déplacements à l'étranger. Mon portefeuille incluant le commerce extérieur et l'attractivité m'invite à voyager très souvent, et je fais en sorte, à chaque fois, qu'il y ait une séquence avec les Françaises et les Français de l'étranger. Cela m'a déjà permis depuis juillet de rendre visite à nos ressortissants du Cameroun, du Bénin, d'Australie, d'Indonésie, de Singapour, d'Allemagne et des Pays-Bas. Comptez sur moi pour essayer de faire le tour d'un maximum de pays, même si un mandat ne suffira pas pour se rendre dans les 200 États inscrits à l'ONU.

Comme vous l'avez dit Madame la Présidente, il ne s'agit pas seulement de faire des déclarations d'amour, il faut des preuves. La Première ministre lors d'une allocution tenue ici même, début septembre, devant les ambassadeurs et les ambassadrices, a rappelé cette exigence de dialogue accru avec les élus, dont, bien entendu, les représentants des Français de l'étranger, faisant même des Français de l'étranger l'une des trois priorités du MEAE. Notre feuille de route ne peut pas être plus claire.

J'en viens aux principaux chantiers de l'action consulaire. Après deux ans de ralentissement liés à la crise sanitaire, une forte reprise est constatée dans tous les secteurs d'activité, en particulier celui des demandes de titres d'identité et de voyage, le même phénomène étant observé dans les mairies. En cinq mois, il a fallu rattraper deux ans et demi d'activité. Les agents du ministère se sont pleinement mobilisés pour offrir un service public performant aux Français et pour accélérer au mieux leurs démarches.

Revenons aux preuves d'amour. Le premier chantier porte sur la mise en place du service France consulaire. Cette expérimentation a pour objectif de permettre aux usagers d'obtenir sans délai une information et une assistance pour initier leurs démarches administratives. Elle apporte un réel plus à plusieurs égards. D'une part, ce dispositif améliore la qualité du service rendu aux usagers, en permettant une réponse plus rapide et plus efficace pour les questions ne représentant pas un haut niveau de complexité. D'autre part, il décharge les postes consulaires de demandes courantes, les aidant à se consacrer sur les questions les plus délicates, exigeant une connaissance du contexte local. 13 pays d'Europe participent actuellement à cette expérimentation. Le périmètre devrait être étendu progressivement pour couvrir, en 2023, tous les pays d'Europe, où résident 48 % des Français inscrits au registre des Français de l'étranger, puis les pays partageant nos fuseaux horaires, notamment l'Afrique, et enfin, entre 2024 et 2025, le reste du monde. Les résultats actuels sont concluants. En moyenne, 86 % des appels sont décrochés en moins de 15 secondes et le délai moyen de réponse aux courriels est de 38 minutes. Un sondage a par ailleurs démontré que 96 % des usagers étaient satisfaits de ce service.

Second chantier, le vote par Internet, mis en œuvre avec succès lors des dernières élections législatives. Un nombre record de votes électroniques a été enregistré lors de ce scrutin (274 000 lors du second tour). Cette modalité de vote a été plébiscitée par les Français de l'étranger, 75 % des votants y ayant eu recours, sachant que la participation globale a été plus élevée que lors des précédentes élections législatives. Les électeurs ont par ailleurs exprimé une forte satisfaction, malgré quelques difficultés techniques rencontrées lors du premier tour : ce système a recueilli la note de 8,9/10 auprès des quelque 50 000 électeurs ayant donné leur avis. Cela nous incite à développer ce type de vote lors des prochains scrutins.

Troisième chantier, le registre d'état civil électronique, qui est un succès. Depuis mars 2021, les usagers peuvent recevoir, par voie dématérialisée, et dans un délai moyen compris entre 3 et 5 jours, leurs actes d'état civil sous forme numérique. Plus de 1,5 million d'extraits ont été délivrés aux usagers avec un taux de satisfaction de 93 %. Ce chantier se poursuit avec l'intégration progressive de nouvelles activités d'état civil. Ces projets ont été suivis directement par le président de la République. Ils font des Français de l'étranger des citoyens au cœur de la modernisation. Le service France consulaire est aujourd'hui un projet prioritaire du gouvernement, et sera également suivi à ce titre par la Première ministre et par le président de la République.

Par ailleurs, deux actions en cours vont encore faciliter la vie des Français de l'étranger. Il s'agit d'une part de la dématérialisation de la procédure de renouvellement des passeports. L'expérimentation va débiter en 2023, avec deux pays, le Canada et le Portugal. Dans ces deux pays, les usagers majeurs pourront utiliser cette procédure leur permettant d'obtenir un nouveau passeport sans aller au consulat. Il s'agit là d'un progrès remarquable pour celles et ceux résidant loin de leur consulat, ce qui est le cas de bon nombre de Français de l'étranger. Cette expérimentation nécessite quelques aménagements techniques et réglementaires, afin de pouvoir ensuite déployer le projet en toute sécurité, dans le respect du droit tel qu'il est défini par la CNIL, car le traitement informatique des données, notamment biométriques, soulève des problématiques particulières. La procédure de prise de rendez-vous est en cours d'amélioration, avec le déploiement à grande échelle de la nouvelle application Rendez-vous consulat. Elle répond à une attente forte des Français de l'étranger. 130 postes utilisent actuellement cette

application. Selon le questionnaire de satisfaction proposé aux usagers, cette démarche de prise de rendez-vous est notée à hauteur de 4,5/5, et cet outil devrait encore devenir plus simple à utiliser et plus ergonomique.

Outre ces avancées en cours, je souhaite vous faire part de deux nouveautés. Tout d'abord le lancement de réflexions pour élargir l'accès à la prédemande et au paiement en ligne pour des demandes de passeports et de CNI pour les Français de l'étranger. Ces services sont déjà disponibles en France. Ensuite, l'évolution prochaine de la nouvelle application Rendez-vous consulat, avec la possibilité d'être informé qu'un créneau se libère. Une petite application avait été mise en place par l'un de nos concitoyens, et elle sera désormais intégrée à celle de Rendez-vous consulat. Vous laissez votre adresse mail, et dès qu'un créneau se libérera, vous en serez directement informés par l'application. L'action consulaire est engagée dans un processus de modernisation et de dématérialisation, qu'il ne faut pas confondre avec la déshumanisation et la fin de l'accueil physique. Le métier consulaire reste avant toute chose un métier de proximité, pour lequel le lien physique est essentiel et rassurant pour nos ressortissants, comme le démontrent toutes les enquêtes sur le service public consulaire, en particulier pour les publics les plus fragiles et peu familiers de cet environnement. J'insiste, la dématérialisation n'est pas le désarmement du consulat, car ce processus implique que quelqu'un se trouve derrière l'ordinateur. Il a donc même fallu procéder à un renforcement des moyens humains.

En termes d'action sociale, la France est le seul pays en Europe ayant mis en place au profit de ses expatriés un système d'aide sociale aussi avancé, au-delà des situations d'urgence et des rapatriements. Ce dispositif ne repose en droit interne sur aucune obligation d'ordre législatif ou réglementaire. En 2022, les crédits correspondant à l'aide sociale votée dans le cadre de la loi de finances initiale s'élevaient à 15,2 M€, et en 2023 ils s'élèveront, si le parlement l'accepte, à 16,2 M€. L'action consulaire dans le domaine social comprend notamment l'aide aux associations porteuses de projets, grâce au fameux dispositif STAFE. Dans le cadre de ce dispositif, 192 projets sont soutenus en 2022 pour un total de 1,7 M€. Une interprétation parfois divergente au sein des commissions consultatives a entraîné la mise en place d'un groupe de travail, qui s'est réuni début septembre 2022, pour envisager une possible évolution des critères d'évaluation des dossiers à partir de la campagne 2024. Les représentants des associations siégeant au sein des commissions consultatives sont invités à formuler des propositions sur ces critères, et je suis très favorable à ce que l'on puisse simplifier les choses en la matière. Ce dispositif succède à la réserve parlementaire supprimée lors du précédent quinquennat. Il faut que ce dispositif soit aussi efficace que lorsque les élus attribuaient ces subventions. La campagne 2023 a été lancée le 8 septembre, et j'espère que l'on pourra appliquer rapidement tous les critères de simplification. Le dispositif d'aide sociale comprend également le soutien aux Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES), qui ont été très fortement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire. Depuis 2020, ce dispositif est ouvert à toute association contribuant au soutien social de nos compatriotes à l'étranger. Cela représente en 2022 1,32 M€ versés à 91 associations, et la campagne 2023 sera lancée ce mois-ci.

L'accès à la scolarité constitue aussi une priorité. Les bourses scolaires distribuées aux enfants français de l'étranger retrouveront en 2023 leur niveau de 2021, avec un budget de 105,8 M€, qui comprend des bourses spécifiques pour permettre aux enfants en situation de handicap d'être inclus dans la communauté éducative. Depuis le 1^{er} septembre 2021, la prise en charge des accompagnants d'élèves en situation de handicap (les AESH) a été étendue à l'ensemble des familles de Français de l'étranger, dont un enfant en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, qu'il soit boursier ou non. Il s'agit d'une mesure forte et concrète d'aide aux familles. Sur le handicap, j'ajouterais que le sujet de la déconjugalisation de l'AAH, mesure prévue par la loi du 16 août 2022, fait l'objet d'une réflexion afin d'être étendue aux Français de l'étranger. Enfin le dispositif d'aide SOS COVID, qui a donné lieu en 2021 à un versement de plus de 90 000 aides pour un montant de 12 M€ a pris fin le 31 décembre dernier, mais le reliquat a été versé sur les lignes sociales. Nous ferons en sorte que ces dispositifs continuent d'être présents pour s'assurer qu'aucun de nos concitoyens ne reste au bord de la route. L'action consulaire se modernise et continue d'offrir une gamme d'aides sociales très variée et inégalée par nos partenaires, ce qui nécessite des moyens à la hauteur des besoins et des enjeux.

En 2023, les moyens octroyés aux Français de l'étranger pour l'action consulaire vont croître de 12,6 M€, ce qui témoigne de la priorité donnée à ce levier de l'action diplomatique et, pour la première fois depuis 1993, le nombre d'emplois du ministère va augmenter, avec 100 ETP supplémentaires, ce qui devrait permettre de renforcer le réseau consulaire, dont les effectifs subissent de fortes tensions.

Je voudrais aussi souligner l'intérêt porté par le gouvernement à la sécurité de nos concitoyens. Je sais que vous aurez en fin de semaine une présentation sur le Centre de crise et de soutien, qui a énormément progressé depuis sa création en 2008. En complément de notre réseau diplomatique et consulaire, ce centre joue un véritable rôle de service public à l'attention des Français de l'étranger. Il est mobilisé 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pour informer les autorités sur tout événement afin de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires. Cette

structure informe aussi nos compatriotes grâce à ses fiches Conseils aux voyageurs, avec 63 millions de visiteurs en 2021, mais aussi Ariane, sur lequel je vous invite à vous inscrire si vous êtes en déplacement à l'étranger qui, en cas de difficultés, facilite la prise de contact de chacune et de chacun. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger est cruciale en ces temps troublés. L'agilité du Centre de crise permet d'appuyer nos postes et nos ressortissants, comme on l'a vu ces derniers temps en Afghanistan, en Éthiopie ou en Ukraine et, depuis ce week-end, au Burkina Faso. À Ouagadougou, notre service consulaire et l'institut français ont subi de graves atteintes. Nous faisons tout pour assurer la sécurité de nos 4 000 compatriotes présents au Burkina Faso et enregistrés sur les listes, qui doivent sûrement être plus nombreux en réalité. Nous les appelons à la plus grande vigilance, ils sont invités à rester chez eux jusqu'à nouvel ordre. Le Centre de crise s'est mobilisé dès les premières heures, la cellule est ouverte et suit la situation au plus près, et les équipes sont mobilisées avec nos ressortissants et les élus consulaires sur le terrain. Nous ferons au besoin ce qui a été réalisé dans le cadre de la crise en Ukraine, avec l'évacuation de plus de 1 500 personnes depuis le début de la guerre.

Une autre priorité du gouvernement est la scolarité de nos enfants. Comme l'a souligné la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colonna, à l'occasion de la conférence des ambassadrices et ambassadeurs, le 2 septembre dernier, l'école doit rester au cœur de nos préoccupations. Notre réseau à l'étranger est le premier au monde, avec 566 établissements pour plus de 380 000 élèves, qui constituent un trésor national, pour reprendre les mots du président de la République, qui affiche un objectif ambitieux de doubler le nombre d'élèves d'ici à 2030, pour accueillir 700 000 enfants. Cela donne une idée des moyens accordés pour y parvenir. Dans le cadre de l'attribution de bourses scolaires, nous apportons notre soutien aux familles à faibles revenus, et nous resterons particulièrement attentifs dans ce domaine au contexte inflationniste, qui touche certains pays plus que d'autres.

Un mot, rapide, sur l'économie, pour vous dire qu'en tant que ministre du Commerce extérieur, je suis très sensible au rôle que les Françaises et les Français de l'étranger jouent dans le dynamisme de l'économie nationale, dont ils sont les porte-drapeaux, incarnant aussi nos valeurs, trop souvent attaquées en ce moment. Par leur engagement professionnel, ils sont souvent de véritables acteurs du rayonnement économique de notre pays. Je compte sur eux pour être les relais de cette attractivité française, mais aussi ceux de nos PME, qui voudraient se lancer dans l'export, se montrant cependant parfois un peu trop frileuses. Sur tous ces sujets, je sais pouvoir bénéficier de votre soutien constructif et dynamique, comme le montre l'ordre du jour particulièrement riche de cette session de l'AFE. Je me réjouis de pouvoir suivre directement ou indirectement vos travaux. Nous allons passer une heure ensemble pour répondre aux différents sujets, et je voudrais vous dire que je suis à votre disposition et à celle de l'ensemble de nos compatriotes à l'étranger, pour faire en sorte que nous puissions leur apporter le meilleur service public possible et que nous puissions garder un lien humain, car il est fondamental que personne ne soit laissé au bord de la route. Nous allons essayer de faire mentir le dicton « Loin des yeux, loin du cœur ». Nos compatriotes restent dans notre cœur et nous sommes là pour les servir.

Applaudissements dans la salle.

PRISE DE PAROLES DES GROUPES POLITIQUES ET RÉPONSES, SUIVI D'ÉCHANGES ENTRE LE MINISTRE DÉLÉGUÉ ET LES CONSEILLERS DE L'ASSEMBLÉE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Monsieur le Ministre. Nous allons maintenant passer aux prises de paroles par les groupes. Sachez que le bureau et le bureau élargi ont discuté pour bien respecter le temps que je donnerai à chaque fois avant la prise de parole. La première est celle de Monsieur Baptiste HEINTZ, pour le groupe Écologie et Solidarités pendant 6 minutes.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu pour la circonscription d'Afrique de l'Ouest

Monsieur le Ministre délégué, Madame la Présidente, Madame la directrice, Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs, conseillères, conseillers, chers collègues. Monsieur le Ministre, pour votre première session depuis votre nomination au gouvernement, je vous adresse, mes félicitations, en partie guidées en ce qui me concerne par un léger chauvinisme alsacien concernant l'un des siens, mais aussi et surtout tous nos encouragements dans la mission qui vous attend, presque aussi grande que l'intitulé de votre portefeuille. Monsieur le Ministre, vous aviez déclaré il y a quelques semaines que nous, les Français de l'étranger, vous nous aimiez. Merci Monsieur le Ministre pour cette marque d'affection tout à fait compréhensible. Avec plus de 2 millions de compatriotes, nous sommes la première ligne active de l'influence française, en étant par nos activités professionnelles des acteurs du développement local, en étant par nos engagements auprès des États qui nous accueillent les promoteurs des principes qui font l'honneur de notre République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Comment ne pas nous aimer, Monsieur le Ministre ? Et pourtant, une vie sentimentale échaudée tout comme le bon sens de Simone Veil nous rappelle que l'amour ne se crie pas, il se prouve. Permettez-moi de vous susurrer

quelques-unes de ces preuves qui seront plus que bienvenues pour que nous acceptions ce premier rendez-vous. L'attente principale des Français de l'étranger demeure la scolarité de leurs enfants. L'objectif du doublement du nombre d'élèves d'ici 2030 paraît compliqué, alors que la subvention de l'AEFE est stable et que les lycées français de l'étranger ne peuvent emprunter pour des projets immobiliers. La question de l'attractivité du réseau AEFE pour les enseignants titulaires reste aussi primordiale. La précarité des statuts des détachés administratifs consulaires donne lieu à des situations compliquées et découragent les candidats potentiels. Enfin, les familles se préparent à payer très cher la scolarité cette année, dans un contexte d'inflation très fort, cumulé à l'effondrement de l'euro. Cela laisse présager que les besoins vont fortement augmenter pour les bourses AEFE, alors que celles-ci restent étriquées dans un budget constant. D'autre part, et c'est le plus urgent aujourd'hui, il est primordial de renforcer l'administration consulaire. Les agents que nous côtoyons localement portant leurs missions à bout de bras dans des conditions de pression difficile. Monsieur le Ministre, c'est une alerte, mais dans certains de nos postes, les agents sont à bout, au point que nous sommes désormais préoccupés pour leur santé. Si ce n'était pas le sens du service public qui les animait, nos services seraient probablement défaillants. Ce sous-effectif dans les consulats se ressent dans la qualité des relations avec les usagers, qui n'ont plus beaucoup d'autres accès qu'informatiques et tombent souvent sur des réponders automatiques. C'est profondément insuffisant. De leur côté, nos compatriotes, confrontés à des difficultés extrêmes pour obtenir leurs documents d'identité sont trop souvent tentés de ne plus exercer leur citoyenneté française et de se tourner vers la nationalité de nos pays d'accueil. Cette frustration croissante à l'égard de la France se confond aussi avec celle des peuples qui nous accueillent. Le président parle d'influence et pourtant quelle pire politique d'influence pouvons-nous mener que de donner le sentiment que notre pays se ferme aux visites de ceux qui nous reçoivent. J'ai bien peur que depuis Paris, l'on ne perçoive pas bien l'image catastrophique qui s'installe, alors que dans certaines parties du monde se développe un sentiment anti-français, comme c'est le cas sur tout le continent africain. La sécurité de nos compatriotes à l'étranger ne doit en aucun cas se limiter à une approche purement logistique et opérationnelle, qui ne permettra pas d'éviter une inévitable crise. Notre sécurité passe par la construction de contextes apaisés et par l'intégration civile de nos compatriotes. Notre pays doit rester une source d'inspiration de valeurs universelles, de coopération culturelle et un modèle de la lutte contre les urgences globales, comme celle du changement climatique, avec la mise en œuvre des Accords de Paris. Si nous notons l'effort budgétaire consenti en faveur de nos compatriotes, avec l'augmentation du budget des affaires sociales de 1 M€, il faut désormais que cela se traduise dans les actes et notamment par la revalorisation urgente des taux de base pour chacun de nos postes demandeurs. Monsieur le Ministre, vous avez été maire et, vous le savez, être au secours de nos compatriotes en difficulté est la grandeur de la France. À cet égard, votre action serait utile si elle inscrivait définitivement dans la loi le droit à être socialement protégés, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui pour les Français de l'étranger. Voilà Monsieur le Ministre en quelques points ce que les Français de l'étranger attendent de l'État et de la République. Nous sommes les élus des Français de l'étranger et, parmi eux, ceux désignés pour porter leur parole devant le gouvernement et le parlement. Nous sommes le retour du terrain de la projection de notre nation dans le monde, en première ligne des transformations des ressources de notre planète, pour le meilleur et pour le pire. Souvent, nous sommes ceux qui payons le plus cher les fautes, les manquements et les erreurs, même lointains, dans l'histoire de notre pays. J'ai une pensée toute particulière pour nos compatriotes au Burkina Faso, qui vivent dans l'inquiétude de ce qui va se passer. Nos compatriotes, même s'ils peuvent être critiques à l'égard des gouvernements qui se succèdent, gardent l'amour de la patrie, celui de leurs familles et amis, et celui des diverses régions où ils ont souvent gardé quelques racines. Leurs critiques resteront toujours bienveillantes et constructives, pour chercher à bâtir une meilleure présence de la France à l'étranger. Alors Monsieur le Ministre, il faut les écouter, il faut nous écouter. Madame la Première ministre, chef du gouvernement, a annoncé comme étant sa troisième priorité le dialogue avec les élus. Comme vous le voyez ce matin, cela est utile et nécessaire. En cette instance démocratique qu'est l'AFE, il faut souligner le manque de moyens en ressources humaines de cette assemblée. Nous voudrions avoir un droit de regard sur notre budget, les indemnités sont inégales et largement insuffisantes pour certains et certaines d'entre nous. Cette assemblée reçoit en outre des réponses inégales, incomplètes et irrégulières à ses demandes et résolutions. Pour remplir notre rôle, nous avons demandé qu'un temps soit consacré à la formulation de doléances quant au fonctionnement, à l'écoute et à l'insertion professionnelle de cette assemblée. Nous adresserons ces requêtes au parlement et, à travers vous, au président de la République devant qui votre gouvernement est responsable. C'est pourquoi je saisis cette tribune, Monsieur le Ministre, pour vous demander de revenir à la fin de cette 37^{ème} session, et que nous puissions vous transmettre les résultats et conclusions de nos travaux. Je suis convaincu qu'un échange plus approfondi vous sera profitable, dans l'intérêt de nos compatriotes et pour une meilleure action de la France à l'étranger. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Monsieur Thierry MASSON, pour 6 minutes.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues. Je vais vous parler de la conférence des ambassadeurs et de l'intervention de la Première ministre. Il s'agit de l'une des premières fois que les élus des Français de l'étranger sont mis en avant à ce point par la Première ministre, à propos du renforcement des relations entre les élus et l'administration. Je vais vous donner trois exemples illustrant la façon de renforcer ce lien. Le premier exemple porte sur les indemnités et le statut d'élu. Aujourd'hui, certains d'entre nous en sont de leur poche, de centaines voire de milliers d'euros pour venir assister à cette assemblée. Cette situation ne peut pas durer, et certains ne viennent pas à Paris pour cette raison. D'aucuns disent parfois que nos résolutions ne servent à rien, qu'on les adopte mais qu'à la fin il ne se passe rien. L'une d'elles portait sur le remboursement des frais de déplacement de nos collègues se rendant aux réunions du STAFE. Nous avons été informés par la commission des finances que nous avons obtenu gain de cause. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, mais il faut aller plus loin encore. Autre exemple, je discutais avec Pascal ROYER, élu de New York, qui me disait que l'on passe beaucoup de temps à voir comment dépenser les quelques milliers d'euros alloués aux STAFE, tandis que la diplomatie culturelle dépense des millions d'euros sans aucune transparence. Il serait intéressant de discuter avec les élus sur la façon dont cet argent est dépensé. Je crois que, par le passé, il existait des comités consacrés à ce sujet. Enfin, le troisième exemple porte sur le respect du protocole pour les conseillers des Français de l'étranger lors de toutes les cérémonies au niveau local. Cela peut paraître accessoire, mais cela permet aux élus d'être connus par la communauté. Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE travaille sur cette question. Monsieur le Ministre, pourrions-nous convenir de s'asseoir avec vous autour d'une table, à court terme, pour discuter des conditions d'exercice du mandat, en posant peut-être le principe simple que les frais que l'on engage dans l'exercice de nos fonctions pourront être couverts ? Le deuxième point est que les Français de l'étranger sont source d'initiatives et d'idées, ce que nous pouvons vous confirmer au sein de cette assemblée. Vous avez mentionné l'application créée par un Français vivant à Montréal, Julien BRUN, et j'ai cru comprendre qu'elle avait été reprise par l'administration. Cela correspond pleinement à nos objectifs. Autre exemple, un simulateur d'impôts pour les Français non-résidents. Je vous ai transmis un travail réalisé par le groupe des non-résidents. Il existe aussi un peu partout des simulateurs pour les bourses scolaires. Il y a au ministère des Finances le service beta.gouv, qui permet d'aider l'administration à innover en recourant aux technologies numériques. Pouvez-vous nous confirmer que l'administration va regarder les propositions de citoyens qui se retrouvent les manches ? Le troisième point concerne la simplification de la vie de nos compatriotes à l'étranger, qui figurait parmi les objectifs mentionnés par la Première ministre. L'un des moyens d'y parvenir serait la détention d'une résidence lorsque l'on habite en France. Il a souvent été question ces derniers temps de la résidence de repli. Il faudrait avancer sur ce point, même s'il n'a rien d'évident. Trois écueils sont à éviter, et Frédéric PETIT a beaucoup travaillé sur sujet-là. Lier uniquement ce concept à une exonération fiscale serait une erreur. Il faut aller plus loin, et parler notamment de la rénovation thermique, pour évoquer les objectifs écologiques mentionnés par le groupe ES. Rattacher cette notion à la nationalité serait forcément contraire au droit de l'Union européenne. Enfin, il ne faudrait pas non assimiler cette résidence à une résidence principale, car cela créerait une rupture d'égalité devant l'impôt. Je ne vais pas vous demander de détailler le contenu de cette réforme, mais pourriez-vous nous donner un calendrier ou comment vous comptez nous aider à pousser cette idée ? Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, le discours de la Première ministre a beaucoup intéressé mon groupe, et nous serons en tant qu'indépendants, démocrates et progressistes, à vos côtés, pour faire en sorte que ces idées deviennent réalité. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants, Monsieur Laurent RIGAUD pour 4 minutes.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription des EAU et d'Oman

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, permettez-moi de parler au nom de mes collègues du groupe URCI pour vous adresser nos vœux républicains les plus sincères et vous souhaiter le succès dans vos nouvelles fonctions au service des Français de l'étranger. Nous avons toujours une pensée pour tous nos compatriotes d'Ukraine, de Russie, du Burkina Faso, de Floride et d'Indonésie, qui vivent des moments terribles. En ces temps difficiles, de nombreuses problématiques persistent et nous serons particulièrement vigilants sur vos engagements et sur vos actes. Nous serons à vos côtés quand cela sera nécessaire, mais nous saurons également nous opposer lorsque les Français de l'étranger seront affectés. Jusqu'à présent, nous avons eu droit à un concert de paroles et de discours, mais dans la réalité, sur le terrain, nous ressentons un fort décalage, qui n'est pas toujours perçu dans les ministères. À une époque où la technologie évolue rapidement, la dématérialisation doit aller plus vite, notamment avec l'utilisation de la biométrie comme modalité de contrôle de l'existence des pensionnés résidant à l'étranger, qui est autorisée par la loi de décembre 2020 sur le

financement de la Sécurité sociale. Néanmoins, sa mise en place pilotée par l'Union européenne tarde. Nous souhaiterions que votre ministère puisse soutenir ce projet. D'autre part, nombre de nos aînés continuent à rencontrer d'énormes retards, qui ne cessent de s'accumuler, pour bénéficier de leur retraite. Les démarches administratives auprès des postes consulaires sont un vrai parcours du combattant, notamment au niveau de la prise et des délais de rendez-vous. En dépit de vos annonces récentes, nous constatons un manque de moyens humains et matériels, malgré la bonne volonté des agents, une surcharge de travail, des retards accumulés depuis la COVID-19, sans oublier les spécificités linguistiques de nos compatriotes et les arrivées massives de Français sur certains postes, comme Dubaï. Ces dysfonctionnements ne sont plus acceptables, ils doivent être corrigés et des solutions doivent être trouvées. Depuis des décennies, nous demandons la reconnaissance de la résidence d'attache. Le Président de la République l'avait inscrit dans son programme, sous le nom de résidence de repli. Quel nom ! Le repli ! Quelle méconnaissance de nos populations expatriées qui, même si elle vient à l'étranger, gardent des attaches très fortes avec la France, comme une maison familiale transmise de génération en génération et, malgré la distance, ces compatriotes s'impliquent dans la vie de leur village. C'est une attache bien plus solide qu'une simple résidence de repli. Nous demandons simplement une nouvelle notion fiscale et que cette résidence d'attache soit désormais une priorité pour votre gouvernement. Nous sommes des Français à part entière, et pourtant nous continuons à être discriminés fiscalement, notamment pour la taxe d'habitation ou l'accès aux aides à la transition énergétique. Cette situation est tout simplement injuste, de même que celle des Français hors Europe avec la CRG CRDS. Les taux de plus-value en découragent plus d'un d'investir en France, les retraités en Europe se font détrousser à cause de la mauvaise interprétation de conventions fiscales. La non double imposition devrait être la règle, mais l'État français semble se désintéresser de ses compatriotes qui se font dépouiller des deux côtés, notamment ceux résidant en Italie. Les conseillers des Français de l'étranger sont des élus de proximité, qui ont à cœur de servir bénévolement et avec courage la France. Leurs fonctions et leurs rôles ne sont pas toujours bien compris par certains postes. Il est important qu'une circulaire soit adressée à l'ensemble d'entre eux pour rappeler à tous le rôle et les prérogatives des élus en respectant la loi. Je parlais de bénévolat, car de nombreux collègues présents à Paris cette semaine ont dû casser leur tirelire pour assister à la session de l'AFE. Au vu des l'augmentation généralisée des biens et des services, nous vous demandons de réévaluer nos indemnités pour que nous puissions exercer dignement et convenablement nos fonctions au service de tous les Français de l'étranger. Nous ne demandons pas l'aumône, nous sollicitons simplement de la justice. Nous sommes les seuls élus de la République à devoir payer de nos deniers l'exercice de nos mandats. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Solidaires et indépendants, Annie RÉA pour 3 minutes.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription Europe du Sud (Rome)

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues. Au nom du groupe Solidaires et indépendants, je vous remercie pour les points que vous avez développés avec clarté et optimisme. Nous souhaitons travailler avec vous de façon constructive, et sachez que vous trouverez toujours dans notre groupe des interlocuteurs à même de vouloir faire avancer les droits et la représentation des Français de l'étranger, car, dans notre ADN, il y a l'intérêt exclusif de nos compatriotes, sans considération de combat politique. En contrepartie, nous ne demandons qu'une seule chose, que notre travail intense soit considéré par vous et par l'administration. Je rappelle vos propos : « Ce qui est important en amour, ce sont les preuves. » Je voudrais donner un seul chiffre. Depuis le début de cette mandature en décembre 2021, le nombre de résolutions de l'assemblée votées en plénière, suivi d'effets, est quasiment égal à zéro. Or, les actions de notre groupe sont justement guidées par un seul principe, l'efficacité au service de la solidarité. Qui sommes-nous ? Des élus, soit totalement indépendants, soit issus de l'Alliance solidaire des Français de l'étranger. La diversité de nos sensibilités est une vraie richesse pour notre réflexion et notre positionnement transpartisan. Les membres de notre groupe sont présents dans chacune des six commissions et deux des nôtres assurent la présidence de la commission développement durable et commerce extérieur, Jean-Luc RUELLE, et la vice-présidence de la commission sécurité, Pierre LEDUCQ. Permettez-moi de citer quelques-uns de nos chantiers : l'exercice du droit de vote des Français de l'étranger, notamment l'augmentation du taux d'inscription au registre des Français de l'étranger, pierre angulaire de notre système de représentation, l'implication des conseillers non élus à l'AFE dans les travaux de réflexion, la protection des Français de l'étranger, le soutien à l'ensemble des acteurs de la société civile ayant un rôle fondamental dans la communauté française à l'étranger, y compris les entrepreneurs, et la simplification des démarches en lien avec toutes les administrations françaises. Vous l'aurez compris, nous voulons l'essentiel, faire avancer nos propositions en répondant à une seule question : qu'est-ce qui est utile pour les Français de l'étranger ? Je vous remercie pour votre attention et tout à l'heure deux des membres de mon groupe prendront la parole pour vous adresser des questions. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Monsieur le Ministre, je vous propose de répondre.

M. Olivier BECHT, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci Madame la Présidente. En réponse à Monsieur Heintz, oui, nous allons augmenter les moyens et tenter de résoudre cette question de statut, en s'assurant que cela ne se fasse pas au détriment des finances de l'AEFE. En ce qui concerne le sous-effectif des agents consulaires, je pense avoir répondu à cette question. On est aujourd'hui dans la réflexion au sujet de la centaine d'ETP supplémentaires au ministère. J'espère qu'une bonne partie servira à notre réseau consulaire. La question est de savoir si nous faisons du « saupoudrage » ou si l'on crée des brigades de renfort se déplaçant en fonction des besoins. Il faudra aussi traiter le sujet de l'humain derrière la machine. On parle de dématérialisation, mais si on ne met pas quelque chose derrière l'ordinateur, on pourra avoir un million de demandes, elles ne seront pas traitées. À propos de l'influence de la France, sachez que le ministère se bat, notamment dans certains pays d'Afrique, notamment au Maghreb, pour que l'on puisse réviser notre politique de visas trop restrictive, qui nuit à l'image de notre pays et donc à notre influence. Sur les Accords de Paris et la force que doit avoir la France dans le combat pour l'environnement, sachez que nous sommes en train d'opérer une véritable révolution dans les accords commerciaux ou de libre-échange. Celui conclu avec la Nouvelle-Zélande illustre cette bascule de la part de la Commission. Nous allons imposer comme élément fondamental du traité le respect des Accords de Paris, du développement durable, des conventions de l'OIT. On s'inscrit vraiment dans une démarche écologique et solidaire dans le domaine du commerce international. Le droit d'être socialement protégé n'est pas aujourd'hui une obligation légale pour les Français de l'étranger. Il faudra voir s'il est possible de l'inscrire dans les principes du droit. J'ai tendance à penser que le plus important, c'est ce qui marche. Et la France possède aujourd'hui l'un des dispositifs les plus protecteurs au monde pour nos compatriotes à l'étranger. Vous me demandez également de revenir à la fin de la session. Ma réponse est oui. Je ne pourrais pas être présent lors de la restitution de l'ensemble des travaux, mais je souhaite pouvoir revenir pour vous entendre faire la synthèse de vos propositions. Pour répondre à Madame RÉA, qui trouve que l'on ne prend pas assez en compte les résolutions de l'AFE, je ne vous promets pas que toutes pourront l'être, je ne suis pas magicien, mais je vais regarder ça de près et souhaite que nous ayons une relation directe. Nous regarderons avec l'administration quelles sont les suites concrètes que l'on peut donner aux recommandations de votre assemblée. Monsieur MASSON s'interrogeait sur le renforcement des moyens et une prise en compte des frais réels. Je suis favorable à une réévaluation des indemnités, en lien avec la hausse du coût de la vie. Mais je souhaite surtout que l'on puisse travailler à la modification du décret qui, aujourd'hui, place vos frais de déplacement et d'hôtellerie sur un forfait. Je crois que votre assemblée a déjà travaillé à un chiffrage pour regarder quel est le différentiel entre le forfait actuel et les frais réels. Il faudra amender le décret, mais sachez que j'y suis favorable. Un élu ne doit en être de sa poche. Sur le respect du protocole et les conditions d'exercice du mandat, nous allons nous voir pour en discuter. Au sujet des rendez-vous consulaires, l'idée a bien été reprise, preuve que l'administration n'est pas fermée à une bonne idée qui vient d'ailleurs. Nous allons faire en sorte que ce qui a été fait pour France consulaire puisse être réalisé ailleurs, même si les simulateurs d'impôts concernent Bercy. Par ailleurs, si l'on crée un simulateur, il faut que cela marche pour tout le monde. Concernant la résidence de repli, ce point correspond à un engagement du président de la République, qui a pour habitude de les tenir. Masi je souhaite dire la vérité. Je ne veux pas rédiger un texte qui soit voté à l'Assemblée nationale et au Sénat pour ensuite être bloqué par le Conseil constitutionnel. Je ne vous cache pas qu'entre l'un de nos concitoyens ayant sa résidence principale à Lyon et sa résidence secondaire à Chamonix et un Français de l'étranger résidant à Berne et sa résidence secondaire à Chamonix, cela va être compliqué d'expliquer au premier qu'il va payer sa taxe d'habitation et n'aura pas droit à un certain nombre de dispositifs, alors que le second y aura droit. Cela ne passerait pas devant le CC. Il faut un texte qui tienne la route. Par exemple, pour un Français vivant au Burkina Faso, la résidence de repli fait davantage sens, ce qui n'est pas certain pour la plupart des pays de l'Union européenne. Je m'engage à ce que durant le premier semestre 2023, nous étudions ça ensemble pour présenter un projet juridiquement solide. Au sujet des questions de Monsieur RIGAUD, je pense avoir répondu sur le volet fiscal. Vous trouvez aussi que la dématérialisation ne va pas assez vite. En amour, vous savez que parfois, c'est l'attente qui crée le désir. Sur certains sujets, parce que les choses ne sont pas simples, il faut parfois accepter un peu d'attente, et cela rend les choses encore plus belles. J'ai été élu local pendant vingt ans et on aimerait que tout arrive demain, car il est difficile d'expliquer à quelqu'un qu'il faut quatre ans pour construire une crèche. Mais la volonté d'aller de l'avant existe bien. Je ferai le maximum pour que les résolutions de l'AFE soient prises en compte, car il n'y a rien de plus frustrant que de faire passer des messages qui restent sans réponse. Je vais tout faire pour que l'on puisse mettre le SAV en route. Je reviendrai.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer aux questions, et pour le groupe Écologie & solidarité, Madame Gaëlle Lecomte pendant 3 minutes.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule ibérique (Madrid)

Bonjour Monsieur le Ministre, nous souhaitons vous alerter sur la situation que vivent nos compatriotes Français à l'étranger, et notamment sur l'état dramatique de notre réseau consulaire. Cela se traduit par un manque de moyens humains. Malgré le renfort du nombre d'ETP, nous considérons que cela reste encore largement insuffisant. Il y a également les dysfonctionnements des plateformes pour les prises de rendez-vous. Quelles seraient les solutions à court terme pour les Français de l'étranger ? À cela s'ajoute la fracture numérique, qui continue à toucher un certain nombre de nos concitoyens expatriés et la difficulté d'accès aux services consulaires dans les postes. Monsieur le Ministre, vous venez de prendre vos fonctions. Quelles solutions pensez-vous apporter à ces problématiques, dans un contexte inflationniste et anxiogène pour les Françaises et Français à l'étranger ? Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Madame Nadia CHAAYA pour 2 minutes.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue pour la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Nadia CHAAYA, présidente du conseil consulaire d'Arabie Saoudite et du Yémen. Ma question porte sur les diverses modalités de la coopération entre les élus représentants des Français de l'étranger d'une part et les postes consulaires d'autre part. Pour être plus précise, ma question ciblera cette coopération en temps de crise sécuritaire. Ayant moi-même vécu le terrible attentat en Arabie et ayant mesuré le manque de gestion qui a marqué ce triste événement, étant membre de la commission de sécurité, j'ai défendu le projet 3A : anticipation, action, assistance. Comme je le soulignais déjà en mars dernier, il est particulièrement indispensable de commencer par mettre en place un système de communication efficace entre le Centre de crise, le poste les élus et les chefs d'îlots. Lors du dernier conseil consulaire, j'ai demandé à notre consul général de nous communiquer les coordonnées des chefs d'îlots. Après s'être renseigné, il est revenu vers nous en affirmant que si les élus sont interpellés par nos compatriotes en situation de crise, il fallait les orienter vers le consulat qui se chargerait de communiquer les coordonnées des chefs d'îlots. Qui peut s'imaginer qu'en temps de crise sécuritaire le poste est capable à lui seul de recevoir les appels de nos compatriotes et de les orienter vers les chefs d'îlots ? Un compatriote qui fait un appel n'est pas sûr de pouvoir en faire un second. Monsieur le Ministre, les conseillers de Français de l'étranger sont souvent les premières personnes contactées par nos concitoyens. Il convient de les intégrer dans le dispositif de crise mis en œuvre par le ministère, le Centre de crise et les postes diplomatiques. Merci de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette question.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe de l'Union des républicains des centres et des indépendants, Madame Catya MARTIN pour 2 minutes.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription de Hong-Kong

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je vais revenir sur le thème qui semble être le fil conducteur de cette session, les preuves d'amour. Nos compatriotes dans le monde sont confrontés, comme chacun sait, à des situations de guerre et de crises, qu'elles soient énergétiques, sociales ou sanitaires. Aujourd'hui plus que jamais, les Français de l'étranger ont besoin de sentir soutenus par leur pays, la France, et tous ces actes d'amour sont les bienvenus. Notre diplomatie est en sous-effectif, or il semblerait que les renforts prévus en 2023 soient plutôt destinés au ministère et aux ambassades. Pourrions-nous avoir plus de détails quand les arbitrages seront actés pour être sûrs que les postes consulaires seront aussi concernés ? Je voulais aussi évoquer le STAFE dont vous avez parlé. L'on a aujourd'hui des élus qui travaillent sur le terrain et donnent un avis sur les dossiers, qui sont ensuite transmis à la commission nationale à Paris, qui les valide. Et il s'avère qu'il arrive assez souvent que ces décisions soient contraires à celles des postes, pourtant dûment détaillées et motivées, avec une connaissance du terrain que la CN n'a pas forcément. Je voudrais juste avoir quelques précisions à ce sujet, d'autant plus que la commission nationale motive rarement la raison de ces changements. Je voudrais aussi parler du reliquat des fonds alloués à SOS COVID. Vous nous avez dit qu'ils avaient été reportés sur des lignes de fond sociales. C'est très bien. Mais des consignes ont-elles été envoyées à ce sujet aux postes, car les critères d'attribution ne sont pas forcément les mêmes que ceux de l'action sociale ? Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Solidaires et indépendants, Monsieur Pascal BOUBON pour 1 minute 30.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Barcelone)

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je suis conseiller au commerce extérieur de la France mais aussi entrepreneur français de l'étranger. Ma question concerne le dispositif Made by France qui, si j'ai bien compris, est destiné à valoriser le savoir-faire français à travers une labellisation. Partant du principe que ce label s'adressera également aux entrepreneurs français de l'étranger, j'aimerais savoir comment cela permettra de les soutenir. Selon les estimations, ils seraient environ 120 000, même si d'autres passent sous les radars des Chambres de commerce. Ces EFE contribuent pour une bonne part au savoir-faire et au rayonnement français à l'étranger. Mais nous ne disposons pas de cartographie précise de ces entreprises : leur nom, leur activité, leur secteur, leur CA, leur nombre d'employés. Il n'existe même pas de définition juridique d'une EFE. Je voudrais savoir Monsieur le Ministre si dans le cadre de ce dispositif Made by France, il est prévu un travail de cartographie de ces EFE, et si oui, quels seront les moyens mis en place pour atteindre ce résultat. Sinon, pourquoi ne pas créer un groupe de travail associant toutes les forces en présence, à avoir les SSI françaises à l'étranger, les bureaux de Business France, les CCEF, les conseillers des Français de l'étranger, dont le périmètre et les moyens d'action locaux seraient très utiles pour créer cette cartographie, qui deviendrait une source indispensable à toute labellisation ? Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Écologie & Solidarité, Madame Audrey LECLERC pour 3 minutes, et merci de ne pas oublier le chronomètre.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Monsieur le Ministre, vous nous donnez la chance de vous poser des questions, et je tiens à vous en remercier. Notre assemblée se réunit deux fois par an, nous travaillons en profondeur de nombreux sujets. Lors de la dernière session, nous avons trouvé des solutions consensuelles et transpartisanes sur les problèmes centraux de nos compatriotes résidant hors de France, dans le domaine des affaires consulaires, des affaires sociales et tant d'autres sujets. Nos résolutions ont reçu des réponses tardives, souvent laconiques. Merci tout d'abord de vous être engagé à revenir nous voir à la fin de cette session. Les réponses ont été entendues, du moins je l'espère. J'ai une question un peu plus concrète à vous poser sur les bourses scolaires. Dans le contexte actuel d'inflation et de baisse de la valeur de l'euro, que comptez-vous faire ? Par ailleurs, au contraire des autres assemblées, nous ne pouvons pas disposer des fonds qui nous sont alloués par le gouvernement. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Jean-Hervé FRASLIN pour 2 minutes.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription pour l'Afrique australe, centrale et orientale

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues. Je voudrais attirer votre attention sur deux points qui ont suscité notre étonnement, à mes collègues et moi-même, et pour lesquels nous sollicitons votre vigilance. Le premier concerne l'inscription sur les listes de Français résidant hors de France. Quand on mesure l'écart entre les 3,5 millions de Français établis à l'étranger selon certains rapports, de source INSEE, et les 1,7 million inscrits au registre, l'on voit un effet des modalités d'inscription, qui ont été orientées de plus en plus vers une inscription uniquement en ligne et même de manière exclusive dans certains consulats, qui découragent d'autres voies, comme l'accueil au consulat et par l'envoi postal. Nous voudrions attirer votre attention sur le fait que l'inscription est un acte civique qui devrait être encouragé par les services et par d'autres vecteurs, y compris les entreprises françaises établies à l'étranger. Nous suggérons qu'il y ait des actions incitatives, qui pourraient être, par exemple, des priorités accordées dans les demandes selon que les personnes sont inscrites ou pas, avec une incitation à s'inscrire avant d'obtenir éventuellement une réponse, et peut-être aussi des tarifs différenciés sur certains actes, comme cela existe déjà sur des actes mineurs, comme les certifications de photocopies, mais pas pour les passeports ou les CI. On pourrait imaginer de faire payer une redevance complémentaire à ceux qui ne sont pas inscrits. Le deuxième sujet porte sur la Caisse des Français de l'étranger. Nous avons élu, en mars dernier, 21 administrateurs de cette caisse, qui reste fragile. La réforme engagée en 2018-2019 n'a pas donné tous les résultats attendus. Nous aurions quelques suggestions à vous présenter à ce sujet, mais le temps qui me reste est trop court. J'espère pouvoir y revenir dans d'autres circonstances.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le groupe Solidaires et indépendants, Monsieur Karim DENDENE pour 1 minute 30.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, comme vous le savez, de nombreux compatriotes nés à l'étranger ne disposent pas du numéro INSEE, qui correspond en fait au numéro de Sécurité sociale. Cela constitue

un réel handicap pour accomplir certaines démarches administratives, en particulier pour se procurer une Carte vitale. En mars dernier, à la suite d'une réunion avec votre prédécesseur et la ministre de la Fonction publique, il a été annoncé que d'ici décembre 2022, une opération d'attribution de numéros INSEE serait entreprise par le service central d'état civil du MEAE, à partir des actes de naissance détenus par ce service. Est-ce que cette promesse sera tenue dans les temps, car il existe une véritable attente ? Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour finir, pour le groupe IDP, Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE pour 2 minutes.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues élus de l'Assemblée des Français de l'étranger, Madame la directrice, Madame la secrétaire générale, merci pour votre attention. Je souhaiterais revenir sur le fait, Monsieur le Ministre, que nous sommes des élus bénévoles, bénéficiant d'une indemnisation ne couvrant pas nos frais réels et notre engagement relève parfois du sacerdoce. Les symboles ont leur importance. Vous nous avez fait une très belle déclaration d'amour. Je n'avais jamais autant entendu parler d'amour dans cette assemblée, mais en tant que femme exigeante, j'exige des preuves. Les preuves matérielles sont encore un peu timorées. J'en veux pour preuve la prise en compte de la circulaire, Douste-Blazy, qui est un document plutôt intéressant sur les prérogatives des élus. Pensez-vous pouvoir préciser davantage l'ordre protocolaire, en associant de manière plus claire les élus des Français de l'étranger, à la hauteur de l'amour que vous nous portez ? Notre présence aux côtés de l'administration serait une reconnaissance légitime de notre travail et de nos concitoyens résidant hors de France que nous représentons. Le fait que vous acceptiez de revenir nous voir cette semaine est un symbole. Je vous propose de caler une heure pour que nous puissions vous faire un retour sur l'ensemble de nos propositions. (La conclusion est couverte par une conversation privée à côté des enregistreurs)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Ministre, je vous propose de répondre aux différentes questions. Nous sommes pris par le temps, vous certainement plus que nous.

M. Olivier BECHT, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci Madame la Présidente. Madame Gaëlle LECOMTE, nous sommes en train de regarder, je l'ai dit tout à l'heure, comment nous allons répartir ces 100 ETP entre les consulats et l'administration centrale. Ce sont des discussions que nous avons actuellement et, encore une fois, l'approche que je défendrai consistera à éviter tout saupoudrage. Si l'on a par exemple 30 ETP pour les consulats, en mettre un dans certains postes ne semble pas pertinent. On se reverra l'an prochain et vous me direz : « On n'a pas vu la différence. » Il faut réfléchir à la façon d'organiser les choses pour être efficaces. Madame Nadia CHAAYA. La coopération entre les élus et les agents consulaires dans le cadre des crises. Je crois que cette coopération existe déjà (La conversation est en partie couverte par une conversation privée à côté des enregistreurs) Il faut trouver un moyen d'associer les élus à la cellule de crise, mais l'important est qu'ils soient tenus au courant sur le terrain, en temps réel. Madame Catya MARTIN. Je pense avoir déjà répondu à la question sur les effectifs dans les postes consulaires. Sur le STAFE, l'idée est que vous donniez votre avis sur les dossiers, mais le comité national reste in fine décisionnaire, notamment pour des raisons budgétaires. Comme je l'ai dit un peu plus tôt, un groupe de travail s'est réuni début septembre 2022, pour envisager une possible évolution des critères d'évaluation des dossiers à partir de la campagne 2024. Et nous allons nous assurer que le reliquat des fonds attribués au titre de SOS COVID a bien été redistribué dans l'enveloppe des aides sociales. Monsieur Pascal BOURBON sur le Made by France. Il s'agit d'un concept difficile à manipuler, car il ne faut pas donner l'impression par rapport au Made in France que l'on invite les entreprises françaises à se délocaliser. Les EFE sont le symbole du savoir-faire français et un vecteur important de notre rayonnement. Le problème que vous avez touché du doigt est que nous n'avons pas aujourd'hui de critères objectifs. Cela a été un sérieux problème pour certaines d'entre elles au moment de la crise sanitaire car elles ne recevaient pas d'aide de la part de leur pays d'accueil. Il faut donc se fixer des critères objectifs pour financer un projet et se demander si Made by France doit être un label ou une cartographie. Un travail va bientôt commencer à ce sujet. Madame Audrey LECLERC à propos des bourses scolaires. La trésorerie de l'AEFE et les montants attribués en PLF permettront de réagir en 2023 et d'avoir ce qu'il faut. J'ai dit tout à l'heure que les montants seront à la hausse par rapport à 2022. Monsieur Jean-Hervé FRASLIN. Peut-on inciter les Français à s'inscrire sur le registre ? La réponse est oui. Doit-on le faire via des incitations financières ? Très sincèrement, je doute que cela soit légal. Il me semble difficile de dire à nos concitoyens « vous allez payer votre passeport plus cher parce que vous ne vous êtes pas inscrits au registre » Il va donc falloir trouver un autre moyen incitatif. Sur la Caisse des Français de l'étranger, je partage bien sûr votre inquiétude. 200 000 personnes seulement couvertes par la Caisse, c'est peu, et cela crée forcément des fragilités sur la mutualisation des risques, comme pour toute

assurance. Vous avez dit avoir des suggestions à présenter et je serais très heureux de les recevoir afin de voir avec le bureau de la Caisse comment est-ce que l'on peut améliorer cette situation. Monsieur Karim DENDENE. Concernant le numéro d'INSEE, il me semble que l'on s'était aussi engagés à ce que chaque Français de l'étranger soit doté d'une Carte vitale, notamment pour faire en sorte que lorsqu'ils reviennent en France, ils puissent avoir accès à la Sécurité sociale. Si l'on règle ce problème de Carte vitale, on règle du même coup celui du numéro d'INSEE. Donc, nous allons essayer de travailler à cela. J'entends les propositions qui ont été faites par Madame DE MONTCHALIN à une époque, et je vais regarder comment nous pourrions rebondir très vite sur ce sujet. La directrice de la DFAE me dit que c'est le ministère des Affaires sociales qui va gérer ce dossier, mais nous le suivrons avec eux. Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE sur la question de l'ordre protocolaire et de la circulaire Douste-Blazy. Je dois vous avouer très franchement qu'il faut que je la lise, mais je pense que la question du protocole est importante. En tant qu'élu local, je vais être très attentif à cela et je vous promets aussi de revenir très rapidement vers vous, une fois que j'aurais bien le sujet en tête, peut-être dès cette semaine. Et j'entends bien la question du symbole, qui est aussi une preuve d'amour.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Monsieur le Ministre. Nous allons voir avec vos équipes si l'on fait une nocturne vendredi.

M. Olivier BECHT, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de trouver une heure pour que vous puissiez me faire le retour de vos propositions sous forme de synthèse, car je ne pourrais être présent lors de la restitution de l'ensemble des travaux des commissions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a eu beaucoup d'amour ce matin, dont on attend les preuves renouvelées. Nous avons maintenant rendez-vous pour la photo de famille. Je vous donne rendez-vous à 14 h 15 pour l'intervention de la secrétaire générale de l'AFE. Merci.

Applaudissements dans la salle.

PHOTO OFFICIELLE DE L'AFE AVEC LE MINISTRE DÉLÉGUÉ

FIN DES TRAVAUX DE LA MATINÉE

La séance est levée à 12 heures 08.

LUNDI 3 NOVEMBRE 2022 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 26, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.

OUVERTURE DE LA SESSION

INTERVENTION DE MADAME DIANE ROESER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais directement passer la parole à Diane ROESER, secrétaire générale de l'AFE.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole pour entamer cet après-midi. Je vais faire un point sur les éléments logistiques. Auparavant, je souhaiterais débiter ce propos en présentant l'équipe du SG AFE, qui a poursuivi son renouvellement et pleinement œuvré à la bonne organisation de cette session. Cela fait maintenant six mois que Carl a pris ses fonctions comme secrétaire général adjoint. Je souhaite souligner devant vous son action et son engagement sans faille pour le secrétariat général et pour vous. Je sais pouvoir toujours compter sur son dynamisme, son expérience et son énergie au quotidien. Merci beaucoup Carl. Je souhaite aussi avoir un mot pour Charles-Édouard qui, comme vous le savez, a quitté ses fonctions au sein du SG de l'AFE. Peut-être nous suit-il à distance. Je voulais le remercier très chaleureusement pour la très riche année que nous avons

passée ensemble, avec l'organisation des élections sénatoriales, la mise en place de votre assemblée, le début de ses travaux et avec le crash du site, qu'il nous a bien aidés à réparer. Autant d'événements marquants qui ont illustré son dévouement au sein du secrétariat général. Nous avons tous apprécié son travail et sa bonne humeur. Je vais vous présenter aujourd'hui la nouvelle équipe. Je suis ravie d'accueillir Cassandra ROY, qui nous a rejoint le 1^{er} septembre, lauréate du concours du ministère après une première partie de carrière au sein de l'éducation nationale. Je vous remercie tous par avance de lui réserver le meilleur accueil, ainsi qu'à Adriana, qui nous apporte son concours pour l'organisation de cette session. Je crois pouvoir dire que leur binôme fonctionne à merveille. Elles ont toutes deux été opérationnelles dès leur arrivée. C'est grâce à elles que cette session se tient dans d'aussi bonnes conditions, et je souhaite vous tirer mon chapeau Mesdames. Petit aparté, la présidente a accueilli ce matin trois nouveaux conseillers, je tiens également à vous souhaiter Messieurs et Madame, la bienvenue de la part du SG et vous dire qu'il est à votre entière disposition, notamment pour échanger sur les indemnités qui vous sont dues dans le cadre de ce mandat. Je tiens aussi à saluer Catherine et ses équipes d'hôtesse qui nous accompagnent pour cette session. L'on sait pouvoir compter sur leur plein dévouement. Je rappelle à toutes fins utiles que les hôtesse ont pour mission d'accueillir l'ensemble des intervenants et des élus et, dans le cadre des travaux des commissions à vous aider à mettre en page les différents rapports et notes de synthèse. Un grand merci également à l'ensemble des équipes techniques, notamment à la régie, au CCM, qui nous suivent, à l'ensemble des prestataires et à une collègue de la cellule de la communication de la DFAE, Khadija, qui va réaliser une séquence vidéo mettant en valeur vos travaux.

J'en viens maintenant aux aspects logistiques. Vous avez reçu la semaine dernière une note dans laquelle vous trouverez l'ensemble des informations pratiques pour la session, notamment les codes Wifi et le planning des salles. Petite nouveauté, le SG organise un guichet en salle de délégation 1, pour vous permettre de porter vos requêtes et recevoir une réponse, sans pour autant entraver le travail du secrétariat général, entre 13 et 14 heures, mardi, mercredi et jeudi entre 8 h 15 et 9 heures, et vendredi après-midi de 16 h 30 à 17 h 30. Vous pourrez nous transmettre vos justificatifs, notamment pour le versement de vos indemnités. Je rappelle qu'il est important de fournir ces documents d'ici la fin de la semaine si possible pour que le remboursement puisse être effectué dans les meilleurs délais après la session. Concernant le planning et l'attribution des salles, j'invite chacun à nous solliciter pour toute demande d'occupation de salle. Nous vous demandons de ne pas transmettre les liens du Zoom de la plénière aux personnes extérieures, qui peuvent suivre vos travaux sur la chaîne YouTube. À propos de la cérémonie de ravivage de la flamme, qui se tiendra mercredi en fin de journée, trois bus seront affrétés jusqu'à l'Arc de Triomphe. Il serait bon de finir vos travaux de commission à 17 heures, car le départ est programmé à 17h15 dernier délai. Nous vous transmettons une fiche de déroulé de cette cérémonie, à laquelle participera le ministre délégué, Monsieur Olivier BECHT, ainsi que les députés, les sénateurs, les présidents d'associations d'anciens combattants et un groupe du service national universel. S'agissant de la présentation des travaux de commission, le SG vous a transmis un modèle de fiche synthétique qui servira à la présentation de vos travaux en plénière. Nous vous demandons de transmettre cette fiche au SG 2 heures avant cette présentation afin qu'elle puisse être publiée en ligne et projetée dans la salle. Comme la présidente l'a annoncé ce matin, il y aura également un cocktail déjeunatoire, notamment pour les membres du bureau élargi. Il se tiendra au restaurant club, juste à l'entrée du CCM. Du fait de l'ouverture d'une cellule de crise pour le Burkina Faso, nous avons informé Monsieur BENHAIM, président de la commission sécurité, que la séquence de visite du CDCS ne pourrait pas avoir lieu, mais, à ce stade, la présence de la directrice adjointe est cependant maintenue vendredi. Enfin s'agissant des questions orales, j'avais indiqué lors de la dernière session que nous avions reçu beaucoup de questions, une trentaine. Nous avons cette fois explosé les quotas, puisque nous en sommes déjà à plus de 70. Laurence HAGUENAUER vous répondra avec plaisir lors d'une séquence de deux heures vendredi, juste avant un point consacré au vote en ligne. Dernière information sur les différentes séquences, la CFE et la CNAV tiendront deux permanences. Le directeur adjoint de la CFE viendra jeudi de 13 à 16 heures, et la CNAV sera présente vendredi de 9 h 30 à 16 h30. Je souhaiterais enfin évoquer les relations entre le SG et chacun et chacune d'entre vous. Je vous remercie Madame la Présidente pour vos mots ce matin à l'endroit de ses équipes. Nous apprécions tout autant que vous le dialogue ouvert et constructif qui préside à nos échanges. Nous ne pouvons pas toujours donner une suite favorable aux propositions formulées ou pas toujours selon la temporalité souhaitée, le temps administratif ne correspondant pas à celui du politique. Pour autant, nos nombreux échanges nous ont permis d'ouvrir le chantier de la communication et de la refonte du site Internet pour lequel des évolutions tangibles vous seront présentées lors de la prochaine session. Je sais aussi, que nos échanges nous permettront de gagner collectivement en efficacité, par exemple avec la mise au point de modèles de questions orales et également de préprogrammes de commission durant l'intersession, ce qui contribuera à fluidifier certains échanges. Et je souhaite à cette occasion saluer tout particulièrement la qualité du dialogue que nous avons avec les présidences de commission. Si vous me permettez de revenir un instant sur la temporalité des actions du SG, nous avons bien conscience qu'elle ne vous donne pas toujours pleine satisfaction. Nous avons, et nous le reconnaissons bien volontiers, une certaine marge d'amélioration sur la question des délais. La méthodologie du SG va évoluer dans un sens favorable, pour gagner notamment en réactivité. Comme l'a souligné Monsieur le Ministre ce matin, le suivi des résolutions est un point important. À périmètre constant, je ne vous promets pas de miracles dans les

mois à venir, mais je sais pouvoir compter sur la rigueur de Cassandre et l'entrain de Carl pour avancer en ce sens. Et vous voudrez bien compter sur moi pour mettre en œuvre cette réforme. La question des moyens est un sujet pour ce secrétariat général. Nous aurons deux vacataires au lieu d'un pour la préparation des sessions. Par ailleurs, à la suite des propos du ministre délégué ce matin sur la question sensible des indemnités, vous pouvez compter sur notre soutien pour avancer sur la question. Enfin, j'ai débuté mon intervention en mettant l'accent sur mon équipe et tiens à porter à votre attention qu'il peut arriver que la cordialité s'étiolle. Il s'agit d'exception, mais je souhaitais vous le dire, sans esprit de controverse, car je sais que la relation de travail qui nous unit est le plus souvent riche et nourrie. Je vous souhaite à toutes et tous de très bons travaux.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais passer la parole à Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci Madame la Présidente. Je voulais juste vous dire deux mots concernant justement le secrétariat général. Je voudrais remercier Diane pour son action. J'ai été cheffe de service des Français de l'étranger et je sais le travail que nécessite l'AFE. Il est effectué avec énormément de dynamisme et de volontarisme par une toute petite équipe de quatre personnes, sans compter tous les conseillers des Français de l'étranger pour lesquels nous travaillons. Je voulais souligner auprès de vous l'intensité du travail, ce qui me permet de rebondir sur la question de la temporalité. On peut tout à fait s'améliorer sur le suivi des résolutions, sachant qu'il existe un certain nombre de documents qui ne dépendent pas de la DFAE. Cela fait que nos relances ne sont pas toujours entendues. Je voulais appuyer ce qu'a dit Diane sur le travail de cette équipe et ajouter qu'elle et Carl pilotent également la mission pour l'action sociale, ce qui englobe les rapatriements, les bourses scolaires, etc. Les journées ne comptant que 24 heures, ils doivent pouvoir se consacrer à l'ensemble de leurs tâches, ce qui explique que vos exigences en matière temporelle ne peuvent pas toujours être respectées. On peut réfléchir à une meilleure organisation pour être plus en phase avec vos besoins, mais l'action du SG reste très contrainte, sachant que nous n'avons pas de renforts en dehors d'un vacataire supplémentaire. Cependant, des innovations ont déjà été mises en place pour être au plus près de vous. Le guichet, par exemple, qui va vous permettre pendant la session de déposer vos demandes, ou encore les fiches modèles, qui vont vous simplifier le travail en l'harmonisant. Je terminerai en vous remerciant par avance pour votre compréhension de ces contraintes qui sont les nôtres. Ceux qui me connaissent savent quelle est la volonté de l'administration de travailler avec vous. C'est notre mission, tant dans le réseau consulaire qu'ici à la DFAE. Ce travail se fait dans un respect mutuel et je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre bienveillance. Je vous remercie et vous souhaite de très bons travaux.

Applaudissements dans la salle.

NOMINATION D'UN CONSEILLER DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au point suivant, la nomination d'un Français de l'étranger au Conseil d'administration de l'AEFE. Comme vous le savez, la loi 2022-2071 du 22 février 2022 prévoit que « ce CA comprend un conseiller des Français de l'étranger, non membre de l'AFE, nommé sur proposition de cette dernière ». Nous avons été saisis de cette demande au début de l'été. En bureau exécutif et en bureau, nous avons décidé que la première étape consistait à informer tous les conseillers des Français de l'étranger de l'existence de ce mandat. Une communication a été faite dans tous les postes, et nous avons recueilli 43 candidatures à la date butoir du 15 septembre. Nous avons décidé lors d'une réunion de bureau préalable à notre réunion plénière, de repousser cette nomination en raison du scrutin du 22 octobre à Montréal pour permettre aux futurs élus de candidater. Deux voies s'offrent à nous. La première serait, pour permettre au duo titulaire-suppléant de siéger au prochain CA de l'AEFE le 22 novembre, de prendre la décision en intersession, en bureau. La seconde consisterait à repousser cette décision jusqu'à la prochaine session plénière, en mars 2023. Le législateur n'a rien précisé en dehors de la phrase que je vous ai lue, donc il ne nous a pas été indiqué si nous devons voter et la question des critères se pose. Dans la communication faite auprès des postes, il était précisé que les candidats pouvaient faire parvenir un CV ou une lettre de motivation. Je vous propose de réagir très rapidement sur ce point en étant le plus bref possible. Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Merci. Le groupe Écologie & solidarité veut que l'on s'assure de nommer en même temps un ou une suppléante, comme c'est le cas pour tous les mandats spéciaux, et souhaite aussi que cela passe par un vote des 90 membres de l'AFE, lors de la session de mars 2023 ou, plus tôt, via un vote Internet, sachant que nous allons sans doute devoir prendre l'habitude des scrutins en ligne en intersession.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription Asie-Océanie (Hong-Kong)

Merci. J'ai participé aux discussions du bureau et je fais partie de ceux qui soutiennent cette décision de reporter cette nomination à la session de mars, pour qu'on ait le temps de mettre en place une procédure avec des critères précis, car le législateur ne s'est pas préoccupé de le faire.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription Europe du Sud (Rome)

Merci Madame la Présidente. Notre groupe est tout à fait d'accord pour repousser cette nomination à la prochaine plénière. En revanche, en termes de méthodologie, nous souhaitons que soit appliqué le règlement intérieur et que les critères soient bien définis à l'avance, qu'il y ait le temps de discuter de ces questions en groupe. Merci.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. J'entends bien ce que disent mes collègues, favorables à un report en mars, néanmoins il se tient en novembre un CA de l'AEFE, il serait bon de nous décider avant cette échéance.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription Israël et Territoires palestiniens

Le règlement intérieur ne peut pas être à géométrie variable. Je voudrais donc rappeler que le RI prévoit que le bureau, dans lequel tous les groupes sont représentés, qui gère ce type de sujets en intersession. Je demande donc l'application du RI, d'autant plus que, comme l'a dit Radya, un Conseil d'administration de l'AEFE se tiendra le 22 novembre. Il serait grave de ne pas y être présent.

Monsieur François RAHAL, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique

Je voulais juste rappeler que nous avons un élu et son suppléant qui peuvent assister au CA de l'AEFE. Il n'y a donc pas urgence. Par ailleurs, il me semble que tous les mandats particuliers ont été désignés par un vote en plénière. Celui-ci n'était pas prévu au départ, mais je ne vois pas pourquoi cette nomination passerait par un processus différent des autres. Merci.

Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu de la circonscription Europe du Nord (Londres)

Je propose que pour ne pas perdre trop de temps sur ce sujet l'on vote rapidement à main levée pour choisir une option.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il faut énoncer les deux options. La première consisterait à respecter le règlement intérieur qui prévoit qu'en intersession le bureau représente l'AFE, et peut être chargé des nominations et des décisions à prendre, ce qui permettrait à ce conseiller et à son suppléant de siéger le 22 novembre au CA de l'AEFE. La seconde option supposerait un vote en plénière en mars ce qui laisserait plus de temps pour établir les critères. Mais plus on a de temps, plus on le laisse passer. Le choix vous incombe. Après les dernières prises de parole nous allons procéder au vote. Concernant la possibilité procéder à un vote en ligne, ce n'est pas possible en intersession, car seul le bureau incarne l'AFE pendant cette période.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je suggère une troisième voie. Tous les groupes sont représentés au bureau. Il ne faut pas exclure qu'il puisse se dégager un consensus au sein de ce bureau. La première idée serait de lui faire confiance. Si aucun accord n'est possible, alors la nomination se fera lors de la plénière de mars prochain.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Il s'agit d'une désignation et non d'un vote.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Oui, mais après les modalités peuvent être adaptées. Madame la secrétaire générale.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Dans ce cas précis, le législateur n'a pas précisé grand-chose, si ce n'est que « ce CA comprend un conseiller des Français de l'étranger, non membre de l'AFE, nommé sur proposition de cette dernière », tout simplement. Il y a donc une proposition de nomination. Ensuite, l'agence entérinera.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, Australe et Orientale

Je voudrais juste faire remarquer qu'il serait faux de croire qu'une proposition serait en accord avec le RI et l'autre en violation du RI. Le règlement intérieur dit effectivement qu'en intersession le bureau représente l'assemblée, mais cela n'empêche pas les commissions de travailler. Et il me semblerait sain que pour les votes nominatifs, comme cela a été fait pour tous les mandats spéciaux, ce soient les 90 membres qui se prononcent. Il n'existe donc pas d'impossibilité à ce que l'on fasse un vote par Internet en intersession. L'on peut aussi considérer qu'il n'y a pas d'urgence à procéder à un vote en intersession et attendre la session suivante.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je me permets de préciser que l'urgence dans le cas présent est la réunion du CA de l'AEFE, prévue le 22 novembre. On est dans les clous par rapport au règlement intérieur. L'idée du vote des 90 membres en intersession n'est juste pas possible. C'est pour cela que nous avons un bureau.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription Europe du Sud (Rome)

Le planning entre le 22 octobre, date de l'élection de Montréal, et le CA de l'AEFE, le 22 novembre, est très serré. Le bureau peut travailler à l'avance sur les critères, mais cela ne laisse qu'un mois pour s'organiser. Il ne faut pas que les choses se fassent dans la précipitation. Après l'élection de Montréal, il faudra que la candidature soit envoyée, que le bureau exécutif en discute et sollicite le bureau, et cela prendra du temps. Nous souhaitons que le BE puisse solliciter les groupes en leur donnant un délai suffisant pour qu'ils en débattent. Le calendrier est serré, mais c'est jouable.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il faut préciser que nous avons déjà 43 candidatures au 15 septembre, pour lesquels les membres du bureau ont eu accès à tous les documents. Donc ce n'est pas comme s'il allait falloir faire tout le travail à partir du 22 octobre. Il s'agira juste de donner la possibilité à 6 conseillers des Français de l'étranger d'éventuellement candidater. Le courrier est prêt, il suffira juste de changer les dates. Les membres du bureau ont, je l'espère, déjà effectué un travail en interne, qui éviterait la précipitation que vous indiquiez. D'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'AFE

Si je comprends bien ce qui se dit depuis tout à l'heure, soit on veut que 9 personnes décident, soit on veut que 90 personnes décident. Est-ce que c'est clair ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je pense que le plus simple est que le bureau fasse une proposition s'il trouve un consensus. Dans le cas contraire, l'on reporte cette nomination à l'assemblée plénière de mars.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Parfait. Je tiens à rappeler le rôle du bureau n'est pas seulement de représenter l'AFE en intersession, mais aussi de faire redescendre les informations. L'objectif n'est pas de les dupliquer. Nous avons eu de longues réunions en intersessions, dans lesquelles tous les sujets ont été évoqués. On a beaucoup parlé de cette désignation. Donc, j'espère sincèrement que les 43 candidats sont connus de tous les membres de cette assemblée. Sauf peut-être les 2 non-inscrits, ce qui est un sujet en soi. Je les invite à contacter le bureau, car personne n'a pu faire redescendre les informations les concernant. L'objectif est de se mettre d'accord sur un candidat et un suppléant. S'il y a un problème, le vote se fera en plénière, en mars prochain. Le bureau se réunira donc le 24 ou le 25 octobre. Je vais aussi demander au secrétariat d'envoyer les courriers aux postes le plus rapidement possible pour que les futurs élus de Montréal aient l'information.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je me propose également de tenir l'agence informée du modus operandi qui vient d'être retenu, en sachant encore une fois que la décision qui sera prise, s'il y a consensus, l'AEFE aura besoin de temps pour valider cette proposition, qui se fera par voie administrative.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AFE / RÉFORME DE L'AFE / GROUPE COMMUNICATION
Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Nous allons peut-être commencer par le Groupe Communication, car il s'est réuni à plusieurs reprises cet été. Le bureau exécutif avait déjà lancé plusieurs chantiers pour améliorer la communication au sein de notre assemblée. Vous en voyez certains résultats. Je tiens aussi à signaler les bonnes idées du Groupe Communication, comme ce que vous voyez derrière moi, qui est une suggestion d'Élise LÉGER. L'objectif est de prendre en compte leurs suggestions en matière de site Internet, leurs propositions étant excellentes, ainsi que dans le domaine des réseaux sociaux. Je les remercie pour le travail déjà accompli. On va passer au règlement intérieur. Je vais demander aux trois rapporteurs de venir à la tribune : Gérard SIGNORET, Baudoin DE MARCELLUS et Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER. Je vais faire un bref propos introductif. La composition du groupe de travail règlement intérieur a été décidée lors de session de décembre et modifiée à la suite de la 36^{ème} session. J'en faisais partie avec, pour le groupe Écologie & solidarité, Madame Cécilia GODARD, Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, Monsieur Guilhem KOKOT, pour le groupe Indépendants démocrates et progressistes Madame Radya RAHAL, Monsieur Franck BARTHELEMY et Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, pour le groupe Union des républicains, des centres et des indépendants Messieurs Olivier PITON et Gérard SIGNORET, pour le groupe Solidaires et indépendants Messieurs Pascal BOURBON et Johann HABIB. Nous nous sommes réunis le 23 juin pour redéfinir les contours des travaux et rappeler les mandats que la précédente AFE nous avait donnés, à savoir fluidifier les débats. À la suite de la commission ad hoc, l'objectif était aussi d'intégrer une cellule de règlement de conflits et également de revenir sur le glossaire avec un travail auprès de la commission des lois. Nous avons aussi décidé d'impliquer Cécile LAVERGNE et Gérard SIGNORET, pour effectuer un travail plus précis autour de la cellule de règlement de conflits et sur un code de l'élu. Le 7 juillet, nous avons fait une réunion en présence de Cécile LAVERGNE. Le 31 août, nous avons travaillé sur les différents articles. Un groupe sur les quatre n'était pas présent, ni représenté, et n'a apporté aucune modification au document. Le 24 septembre, la validation avant envoi aurait dû avoir lieu, mais le groupe absent avait travaillé, un peu en dernière minute, ce qui nous a forcé à tout décaler. Vous avez donc reçu un peu tardivement les documents. Nous avons décidé d'avoir trois rapporteurs, qui ont été chargés de proposer un document intégrant toutes nos remarques et toutes nos modifications. Je vais leur laisser la parole.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Merci. Nous avons amendé un certain nombre de points de ce règlement intérieur. Nous avons tout d'abord créé des espaces de discussion, que nous avons appelés « Temps d'échanges libres ». Il était nécessaire pour l'assemblée d'avoir des moments de dialogue, en dehors des points fixés à l'avance dans l'ordre du jour, des débats libres à l'initiative des membres de l'AFE. Il y a eu aussi l'ajout d'une section sur une cellule de règlement des conflits chargée de traiter les litiges qui pourraient se produire entre conseillères et conseillers. Cette initiative a très vite fait l'unanimité. On a discuté un peu plus longtemps, et vous avez reçu un courriel de ma part à ce sujet au nom de mon groupe, sur un certain nombre d'articles, notamment l'article 6, qui disait que, jusqu'ici, une seule personne suffisait pour rejeter une discussion d'urgence et le Président pouvait renvoyer cette discussion en commission. Nous avons tout été d'accord, à différents degrés, pour changer cette donne. Nous allons proposer une version différente de cet article 6. Mon groupe, Écologie & solidarité, avait reconnu qu'il y avait un manque dans le RI actuel. Les quatre groupes constitués ou bien dix membres de cette assemblée ne pouvaient pas d'eux-mêmes porter de motions et des résolutions. Jusqu'ici, le workflow de création de textes, d'amendements qui aboutissent à des textes votés par l'assemblée, démarrait nécessairement en commissions. Et nous souhaitons que les groupes politiques ou les assemblages de 10 membres au moins puissent soumettre au débat, en plénière, des textes susceptibles d'être adoptés sous forme de motions ou de résolutions.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Madrid)
Effectivement, cette dernière assemblée avait évoqué le RI. Il avait lors été demandé la constitution d'un groupe de travail centré sur trois points : fluidifier les débats, créer une cellule de gestion des conflits et revoir le glossaire. Pour fluidifier les débats, nous avons reçu une copie du RI, avec un ajout sous-section 13, comprenant les articles 29 à 32. Concernant la cellule de règlement de conflits, elle a impliqué la modification de l'article 5. Mais il est apparu lors des échanges, une volonté de revenir sur certains articles, en particulier l'article 6. Des discussions sont encore en cours, mais je pense qu'un accord sera finalisé rapidement, afin de pouvoir valider cet article, sachant que nous ne souhaitons pas donner plus de pouvoirs aux groupes au détriment du travail de commission. Nous avons cette volonté de garder un équilibre. Nos travaux ont été assez cordiaux durant toute l'intersession. Notre groupe s'engage à trouver une solution rapide pour cet article 6.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Je ne reviendrai pas sur ce que viennent de dire mes collègues. Je dirai que cela n'a pas forcément été difficile mais intense. L'on s'est réuni plusieurs fois pour arriver pratiquement à un accord. Les articles 6 et 34 ont fait couler beaucoup d'encre. On est arrivé à un consensus. Je me félicite qu'après des va-et-vient, et beaucoup de discussions et de négociation l'on soit arrivé, il y a dix minutes, à un accord qui, a priori, ferait l'unanimité. Je

rends la parole à Madame la Présidente, mais je pense qu'aujourd'hui nous sommes proches du but, ce qui serait vraiment formidable.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je voudrais aussi proposer aux deux membres du groupe Solidaires et indépendants de prendre la parole sur ce sujet.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Madrid)

Nous sommes très proches d'arriver à un accord, notamment pour l'article 6. Pourrait-on projeter la proposition pour la partager avec l'assemblée ou souhaitez-vous prendre encore un peu de temps ?

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Madrid)

Cela reste une base, mais il reste peut-être deux ou trois modifications qui resteraient à apporter, mais l'on peut très bien montrer le texte de départ.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Finalisons ce qui peut être finalisé, avançons. Nous sommes en plénière et je propose que l'on lise la version sur laquelle vous êtes parvenus à un consensus ou un accord pour la partager.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Je voulais dire que par rapport à mon mail, je crois que sur l'article 6, l'on a un peu bougé.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Quelqu'un peut-il lire la version sur laquelle les rapporteurs se sont mis d'accord ?

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Madrid)

L'on va lire les grandes lignes de l'accord peut être préalable sur l'article 6, sachant que des modifications de l'ordre de quelques virgules pourraient être apportées d'ici vendredi. « L'urgence d'une discussion peut être proposée à l'assemblée durant une session au plus tard à la mi-journée du troisième jour par le président, l'un de vice-président ou un groupe. Le nombre de discussions d'urgence par session ne peut excéder le nombre de deux. Un groupe ne peut déposer deux demandes de discussion, sauf si aucun autre n'en a déposé une heure avant le délai défini ci-dessus. Leur organisation fait l'objet d'un accord du bureau au plus tard dans l'après-midi du troisième jour. Une discussion d'urgence peut contenir deux motions ou résolutions au maximum. Le texte proposé fait l'objet d'un vote en séance plénière, afin de déterminer si la discussion a lieu de se poursuivre ou si le texte est renvoyé devant la commission compétente. Les textes proposés ne peuvent faire l'objet d'amendement. Un orateur issu du groupe ayant déposé la demande de discussion dispose de cinq minutes maximums pour présenter le texte. Un représentant des autres groupes dispose éventuellement de deux minutes pour s'exprimer. Chacune des résolutions fait l'objet d'un vote séparé. » Voilà la base de départ qui réunit l'ensemble des groupes.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Je m'interroge sur un point. Le groupe de travail n'a pas été mandaté pour toiler chaque article un par un d'un RI voté en plénière lors de la session précédente, alors que là on revient sur les articles au fur et à mesure. Cela me gêne.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Le mandat donné par l'Assemblée des Français de l'étranger à ce groupe de travail en mars dernier n'était pas excessivement clair. Notre groupe a déploré clairement le manque de discussions en plénière dont les groupes pourraient être à l'origine. Nous étions tous d'accord pour dire que cela s'était mal passé. Une motion a été soumise au dernier moment sur les services publics consulaires. À partir de ce moment-là, on nous a demandé de revoir notre copie, car notre groupe URI avait travaillé en amont de la session de mars. Nous avons tous vu que ce travail était insuffisant et j'en prends ma part de responsabilités. Dès lors, nous sommes revenus sur le RI, et vu des choses qui étaient complètement inappropriées, que nous n'avions pas relevées auparavant. Nous sommes tous des adultes. Si l'on découvre des insuffisances criantes dans le RI, pourquoi s'interdirait-on de le modifier ? Le RI est notre outil de travail.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

J'entends bien ce que tu dis Jean-Baka, néanmoins il était clairement défini ce que nous devions faire, et certains d'entre vous se sont arrogé le droit de faire des changements, alors que le mandat avait été très bien défini. Je n'ai pas envie de passer des heures sur le règlement intérieur, et je pense que la plupart d'entre nous ont autre chose à

faire. Je suis bien d'accord sur la fluidité, mais je rappelle une chose, le RI a été voté, nous devons uniquement ajouter deux points.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Radya, je ne comprends pas vraiment ce point. Le mandat porte sur la fluidité de nos débats, on est complètement dans le canevas qui a été fixé par Madame la Présidente. En ce qui concerne la fluidité, on a deux versions. La première correspond à ce qu'ont rappelé nos collègues, c'est-à-dire les discussions libres, qui ont été actées par les présidents de groupe si je m'abuse, et la seconde est l'organisation des discussions d'urgence. Nous sommes donc dans le canevas initial, nous parlons de la fluidité de nos débats.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Olivier, je suis désolée, mais l'article 6 n'entre pas dans le débat sur la fluidité. Les discussions entraînent dans ce canevas. Maintenant si l'on veut ajouter au gré des humeurs de chacun des modifications, là je ne suis pas tout à fait d'accord.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci beaucoup. Je voudrais revenir sur la nature de nos échanges. Je n'ai pas beaucoup apprécié que dans le mail on parle de manipulations. Je pense qu'il faut que l'on sorte de tout ça. Il y a eu un moment de conflictualité entre les uns et les autres. Des modifications apportées font consensus. Il y a une modification qui reste en suspens. Effectivement, je suis d'accord avec Radya, elle ne faisait pas partie du mandat. Apparemment, plusieurs groupes veulent en discuter. Discutons-en, on va voter. Si cela permet de finaliser un texte, cela vaut le coup d'essayer, en sortant de la conflictualité.

Monsieur Gérard SIGNET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Soyons clairs. Hier soir il y a eu apparemment un quiproquo et le courriel qui a été envoyé n'était pas le bon (*Monsieur Baudoin DE MARCELLUS manifeste son désaccord et Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER conteste cette version. Il a dit avoir envoyé un courriel de la part de son groupe et non pas qu'il ne s'agissait pas du bon*)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Là, on arrive plus à suivre. Est-ce que quelqu'un pourrait nous lire les articles du RI, parce que les mails, je pense que la plupart des gens ne les ont pas lus et heureusement. On est là en plénière, on va travailler, on va avancer. Est-ce que l'on peut se mettre d'accord sur les deux articles ajoutés sur le temps d'échange libre. Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? Et si l'on ajoute à cela l'ajout sur la cellule de règlement des conflits, déjà, moi en tant que présidente, j'aurais l'impression que ce groupe de travail a rempli le mandat qui lui a été donné en mars dernier.

Applaudissements dans la salle.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription Israël et Territoires palestiniens

Je voudrais revenir sur le temps libre. Pour vous dire la vérité, je ne sais pas ce que cela signifie le temps libre. Dans la vie de tous les jours, cela n'existe pas. C'est pour moi un concept extrêmement mystérieux. Je voulais aussi vous dire que depuis que l'AFE existe, on a toujours voulu calquer notre fonctionnement sur ceux du Sénat et de l'Assemblée nationale. Or je puis vous dire que le temps libre n'existe pas dans ces deux institutions. Je voudrais que vous réfléchissiez à l'opportunité d'intégrer au RI une notion aussi bizarre. Je propose que l'on ne la mette pas pour le moment dans le RI, d'autant que l'on ne sait même pas si lors de cette session l'expérience sera positive. Nous n'allons pas revenir sur le RI lors de chaque session de notre mandature.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Daphna, il ne s'agit de temps libre, mais de temps d'échanges libres. Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription Asie-Océanie (Hong-Kong)

Je suis assez d'accord pour que l'on avance sur les deux sujets sur lesquels nous sommes à peu près tous d'accord, c'est-à-dire la cellule et l'échange libre, et donnons-nous jusqu'à jeudi pour ce fameux article 6 si l'on doit revenir dessus. Cela permettra peut-être de clore ce débat pour l'instant et l'on aura l'occasion d'en reparler lors des déjeuners et des dîners, avant de revenir à la tribune jeudi avec une proposition.

Monsieur Olivier MAYRAND, conseiller élu de la circonscription Europe centrale et orientale

Nous avons une heure de bloquée pour le RI, qu'on en finisse. Nous n'allons pas adopter une partie du texte aujourd'hui et l'autre un autre jour. Nous faisons tout aujourd'hui et puis voilà. Le ministère du temps libre, c'était en 1981. Aujourd'hui nous parlons de temps d'échanges libres. Je pense que la formulation est bonne et je suis favorable à l'adoption de l'ensemble des articles, même le 6. Je fais confiance à nos collègues pour que la rédaction soit bonne. Mais nous devons voter sur l'ensemble du RI. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Je peux apporter une précision. Lorsqu'on a parlé des temps d'échanges libres, il y a eu un consensus entre nous pour se dire qu'il était bon de les favoriser, mais il ne faut pas que cela parte dans tous les sens, les discussions doivent être structurées, ce qui nous a conduits à introduire l'article 34.3, qui permet à un groupe, et pas seulement un groupe politique, présentant au préalable un écrit court pour que l'on sache de quoi l'on va parler. C'est une ouverture au débat qui initie les échanges avant la discussion proprement dite et le vote éventuel d'une résolution afin de déterminer de manière mature la position des Français de l'étranger. Voilà pourquoi le groupe ES veut voter les articles 29 à 32 sur les temps d'échanges libres, mais il nous faut aussi avoir cet article 34.3, qui donne la possibilité aux gens de préparer des écrits pour donner une base à ces échanges.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je voudrais revenir sur l'article 6. Le danger avec ce type de dispositions, c'est qu'en réalité le travail que chacun de nous passe des heures à accomplir en commission, en intersession, soit balayé du jour au lendemain, parce qu'une majorité, aussi faible soit-elle, adopte un texte. Cela s'est produit dans la commission des lois, avec une résolution ayant une majorité minimale, qui aurait pu ruiner le travail réalisé en intersession. Cela pourrait arriver sur tous les sujets. C'est pour cela que nous avons poussé pour avoir un gilet de sécurité dans le RI, qui permette un renvoi en commission lorsque l'on se rend compte qu'il n'existe pas de majorité dans l'assemblée. Cela revient à respecter le travail effectué en commission. C'est le fond qui m'intéresse sur cette question.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Madame la Présidente, pour répondre à Thierry, je précise tout d'abord que nous avons travaillé dans un sens extrêmement clair. L'idée est simplement d'arriver à fluidifier les débats. Tout d'abord en donnant la possibilité d'avoir des échanges libres. Une possibilité que nous allons expérimenter, on verra ce que cela donne. Ensuite, sachant que nous sommes une assemblée politique, nous voulons donner la possibilité aux groupes qui le souhaitent de pouvoir déposer dans le cadre d'une discussion en urgence, urgence signifiant en l'occurrence dans le cadre des sessions. Nous restreignons au maximum cet article 6, en accord avec mes collègues, afin d'éviter les débordements, en limitant à 2 le nombre de discussions par session. Cela n'a rien à voir avec un raz-de-marée détruisant le travail des commissions. L'idée est juste qu'un groupe puisse s'emparer d'un sujet politique, mais ces débats seront organisés de sorte qu'ils ne dépassent pas une demi-heure, que l'on ait, le cas échéant, la possibilité de le renvoyer en commission. Dans le cadre de chaque discussion, le groupe qui la porte peut déposer au maximum deux motions ou deux résolutions. Cela permettra d'avoir des débats plus fluides avec d'un côté des discussions libres, de l'autre des discussions un peu plus politiques. Les groupes pourront s'exprimer et l'assemblée gardera le pouvoir de rejeter les motions ou résolutions en cas de désaccord.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux (Luxembourg)

En fait, on nous demande de prendre position sur un règlement dont je n'ai pas la finalité ni la dernière version. Je suis donc un peu ennuyé d'avoir à dire oui ou non si je ne suis pas sûr de ce qui a été discuté il y a un quart d'heure.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tu as entièrement raison. En réalité, les deux articles qui ont été ajoutés, c'est la version que vous avez reçue du secrétariat général samedi après-midi. Pour la dernière version de l'article 6, il faudrait peut-être le relire en direct pour que tous les membres de l'assemblée puissent s'y retrouver.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique (Madrid)

Il faut savoir qu'au cours des échanges, la version d'origine que le président ou la présidente pouvait renvoyer un texte en commission sauf si 2/3 de l'assemblée présente s'y opposait. Ce qui a été accordé. Il faut donc que l'on se prenne une heure ou deux pour valider cet article, comme le propose Frédéric. L'on se donne une heure et l'on remettra, une fois que l'on sera d'accord, une version qui sera soumise à l'assemblée entre deux points de l'ODJ. Un texte propre passera puisque nous sommes d'accord sur le principe.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

La disposition concernant les 2/3 est une proposition du groupe IDP, et tous les autres groupes y sont favorables à ce changement. Donc, tout est bon.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Selon la proposition actuelle, si j'ai bien compris, un groupe peut proposer une résolution, sans qu'aucune négociation ni amendement ne soit possible. Un groupe aura donc élaboré un texte, sans négocier avec personne d'autre. Déjà, je ne trouve pas cela génial. D'autre part, notre proposition sur les 2/3 vise à avoir le filet de sécurité dont on parlait, à savoir que la présidente peut décider d'un renvoi en commission, mais si jamais une majorité des 2/3 s'y oppose, en ce cas, le vote a lieu. Il faudrait s'assurer que tout le monde soit d'accord avec ça, mais a priori nous avons encore besoin de discuter.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription Europe du Sud (Rome)

Notre principe, c'est l'efficacité, mais là je sens bien qu'il y a en effet besoin d'affiner cet article, d'autant que je partage ce qui vient d'être dit par Thierry MASSON. Cet article mériterait également de préciser la manière dont est déposée la question ou la demande. Doit-elle être affichée au fond de la salle, transmis au SG à la présidente, etc. ? Certains éléments manquent encore.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci Madame la Présidente. Je voudrais revenir sur la cellule de règlement des conflits car, comme vous le savez, j'ai un peu travaillé sur le sujet. Je m'étonne de voir qu'il n'y a que deux articles qui restent un peu confus sur l'organisation et sur son fonctionnement. Il faudrait profiter de la table ronde qui suit à 17 heures, avec des experts pour affiner ce texte puisqu'il manque le fait qu'il y ait des suppléants représentant chaque groupe politique, sachant que des membres titulaires de cette cellule peuvent être eux-mêmes victimes ou harceleurs, et d'inclure un budget dédié s'il fallait faire intervenir des experts juridiques ou assurer une prise en charge psychologique.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Je tiens à revenir sur deux interventions. Certes, comme l'indiquait Monsieur PITON, nous sommes dans une assemblée politique, mais il faut faire attention je pense à l'excès de politisation et aux « coups » politiques. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé lors de la dernière session, avec la présentation d'une motion à la toute dernière minute, dite urgente sur des sujets pour lesquels nous étions sur le fond tous d'accord concernant la paupérisation regrettable des services consulaires. Le texte soumis appelait une certaine reformulation et Madame la Présidente a fait le choix de renvoyer le traitement de la question à la commission des lois que je préside. Il se trouve, et cela me permet de revenir sur les propos de Thierry MASSON, qu'en tant que présidente de la commission des lois, j'ai demandé qu'un rapport soit rédigé sur la question puisqu'elle était urgente, et il a fallu batailler auprès des membres de ces mêmes groupes qui prétendaient que la question était urgente pour qu'ils s'investissent dans le travail de fond indispensable soit fait pour octobre. Ils m'ont répondu qu'il fallait attendre jusqu'à mars 2023. Je suis vraiment étonnée, en ma qualité de présidente, qu'un sujet présenté comme extrêmement urgent en mars 2022 ait à attendre mars 2023 pour faire l'objet d'un traitement de fond. Alors oui, cette assemblée est politique, mais méfions-nous de l'excès de politisation, qui conduit à une instrumentalisation de l'assemblée et à vider de sa substance les travaux sérieux menés par notre commission et qui est contraire aux intérêts des Français de l'étranger qui nous ont élus. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Élie LÉVY, conseiller élu de la circonscription d'Israël et des Territoires palestiniens

Nous discutons d'un sujet qui est probablement réel pour notre groupe de travail, mais qui est encore un peu virtuel pour nous, puisque l'article n'est pas encore finalisé. Je vous propose que le groupe de travail se retire pendant un quart d'heure ou une demi-heure finalise et rédige un texte définitif, ce qui nous permettrait de discuter sur des éléments concrets pour tout le monde.

Applaudissements dans la salle.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Je voudrais réagir aux propos de Cécile LAVERGNE. Je voulais la rassurer. Si le texte est aussi court, c'est parce que nous ne pouvons pas tout décliner. En revanche, tous les travaux de Gérard et les avis de Cécile seront disponibles dans le RV.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Concrètement, ici dans cette assemblée, s'il y a un groupe d'au moins 10 d'entre vous ou bien un groupe politique qui souhaite engager le débat sur une question donnée avec un document précisant ses propositions, ce n'est pas possible en l'état actuel du règlement. Les commissions ne répondront jamais à des questions d'urgence, leur travail se situe dans la durée.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je serais d'accord avec toi si l'objet était d'engager le débat. Mais en déposant une résolution non amendable devant l'assemblée, on n'est pas en train d'engager mais de fermer le débat. Mon groupe veut que l'on puisse discuter sur le fond. Dans les commissions on peut aussi proposer des résolutions.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord (Casablanca)

La question qui se pose est de savoir cet article 6 est utile ou non pour le RI. J'ai constaté ce matin, lorsque les groupes ont posé leurs questions au ministre, qu'il existait une convergence sur bon nombre de sujets. Nous avons parfois besoin de nous retrouver pour discuter de ces sujets, mais le RI actuel ne le permet pas. Si cet article 6 est nécessaire, il faudra cependant le réécrire.

Madame Élise LÉGER, conseillère élue de la circonscription Asie-Océanie (Hong-Kong)

J'aimerais ajouter que l'on se rassemble seulement deux fois par an pendant une semaine et que le temps n'est pas extensible. Je trouve que cet article minimise le travail de commission en amont, durant lequel on prépare nos sessions avec des sujets importants. Donc pourquoi a-t-on subitement besoin de rajouter d'autres procédures, alors que les commissions effectuent déjà ce travail et abordent tous les sujets importants ? Je ne peux bien sûr parler que de ma commission, mais ensemble, tous les groupes représentés proposent des résolutions devant répondre à ces attentes.

Monsieur Marin BIURRUN, conseiller élu de la circonscription de l'Amérique latine et Caraïbes

Je voulais simplement souligner un élément. D'après mon expérience dans une assemblée parlementaire, le fait que l'instance renvoie un texte en commission ne pose pas de problème, pas plus que les votes à majorité simple ou qualifiée. L'important est de se mettre d'accord et de travailler ensemble.

Madame WARDA SOUHI, conseillère élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Je crois que cette initiative part d'une bonne idée : ouvrir le débat à tous les groupes pour avoir des échanges transpartisans. Je n'ai pas lu l'article dans son intégralité, mais son principe semble raisonnable et complémentaire de ce qui pratique déjà dans cette assemblée. Peut-être cela va-t-il trop loin et que nous ne sommes pas prêts. Certains risques auxquels nous pensons tous ne sont pas assez détaillés, précisés. Il faudrait donc peut-être revoir les modalités, mais l'idée est bonne.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription des EAU et d'Oman

Est-ce que nos amis du groupe de travail pourraient se réunir quinze minutes pour revenir avec une version finalisée et que l'on en finisse aujourd'hui ? Ça

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je signale que l'on peut se réunir jeudi en fait lors de la séquence d'échanges libres. Si l'assemblée estime être en mesure de pouvoir voter ou pas. Le problème de base, je tiens quand même à y revenir, c'est l'absentéisme dans les groupes de travail. Je l'ai dit de manière « polie », mais ce n'est juste pas possible en fait. On a été contraints parce qu'un groupe a adopté la politique de la chaise vide, et qui s'est mis à travailler sur un document commun 4 heures avant le début de la réunion de finalisation de nos travaux. Si on en est là, c'est aussi à cause de ça. (*À la suite d'une question de Monsieur RIGAUD, elle précise avoir évoqué le sujet avec le président du groupe concerné*)

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription des EAU et d'Oman

Nous n'accepterons pas un report à jeudi.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Pourrait-on proposer que les présidents de groupe se réunissent pendant quinze minutes afin que l'on essaie de trouver une solution entre nous ? Cette solution vous conviendrait-elle ?

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription des EAU et d'Oman

Si on commence à faire appel aux présidents pour étudier les textes, cela ne va plus. On fait confiance aux personnes que l'on a nommées dans nos groupes. On les laisse travailler quinze minutes et on va boire un café.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons prévu une séquence d'échanges libres. Vous êtes d'accord pour vous revoir ? Les membres du groupe règlement intérieur vont se réunir avant de revenir vers leurs présidents de groupe, pour que l'on puisse adopter ce RI. Est-ce que cela vous va ? Le risque est que les échanges libres se terminent à la buvette. Êtes-vous disposés à prendre ce risque ?

La séance est levée à 15 h 56.

La séance reprend à 16 h 30.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce que les présidents de groupe ont consulté les membres du GT sur le règlement intérieur ? On va reprendre nos travaux, sachant que l'horaire de 17 heures pour la table ronde ne peut pas être modifié, ce qui signifie que nos échanges libres ont servi à refaire une discussion sur le RI. Ce qui est dommage parce que l'on avait déterminé les sujets à discuter tous ensemble. Est-ce que l'on peut procéder à la finalisation ? Veuillez regagner vos places. Monsieur DELUCHET, si on arrive à valider le règlement intérieur rapidement, je vous donnerais, si vous le voulez bien, la parole pour le groupe de travail sur la réforme. Si vous en êtes d'accord, vous parlerez pendant 5 minutes. Est-ce que c'est suffisant ? 10 minutes ? C'est bon. D'accord. Est-ce que vous pouvez vous dépêcher, car il est déjà 16 h 33. J'appelle les rapporteurs du groupe de travail règlement intérieur, Monsieur DE MARCELLUS et Monsieur Jean Baka à la tribune. Si, un consensus a été obtenu, il faut passer au vote le plus vite possible, de manière à permettre à Monsieur DELUCHET d'aborder, très rapidement le groupe de la réforme. Qui souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un consensus a été atteint ?

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Un consensus a bien été obtenu.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui souhaite enchaîner ? Jean-Baka, tu veux le présenter ? Le suspense est insoutenable.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Je vais vous présenter la dernière version de l'article 6 sur laquelle nous sommes d'accord. Le groupe ES a accepté de retirer l'article 34.3, parce que nous avons trouvé un véhicule pour présenter des motions politiques dans l'article 6. Ce dernier porte sur « l'urgence des discussions proposées à l'assemblée durant les sessions proposées au plus tard à la mi-journée du troisième jour, par le président, l'un des vice-présidents ou un groupe. Le nombre de discussions d'urgence par session ne peut excéder le nombre de deux. » Nous avons la volonté de ne pas faire trop long et de toute façon l'ordre du jour ne le permettrait pas. Un groupe ne peut déposer deux demandes de discussion, sauf si aucun autre groupe n'en a déposé une heure avant le délai défini ci-dessus. Il y a sans doute des choses à revoir sur le plan de la syntaxe pure, mais le sens est là. « Les organisations de discussions d'urgence font l'objet d'un accord en réunion de bureau, au plus tard durant la matinée du troisième jour de la session. Les discussions d'urgence peuvent contenir deux motions ou résolutions maximum. Le texte est proposé par le biais d'un vote en séance plénière afin de déterminer si la discussion a lieu de se poursuivre ou si le texte est renvoyé dans la commission compétente. Il est renvoyé en commission si la majorité simple le décide par un vote. Les textes proposés ne peuvent faire l'objet d'amendement. » Nous souhaitons que le texte soit amendable. On ne veut pas faire trop long, donc nous allons ajouter la possibilité d'amendement, à partir du moment où on le soumet dans les cinq minutes suivant l'introduction en plénière du débat. « Un orateur issu du groupe ayant déposé la demande de discussion dispose de cinq minutes maximums pour présenter le texte. Éventuellement, un orateur issu des autres groupes disposera de deux minutes pour s'exprimer. » Il faudra là aussi modifier la syntaxe. « Chaque motion ou résolution fait d'un vote séparé. » Nous, ES, souhaitons évidemment le débat et nous sommes heureux de voir que la proposition d'amendement a été acceptée. Ça, c'est pour l'article 6 sur les questions d'urgence. L'article 34 va disparaître et le 37 a été reconnu comme incomplet dans sa version actuelle, mais mes collègues ne

souhaitent pas modifier. Il évoque la possibilité de faire une demande discussion d'urgence pour 10 personnes ou un groupe.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour les échanges libres et la cellule de règlement de conflits, on était d'accord. Pourrait-on valider en bloc ces trois modifications ?

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je voulais juste préciser qu'il ne fallait pas oublier de mettre l'astérisque pour renvoyer à l'annexe sur le harcèlement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement, pour préciser au sujet de la cellule tous les éléments sur lesquels vous avez travaillé. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je préférerais que le texte dise simplement que les amendements sont possibles. Point barre. Et ensuite le bureau verra comment cela s'organise, mais je ne voudrais pas que cela soit lié à une temporalité.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Madame la Présidente. Je suis assez mal à l'aise avec le fait de voter un article qui ne soit pas dans sa forme définitive. Cela prend cinq minutes d'ajouter les petits détails qui sont essentiels, puisque, comme chacun sait, « le diable est dans les détails », pour nous permettre de voter un article propre avant de passer à autre chose. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La version affichée est apparemment la version finale. Très rapidement Madame GUILLEMOT (4'11'25).

Madame Géraldine GUILLEMOT, conseillère élue de la circonscription Asie et Océanie (Hong Kong)

Je pense qu'on est d'accord sur le fond de la présentation et vous avez bien dit que c'était terminé, donc nous passons au vote.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Juste un petit point. S'il y a deux demandes au maximum, comment fait-on s'il y en a davantage ? Est-ce que le choix est déterminé par l'ordre d'arrivée ? (*Plusieurs membres lui confirment que l'ordre d'arrivée prime*)

Monsieur Pascal BOURBON, conseillère élue de la circonscription de la Péninsule ibérique

C'est bien l'ordre d'arrivée qui est déterminant. Mais les deux groupes qui n'auraient pas pu déposer de demande lors d'une session seraient prioritaires lors de la session suivante, de façon que ce ne soit pas toujours les mêmes groupes qui soient à l'initiative des discussions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons pouvoir passer au vote. Donc on vote en bloc. Qui vote contre ? Est-ce qu'on peut voir en ligne également ? Qui s'abstient ? Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En conclusion, je voudrais quand même refaire un point sur la participation aux groupes de travail, aux mandats spéciaux, aux bureaux, etc. Ce n'est pas anodin. Parfois, quand on s'engage pour quelque chose, on peut avoir un empêchement qu'on explique éventuellement, mais, s'il vous plaît, effectuez les travaux quand ils sont supposés être faits pour éviter les pertes de temps comme celle que nous venons de vivre. On aurait pu travailler de façon beaucoup plus efficace, même si nous sommes parvenus à un accouchement au forceps de ce nouveau règlement intérieur. Et maintenant j'espère que nous allons pouvoir travailler encore mieux qu'avant. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons enchaîner avec Monsieur DELUCHET, que j'invite à me rejoindre à la tribune. Malheureusement, vous avez moins de temps pour vous exprimer, mais vous le savez. Je vais vous donner dix minutes, donc vraiment, à 16 h 55, ce sera fini pour permettre à la table ronde s'installer, et je vous remercie pour votre compréhension.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, je sais qu'il y a beaucoup d'impatience à l'égard de ce GT Réforme de l'AFE, car on est tous motivés pour que beaucoup de choses changent dans notre assemblée. Notre première réunion a eu lieu le 5 mars et demain nous allons faire notre cinquième réunion. Malheureusement, il y a eu un quiproquo lors de cette session et nous n'avons pas pu avoir une séance deux heures pleines pour se réunir. J'espère que l'on pourra avoir cet aménagement de notre travail lors de la prochaine session, pour que les séances du GT ne se tiennent pas uniquement en intersession. On a choisi une méthodologie particulière. Il y a eu quatre groupes de travail, et nous avons décidé de commencer par les deux derniers. Le premier est consacré aux conditions d'exercice et le statut de mandat AFE, le deuxième à la représentation des FE et la proximité. Vous voyez que ce sont là les questions les plus centrales de notre réforme. Le troisième groupe de travail s'appelle Politiques publiques et administration centrale et le quatrième Bilan des propositions précédentes de réformes à l'AFE. Quelle est notre méthodologie que nous avons déterminée tous ensemble ? Pour penser la prochaine AFE, nous estimons devoir partir d'un constat : l'assemblée doit être plus délibérative. Cela implique de savoir quel type et quelles pratiques de délibérations nous souhaitons mettre en place. Nous sommes donc en train d'observer et nous avons fondé quatre champs thématiques : protection et aides sociales, services consulaires-citoyenneté-sécurité, éducation-politique culturelle-francophonie, écologie et soutien aux entreprises. Nous avons rédigé un pré-rapport que nous allons regarder demain sur les pratiques délibératives que nous voudrions faire revenir à l'AFE, avant de voir comment assumer ces délibérations. Nous nous sommes séparés en quatre petits groupes pour élaborer des notes de synthèse par champ thématique, sachant que l'un des groupes a également travaillé sur le bilan de cinq rapports qui avaient été réalisés auparavant : Frassat-Lecomte en 2015, Bezardin en 2016, Rahal-Poznanski en 2017, Poznanski en 2018 et celui Del Picchia en 2019. Ce travail a fait l'objet d'un document que nous allons publier après la session pour que vous puissiez le consulter. Il est difficile de parler aujourd'hui de ces notes de synthèse que nous aborderons demain, mais disons que dans la partie aides sociales par exemple, les délibérations sur le SMSE, sur l'aide adulte et enfants handicapés pourraient faire l'objet de délibérations de l'AFE. Nous pourrions aussi proposer une réforme de l'ADD et du SMSE, sur le modèle du RSA. Évidemment, la partie services consulaires, citoyenneté, sécurité touche souvent à des domaines régaliens. Il sera donc difficile d'avoir des délibérations au sein de l'AFE, car la plupart reviennent au personnel consulaire. Dans l'éducation, politique culturelle, francophonie, on pense que FLAM pourrait revenir à l'AFE, de même que le budget de l'aide à la scolarité, avec la fixation des taux de base. On a noté aussi un défaut de représentation de l'AFE chez Campus France et dans les Instituts français. Dans la partie écologie et entreprises, on pourrait penser à développer un dispositif de soutien aux entreprises dont les dossiers seraient délibérés à l'AFE, notamment à l'export mais aussi à l'exposition aux crises, sachant qu'une partie du STAFE a déjà été utilisé pour les entreprises. Concernant le calendrier, nous nous sommes entendus sur un temps long, comme je vous l'avais dit lors de la précédente session. On va finaliser ce travail de définition des axes de délibération que l'on pourrait faire revenir à l'AFE. En mars 2024, on prévoit la remise du rapport final, qui pourrait donner lieu à une session extraordinaire d'arbitrage en plénière sur les propositions à faire au niveau du GT, et je pensais que l'on pourrait avoir un projet de loi en octobre 2024. Quelques consensus ont marqué nos débats. Premièrement, nous voulons une assemblée plus délibérative. Le problème des indemnités, on l'a bien vu ce matin, traverse complètement cette problématique. Deuxièmement, nous avons une envie d'autonomie budgétaire, sans laquelle il est impossible d'avoir une assemblée délibérative. Troisièmement, nous constatons un manque de moyens humains pour réaliser notre travail de la meilleure de façons. Nous en saurons plus demain après la réunion. Nous allons publier ces deux rapports et la méthodologie juste après la session.

Applaudissements dans la salle.

Ramzi SFEIR, vice-président de l'AFE

Nous avons encore 2 ou 3 minutes pour quelques questions.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Je vous remercie chers collègues. Il est certain que vous avez fait un énorme travail sur de nombreux sujets qui concernent la vie de l'AFE. Mais la grande inquiétude des élus est la représentation des Français de l'étranger. Il se pose en ce moment un très grand problème. Il me semble injuste que ceux qui sont conseillers des Français de l'étranger et jouent un rôle important de proximité n'aient pas vocation à venir à Paris et à être en contact avec les différentes associations et institutions qui nous donnent les outils pour travailler sur place. Il y a également un grave problème avec l'élection des deux échelons. Il a fallu trouver des candidats en Asie ou en Amérique latine

pour des listes en Afrique. Cela n'a aucun sens. Il faut modifier cette procédure. Dans certains pays, il faut envisager un redécoupage. Certains comptent 10 voire 12 conseillers, quand d'autres, comme la Suède, n'en ont que 3.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci Monsieur le Vice-président. Je prends la parole bien que je sois membre de cette commission et demande à son président s'il est d'accord, car c'est contraire aux usages. Il y a consensus sur le fait que l'on veuille devenir une assemblée délibérative, mais j'avais émis des réserves sur la méthode. Je pensais qu'il était très important de commencer par définir ce que nous voudrions que soit l'Assemblée des Français de l'étranger avant de s'occuper des politiques publiques, qui, si l'on réformait l'assemblée, seraient de notre ressort. Même si nous disons vouloir nous occuper de telle ou telle politique sociale, comme il s'agit de sujets régaliens, je pense que la réponse sera non. Il faudrait savoir ce que le gouvernement est prêt à nous accorder, quels sont les points qu'il faut réformer d'urgence. Par exemple, Marie-Christine a parlé de cette élection à double étage qui est vraiment un non-sens. Il faudrait changer ce système, parce que cela entraîne parfois l'élection dans certaines circonscriptions de personnes qui y sont complètement étrangères. Donc que peuvent-elles apporter de plus à notre assemblée ? Je voudrais que l'on fasse des propositions concrètes sur les modifications que nous voudrions voir venir rapidement pour l'élection de conseillers des Français de l'étranger. Cela me paraît indispensable. Nous sommes élus depuis un an et on attend des propositions concrètes.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord (Casablanca)

Monsieur le président, merci pour cette présentation. On a l'impression qu'il existe deux compartiments dans la réforme des Français de l'étranger. Il y a le secrétariat général qui a la main sur le budget et les conseillers de l'AFE, qui dépendent de ce budget. Du coup, souvent l'on confond l'enveloppe et le budget. On aimerait obtenir qu'au moins un élu de chaque groupe politique participe à l'élaboration d'un budget prévisionnel pour chaque session afin d'évaluer nos besoins. Nous avons souvent des études à faire, qui nous conduisent à inviter des intervenants, ou d'autres dépenses, mais nous n'avons pas la main sur ce budget. On nous dit l'enveloppe est de tant et vous ne pouvez pas dépenser davantage. Nous voudrions donc pouvoir gérer une partie importante du budget de l'AFE. Merci.

Ramzi SFEIR, vice-président de l'AFE

Merci Abdelghani. Jean-François ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

On prendra cette proposition en compte lors de nos débats. Sur la question de Marie-Christine, nous sommes bien d'accord qu'il s'agit d'une question très importante, mais le groupe a décidé à douze d'une méthodologie, et cela répond aussi un peu à la question de Nadine. Si on veut réformer l'AFE, il faut d'abord savoir ce que l'on veut que l'AFE fasse. Nous sommes donc partis de ce constat. On ne peut pas monter une machine si on ne sait pas à quoi elle servira d'abord. Un artisan qui conçoit un outil le fait pour répondre à un besoin bien précis. La majorité des membres du groupe a donc voulu savoir de quelle manière cette assemblée pouvait être plus délibérative pour ensuite adapter ses fonctions à sa mission. La question de la représentation est aussi capitale dans cette perspective. Elle est intégrée dans le groupe n°2 et donc, à partir de mars, on va commencer à aborder ce sujet, mais, encore une fois, nous voulons d'abord savoir à quoi sert la machine.

Ramzi SFEIR, vice-président de l'AFE

Merci Jean-François. Chers collègues, il est 17 h 01, donc la séance est levée. On reprend dans quelques minutes pour la table ronde.

La séance est levée à 17 h 01.

La séance reprend à 17 h 10.

TABLE RONDE : SEXISME, PARITÉ ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES MILIEUX POLITIQUES ; ÉTATS DES LIEUX, ÉVOLUTION, PERSPECTIVES

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre avec la très attendue table ronde intitulée Sexisme, parité et violences faites aux femmes dans les milieux politiques ; états des lieux, évolution, perspectives. Un titre très ambitieux. Nous avons l'espoir aujourd'hui de poser certains sujets sur la table. Nous avons envisagé d'aborder ce sujet très actuel dès le mois de mars. On a effectué un travail préalable avec les trois intervenants de ce soir. Je suis ravie que Gérard SIGNORET et Cécile LAVERGNE aient accepté de modérer cette table ronde. Ils ont travaillé tous les deux au sein du GT règlement intérieur pour l'ajout d'un article sur la cellule de règlement de conflits et sur le Guide de l' élu à venir, et je pense que ce sont les bonnes personnes pour animer ce débat. Je leur passe bien volontiers la parole.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci Madame la Présidente. La création de cette cellule est une avancée majeure pour cette assemblée. Je tiens à remercier particulièrement nos intervenants pour leur présence et je me félicite de l'organisation de cette table ronde sur un sujet ô combien important. Malheureusement, le droit des femmes dans le monde régresse, on le voit en Iran, on l'a vu aux États-Unis. Je pense que nous, en tant que Français de l'étranger, nous devons d'être exemplaires sur ces thèmes-là et sur la promotion des droits de l'homme dans le monde, au nom des valeurs universelles que véhicule la France. Je laisse la parole à mon collègue Gérard.

Monsieur Gérard SIGNET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci. Je peux vous dire qu'avec Cécile on a vraiment très bien travaillé, à l'unisson, sur un thème délicat mais tout à fait d'actualité. Je voudrais ajouter que dans un esprit de respect et d'égalité, ainsi que pour la parfaite liberté d'écoute des membres de l'AFE, il a été pris l'initiative de créer une cellule de règlement de conflits. Elle permettra à tout conseiller, qu'il soit victime ou témoin, en session ou hors-session, de la saisir et de dénoncer la faute afin de résoudre le problème et d'assister la victime, ainsi qu'à orienter les acteurs vers une prise en charge psychologique, médicale et légale. Nous allons maintenant passer la parole aux intervenants.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous propose, si vous le souhaitez, de gérer les prises de parole afin de faciliter la fluidité des débats. Je vais vous expliquer le déroulé. Nous avons trois intervenants, qui feront chacun une présentation d'une vingtaine de minutes, avec ensuite une demi-heure de questions-réponses. Vous reprenez la parole Madame LAVERGNE ?

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci. Je vais présenter rapidement nos trois intervenants. Maître Pierre-Olivier SUR, avocat associé et ancien bâtonnier de Paris. Madame Gwenaëlle PERRIER, chercheuse et spécialiste des politiques d'égalité de sexes dans les collectivités territoriales françaises. Madame Sandra LHOTE-FERNANDES, responsable du plaidoyer droit des femmes et santé au sein de l'ONG Oxfam France. Nous allons commencer cette table ronde par l'intervention de Maître Pierre-Olivier SUR.

Maître Pierre-Olivier SUR

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, membres de cette auguste assemblée, et mes chers consœurs et mes chers confrères. Si vous me donnez la parole en premier, c'est que vous considérez qu'il est temps et qu'il est important de donner un cadre juridique et procédural au tout et n'importe quoi que l'on voit en ce moment. La bagarre politique, les haines, sous le prétexte de la transparence, sont inacceptables et doivent être cadrées. Alors, je vais vous dire d'abord quelles sont les procédures et ensuite quelles sont les infractions. Je vais me permettre de vous rappeler que ce code de procédure pénal et ce code pénal sont la règle, et la seule règle. Tout le reste, les rumeurs, les tweets, les vengeances, les campagnes de dénigrement, etc., sont, au contraire, peut-être punissable

Qu'est-ce que la procédure ? Une infraction pénale est ce qu'on ne peut, ce qu'on ne doit pas faire dans la relation à l'autre face à l'ordre public. C'est lorsqu'il y a une fracture à l'endroit du contrat social, qui nous unit tous. Et il y a des comportements qui font que le savoir-vivre, la possibilité de vivre en commun a été fracturée. Il faut alors que le juge vienne combler cette fracture, vienne apporter une réparation, vienne dire s'il y a eu faute ou non pour remettre les conditions du vivre ensemble comme l'église au milieu du village. C'est ça le droit pénal ! C'est ça le contrat social ! Et c'est ça le droit ! Alors qu'est-ce que le droit ici ? Quand on est au courant d'une infraction ou quand on est victime d'une infraction, on saisit le juge et pas la presse ni les réseaux sociaux, ou alors on tombe dans un mauvais populisme qui met en danger nos institutions et notre démocratie.

Qui est le juge ? Si on est informé d'une infraction on fait un signalement au procureur de la République, à l'autorité dont on dépend. Signaler ce n'est pas faire de la délation, c'est rappeler simplement que l'on a observé, que l'on a assisté, que l'on est témoin d'une infraction. Non seulement on a le droit de la faire, mais on en a le devoir. La délation, ce sont les réseaux sociaux, donc, je fais un signalement. Votre présidente fait un article 40 auprès du procureur de la République. Le procureur est saisi « sur la chose », ce qui nous éloigne un peu de l'infraction « Ad personam ». Il se serait passé des faits et moi, procureur de la République, je lance des investigations dans le cadre du secret de l'enquête. Ce signalement concerne les personnes extérieures à l'infraction ou aux faits, mais dont elles ont eu connaissance. Et, je le répète, ce signalement est un devoir quand il s'agit de crimes et d'une faculté quand il s'agit de délits. Sinon, cela relève de la non-dénonciation du crime. Mais je ne dis pas « untel est coupable » et je ne sais pas si untel est coupable. Je dis simplement : « J'ai constaté les faits suivants. » Ce signalement vous met en sécurité, vous ne risquez pas de recevoir en retour une plainte pour dénonciation calomnieuse. Je ne dénonce par une personne, je signale des faits. Il appartiendra ensuite à la justice d'établir, après un long cheminement, et la mise en œuvre d'un syllogisme judiciaire, qui serait responsable et qui serait victime.

Si je suis moi-même victime, je dépose plainte auprès du procureur de la République. Cette plainte sera couverte par le secret, et ce secret permettra aux enquêteurs de mener leurs investigations dans la sérénité et sans que des éléments de preuve puisse risquer de disparaître ou soient dévoyé par une sorte de maelström médiatique ou par une campagne virale menée sur les réseaux sociaux. L'interlocuteur reste le même que pour le signalement : le procureur de la République. Pour les Français de l'étranger, un mot pour que vous connaissiez les règles de compétences territoriales du juge. Lorsqu'un Français commet ou est victime d'une infraction à l'étranger, il relève de la compétence du Parquet de son lieu de résidence. Cela vaut s'il est victime d'un étranger en France ou d'un étranger dans son pays d'accueil. Le problème, puisque nous sommes entre personnalités politiques Madame la Présidente, c'est que lorsque le signalement ou la plainte arrive entre les mains du procureur et concerne une personnalité, soit victime, soit auteur, le procureur a le devoir de faire remonter le dossier, dit « signalé », à la chancellerie. Et là, sur le bureau du ministre, de ses collaborateurs et conseillers, vous avez un nom qui tout d'un coup clignote. Je ne sais pas s'il arrive si ce nom qui clignote donne lieu à une confidence à la presse pour allumer un feu politique contraire aux règles du code de procédure, mais qui est malheureusement une chose courante en matière de combat politique. Cela ne devrait pas se produire, et d'ailleurs, nos amis du ministère de la Justice vous jureront que cela ne se produit jamais.

Voilà pour la procédure. Maintenant quelles sont les infractions. Tout d'abord, celui qui dénoncerait non pas au procureur mais sur les réseaux sociaux risquerait de se prendre en retour une plainte pour dénonciation calomnieuse et une demande à l'intention des modérateurs pour que son message soit retiré, car les opérateurs essaient tout de même, le plus souvent sans succès, de faire valoir une certaine protection de la vie privée et de la présomption d'innocence. Il risque aussi une plainte pour diffamation, selon les termes de la loi de 1881 pour « toute allégation ou imputation de faits qui portent atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne », s'il ne peut rien prouver. « Toute expression outrageante ou marque de mépris qui ne renferme pas l'imputation d'un fait » est une injure publique. Donc, attention à arroser les réseaux sociaux de faits qui ne sont pas avérés et ne sont pas passés par le filtre de la justice. En revanche, lorsque l'on se contente d'un signalement ou d'une plainte, l'on ne risque pas ce genre de problèmes. Parmi les infractions d'ordre sexuel, nous connaissons tous celle de viol, caractérisée par la pénétration, et d'outrage. Mais d'autres sont plus récentes et nécessitent que je vous en dise un mot, comme s'il s'agissait d'un cours de généralisation du droit spécial. Il faut savoir que la loi du 3 août 2018 est venue compléter des textes plus anciens. Tout d'abord, qu'est-ce que le sexisme ? Le sexisme est une notion large, une idéologie, reposant sur le fait que les femmes seraient inférieures aux hommes dans la société. Ce peuvent être soit des propos, soit des comportements vis-à-vis des femmes qui auraient pour ressort le fait que celui les prononce se place dans une situation qui n'est pas une situation d'égalité. On comprend ce qu'est le sexisme, mais tout dans le sexisme n'est pas répréhensible à la lecture du code pénal. Nous avons tout d'abord le harcèlement. Le fait de harceler une personne par des propos ou des comportements répétés (ce critère est essentiel) ayant pour objet une dégradation de ses conditions de vie, se traduisant par une altération de sa santé est punissable. Cette définition correspond plutôt au harcèlement d'une façon générale plutôt qu'à celui à caractère sexuel. La victime de ces comportements répétés va perdre le sommeil et va tomber malade. Ce harcèlement est assez difficile à prouver, sauf par une chaîne de SMS ou de mails. Mais vous avez aussi le harcèlement sexuel, qui est le fait d'imposer à une personne de façon répétée des propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à la dignité des victimes ou les humilie. Ce type de harcèlement n'a pas forcément pour but d'obtenir des faveurs sexuelles. Lorsque les propos ou comportements sont imposés aux mêmes victimes par plusieurs personnes, comme, par exemple lors d'un bizutage, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elle, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée, cela relève du harcèlement. Il en va de même, bien sûr, si l'on exerce des pressions graves dans le but d'obtenir de faveurs sexuelles. Le mot « grave » nous détache de la simple « drague », il faut savoir faire la part des choses. D'après le législateur cette gravité est ce qui ne correspond pas au savoir-vivre en la matière. L'infraction est évidemment aggravée lorsqu'elle est commise par une personne abusant de l'autorité qui lui confèrent ses fonctions. On touche là à l'aspect relatif de tout cela. C'est-à-dire que des mêmes faits, des mêmes comportements, seront parfois considérés comme une forme de séduction et parfois comme un harcèlement, parce que la personne qui va s'y employer sera un adulte du même âge ou un vieux patron face à sa collaboratrice. Ce côté subjectif est extrêmement important. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que l'interdit résulte plus du contexte que des propos. Vient ensuite la notion de discrimination, qui concerne toute distinction entre des personnes physiques sur le fondement de leur sexe ou de leur identité de genre. Le code du travail en tire toutes les conséquences. On a ensuite l'outrage sexiste, qui correspond au harcèlement de rue. Il n'est pas nécessaire en ce cas que la forme de pression ou l'agression même verbale soit répétée. Un propos ou un comportement à caractère sexuel ou sexiste portant atteinte à la dignité suffit. Il porte atteinte à la dignité parce qu'il est commis dans la rue, dans le métro, bref dans un lieu public. Et ce propos n'aurait pas les mêmes conséquences s'il était tenu dans un cercle plus restreint. Ce type de situation est contraventionnelle et non pas délictuelle. Je vous rappelle qu'il existe trois formes de gravité dans l'infraction : le crime (le viol), le délit (l'agression sexuelle) et la contravention qui ne relève pas de la cour d'assise, ni du tribunal correctionnel, mais du simple tribunal de police, ne prévoyant pas de peines d'emprisonnement mais des amendes. Dans le cas d'un outrage sexiste dans le métro, elle s'élève à 750 €. Et puis nous avons sur Internet toutes les nouvelles infractions

tel le cyberharcèlement : « Les propos ou comportements imposés à une même victime par plusieurs personnes de manière concertées ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune n'a pas agi de façon répétée. » Là encore, le critère de la répétition n'est pas retenu, mais celui de la viralité est essentiel puisque nous sommes sur Internet. Vous avez aussi comme nouvelles infractions le Revenge Porn, soit la diffusion en ligne par un tiers ou un partenaire de photos ou de vidéos intimes de sa victime. Cela constitue un délit en l'absence de l'accord de la personne concernée pour la diffusion. Le Deep Fake est un montage photo associant un corps et un visage dans une situation indigne. Il ne faut pas oublier le Up Skirting, qui consiste à prendre des photos sous les jupes des filles, à l'insu, bien entendu, des intéressées. Infraction visée par l'article 226.3-1. Vous voyez que le législateur a été très complet pour que des poursuites soient possibles contre les harceleurs et les violeurs. Je peux même vous dire que les cours d'assises en France se consacrent principalement à des affaires de viol. C'est l'infraction la plus jugée par nos juridictions pénales. Vous le saviez et vous l'imaginiez, il existe un catalogue d'infractions, mais ce que je voudrais vraiment que vous reteniez de mon intervention, c'est que l'interlocuteur, c'est le juge ou le procureur. C'est en la justice que nous plaçons notre confiance. Le reste, toutes les rumeurs, toutes les délations, toutes les campagnes sur la Toile et ailleurs participent à ce qu'il y a de pire dans le populisme politique, avec pour but de déstabiliser les uns ou les autres. Ce n'est ni la justice, ni la démocratie mais tire au contraire vers le bas un système et une société comme la nôtre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci Maître Sur pour cet excellent exposé. Chers amis, nous allons grouper les questions à la fin des présentations, et le passe maintenant la parole à Madame Gwenaëlle Perrier, chercheuse et spécialiste des politiques d'égalité de sexes dans les collectivités territoriales françaises.

Madame Gwenaëlle PERRIER

Merci pour cette invitation. Je commencerai par un constat que nous pouvons tous faire, partout dans le monde, on observe depuis une vingtaine d'années une plus grande visibilité des femmes en politique. Les lois sur la parité en France ont permis une hausse massive du nombre de femmes élues dans les assemblées politiques, et elles accèdent parfois aux postes les plus prestigieux. On peut citer quelques exemples : Angela Merkel, Teresa May, Dilma Rousseff, etc. Ma présentation s'inscrira dans les domaines de l'histoire et la sociologie politique. Elle démontrera que cette visibilité accrue des femmes en politique cache des inégalités parfois fortes, à la fois dans la sphère partisane et au sein des institutions politiques.

Je voudrais d'abord revenir sur l'exclusion historique des femmes du champ politique, qui, et c'est un euphémisme, n'a pas été précurseur en ce qui concerne l'intégration de femmes dans la société et la promotion de leurs droits. Pour affirmer cela, je m'appuie sur un certain nombre de travaux, notamment ceux de l'historienne Michelle Perrot, qui a été pionnière dans ce domaine. Sa thèse fonctionne en deux temps. Elle affirme qu'il existe à la fois une forme d'universalité de la domination masculine dans le domaine politique, mais qu'en même temps les blocages sont particulièrement prégnants en France, comme l'atteste l'octroi fort tardif du droit de vote aux femmes en 1944, presque un siècle après le suffrage universel masculin. Certes, il existe d'autres pays où il a existé un décalage entre l'accès au droit de vote des deux sexes mais il a été très marqué dans l'Hexagone. Le Sénat, entre les deux guerres mondiales, a voté à sept reprises contre des propositions de loi venues de l'Assemblée nationale visant à accorder le droit de vote aux femmes. Et quand elles ont fini par obtenir ce droit en 1944, ce n'était pas à la suite d'un vote de la représentation nationale, mais grâce à un ordonnance du général de Gaulle. Les travaux des spécialistes à ce sujet insistent sur le fait qu'il s'agissait pour lui de récompenser les femmes pour leur participation à la Résistance, mais aussi de montrer que la France était digne de faire partie du camp des vainqueurs, de donner de gages de démocratie et de contrer l'influence du PCF, parce qu'on pensait qu'elles étaient plus réactionnaires que les hommes. Cette histoire s'inscrit aussi dans les mobilisations collectives des suffragettes, qui se sont heurtées à des résistances du champ politique. Ces résistances sont notamment l'héritage de l'exclusion des femmes de la Couronne au XIV^{ème} siècle. Il faut aussi souligner que la Révolution française, que l'on présente comme un grand moment de la conquête de l'égalité, à juste titre à certains égards, a aussi été un moment de réaffirmation d'une inégalité entre les sexes. Au moment où l'on élargissait l'accès au suffrage pour les hommes, on excluait d'autres groupes sociaux : les femmes, les étrangers et les pauvres. La raison de cette exclusion est que les hommes les croyaient incapables d'avoir une opinion libre et indépendante, incapables « d'opiner librement », comme on disait à l'époque. Elle s'appuyait donc sur des représentations sexistes, des clichés essentialistes qui les cataloguaient comme inaptes à la formation d'un jugement politique. De clichés qui ne sont pas spécifiques à la France. Néanmoins, l'analyse de l'historien Pierre Rosanvallon souligne que ces thèses essentialistes alimentées par de grands penseurs comme Jean-Jacques Rousseau, qui a été l'un des philosophes ayant activement proclamé que les femmes étaient naturellement vouées à la sphère privée et que la politique était une affaire d'hommes, n'ont pas eu le même effet dans toutes les démocraties. Pierre Rosanvallon souligne par exemple qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis, une conception différente de la citoyenneté a permis d'une certaine manière de tirer

profit de ces représentations essentialistes : on leur a accordé le droit de vote au nom de leur supposée spécificité, en espérant faire profiter la société de l'apport des femmes en politique. En France, au nom d'une conception plus individualiste de la citoyenneté, cette reconnaissance de l'apport des femmes n'a pas été possible.

J'ai fait ce petit détour dans l'histoire pour rappeler qu'en France, le champ politique s'est caractérisé par des résistances particulières en ce qui concerne l'accès des femmes à la citoyenneté politique, et je voudrais maintenant faire le bilan des lois sur la parité. Ces lois paritaires ont permis une féminisation massive de la vie politique. Mais cette féminisation est inachevée, puisque toutes les institutions politiques ne sont pas paritaires, d'ailleurs je crois que la composition de cette assemblée en témoigne. Par ailleurs ce que soulignent un certain nombre de travaux de sociologie politique est que la présence numérique des femmes dans les assemblées n'est pas une garantie suffisante pour parvenir à une égalité de sexes dans le champ politique. Je voudrais d'abord évoquer les lois sur la parité, ont constitué un point de rupture. Elles ont été votées, vous le savez, en 1999 et 2000, à la faveur de mobilisations collectives importantes de militantes féministes, de femmes politiques, d'expertes et d'intellectuelles, qui revendiquaient l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats politiques. Ce que soulignent les multiples travaux en sociologie, notamment celui de Laure Bereni dont le titre *La bataille pour la parité* est évocateur, c'est que l'enjeu paritaire a fait l'objet d'importantes controverses dans les années 90 et au début des années 2000. Aujourd'hui, plus personne ne remet sérieusement en cause les dispositifs paritaires, mais cette loi n'est pas passée comme une lettre à la poste. Finalement, le mot d'ordre paritaire a fini par être accepté par les élites politiques parce qu'il a été réapproprié et présenté comme une façon de remédier à la crise démocratique, de mettre en scène une capacité de ces élites à s'atteler à la crise de la représentation, qui dure depuis un certain nombre d'années. Cela démontrait que le champ politique était réformable et que les femmes allaient être l'un des moyens de la changer. On va continuer à leur prêter des qualités propres et spécifiques. Elles étaient censées faire de la politique autrement, être plus proches des citoyens, plus soucieuses de l'intérêt général, etc. Cela démontre que ce n'est pas tant au nom de l'égalité de sexes mais de la crise de la représentation que la parité a fini par être adoptée en France. Si ces dispositifs ne sont plus contestés, ce n'est pas pour autant que la parité fait consensus. Ce que l'on peut souligner, comme le documente les travaux de plusieurs de mes collègues en sciences sociales, c'est qu'il existe plusieurs formes de contournement de la loi. D'une part des stratégies partisanes qui consistent à placer des femmes dans des circonscriptions perdues d'avance. D'autre part à monter des listes concurrentes de la part des candidats sortants quand des femmes sont investies officiellement par le parti. La loi a d'ailleurs dû être amendée à plusieurs reprises, car lorsqu'elle n'était qu'incitative, elle n'était que peu efficace. Je vous renvoie par exemple à la réforme de 2013, qui a introduit le ticket paritaire pour les élections cantonales, car à l'époque les hommes détenaient 85 % des mandats de conseillers généraux.

Je voulais évoquer à nouveau le fait que présence numérique ne signifie pas pour autant égalité. Il faut regarder non seulement la distribution des places mais aussi celle des pouvoirs. Sur les présidences à l'Assemblée nationale, nous avons eu une grande première cette année, avec l'élection de Yaël Braun-Pivet. Le Sénat n'a jamais eu de femmes à sa tête. Elisabeth Borne est seulement la seconde Première ministre, et si l'on regarde les présidences de groupe à l'Assemblée nationale et au Sénat, vous verrez que le pouvoir masculin est loin d'être déstabilisé. Je vous épargne les statistiques sur les présidences de conseils régionaux et départementaux, qui vont dans le même sens. Les analyses que montrent par ailleurs que, au-delà de plafond verre, on retrouve aussi une vision horizontale du travail politique, qui n'est pas sans lien avec une forme de vision du pouvoir. On retrouve encore très souvent, que ce soit, au niveau ministériel ou à celui des commissions de l'Assemblée une bien plus forte présence des hommes dans les fonctions dites régaliennes, qui sont les plus prestigieuses et souvent les plus intéressantes.

Pour terminer, je voudrais souligner que la féminisation massive des assemblées n'a pas mis fin à des formes de stigmatisation et de délégitimation de la présence des femmes en politique. C'est pour cela que j'ai voulu commencer par un rappel historique. Le champ politique est un champ concurrentiel. Il existe bien sûr de nombreuses façons de délégitimer ses adversaires, mais il existe un trait commun à l'expérience de nombreuses femmes en politique. C'est qu'elles doivent faire face à des formes spécifiques de dénigrement. On peut en lister au moins trois : la sexualisation, le renvoi à la sphère privée et les commentaires sur le physique ou la manière d'être. En ce qui concerne la sexualisation, je vous renvoie au témoignage d'Édith Cresson. On peut aussi signaler une tribune qui a été signée par de très nombreuses femmes journalistes politiques, qui ont témoigné de remarques qu'elles reçoivent régulièrement lorsqu'elles font des reportages sur des élus. Deuxième forme de délégitimation, comme je le disais tout à l'heure, le renvoi à la sphère privée. Vous vous rappelez peut-être la fameuse sortie sur Ségolène Royal : « Qui va garder les enfants ? » En ce qui concerne les critiques sur la manière d'être, on peut rappeler l'épisode de Cécile Duflot qui avait été sifflée dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, la députée EELV, les mésaventures de Véronique Massonneau, qui avait dû faire face à des bruits de caquetage de poule de la part de certains parlementaires ou encore les témoignages de Roselyne Bachelot et les innombrables commentaires sur la couleur de ses tailleurs. Merci pour votre attention.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame Perrier pour cette mise en perspective historique et sociologique, et je voudrais préciser que dans cette assemblée nous avons atteint les 40 % d'élus, avec des femmes présidentes de commission. Je passe maintenant la parole à Madame Sandra LHOTE-FERNANDES, responsable du plaidoyer droit des femmes et santé au sein de l'ONG Oxfam France. Vous avez vingt minutes et après on aura dix minutes de questions.

Madame Sandra LHOTE-FERNANDES

Je vous remercie et je remercie l'Assemblée des Français de l'étranger et sa présidente Hélène DEGRYSE pour cette invitation, ainsi que pour le choix de la thématique de cette table ronde, qui est un sujet très important pour l'organisation à laquelle j'appartiens, l'ONG Oxfam France. Je voulais juste vous présenter très rapidement Oxfam, Nous sommes une ONG internationale basée dans une centaine de pays, et l'égalité femme-homme, est vraiment au cœur de notre mandat, car nous sommes une organisation qui lutte contre les inégalités et la pauvreté, en apportant des solutions de développement, mais aussi en se mobilisant sur les racines des inégalités et de la pauvreté. Depuis de nombreuses années, nous avons fait de l'égalité femme-homme un objectif prioritaire, et on se revendique comme une organisation féministe. D'une part parce que les inégalités entre les femmes et les hommes font partie des plus historiques et des plus structurantes de nos sociétés, mais aussi parce que l'on pense qu'il ne peut y avoir de justice sociale, qui est au cœur de notre mandat, sans égalité entre les femmes et les hommes. Malgré des progrès notables, cette égalité est encore loin d'être atteinte. La marche est encore très haute, et aucun pays du monde ne peut se targuer d'être totalement égalitaire, et selon les chiffres du Forum économique mondial, il faudra attendre plus d'un siècle avant d'atteindre cet objectif. Ce sujet que nous abordons aujourd'hui me semble donc très pertinent, car il s'attaque à l'un des angles majeurs de l'inégalité femme-homme, qui est celui de la faible représentation des femmes au sein de la sphère politique. Les efforts en matière de parité ont permis de faire avancer ces questions, et il s'agit vraiment de l'un des piliers d'une politique de réduction des inégalités. Je vais construire mon intervention en deux temps. Tout d'abord, je vais expliquer pourquoi la parité est au cœur de notre combat en tant qu'organisation féministe et ensuite quels sont les outils disponibles pour faire avancer la parité.

Nous sommes d'abord engagés dans cette lutte pour des questions de justice. Est-ce normal ou souhaitable d'écarter plus de la moitié de l'humanité de sphères de décisions ? Je pense que la réponse pour tout le monde ici est bien évidemment que non. Par ailleurs, ces questions de parité femme-homme vont dans le sens de l'histoire. Je citerai quelques chiffres assez édifiants à ce sujet, car à Oxfam on aime beaucoup parler de chiffres : au niveau mondial 26 % de tous les parlementaires nationaux sont des femmes, un chiffre en hausse puisqu'en 1995 elles n'étaient que 11 %. En 2021, 10 pays du monde seulement étaient présidés par des femmes sur un total de 196 et un 1/3 d'entre eux n'ont jamais été gouvernés par des femmes. En France, la situation a déjà été caractérisée par ma collègue, même si l'accès au suffrage universel a permis des progrès. J'aime toujours parler des femmes pionnières de l'histoire française. Les premières à avoir intégré un gouvernement, c'était à l'époque du Front Populaire, avant même qu'elles ne puissent être éligibles ou électrices. Il s'agissait de Cécile Brunschvicg, sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, et Irène Joliot-Curie, secrétaire d'État à la Recherche scientifique. Après la guerre, en 1947, Germaine Poinso-Chapuis est devenue la première femme ministre de plein exercice, chargée de la Santé et de la Population. Sous la V^{ème} République, on peut noter une certaine évolution dans les différents gouvernements. Sous la présidence du général de Gaulle, il y avait 1 % de femme au gouvernement. Une féminisation progressive s'est amorcée sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, avec la nomination de Simone Veil et Françoise Giroud. Et actuellement, nous avons un gouvernement dont 50 % des ministres sont des femmes, et qui est dirigée par une Première ministre, la seconde de la V^{ème} République. Mais un bémol s'impose, car le diable est souvent dans les détails, lorsque l'on regarde les 2/3 des ministres ou ministres délégués...

(Panne d'électricité dans la salle à 5'34'11. La séance reprend à 5'35'14 sans que les micros fonctionnent, ce qui nuit à la compréhension des propos des intervenants)

Madame Sandra LHOTE-FERNANDES

L'on constate que 10 femmes ont des postes de secrétaire d'État. L'on voit donc que malgré des avancées notables, les postes les plus stratégiques restent l'apanage des hommes. On a pu voir aussi l'avancée de la parité au parlement. Les femmes représentaient 1,4 % des élus en 1958 contre 37,6 % lors de la dernière législature. Mais il faut noter qu'après les dernières élections, on a pour la première fois observé un recul dans cette marche vers la parité. Mais au-delà des mandats électifs, on remarque aussi une faible représentation des femmes au sein des cabinets ministériels, qui comptent aujourd'hui 2/3 d'hommes. Le même problème se pose pour le corps diplomatique, qui a longtemps été un corps très masculin. Il a fallu attendre 1972 pour que soit nommée la première ambassadrice, Marcelle Campana. Aujourd'hui, 1/3 des ambassadrices occupent des postes peu stratégiques dans les relations diplomatiques de la France. Cependant, depuis mai 2022, le Quai d'Orsay est dirigé par une femme, Catherine Colonna, la seconde à occuper ce poste. Tout cela pour vous montrer la perspective de cette féminisation, qui est lente, et nous sommes encore loin d'atteindre l'égalité. La question se pose aussi en dehors de la sphère

politique, notamment dans le domaine économique, avec seulement trois femmes à la tête des entreprises du CAC 40, et on note aussi que la plupart des comités exécutifs sont à majorité masculins, avec uniquement 20 % de femmes dans leurs rangs, alors qu'elles représentent 35 % des cadres. En revanche, dans les Conseils d'administration des grandes entreprises on est passé de 10 à 15 % de femmes parmi les administrateurs, grâce à la mise en place de politiques paritaires sur lesquelles je reviendrai.

La représentativité des femmes est un gage de politiques publiques plus efficaces. Elles permettent de prendre en compte des sujets oubliés par les hommes car ils ne les concernent pas directement. Avec davantage de femmes autour de la table, certaines thématiques ont été prises plus au sérieux, comme la maternité et la garde des enfants. Il faut savoir qu'il manque actuellement en France, selon le Haut conseil de l'enfance, 230 000 places en crèches. On hérite en fait d'un système très archaïque, dans lequel les femmes restaient à la maison et ne travaillaient pas, en rien adapté à la garde des enfants. Il s'agit de l'une de causes structurelles de l'inégalité professionnelle avec les hommes. Au moment de faire évoluer les carrières, les employeurs hésitent parfois à embaucher des femmes à cause de la maternité. On l'a vu aussi dans le domaine des politiques publiques. Ainsi, en 2014, le Haut conseil pour l'égalité homme-femme avait étudié les budgets alloués au sport dans le département de la Haute-Garonne, se rendant compte que la majorité des fonds publics bénéficiaient beaucoup plus aux jeunes garçons plutôt qu'aux jeunes filles. D'ailleurs cette étude a démontré que la plupart des entreprises locales étaient quasiment toutes gérées par des hommes, tout cela parce qu'on oubliait la dimension genrée. Lors de crises humanitaires l'absence des femmes a aussi un impact car aucun cessez-le-feu n'intègre la question des violences faites aux femmes, alors qu'elles sont souvent en première ligne. Autre exemple, pourquoi à l'Assemblée nationale n'y-a-t-il aucun dispositif prévu pour les congés maternités ? Parce qu'en fait, on considérait que les femmes n'étaient pas là, alors que leur absence avait un impact considérable sur les politiques publiques. On a par ailleurs observé que les efforts de mixité ont permis d'améliorer les conditions de travail des hommes, car lorsqu'on décidait de limiter les charges trop lourdes pour elles, ces charges l'étaient aussi très souvent pour les hommes. La parité est donc à la fois une affaire de justice, mais permet aussi d'avoir des politiques publiques plus efficaces.

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes conditionne l'accès aux fonds publics à des pratiques égalitaires. La loi exige ainsi la parité parmi les candidatures des partis politiques, soit 50 % de femmes, pour se voir attribuer des financements publics. La loi de 2012 a introduit de quotas au sein des CA et des Conseils de surveillance avec la règle des 40 % de membres du sexe sous-représenté. Du coup, la France est passée de mauvais élèves au rang de n°1 européen en matière de parité dans ce domaine. Cette évolution a eu un impact sur les discussions budgétaires. Avant de prendre une décision, on analyse désormais ses effets différemment, pour s'assurer que ces choix vont contribuer à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Par exemple, lorsque le gouvernement avait voulu lancer une réforme de retraites, on s'est vite rendu compte que le recul de l'âge de départ à la retraite allait pénaliser les femmes qui, plus que les hommes, ont eu des carrières hachées, notamment par les maternités. Faute de dispositif compensatoire, cette mesure aggraverait les inégalités entre femmes et hommes. Cette mesure d'impact fait l'objet d'une expérience pilote dans la ville de Strasbourg.

Le troisième volet de mon intervention porte sur la formation à l'égalité et à la lutte contre le sexisme. Il faut une approche féministe pour opérer une transformation en profondeur des institutions, en faisant évoluer les mentalités. Il faut se former, discuter et sensibiliser à ces questions pour transformer les façons de faire. Il s'agit d'une étape cruciale dans la diplomatie française. Il faut faire en sorte que l'ensemble des prises de parole soient paritaires pour que la question de l'égalité femme-homme soit traitée et soit traitée de façon sérieuse. L'Agence française de développement a décidé d'intégrer davantage cette problématique dans l'ensemble de ses directions. Toute approche féministe, pour faire avancer l'égalité femme-homme, passe par cette question de l'éducation et de la sensibilisation et par la formation à ces enjeux des violences et de l'égalité. En conclusion, la parité est vraiment un outil clé pour faire avancer cette égalité femme-homme, comme l'histoire l'a prouvé, mais ce n'est pas une fin en soi. Il est aussi indispensable d'avoir des femmes autour de la table et qu'elles adoptent une démarche proactive. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Nous sommes tous des élus post-1999, et je crois que je peux, au nom de mes collègues, exprimer l'idée que la parité est pour nous une évidence, et qu'aucun retour en arrière ne saurait être envisageable. Mon premier point s'adresse plus spécifiquement à Madame Perrier, je rejoins les propos de ma collègue Cécile LAVERGNE. Lors des élections à notre assemblée, nous mettons à chaque fois des listes homme-femme, mais si certains ont pu considérer comme malin de contourner la loi en faisant barrage à des femmes, aujourd'hui nous n'avons plus du tout la même vision des choses. Notre assemblée a mis en place à l'unanimité de nos collègues, dans le préambule de ses principes, une partie spécifique consacrée au sexisme et aux violences quelle qu'elles soient à l'encontre

des femmes. Il s'agit pour nous d'un point central qui a été acté. Nous avons actuellement une présidente, la première seulement dans l'histoire de l'AFE. Mais nous nous rendons compte que ce n'est pas assez. Effectivement la Révolution française n'a pas amené de progrès, en réduisant au contraire les droits de femmes dans la sphère publique. On peut établir un parallèle avec la Grande-Bretagne et les États-Unis malheureusement au détriment de la France, car les révolutionnaires et les républicains considéraient que les femmes étaient trop proches du curé du village et trop influençables, ce qui n'était bien sûr pas le cas. J'ai aussi une question juridique à l'attention de Maître Sur. Il y a 112 000 plaintes pour viol déposées en France, 4 777 ont été traitées et 683 peines prononcées. Cela représente un taux de 0,6 %. Donc, j'entends bien votre discours sur la nécessité de ne croire qu'au droit, mais que faire lorsque le taux de condamnation est aussi faible ?

Applaudissements dans la salle.

Maître Pierre-Olivier SUR

Les choses ont bien sûr évolué dans les procédures et les assemblées, ce qui prouve que la parole des femmes se libère de plus en plus. À mon cabinet, nous avons récemment eu deux condamnations pour viol, qui interviennent après des classements sans suite, c'est-à-dire qu'il a été possible de déposer plainte avec constitution de partie civile, ce qui permet au juge de renverser complètement l'intime conviction première. C'est une tendance que je note et je n'avais constatée auparavant. Les pratiques, les compréhensions et la jurisprudence vont dans ce sens, mais il reste bien sûr bien des cas impunis. Parfois aussi impunissables, du fait du délai de prescription, même si, là encore, les choses ont évolué. Quand je faisais mes études, cette prescription était de trois ans, aujourd'hui elle est de vingt ans si la victime est une personne majeure au moment des faits et de vingt ans après sa majorité si elle était mineure. Pour les autres agressions sexuelles, le délai est plus court, mais il est passé de trois à six ans. Il y a certes une force d'inertie, mais je vous assure que les choses se délient et que les jurisprudences se renversent franchement.

Intervenante inconnue 5'58'43

Question inaudible jusqu'à 5'59'23. Elle porte manifestement, au vu de la réponse, sur les mesures à prendre pour aller vers davantage de parité au sein de l'assemblée.

Madame Sandra LHOTE-FERNANDES

Réponse quasi-inaudible à 80 % Il faut déjà se sensibiliser à la question et se former. Nommer des femmes aux postes de responsabilité, de président, de rapporteur. Il s'agit d'être conscient qu'il s'agit d'un changement et d'une transformation profonde, d'une évolution des mentalités. Au sujet des quotas, lorsqu'on s'assied autour de la table, souvent les premières réactions des hommes sont de les refuser, mais à force de discussions, ils finissent par changer de point de vue. Je recommande aussi parfois les réunions entre femmes, car les inégalités sont très prégnantes et anciennes et cela permet de se former à la prise de parole dans un milieu plus apaisé, avant de se réunir à nouveau avec des hommes en ayant engrangé assez de confiance en soi pour faire valoir son point de vue lors d'un débat mixte. Mais cela fait partie d'une palette d'outils assez large. L'on peut aussi recourir à un tissu associatif très riche.

Maître Pierre-Olivier SUR

Un petit exemple concernant le Barreau. J'ai prêté serment en 1985. À l'époque, en France, 2/3 des avocats étaient des hommes. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Dans nos instances représentatives, le Conseil national de l'ordre des barreaux a été dirigé par une femme de 2018 à 2020. Le seul sujet qui pose un problème est le M&D, où les femmes sont minoritaires.

(La panne de courant est réparée à 6'04'21)

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Merci à toutes les intervenantes et tous les intervenants pour la qualité de vos propos. Nous vous avons bien écouté, notamment Maître Sur, sur la primauté du droit, mais quelle est selon vous la place de cellules internes d'alerte sur des comportements harcelants, qui peuvent potentiellement être des violences sexistes et sexuelles ? Et, à l'attention de Madame la représentante d'Oxfam, qu'avez-vous mis en place à la suite du scandale ayant touché certains de vos employés en Haïti ? Merci.

Maître Pierre-Olivier SUR

Les cellules internes doivent d'abord permettre à la parole de se délier, et elles doivent participer à l'accès au droit. C'est-à-dire, lorsqu'une situation semble crédible et constitutive d'une infraction aller la signaler au

procureur de la République comme je vous le disais tout à l'heure. Le problème pour une victime, c'est d'oser raconter. Et on raconte à qui ? Au juge. Ces cellules sont extrêmement importantes pour recueillir la parole. Mais elles doivent être suffisamment professionnelles pour ensuite les transmettre au procureur de la République. C'est ce qu'on appelle l'accès au droit.

Madame Sandra LHOTE-FERNANDES

Il est vrai qu'Oxfam a dû faire face à un scandale sexuel en Haïti. Il s'agissait d'une réalité peu connue, mais qui n'était pas si étonnante dans le secteur humanitaire, qui, est aussi touché que les autres par ces questions. À l'époque, Oxfam a fait tout ce qu'il ne fallait pas faire pour gérer cette crise. C'est-à-dire ne pas être transparent, avec une volonté de mettre les choses sous le tapis pour ne pas stigmatiser l'organisation. Après avoir vécu ça, et tout ce que cela a pu avoir comme impact, car je peux vous dire qu'en tant que féministe, il était assez dur de vivre ce moment-là, nous sommes devenus précurseurs sur le traitement des violences sexuelles et le harcèlement. On a mis en place un comité indépendant. C'est peut-être l'une des recommandations que je peux faire : avoir recours à un comité indépendant, composé de personnalités expertes sur ces questions-là et leur gestion. Chez nous, aucune d'entre elles ne fait partie d'Oxfam, ni ne siège à l'un de ses comités d'administration. Ce sont des avocates et des juristes experts. Dès qu'un salarié d'Oxfam estime faire face à une situation de harcèlement ou de violence il peut, anonymement, avoir recours et au besoin porter plainte devant ce comité consultatif indépendant. Cela le soulage de la crainte de la répercussion hiérarchique, qui pousse trop souvent des victimes à se taire. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur les remarques concernant la violence des réseaux sociaux. Ils peuvent être une première étape vers l'accompagnement par la justice et le droit. Je me permets de vous répondre Maître Sur. L'accompagnement par la police et la justice des violences est un vrai sujet, parce que cela a été très bien dit plus tôt, moins de 1 % des cas de viols ou tentatives de viol font l'objet de condamnations. Le système est donc défaillant pour répondre aux violences sexistes et sexuelles. On ne peut pas se contenter de dire aux gens « allez porter plainte », car l'on sait que dans la grande majorité des cas cela implique une autre forme de souffrance pour les femmes, d'autant que les chances d'obtenir réparation sont très réduites. Cela interroge sur la manière de refonder un système judiciaire qui réponde mieux à la question des violences et la façon de mieux former ceux qui prennent en charge les victimes, car il y a eu bien sûr la grande mobilisation du # metoo, qui a été une véritable révolution, provoquant une prise de conscience des violences faites aux femmes, mais il y a eu aussi le # double peine, qui montrait que même quand les femmes vont porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie, elles ne sont pas forcément bien prises en charge. La médiatisation de ces problématiques est relativement récente, et je lisais une tribune de la présidente de la Convention des femmes dans le JDD hier, qui déclarait « Me too reste à faire ». Il reste à transformer l'essai pour avoir un système judiciaire efficace contre les violences.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le centre ne va pas tarder à fermer ses portes, nous sommes déjà en retard. Peut-être encore trois questions. Merci.

Madame Nadya CHAAYA, conseillère élue de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Merci à notre présidente, à Gérard et à Cécile pour cette table ronde d'une très grande importance. Ma question est pour Madame Sandra Lhote-Fernandes. Votre organisation se trouve actuellement dans 100 pays. Je voudrais savoir si, à part le Liban, où vous effectuez un travail vraiment exceptionnel avec les réfugiés syriens et irakiens, vous êtes présents dans d'autres pays, notamment ceux du Golfe. Sinon quels seraient les critères vous permettant d'avoir une présence dans ces pays-là ? Notamment en Arabie Saoudite où je suis conseillère des Français de l'étranger.

Madame Sandra LHOTE-FERNANDES

Nous sommes présents en Irak, en Jordanie. Les ONG comme la nôtre sont surtout là où existe des projets humanitaires ou de développement à mettre en place et nous ne sommes pas du tout présents dans les pays du Golfe, mais nous avons un Centre régional au Moyen-Orient, qui travaille et finance de nombreuses organisations de droits des femmes pour faire changer les lois, notamment en Palestine avec deux ONG locales qui se sont battues pour faire évoluer le droit successoral.

Monsieur François RAAL, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule ibérique

Je voulais d'abord indiquer que les femmes n'ont pas été des sujets passifs pendant la Révolution française. Ce sont des citoyennes auxquelles l'on n'octroie pas grand-chose, mais qui arrachent les choses, avec les cahiers de doléances féminins et une participation active à partir de 1793, même si les hommes ne leur donnent aucun droit. J'aurais aussi aimé parler de notre rôle d'élus sur le terrain, la difficulté parfois de signaler des situations qui nous sont remontées à l'intérieur du ministère, concernant des agents à l'intérieur des établissements scolaires français.

Il existe souvent des protocoles, mais que l'on ne voit pas à l'œuvre face à des cas concrets, même dans un pays comme l'Espagne, où je réside, doté d'une législation en avance sur la nôtre. Même quand nos compatriotes sont très bien pris en charge par les juges d'instruction, les victimes ont besoin de soutien de la part du ministère. Il existait par exemple à Madrid une commission créée par Monsieur Prieto. L'on pourrait peut-être lui demander quel système mettre en place pour mieux aider nos compatriotes à l'étranger.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Je me félicite qu'Hélène ait été élue à la présidence de l'AFE, car c'est la première femme à occuper ce poste. Et c'est grâce à elle que nous avons ce débat aujourd'hui. Parfois, il faut savoir le souligner aussi. J'aurais voulu demander à Maître Sur s'il connaissait des cas de Français victimes de violence sexuelle avec un contexte transfrontalier, avec des femmes ayant dû être rapatriées par exemple. Et si c'est le cas auriez-vous des conseils à donner ? Le gouvernement donne déjà une aide juridique et financière. Ma seconde question sera pour Madame Perier. Il y a une stratégie internationale du gouvernement qui a été mise en place pour l'égalité homme-femme en 2022, l'idée étant de féminiser la haute diplomatie. Avez-vous connaissance de cette stratégie, car nous serions certainement intéressés pour l'analyser ?

Applaudissements dans la salle.

Maître Pierre-Olivier SUR

Merci pour votre question. Je n'ai pas de cas particulier en tête. Je vous propose donc de continuer dans la théorie. Je pense que fort du message que vous avez reçu aujourd'hui grâce à votre présidente, vous allez rentrer dans vos pays et prendrez peut-être rendez-vous avec l'ambassadeur, le consul, le proviseur du lycée français, et vous leur expliquerez la situation, car eux-mêmes ne sont pas forcément suffisamment informés, y compris l'ambassadeur. Vous leur direz ce qu'est le signalement, en ajoutant qu'ils ont peut-être un message à faire passer à la communauté de nos compatriotes. Eux, en tant que représentants de l'État et en vertu de l'article 40, ont le devoir de réagir. Mais il vous appartient de leur expliquer la règle que vous connaissez désormais.

Mme Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci beaucoup à nos intervenants, je me réjouis de voir que le sujet vous a intéressé et qu'il y ait eu beaucoup de questions et de constater que notre cellule de règlement des conflits reprend les recommandations de nos experts. Merci Madame la Présidente.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Je me contenterai de dire que cette cellule est une excellente idée, qu'il faudra la mettre en place et qu'elle sera disponible 365 jours sur 365, en session, hors session.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci à Cécile et Gérard d'avoir bien voulu animer cette table ronde, merci à nos trois intervenants de très haut-niveau. Nous avons tous appris beaucoup de choses. Ce n'est qu'un début. Je crois au signe du destin et au fait que la technique nous ait joué des tours pour nous rendre inaudibles à un moment, mais la technique est revenue et cela montre que vous devez probablement revenir, peut-être en commission, mais en tout cas poursuivre nos échanges sur cette thématique sur laquelle nous devons progresser, et je pense particulièrement aux personnes qui sont touchées par ces violences, dont deux sont présentes ici. Elles se reconnaîtront. Nous avons terminé cette journée très intense. Nous avons progressé et l'on progressera encore. Je vous donne rendez-vous demain en commissions à partir de 9 heures. Je vous remercie toutes et tous.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 18 h 56.

JEUDI 6 OCTOBRE 2022 – Après-midi

La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger. Une partie des participants est présente en visioconférence.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET RISQUES SANITAIRES

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons débiter la présentation des travaux de la Commission Sécurité et Risques Sanitaires. Je remercie le Président et vice-Président de la Commission, et salue les membres de cette commission qui sont à mes côtés, à cette tribune.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Sécurité et Risques Sanitaires

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, les parlementaires, les conseillers de l'AFE.

Pour la 37^e session, nous avons auditionné à Ouagadougou, nos trois collègues des conseillers des Français de l'étranger, élus du Burkina Faso. Nous avons auditionné David MARTINON, ambassadeur en Afghanistan, Matthieu AUDIBERT, capitaine du commandement de la gendarmerie dans le cyberspace et co-auteur du *Code la cybersécurité 2022*, premier ouvrage de référence. L'audition des collègues du Burkina Faso a montré de forts sentiments antifrançais sur place, et l'angoisse de la communauté française, confinée depuis plusieurs jours. Une crise en précédant une autre, l'audition de Monsieur l'ambassadeur de France en Afghanistan n'a fait que confirmer que pendant une crise, l'échelle de temps n'existe pas. Avec l'accélération des événements, quand l'organisation étatique d'un pays s'écroule et que des groupes armés entrent dans la capitale, la sécurité de nos compatriotes repose alors sur un fil. Les consulats et les ambassades de France restent le seul fil conducteur pour la communauté française. Il a été démontré que l'administration ne peut faire l'économie de la communication heure par heure, à nos compatriotes. Les élus français de l'étranger sont en première ligne, et le relai essentiel de l'information des ambassades et consulats vers la communauté française. Il apparaît qu'une communication par prévention vers les familles françaises, avec des ayants-droits français, est nécessaire, afin qu'au moment d'une crise, ces familles soient déjà en possession de visa vers la France en cas d'évacuation.

La relation contractuelle du MAE, avec les prestataires comme VFS, pour la prise de rendez-vous pour des visas, complique la tâche des ayants-droits français. Ils devraient avoir un accès direct à la prise de rendez-vous en ligne au consulat de France.

Concernant la cybersécurité, lors de l'audition de nos intervenants, nous avons constaté que les outils de projection, à destination de la population française, n'étaient pas en condition optimale. D'où la proposition de déposer une résolution. Lors de la 36^e session, nous avons déposé quatre résolutions, et avons reçu trois réponses de l'administration. Celles-ci seront représentées lors de la prochaine session.

Je vous remercie, et passe la parole à Monsieur Pierre LEDUCQ.

Monsieur Pierre LEDUCQ, Vice-président de la Commission

Je tiens à remercier et mettre en avant l'excellente atmosphère de travail qui règne dans notre Commission, ainsi que l'assiduité de tous. Je souhaite les remercier pour leur participation.

Notre Commission doit s'adapter aux événements de l'actualité auxquels nous sommes exposés, la récente crise sanitaire ou la guerre en Ukraine en sont l'illustration. Aujourd'hui, la situation au Burkina nous contraint à nous adapter. Nous savons que chacun de ces événements traite le plus souvent de situations particulières. Nous bénéficierons tous, dans nos circonscriptions respectives, à travers l'expérience de nos concitoyens, des enseignements et solutions proposés face à ces événements. Au sein de notre Commission, nous sommes organisés en groupes de travail, attachés à assurer une continuité des travaux sur la durée de notre mandat.

La cybersécurité est un de nos fils conducteurs, que nous traitons à chaque session pour enrichir notre connaissance, communiquer nos découvertes et assurer un bon niveau de restitution de cette formation auprès de nos concitoyens. Nous avons auditionné cette semaine le chef d'escadron Mathieu AUDIBERT de la gendarmerie. L'objectif de cette audition est de nous tenir informés sur les outils à disposition par la gendarmerie, pour anticiper les prochaines menaces, ça et là. Le monde numérique est en constante mutation, l'évolution exponentielle de la cybercriminalité nous oblige à rester au faite de son évolution, et des moyens disponibles pour s'en protéger.

L'hyperconnectivité et notre dépendance au numérique sont telles qu'il y a de plus grandes chances d'être victime d'une cyberattaque que d'un vol. L'exposition à risques liée à la cybercriminalité, qui se jouait sur le conjoncturel, est devenue systémique. Je passe les détails sur la menace en chiffres, ces informations sont disponibles sur le rapport associé à notre rapport d'activité. Toutefois, la part d'effet cyber représente plus de 10% des faits constatés par la gendarmerie. Nous notons que ces statistiques augmentent de manière exponentielle.

Pour évoquer l'état de la menace, il faut rappeler que nous sommes aujourd'hui 5 milliards d'individus à avoir accès à internet. Il faut inclure le développement des connexions, des réseaux à très haut niveau (5G ou la fibre) et le développement des objets connectés. Certains fabricants sont sensibles à la sécurité, d'autres ne le sont pas. En conséquence, nous assistons à des cambriolages numériques, en utilisant le vecteur numérique des objets.

Il est aujourd'hui plus rentable de pirater un ordinateur que de braquer une banque. En outre, le piratage d'un distributeur de billets est moins puni que le braquage d'une banque. À notre époque, avec la propagation de la crypto-monnaie, l'État souverain devient menacé. À travers ces exemples, nous ne pouvons que confirmer que cette menace est à considérer sérieusement. Nous devons communiquer aux Français de l'étranger sur les outils à disposition, et à mettre à jour régulièrement.

La réponse à notre résolution, présentée en mars dernier, va dans notre sens. Mais il faut agir plus rapidement, et souhaitons qu'une circulaire soit créée, et diffusée dans nos consulats. Je laisse la lecture de la première résolution à Manuela REYNAUD.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Sécurité et Risques Sanitaires

Nous allons présenter cinq résolutions. Manuela REYNAUD présente les deux premières, qui portent sur la cybersécurité. Ensuite, les trois autres seront présentées par Sandrine HULOT, et Baudouin DE MARCELLUS. Enfin, Geneviève SUBERVILLE présentera le questionnaire qui sera envoyé avant la prochaine session. Je donne la parole à Manuela REYNAUD.

Madame Manuela REYNAUD, de la circonscription d'Afrique occidentale

Bonjour à tous. La première résolution porte sur l'accès aux outils messagerie et vidéos conférence pour les élus CFE.

Considérant l'existence d'outils sécurisés développés par l'administration :

- Que les élus doivent pouvoir en bénéficier en période de crise
- Qu'un protocole peut être proposé aux élus, afin que soient respectées les règles élémentaires de sécurité

Le demande : qu'une circulaire définisse précisément les modalités d'accès à une communication cryptée, avec les élus pour les pays à risque.

La résolution a été votée en commission à l'unanimité.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

L'assemblée a-t-elle des questions sur cette résolution ?

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Sécurité et Risques Sanitaires

Cette résolution demande à avoir accès à ces outils de messagerie, pour organiser des visioconférences.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons passer au vote de cette résolution.

UNE CONSEILLÈRE (non nommée)

Vous avez écrit les « pays à risque », mais considérez-vous qu'il y ait des pays qui ne sont pas à risque ? Ou moins à risque ? La cybercriminalité concerne tout le monde. Je pense que vous n'avez pas besoin de mettre « à risque ». Nous sommes tous à risque.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La correction sera apportée. Je remets cette résolution au vote.

La résolution n°1 est adoptée à l'unanimité

Applaudissements dans la salle

Madame Manuela REYNAUD, de la circonscription Afrique occidentale

La deuxième résolution concerne la communication des outils de cybersécurité, des bonnes pratiques.

Considérant la croissance exponentielle de la cybercriminalité dans un contexte de crise sanitaire et de conflit dans le monde :

- Que la résolution SECR40321 de mars 2021 est restée sans réponse
- Que la multiplication des initiatives vise à lutter contre la cybercriminalité
- Que les sites des postes consulaires n'ont toujours pas de page dédiée à ces outils pour la cybersécurité

La demande : qu'une circulaire détaillant l'usage et l'utilisation des outils de cyber protection, ainsi que ses bonnes pratiques soit communiquée aux postes.

Cette résolution a également été votée en Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tout le monde a pris connaissance de cette résolution ? Y a-t-il des interventions ?

Donc, je mets aux voix la résolution.

La résolution n°2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Quelques minutes d'attente pour afficher la troisième résolution à l'écran

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cette troisième résolution concerne les moyens de communication aux chefs d'îlot et leurs adjoints.

Je vous donne la parole. (*conseiller non nommé*).

Monsieur ? de la Commission Sécurité et Risques sanitaires

Chers collègues, je reviens sur les auditions que nous avons eues pendant la gestion de crise. Il était prévu que nous visitions le centre de crise, mais cette visite a été annulée. Donc, nous nous sommes entretenus avec les trois conseillers du Burkina Faso. Ce fut un entretien très intéressant, il en est ressorti beaucoup d'inquiétude et d'angoisse de la part des trois conseillers. Ils ont surtout fait mention de la relation bilatérale entre nos deux pays, qui s'est aggravée. Les intérêts français étaient ciblés pour la première fois.

Au cours de cet entretien, trois points importants sont ressortis. Le premier concerne la communication en cas de crise. Il est fondamental que la communication de l'administration vers les ressortissants soit claire, et non contradictoire. Il s'agit de rassurer les ressortissants par une information claire et régulière de la part des autorités.

Il ressort également le besoin de mettre en place un dispositif de procédures opérationnelles en amont, afin que le jour de la crise, le maximum soit prévu. Il est donc important de former les îlotiers formés, qui possèdent du matériel qui marche, testé régulièrement. Ainsi, les trois conseillers sont très sollicités, ayant du mal à joindre l'administration.

L'obtention des visas est un autre point crucial, surtout au moment où la crise éclate. Il faudrait une procédure alternative, car souvent les prestataires externes délivrant les visas sont fermés. La réflexion doit être menée sur les conjoints et ayants-droits, leur possibilité d'être en sécurité. Par ailleurs, les conseillers du Burkina Faso ont signifié que le confinement s'était un peu allégé dans la capitale.

Nous avons auditionné David MARTINON, l'ambassadeur à Kaboul, concernant l'évacuation de la ville en 2021. Son retour d'expérience sur ce qui avait été réalisé, le déroulement de cette gestion de crise, était très intéressant. Il a beaucoup insisté sur l'anticipation. Ainsi, il a senti des signes deux mois avant que la crise surviendrait d'un moment à l'autre. Grâce à la remontée sur le terrain et les pays limitrophes, il a pu réfléchir en amont à l'action. Par cette anticipation, il a envoyé des messages aux ressortissants pour leur demander de quitter le territoire. Quelques bonnes pratiques sont à retenir de cette expérience et à rappeler à nos postes.

En synthèse, il faut donc s'assurer du fonctionnement du matériel disponible pour les îlotiers. Le recensement de la population est également essentiel, à actualiser auprès du consulat ou sur l'application Ariane, pour opérer les évacuations. Enfin, il est nécessaire que les ressortissants écoutent les recommandations, car souvent le temps est sous-estimé. Et quand la crise arrive, il n'y a plus le temps. Je laisse la parole à Sandrine.

Madame Sandrine HULOT

L'objet de la résolution est de fournir des moyens de communication VHF aux chefs d'îlot et leurs adjoints.

L'Assemblée des Français de l'étranger considérant

- Le contexte sécuritaire international marqué par des menaces toujours plus élevées et nombreuses, place la France comme cible prioritaire d'attaque terroriste
- La nécessité d'amélioration du système d'îlotage
- Que les résolutions SECR103, SECR1-1020, SECR1-183, SECR2-1510, SECR2-17, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée de Français de l'étranger, sont restées sans réponse
- Le manque de moyens techniques des îlotiers pour remplir leur fonction de manière optimale

La demande : qu'une circulaire soit publiée afin que les moyens de communication VHF soient systématiquement fournis aux chef d'îlot, ainsi qu'à leur adjoint, et que des tests mensuels soient réalisés.
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des questions ? Je ne vois aucune demande. Donc, nous passons au vote de cette résolution.

La résolution n°3 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Sandrine HULOT, élue de la circonscription des États-Unis d'Amérique

L'objet de la résolution R46 est la réflexion à mener sur l'octroi de visas et titres provisoires de séjour, pour les conjoints et enfants non-français de ressortissants français. L'Assemblée de Français de l'étranger, vu l'article 211-21 modifié par l'article 4 de la loi du 7 mars 2016, l'article 1 de l'ordonnance 2020-1733 du 16 décembre 2020, considérant :

- Qu'en période de crise, lorsque les Français quittent leur pays de résidence, leurs ayants-droits peuvent bénéficier immédiatement d'un visa
- Que l'obtention de visa dépend uniquement de prestataires privés extérieurs, et du consulat, potentiellement fermés en période de crise

La demande : qu'une procédure d'urgence alternative d'octroi de visas en période de crise soit offerte pour les ayants-droits des ressortissants français.

Cette résolution a été adoptée en commission à l'unanimité.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La résolution est affichée à l'écran. Vous pouvez la lire. Y a-t-il des questions ?

Un conseiller (non présenté)

Sur la résolution, vous évoquez l'octroi de visas uniquement en période de crise, est-ce bien cela ? Ce dispositif doit se généraliser en-dehors des crises, parce que nous avons beaucoup de conjoints de Français qui attendent six à huit mois pour un rendez-vous. Ensuite, il y a le problème des veufs et veuves, qui ont des enfants français. Mais je reste sur les conjoints en famille. Dans ma circonscription, je gère vingt à trente visas chaque mois, pour des conjoints qui n'arrivent pas à obtenir un rendez-vous. Certains ont même des refus et d'autres ne reçoivent pas de réponse. Cet été, en août, un couple n'a pas pu partir en vacances, parce que l'épouse n'a pas pu avoir de visa. Le problème va au-delà des crises. Merci.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Risques Sanitaires et Sécurité

Monsieur le conseiller, je voulais vous signaler qu'en introduction, nous avons effectivement traité l'urgence de la crise au Burkina Faso. Nous avons entendu nos collègues conseillers et avons essayé de retransmettre dans cette résolution, l'action à mener en cas de crise, après l'audition de Monsieur MARTINON. Il est indiqué que la relation MAE avec les prestataires comme VFS pour la prise de rendez-vous pour les visas complique la tâche des ayants-droits français, qui devraient avoir un accès direct à la prise de rendez-vous en ligne au consulat de France. Si cela peut répondre à votre question.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller de la circonscription Afrique occidentale

L'administration française utilise plusieurs prestataires par le monde. Nous n'avons pas, les élus, d'informations particulières sur les modalités de partenariat. Nous ne savons pas si ces partenariats sont évalués et les critères de ces évaluations. En tant que conseiller des Français de l'étranger, je souhaiterais qu'une demande soit faite à l'administration, pour qu'une évaluation transparente. Par exemple, parmi ces partenaires, l'un a des origines très douteuses, en Afrique du Sud. Je crois qu'il a déjà été évoqué. Bref, il y a un sujet. Je vous invite tous à y réfléchir.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Sécurité et Risques Sanitaires

Je retiens ce que vous dites. Je pense qu'une commission pourrait s'emparer du sujet, parce que nous traitons la sécurité. Nous avons eu la gestion de crise au Burkina Faso, où nos compatriotes étaient confinés. Il serait judicieux qu'une commission s'empare de ce thème et le traite.

Monsieur Jean-Luc RUELLE

Si je peux ajouter un point, nous avons eu la visite de la Ministre, Madame COLONNA et j'ai pu m'entretenir avec elle sur le problème de contre-information et non-maîtrise des réseaux sociaux, qui attaquent les intérêts des Français et Françaises dans les pays en crise. Le Burkina Faso est le meilleur exemple récent. Nous sommes en Afrique francophone subsaharienne, les pays concernés pour le moment, inhibés par le complexe d'anciens colonisateurs. En termes de communication, nous souhaiterions, les élus des ces pays, que la contribution considérable de la France soit distillée intelligemment, non aux autorités des pays qui en sont conscientes, mais dans les populations locales, de manière à atténuer ces sentiments antifrancçais. La Ministre en a convenu, et a précisé qu'un ambassadeur extraordinaire avait été nommée, avec des responsabilités transversales, pour les pays d'Afrique subsaharienne. C'est vraiment un sujet.

Un conseiller (non présenté)

C'est une excellente initiative, seulement je crains que le mot « ayant-droit » soit trop restrictif. Il est possible d'avoir des enfants majeurs qui ne sont pas ayants-droits, un vieux père qui n'est pas ayant-droit. Il faudrait en cas de crise élargir un peu le champ de personnes bénéficiant de cette mesure. Je vous remercie.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission

Si vous me permettez, une des résolutions suivantes traite de ce sujet. Car, il n'est pas possible de faire abstraction des règles de l'administration et des consulats. Il existe une procédure pour rattacher les enfants ayants-droits, mais de nombreux compatriotes ne connaissent pas cette procédure. Or, les consulats ne communiquent pas toujours sur cette procédure de rattachement des enfants.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Bonjour, je voudrais m'assurer que la Commission s'est bien rapprochée de l'administration. Les visas sont mentionnés, mais la compétence de l'AFE ne recouvre pas les visas. L'administration m'a opposé ce point à plusieurs reprises. Donc, j'aimerais être assuré que vous le traiterez.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission

Je vais laisser Olivier PITON répondre, car il est dans la Commission. En termes de droits, la question s'est posée.

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Je réponds directement. Le point soulevé a été le premier point que nous avons abordé. Ce n'est pas dans les compétences des élus de traiter les problématiques de visas. Nous avons tenté de garder cette ligne, qui est de suggérer à l'administration une procédure alternative, sans toutefois entrer dans le droit ou non d'octroyer des visas, qui ne nous appartient pas. Nous sommes sur cette ligne, c'est le premier garde-fou que nous avons mis en place. Nous sommes tout à fait conscients du point soulevé.

Un conseiller (non présenté)

Le point concerne la compétence au regard de la loi de 2013. Je redis qu'il m'a plusieurs fois été opposé le fait que les visas n'étaient pas de notre ressort. Je n'ai rien à proposer, mais je souhaitais m'assurer qu'une résolution était prévue (*voix superposées*)

Monsieur Avraham BENHAIM, Président de la Commission

Nous l'avons fait. La résolution est là pour ça.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vois un autre intervenant.

Un conseiller (non présenté)

C'est quand même de notre ressort, pour les couples binationaux. Il nous a été répété plusieurs fois cette semaine que les visas ne sont pas de notre ressort. Or, il s'agit de l'intérêt des Français de l'étranger, des couples binationaux, dont les enfants sont français et touchés par ce problème. Il faut que les mentalités et cette approche de l'AFE évoluent, concernant ce problème particulier des visas.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président de la Commission

Je vous remercie. Nous sommes tout à fait dans cet état d'esprit.

Monsieur Predibane SIVA, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

J'ai l'expérience des évacuations sanitaires. Quand les Français de l'étranger, conjoints et enfants, viennent au bureau du ministère des Affaires étrangères, au consulat, à l'ambassade, il y a un tri effectué.

L'administration traite ces sujets. Avant de déposer cette résolution, il faut demander à l'administration.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission

Je voudrais rappeler que nous avons auditionné des conseillers dans un pays en crise, pendant qu'ils étaient confinés chez eux, avec l'écho des tirs d'armes. Leur angoisse se ressentait. Puis, nous avons parlé avec l'ambassadeur en Afghanistan, David MARTINON, qui a évoqué les derniers moments de la chute de Kaboul. Les problèmes qu'il avait pu rencontrer face à la communauté française nous intéressaient. Il avait prévenu longtemps en amont la communauté française de prendre des visas, mais personne n'est venu. À un moment, en période de crise, l'administration a mis huit semaines pour donner un visa, parce qu'il fallait passer par un prestataire. La finalité avait lieu à l'aéroport de Kaboul, avec des papiers écrits à la main et des étiquettes. La Commission se positionne sur cette résolution, dans le cadre d'une crise, pour éviter ce problème, et des drames humains. Parfois les enfants restent sur le tarmac. La problématique des visas pour les Français de l'étranger, et leurs ayants-droits est inscrite de la résolution. L'esprit de la résolution est d'interpeller l'administration.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vous propose de passer au vote de cette quatrième résolution, portant sur la réflexion à mener l'octroi de titres provisoires de séjour pour les conjoints et enfants non-français de ressortissants français.

La résolution n°4 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle

Madame Sandrine HULOT, conseillère de la circonscription des États-Unis d'Amérique

L'objet de la résolution (n°5) est la campagne d'information sur le rattachement des conjoints au registre des Français de l'étranger. L'Assemblée des Français de l'étranger, vu l'article L211-21 modifié par l'article 4 de la loi du 7 mars 2016, l'article 1 de l'ordonnance 2020/1733 du 16 décembre 2020, considérant :

- Que l'anticipation est le meilleur moyen de faciliter la mise en place des procédures en cas d'urgence

La demande : que l'administration rappelle aux Français qu'ils sont invités à rattacher leur conjoint et ayants-droits à leur inscription au registre des Français de l'étranger.

Cette résolution a été adoptée en Commission à l'unanimité.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des questions sur cette résolution ? Non. Donc nous allons passer au vote.

La résolution n°5 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission

Nous allons présenter le questionnaire que nous enverrons bientôt aux conseillers des Français de l'étranger. Nous vous demanderons d'y répondre. Plusieurs intervenants ont participé à la rédaction de ce questionnaire. Madame SUBERVILLE nous le présente.

Madame Geneviève SUBERVILLE, conseillère de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Les échanges de notre groupe de travail, composé de (noms incompris) a permis de mettre en lumière des disparités dans nos consulats. Le groupe de travail a proposé d'élaborer un questionnaire sur les risques de crise, et la gestion de celle-ci, afin d'établir un état des lieux et le besoin dans les différents pays. Nous avons établi 25 questions, auxquelles répondre par oui ou non, sur la sécurité des Français de l'étranger, les risques, les comités de sécurité, les informations et actions de vos consulats. La seconde section concerne la santé et les risques sanitaires. Il existe des médecins conseil, ainsi qu'une liste de notoriété médicale. Certains consulats ont des médicaments.

Une partie concerne la sécurité des élus (sécurité physique ou harcèlement).

Notre Commission demande d'insister auprès des élus de vos circonscriptions, le questionnaire ne prend que quelques minutes. Si vous n'avez pas de réponse à la question, vous la passez.

Les réponses seront un outil de travail pour élaborer une synthèse et de formuler lors de la 38^e session des résolutions pour nos concitoyens. Merci.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président de la Commission

Monsieur le Président, nous avons terminé.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vous remercie, vous avez été extrêmement rapide. La prochaine Commission qui présente ses travaux est la Commission des Affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation. Nous nous retrouvons à quinze heures dix. Je lève la séance.

Suspension de séance

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La Commission est présidée par Florian BOHEME, et dans laquelle j'éprouve beaucoup de plaisir à siéger. Monsieur le Président, je vous laisse la parole.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et la formation

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots brefs en introduction pour vous indiquer que, lors de cette session, nous avons souhaité d'élargir un peu les champs d'action de cette Commission.

Pour la première fois, nous aborderons des sujets qui ne sont pas simples, qui touchent à l'humain. Notre Assemblée doit être en phase avec les thèmes de la société. La Présidente souhaitait l'inscrire dans la continuité du débat de lundi et la conférence sur le sexisme et la parité en politique. Nous avons ainsi des thèmes sur les droits des femmes. Je tiens à remercier les membres de la Commission, nous avons toujours abordé ces thèmes avec gravité, de manière dépassionnée. Il est important de rappeler que notre Assemblée des Français de l'étranger est là pour émettre des propositions, et signifier à l'État français que les trois millions de Français à l'étranger ont aussi des droits sur ces sujets. Une résolution sur la fin de vie vous sera proposée, car une convention nationale est convoquée par le Président de la République sur cette question. Les Français de l'étranger n'ont pas été, à cette heure, invités à cette convention citoyenne sur la fin de vie.

Nous commençons par le thème, qui a occupé également nos travaux de la semaine, sur l'emploi et la formation professionnelle. Nous n'avions pas eu le temps de traiter ce sujet la dernière fois. Il est réjouissant que ce thème soit au sein de notre Commission, et d'avoir un ministre des Français de l'étranger qui soit chargé de l'attractivité et du commerce extérieur. Cela permet de faire le lien entre l'attractivité, le commerce extérieur et l'emploi.

Je passe la parole à Hugues LE CARDINAL, le rapporteur. Celui-ci a travaillé en lien avec Laurent RIGAUD sur ces sujets.

Monsieur Hugues LE CARDINAL, conseiller de la circonscription Europe du Sud

Bonjour à toutes et à tous. Sur le thème de l'emploi et de la formation, nous avons commencé par auditer nos prédécesseurs, pour une continuité. Nos prédécesseurs avaient travaillé sur ce thème, nous avons profité de leur expérience. Nous avons ensuite audité les acteurs sur le terrain : Business France, CCI France international, le Conseil national des conseillers du commerce extérieur. Nous avons invité l'Association des Régions de France, ainsi que Pôle Emploi international qui malheureusement ont décliné.

Nous avons donc constaté que les situations sont inégales dans le monde. Depuis quelques années, nous constatons toutefois un regroupement des moyens de l'État, qui est à saluer.

Nous avons aussi constaté une meilleure coopération entre l'acteur étatique, Business France, l'acteur associatif et les chambres de commerce. Les conseillers du commerce extérieur de la France sont des bénévoles. Il y a trois statuts différents et trois acteurs, et leur coopération s'améliore.

À la sortie de la crise COVID, nous avons retrouvé le niveau d'activité d'avant.

Nous avons cette particularité française, unanimement saluée, qui est le système de volontaires à l'international en entreprise ou en administration. Les chambres de commerce à l'international et les conseillers du commerce extérieur ont organisé un (*incompris*), qui permettra d'avoir des V.I.E dans les entreprises étrangères. La crise COVID a eu lieu, mais peu d'effets sont notés pour l'instant.

Au niveau de la coopération entre l'État et le monde associatif des chambres de commerce, six pays n'ont plus Business France. Nous suivrons de près ces situations et les conséquences. Il est à noter que les ¾ des entreprises membres des chambres de commerce à l'international sont des entreprises étrangères.

Au niveau de l'emploi, il n'existe pas aujourd'hui de portail unique d'offres d'emploi pour les francophones.

Nous avons relevé aussi des diplômes non-reconnus dans certains pays.

Au niveau de la formation professionnelle, celle-ci ne marche pas pour les Français de l'étranger. L'année dernière, il y a eu 50 demandes de formation, et seulement 22 formations. Dans les textes, les conseillers consulaires ont la charge de l'emploi et la formation, cependant dans les faits, nous ne nous en occupons peu, par manque de temps.

Business France a partenariat avec Formatex, seules 28 des 125 chambres de commerce ont des actions de formation. Il reste beaucoup de choses à faire. Les formations professionnelles ouvertes aux Français de l'étranger ne font pas l'objet de publicité, ni dans les consulats, ni sur les sites des consulats, bien que l'AFE ait demandé en 2018 que cette diffusion soit effectuée. Nous sommes en 2022. Par ailleurs, ces formations ne sont plus adaptées au monde du travail d'aujourd'hui. Il faut saluer les initiatives locales positives en matière de formation professionnelle, comme les beaux exemples à Madagascar ou au Maroc. Sur place, ils ont organisé des formations ponctuelles qui répondent à leurs besoins.

Concernant les suggestions d'aide à l'emploi, l'objectif est d'inciter les entreprises françaises à utiliser le réseau des Français de l'étranger. Les élus ont un rôle à jouer.

Il faut aussi soulever le problème de validation des acquis par l'expérience. Cette question est à organiser, éventuellement avec des professeurs installés à l'étranger. Une expérimentation sera mise en place en Espagne et au Portugal. Il s'agit d'une plateforme de toutes les institutions qui présentent des emplois. Cette expérimentation sera suivie. Nous avons constaté que toutes ces institutions n'étaient pas toujours organisées pour aider les petites entreprises. Ensuite, la reconnaissance des diplômés reste un problème à résoudre.

Il faut également moderniser la liste des formations, car elle date de 2018. Nous avons à ce jour une interdiction de formation à distance, qui paraît complètement surréaliste dans le monde actuel. Enfin, il y a un problème de formation non-diplômante.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Merci beaucoup Hugues. Le sujet principal de cette question de l'emploi et de la formation est de moderniser la convention, qui date de 2015. Cette convention signée entre les différents acteurs de la formation professionnelle est opérationnelle depuis le 6 mai 2015, et très active, mais elle ne permet pas la formation à distance. C'est vraiment le point focus identifié. Nous sortons de deux ans de COVID, et aujourd'hui la France est incapable de permettre à ses compatriotes établis hors de France, de suivre des formations diplômantes en ligne, par des écoles françaises. Ce problème a été identifié avec CCI France international. Je vous laisse lire les considérants.

Sur le deuxième sujet important, nous comptons que le portefeuille ministériel relie « commerce extérieur », et « attractivité » pour actualiser la liste des formations professionnelles disponibles. J'ai évoqué en commission le fait que j'ai commencé par un Bac pro dans la restauration, c'est mon étendard personnel. Donc je n'ai aucun problème avec la formation. Cette liste des formations permet notamment de former des jardiniers à l'étranger, cependant, je pense que nos compatriotes à l'étranger qui souhaitent se reconverter, attendent un autre niveau de formation que des formations sur des métiers basiques. Il faut que cette convention actualise les formations, et que les différents opérateurs se mettent autour de la table pour cerner les demandes qui existent sur le marché de l'emploi, dans les différents pays. Nous avons parlé des *French tech*, des métiers du digital, ces sujets seront à actualiser. Cette résolution vise à mettre à jour la convention 2015 selon les besoins actuels en formation, à proposer des formations diplômantes en ligne et réviser les mécanismes d'entrée en formation pour en réduire les délais. Sur les 50 demandes de l'année, le taux d'abandon est d'environ 50%, parce que les taux de réponse sont trop longs.

Sur les autres sujets de cette résolution, nous reprenons une Arlésienne, mais il ne faut pas désespérer, en souhaitant que nos postes consulaires puissent communiquer via leur site internet, les possibilités de formation, ainsi que faciliter l'affichage dans les lieux publics. Nous avons également une disposition sur la validation des acquis d'expérience, en ciblant spécifiquement les Français de l'étranger, et le développement des ententes binationales sur la reconnaissance des diplômes professionnels. Au-delà du cadre des Français de l'étranger, la disposition concerne le lien bilatéral entre la France et les pays de résidence. Il s'agit d'obliger les institutions françaises à l'étranger à publier leurs offres d'emploi, via la plateforme de Pôle Emploi international. Car aujourd'hui, de grands groupes présents à l'international se gardent d'une préférence à la sélection, et passent opportunément les offres d'emploi au niveau local, et pas forcément au niveau de Pôle Emploi international. Ce sujet est à aborder avec nos grandes entreprises. Madame la Présidente, voici la résolution sur l'emploi et la formation.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur YOUMNI

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Merci pour cette résolution. Le problème rencontré par nos compatriotes à l'étranger est la prise en charge pour le logement quand ils ont des formations en France. Il n'existe pas de mécanisme pour les loger pendant la période de formation, et la rémunération proposée ne couvre pas les charges durant cette période. Si ce point peut faire partie de vos propositions ? Merci.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Je pense qu'il y a deux points. Cette résolution, pour reprendre une formule beaucoup entendue, est « à droits constants ». Il existe un droit à la formation professionnelle. Comme le dispositif ne fonctionne pas, l'idée est de travailler encore plus en profondeur pour que ce dispositif marche. Mais la question s'est posée ce matin : est-ce le rôle précis des consulats, quand nous avons un fort arc économique de la France à l'étranger ? Il revient probablement plus aux opérateurs Business France, les chambres de commerce etc., de prendre en charge la formation professionnelle et trouver des dispositifs. Concernant la question soulevée de l'hébergement, cela dépend des régions. Nous avons abordé ce lien, à travers des régions pilote, permis par le travail des conseillers diplomatiques. L'idée est de voir si certaines de ces régions pilote seraient plus proactive sur ces questions. Le sujet majeur est de remettre la compétence de la formation professionnelle à un autre opérateur de l'État, pas forcément l'opérateur consulaire. C'est la raison aussi de la proposition de formations en ligne.

Madame Hélène DREGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président. D'autres demandes ? Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Merci Hugues pour ce travail.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je donne la parole à Élise LÉGER.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Sur la thématique du droit des femmes, nous avons rapporteuses : Khadija BELCAID, Francine WATKINS et Élise LÉGER.

Madame Élise LÉGER, conseillère de la circonscription Australie

Chers collègues, chers invités. Je me présente, je suis élue en Australie. Nous avons décidé de parler du droit des femmes. Le droit des hommes n'est pas un sujet, mais le droit des femmes l'est encore, malheureusement. Il serait préférable qu'à l'avenir, le sujet n'évoque que les droits humains.

Nous avons reçu Laure CASEY, adjointe au bureau de la protection des mineurs et des familles du MEAE. Elle nous a expliqué qu'il y avait des signalements mais pas assez nombreux. En France, environ 213 000 femmes par an rapportent des violences, soit 1% des femmes de 18 à 75 ans. En 2021, il y a eu 235 signalements (cf. le rapport transmis sur les Français de l'étranger), un chiffre qui représente 0,03% des femmes vivant à l'étranger. Il est souvent difficile d'identifier les femmes qui subissent des violences conjugales ou familiales (avec des enfants).

Toutefois, un progrès apparaît dans le rapport, en effet, pour la première fois, nous avons le nombre de signalements. Nous commençons par établir un début de statistiques, même si ce n'est qu'un début.

Madame CASEY nous a expliqué le processus d'accueil des victimes dans les consulats, un sujet pertinent, car parfois opaque : l'écoute, le premier accueil dans un hôtel ou une structure adaptée, et l'aide au retour en France lorsqu'elle est nécessaire. Les consulats se chargent d'émettre des signalements (article 40), qui remontent au procureur de la République de Paris, gérant les Français de l'étranger. Ainsi, nous avons noté un manque de communication entre les différents services lors d'un retour en France. Cette carence peut engendrer des situations dramatiques, comme une femme qui arrive avec ses enfants à Paris et découvre que le conjoint a déclaré un enlèvement d'enfants durant le vol. À l'arrivée, les enfants sont retirés à la mère. Donc, un gros travail est nécessaire pour que les différents services communiquent (mesure de protection etc.).

Nous avons eu la chance de recevoir Cédric PRIETO, chef de service des Français de l'étranger, venu partager son expérience. Il a créé une cellule à Madrid lorsqu'il était consul général, avec les conseillers, les différentes associations, l'avocat conseil du poste, le médecin référent, les chefs d'établissements français, pour former un système de signalements quand des enfants ou des femmes étaient victimes de violence.

Nous avons discuté de la formation reçue par les primo-consuls avant de partir en poste. Nous lui avons demandé s'il était possible d'en bénéficier en tant qu'élue(e), parce que nous sommes des personnes de terrain, parfois au premier contact des victimes. Il a trouvé que c'était une très bonne idée. Pour ceux qui avaient assisté à la formation donnée l'année dernière, des modules complémentaires sont prévus.

La Commission a aussi reçu la bénévole Isabelle TINÉ, travailleuse sociale de profession, qui sur son temps libre a décidé de venir en aide aux femmes qui reviennent en France ou encore expatriées, victimes de violence. Isabelle TINÉ a un groupe Facebook composé de 1 000 femmes. Donc, les récentes 235 notifications semblent loin du

compte et de la réalité du terrain. Elle nous a alerté également sur les violences économiques, masquées par l'image de la femme expatriée, avec de l'argent. Or, souvent, le conjoint garde le passeport, bloque l'accès aux comptes en banque etc.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission

Merci beaucoup Élise. Il faut retenir que l'administration, par rapport à l'année dernière, s'est mise en conformité de la loi en publiant les chiffres, dans un rapport annuel du gouvernement. Ces chiffres peuvent s'interpréter comme un verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce sujet reste compliqué. Les 230 cas signalés représentent une grosse progression par rapport à 2019, où 50 cas étaient enregistrés. Sur ces questions de violence conjugale et violence faite aux femmes, plus le chiffre augmentera, mieux les signalements seront effectués. Et la protection des victimes de violence sera mieux assurée. De ce point de vue, il faut souhaiter un accroissement des signalements. La présentation d'Élise a rappelé la nécessaire formation des agents, des sphères autour des élus et consuls honoraires. C'est la grande cause du quinquennat, et les Français de l'étranger ont été mis de côté sur ce sujet-là. L'AFE lance ce travail aujourd'hui, et tire la sonnette d'alarme vis-à-vis du ministre. Il est important que le réseau consulaire soit mobilisé, et au-delà, que ce travail interministériel soit réalisé. Il s'agit que la chaîne de commandement soit opérationnelle. Je signalerai, et c'est important de l'avoir à l'esprit, que ces sujets de violences conjugales et intrafamiliales relèvent avant tout d'affaires personnelles, au cas par cas. Les procédures mises en place ne peuvent s'appliquer partout, les pays de résidence et législations locales sont très importants.

La résolution sur le dispositif du STAFE a pour objet de l'élargir. Nous avons eu beaucoup de débats au sujet du STAFE. Il faut une priorisation, au moins une bonification, sur les projets en soutien au droit des femmes. C'est une manière de rendre visibles ces sujets. Il n'est pas neutre d'afficher sur les sites internet de nos ambassades et consulats, la volonté de la France d'accompagner des associations françaises à l'étranger, qui peuvent proposer des projets de demain en soutien du droit des femmes. C'est pourquoi cette résolution de favoriser les projets pour l'égalité et le soutien du droit des femmes soient admissibles au financement STAFE, de les prioriser lors de l'examen des demandes, à tous les niveaux d'évaluation (local et national). Il est demandé que la limite de 20 euros par projet soit levée pour ce type de projet, qu'une limite de 50 000 euros soit admise et qu'un appel à projets soit diffusé par les organismes consulaires.

La Commission a indiqué que la demande était contraignante et souhaite que le groupe de travail sur le STAFE mette le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, pour affiner les critères.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur PITON.

Monsieur Olivier PITON

Merci Madame la Présidente. Total soutien à cette résolution que je trouve très judicieuse, d'autant que le STAFE a une partie d'aide et soutien socioéconomique. Élise l'a rappelé, il peut y avoir de la fragilité, donc cette résolution entre dans le canevas. Je propose de rajouter également les Oles, car ils ont un budget d'entraide et de solidarité. Même si les associations peuvent demander à bénéficier des subventions Oles, il est bon de le rappeler à travers cette résolution.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

L'avis est plutôt favorable, nous pouvons modifier l'objet, et les critères de financement STAFE et Oles, afin que l'appel à subventions Oles intègre ces critères.

Madame Élise LÉGER

Ce sera aussi complémentaire. Ainsi, un projet STAFE développera un programme spécifique et Oles viendra en aide à une femme de manière urgente. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'autres demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

La prochaine résolution traite aussi de cette question des violences faites aux femmes. Le mécanisme ne nous concerne pas directement, mais la résolution essaie d'encourager le travail interministériel sur les violences faites aux femmes à l'étranger. Il s'agit de la grande cause du quinquennat, donc les membres du gouvernement sont

concernés. Nous serons auditionnés ce soir au Sénat, je rappellerai ces priorités, et le fait que cette grande cause du quinquennat concerne aussi les Français de l'étranger. Il faut mener ce travail interministériel sur les violences faites aux femmes à l'étranger, avec ce prisme de Françaises à l'étranger. La résolution comporte plusieurs points, comme la création d'une cellule interministérielle (MEAE, ministères de la Justice et de l'Intérieur, ministère du Droit des femmes) pour un suivi efficace et coordonné des signalements faits par les victimes de l'étranger, la création d'un bureau dédié aux Français de l'étranger auprès du procureur de Paris. Ce bureau dédié représenterait un référent. Car il nous a été expliqué que, selon la localisation des signalements, il n'existe pas de référent.

Il s'agit d'éviter les impairs avec un référent spécifique, auprès du procureur de Paris, qui est l'un des parquets les plus importants de France. Le suivi des victimes serait plus efficace.

La résolution demande la dispensation d'une formation à tous les agents consulaires, et une mise à jour tous les trois ans, une formation des élus, le signalement systématique des situations au consulat afin de brosser un portrait réaliste de la situation. Les 235 cas mentionnés ont été traités. Parfois des signalements pour des raisons de législation locale ne font pas l'objet d'un dépôt de plainte en France, ou font l'objet d'un suivi spécifique du consulat. Donc l'idée est d'avoir une photo plus représentative de la réalité des violences faites aux femmes à l'étranger. La résolution propose la publication annuelle de la situation spécifique des femmes et minorités de genre françaises, vivant à l'étranger, et la promotion de l'aide disponible, via l'affichage, à l'accueil des consulats, ainsi qu'une diffusion sur les réseaux sociaux et les sites internet des postes consulaires (*lecture trop rapide de M. BOHEME*). Ce point est très important. Nous nous apercevons qu'on oublie d'adresser parfois aux Français de l'étranger les campagnes de la Journée du 8 mars et Journée du 25 novembre. Notamment pour la journée du 25 novembre, l'idée est que le réseau consulaire se mobilise, et lance des campagnes spécifiques à destination des compatriotes françaises à l'étranger. Enfin, la résolution demande la promotion de l'aide juridictionnelle disponible dans les consulats, au sein des établissements de l'AEFE.

Sur le sujet du droit des femmes, nous avons ouvert le dossier, afin que les signalements de violence soient bien identifiés également dans les lycées du réseau AEFE.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur RALLE.

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription d'Espagne

Bonjour, merci beaucoup pour cet exposé, et la demande de renforcement politique pour soutenir nos compatriotes victimes de violence. Vous avez auditionné Cédric PRIETO, et je trouve dommage que la résolution finale ne rappelle pas l'initiative qu'il a mise en place. Cette initiative est aujourd'hui inopérante. Quand un consul général a la volonté d'avancer sur ce sujet et mettre en place des structures, lorsque le consul est changé, les initiatives se terminent. Sur la question de la statistique, un pays comme l'Espagne est très en avance. Le consul PRIETO avait alors interrogé les autorités espagnoles, celles-ci avaient enregistré 54 Françaises en une année, ayant signalé être victimes de violence. Ma question est que fait le ministère ? Le ministère devrait s'appropriier ces questions, sans la mesure où les spécificités changent d'un pays à l'autre.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Une réponse rapide, merci de cette intervention. Monsieur PRIETO nous a indiqué la genèse de ce projet. En bon diplomate, il n'a pas émis de jugement de valeur sur la suite du projet. En tout cas, il nous a expliqué que les autorités locales avaient d'abord mis en place cette législation, donnant alors la force au consulat de France de mettre en place ce dispositif. La résolution proposée dit à l'État français de se doter d'une législation, des outils nécessaires, pour les diffuser ensuite dans les postes consulaires. Sur ces questions de violences faites aux femmes, dans l'Union Européenne et en-dehors de l'U.E, les législations locales priment. Donc, nous devons nous conformer aux législations locales. Donc le travail du consulat est d'identifier, et la mise en sécurité lorsque celle-ci est possible. En effet, Laure CASEY a précisé, d'où le cas par cas cité plus tôt, que la mise en sécurité est parfois impossible, selon les pays. Parfois, la question des violences faites aux femmes n'est pas un sujet pour l'administration locale, et l'identification d'une personne victime de violences devient difficile, tout comme la mettre en sécurité dans un hôtel etc. Défendons ce travail auprès du ministre, demandons-lui qu'il pilote ce travail interministériel et en fasse une priorité.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'autres demandes de prise de parole ? Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Merci beaucoup. Comme je disais, les débats au sein de la Commission se sont déroulés de manière apaisée. Nous traiterons ce sujet tout au long de notre mandat, pour obtenir des avancées. La prochaine résolution est présentée par Laetitia, qui est en ligne. Je te laisse introduire le sujet.

Madame Laetitia BERT, conseillère de la circonscription Canada

Bonjour à tous, chers collègues et chers invités. Je suis Laetitia BERT, élue au Canada et j'ai la chance de présenter cette thématique qui me tient à cœur. Nous avons eu la visite de la sénatrice Mélanie VOGEL, des Français établis hors de France, et membre de la Commission des Affaires sociales au Sénat. Elle s'est notamment penchée sur la question de l'accès à l'IVG des femmes françaises à l'étranger. Cette question repose sur le constat que 500 000 Françaises vivant à l'étranger auront recours à l'IVG dans leur vie, et le constat d'un recul de l'accès à l'IVG dans de nombreux pays. Si l'IVG n'est pas toujours illégale, il est difficile d'y accéder. Les membres de notre Commission ont témoigné de drames humains auxquels ils peuvent être confrontés dans le cadre de leur exercice (peines de prison pour des grossesses hors mariage). Toutefois, il est déjà possible d'agir, sans entrer en contradiction avec les législations locales.

Parmi les principaux points abordés dans la Commission, la diffusion d'un guide d'accès à l'IVG à l'étranger a été suggérée, pour mieux informer les femmes françaises de leurs droits, ainsi que la personne les accompagnant. Plusieurs mécanismes existent déjà, en droit constant, comme la prime consultation avec l'envoi postal dans les endroits reculés. Mais il est possible de mieux faire. Il faudrait une évolution du droit français, pour faciliter cet accès, en termes de financement, de code des assurances etc.

Les demandes portent sur l'amélioration de l'accès à l'information, la facilitation de l'accès aux soins nécessaires en termes de logistique et temps, et l'inscription dans la loi de ces différents éléments.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Merci Laetitia, je vais présenter la résolution. Je remercie la sénatrice Mélanie VOGEL, d'avoir demandé à être invitée dans notre Commission, pour parler de son travail. C'est une manière intéressante de coconstruire, parce que la proposition de loi n'est pas encore totalement rédigée. La sénatrice a ainsi souhaité venir à la Commission pour recueillir des avis et les pratiques locales. L'équipe de la sénatrice a mis en place un guide à droit constant. Ce travail est réalisé en France par les Plannings familiaux, mais la sénatrice a souhaité l'effectuer pour les Français de l'étranger. Au-delà des convictions de chacun, l'accès à cette information est un droit élémentaire pour toutes les femmes. Il faut donc saluer ce travail, ainsi que le travail de coordination entre les équipes de la sénatrice et les équipes du MEAE pour être le plus réaliste possible dans les propositions.

La résolution demande :

- Que les chefs de poste consulaire veillent à l'inclusion de généralistes et d'obstétriciens- gynécologues dans la liste de notoriété médicale, dont la disposition à accompagner les personnes souhaitant avorter est connue du poste consulaire. Le mantra reste le cas par cas, selon les législations locales. Il est évident que dans un pays interdisant l'IVG, la position française ne peut pas publiquement faciliter ou encourager l'IVG. En revanche, il faut permettre aux ressortissantes françaises d'avoir des solutions. C'est le rôle universel de la France.
- Que l'information sur l'accès à l'IVG médicamenteuse à l'étranger, dans les zones où l'avortement est restreint, soit disponible sur la plateforme Ariane et les fiches conseils de France connect. Car la connexion via Ariane ou France connect est destinée à nos compatriotes français, et leur accès à l'information
- Que l'accès aux soins relatifs à l'IVG pour les personnes de nationalité française, vivant à l'étranger et empêchées d'avorter à cause de la législation en vigueur dans le pays de résidence, soit un motif de rapatriement sanitaire par le MEAE.
- Que les postes consulaires disposent d'un budget pour permettre une aide, de type secours occasionnel, afin que les frais de consultation du médecin du poste ou l'achat de médicaments ne freinent pas l'accès à l'IVG.
- Que la protection consulaire intègre l'IVG
- Que le fond de soutien aux organisations féministes, copiloté par le MEAE et l'Agence française de développement inclue un canal de financement spécifique destiné aux organisations de la société civile, œuvrant à améliorer l'accessibilité à l'IVG dans le monde, qu'elles soient basées dans un pays donateur ou bénéficiaire de l'aide au développement
- Que la CFE finance à 100% les soins de santé sexuelle, y compris l'accès à la contraception et à l'avortement et mène des campagnes d'informations. Il faut savoir que la CFE rembourse à 100% du tarif sécurité sociale, mais ce tarif peut différer dans les pays de résidence et freiner l'accès
- Que le délai de carence dans l'accès à la sécurité sociale lors d'un retour en France soit levé pour un IVG
- Que le ministère accepte l'envoi de médicaments par valise diplomatique pour faciliter l'accès à l'IVG médicamenteuse dans le cas où l'envoi postal ne serait pas possible
- Qu'un stock de médicaments abortifs soit conservé au sein des consulats afin d'accélérer le processus lorsque le contexte le nécessite

- L'introduction du droit à l'avortement dans la Constitution afin de parachever la reconnaissance politique des réalités des concitoyennes et concitoyens dans un contexte international, témoignant de la fragilité de ce droit.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame FOUQUE WEISS

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère de la circonscription de Genève (Allemagne, Autriche, Suisse etc.)

Merci Madame la Présidente. J'ai un gros problème avec la phrase « *L'IVG médicamenteuse à l'étranger est possible à distance via téléconsultation et envoi postal* », et les postes qui doivent avoir un stock de médicaments abortifs. En effet, ces médicaments sont très efficaces et peuvent entraîner des hémorragies massives et brutales. Si la personne ne se trouve pas à proximité d'un hôpital, elle peut y laisser la vie. Donc, je ne voterai pas à cause de ces paragraphes.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Sur ce point, une précision, car je relis en même temps. Il ne s'agit pas des postes consulaires, car ils n'ont pas des compétences de santé. La résolution concerne les médecins conseil des postes.

Madame Laetitia BERT, conseillère du Canada

En fait, il s'agit de faciliter les délais, pour l'acheminement postal. Mais la téléconsultation s'est effectuée déjà dans le cadre de la pandémie, pour beaucoup de citoyens français. Il s'agit d'accélérer l'administration de ces IVG médicamenteuses. Cette facilitation ne signifie pas que les femmes sont éloignées d'un système hospitalier. Le contexte cité est celui d'une difficulté d'accès à ce médicament.

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère de Genève

Par voie postale, on ne connaît pas la suite de l'évènement. Je ne veux pas en prendre la responsabilité. Soit il faut reporter la résolution ou enlever carrément le paragraphe, sinon je ne voterai pas pour. En revanche, je souligne qu'il est important de transmettre l'information aux femmes, et qu'elles aient la possibilité de choisir ce qu'elles veulent. Je ne peux pas recommander quelque chose qui peut mettre la vie de quelqu'un en danger.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

J'ai bien compris chère collègue. L'amendement apporté, qu'un stock de médicaments abortifs puisse être conservé par les médecins conseils des postes, est d'accélérer le processus lorsque le contexte le nécessite. Le paragraphe sur la téléconsultation vise à être en conformité avec le droit européen. Au sein de l'Union européenne, comme en Pologne, ce sujet reste compliqué. Ainsi, une femme française peut bénéficier d'une téléconsultation par un médecin français, et d'une ordonnance envoyée de manière numérique dans une officine du pays de résidence.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'autres prises de parole ? Monsieur BIURRUN.

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Madame la Présidente, je partage la préoccupation de Nadine, et cette responsabilité, au-delà de l'acte d'avorter. Je représente les Français d'Amérique latine et des Caraïbes, une région du monde où le sujet est assez clivant, entre la défense de la vie et l'IVG. Au-delà de mon avis personnel, au nom des Français d'Amérique latine, il est important de faire attention. Il peut y avoir des soucis avec les juridictions locales, dans les pays où l'IVG est interdite. En cas de difficulté médicale, il est alors difficile d'assister les femmes dans cette situation. C'est pourquoi je demande à mes collègues de faire attention aux recommandations envoyées. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame RICHARD.

Madame Pascale RICHARD, conseillère de la circonscription de New-York

Bonjour Madame la Présidente. Chers collègues. Dans des pays ou des états, en l'occurrence aux États-Unis, où l'IVG n'est pas autorisée ou limitée, est-ce que le médecin du consulat peut être mis en cause ? Il faudrait un avis juridique sur ce point.

Madame Élise LEGER, conseillère de la circonscription Asie et Océanie

Pour clarifier, il n'est pas question de pratiquer des actes illégaux. Florian BOHEME a pris l'exemple de la Pologne, car il est extrêmement compliqué de trouver un médecin qui acceptera de délivrer une ordonnance, pour une IVG médicamenteuse. Même si ce médicament est légal en Pologne, il est difficile de le trouver.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller de la circonscription d'Afrique du Nord

Au Maroc par exemple, c'est totalement illégal. Si une femme prend cette pilule, que ça se passe mal et qu'elle finit à l'hôpital, l'étape suivante, c'est la prison.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Sur ce point, la résolution a été construite de manière réfléchie. En effet, au Maroc, l'IVG est interdite. C'est pourquoi cette résolution propose un rapatriement sanitaire. Il s'agit de répondre concrètement et d'éviter que des femmes meurent, parce qu'elles ne désirent pas un enfant. Il faut être clair sur ce point.

Madame (non nommée) ?

Si ce sont les médecins conseils des postes qui délivrent ce médicament abortif, pourquoi ne pas leur demander de faire le suivi ?

Réponse inaudible, hors micro

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Nous avons une discussion au sein de notre groupe sur ce sujet. Je vis dans un pays arabe où, lorsqu'une femme est enceinte et non-mariée, elle va en prison. J'ai aidé des femmes à se débrouiller. Il faut arrêter l'avortement comme nos grands-mères le pratiquaient.

Applaudissements de la salle

Je ne vous explique pas comment ça se passe dans les communautés aux Philippines ou au Pakistan.

Nous avons eu beaucoup de débats dans cette Commission. J'ai un médecin conseil dans mon consulat, qui fait un suivi de A à Z. Cette situation n'arrive pas tous les jours non plus. Il faut regarder au cas par cas. Beaucoup de pays interdisent encore l'IVG. Le cœur de problème reste la mise en danger de la personne, au-delà des convictions personnelles. Nous sommes là pour sauver un compatriote.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère de la circonscription Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. Nous entendons le propos de Laurent RIGAUD, néanmoins dans certains pays, en Afrique du Nord, Afrique ou Moyen-Orient, il s'agit d'un problème d'ordre public. Je ne suis pas certaine que nos postes acceptent, via le médecin conseil, de suivre en totalité ce type de problème. Ils risquent la prison. Il faut faire attention à tout ceci. Je ne crois pas que le poste soit d'accord.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Nous sommes d'accord. Je ne voudrais pas que les propos nous dépassent. Par exemple, la France a une action très concertée dans le monde entier, contre la peine de mort. C'est un autre sujet, mais la France, le MAE, le Président de la République ont une action extrêmement déterminée contre la peine de mort. Personne ne trouve rien à redire. Le sujet de cette résolution, c'est-à-dire des préconisations, est d'éviter des situations dramatiques, comme Laurent RIGAUD l'a rappelé. Il s'agit de trouver des solutions au cas par cas, mon fil rouge depuis la présentation de ce rapport. Ces situations sont spécifiques, il ne s'agit pas de trouver des solutions pour 2 000 femmes.

Ainsi, le rapport de 200 pages ne contient à aucun moment le mot « homme », ni le mot « femme ». Les travaux de notre Commission ont tenté cette semaine de réhumaniser le sujet, et d'apporter des solutions concrètes pour les Français et Françaises de l'étranger. Comme l'a très bien dit Madame RAHAL, dans des cas comme l'Algérie, cette résolution prévoit le rapatriement sanitaire quand c'est la seule solution possible.

Cette résolution, comme la précédente, tire la sonnette d'alarme, afin que les autorités consulaires trouvent des solutions. Je finirai là-dessus, et comme l'a soulevé Nadine (FOUQUE-WEISS), il est logique que ces questions soient suivies par des professionnels de santé.

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Merci. C'est difficile de prendre position sur ce sujet qui concerne nos compatriotes femmes, quand on est un homme. Je suis absolument d'accord avec la version intégrale de cette résolution. Toutefois, je préférerais que le signal donné par notre Assemblée soit consensuel, le plus large possible dans la situation actuelle internationale. Car ce droit à l'IVG est en retrait dans de nombreuses régions du monde. Si une reformulation de ce paragraphe, montrant que la priorité absolue est la protection de la personne, rassure vos collègues, j'y serai favorable. Il faut envoyer un message fort et convergent sur cette question

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Donc votre proposition est de revoir la formulation de la phrase ?

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Oui. Il faudrait peut-être rajouter une formulation sur la sécurité de la personne en priorité, tenir compte des spécificités territoriales, dans la mesure où c'est possible, selon les législations locales.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Je suis d'accord et te remercie François. Nous pouvons rajouter un considérant : que les législations locales priment sur la législation française dans les pays n'autorisant pas l'IVG. Si cet ajout convient à tout le monde ?

Sur ces sujets, des drames se passent chaque jour.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

J'ai beaucoup entendu parler du Maghreb, de l'Afrique du Nord. Le Maroc a connu il y a deux semaines un scandale. Une famille a poussé une jeune fille de 14 ans à l'avortement et celle-ci est décédée. Je suis pour cette résolution, claire et complète. Nous pouvons rajouter des ajustements. Il faut préciser qu'il s'agit de citoyens français vivant dans ces pays, et non des habitants des pays.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Président, est-ce que vous avez une reformulation à proposer ?

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Oui, « en respect des législations locales ».

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Est-ce qu'il y a des questions en ligne ? Non. Je vous propose de passer au vote. La reformulation a été prononcée. Très rapidement Monsieur PITON.

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription de New-York

Dans la logique exprimée par notre collègue, avec laquelle je suis d'accord, et dans l'idée de bien cerner le sujet, qui est de ne traiter que nos compatriotes à l'étranger, je ne suis pas convaincu que citer des exemples de pays étrangers apporte au sujet. Cela n'aide pas à obtenir un consensus. Autant je suis d'accord avec la philosophie de la résolution, autant ce rajout de la juridiction étrangère ne me paraît pas nécessaire. Soyons plutôt consensuels, et essayons d'avancer dans la partie française.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Pour ma part, l'avis est favorable. Nous n'allons pas s'immiscer dans la politique étrangère des pays. Ne mettons pas les exemples.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à la majorité, avec 7 votes contre et 3 abstentions.

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Merci beaucoup. Je voudrais remercier Élise pour son travail, vous pouvez l'applaudir.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

À ce sujet, c'est un modèle de présentation que nous souhaiterions mettre en place pour la prochaine session. Mais nous ne voulons pas brusquer les Commissions en une seule fois. C'est le projet pilote en direct.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Michèle MALIVEL va nous parler de la fédération La Fibre.

Madame Michèle MALIVEL, conseillère de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

J'adore France Horizon, une société géniale, qui est pour nous formidable. Elle est l'héritière de l'ancienne caisse d'entraide des Français de l'étranger. Depuis 82 ans, elle se donne beaucoup de mal pour accueillir et réinsérer les Français rapatriés, qui sont détruits. C'est la seule association en France qui réalise cet accompagnement.

Pour orienter les personnes vers France Horizon, le partenaire du MEAE, deux solutions existent : la voie consulaire et les rapatriements individuels spontanés. Parfois des ressortissants à l'étranger sont âgés, malades, sans famille ou proches en France, ainsi France Horizon trouve une solution pour les faire revenir. France Horizon accorde une attention particulière aux personnes âgées et précaires. Son travail est extraordinaire, l'association permet un premier accueil dans un centre d'hébergement, puis réalise un diagnostic des besoins de la personne. Ensuite, France Horizon l'oriente vers d'autres centres. En région, il faut compter 13 CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), et 8 EHPADs, où France Horizon peut envoyer les personnes en difficulté. L'admission se fait au nom de la solidarité nationale et au titre de l'aide sociale. En 2021, il y a eu 229 français rapatriés, hébergés et accompagnés par France Horizon. Il y a eu 52 nouvelles admissions, dont 42 par voie consulaire.

La majorité des rapatriés proviennent d'Amérique du Sud, du Proche-Orient. En revanche, personne ne revient d'Asie et d'Océanie. Je vous recommande donc chaudement France Horizon.

Ensuite, je vais évoquer la fédération La Fibre. Nous avons auditionné Madame Zaïda SLAIMAN, la Présidente de cette fédération internationale de bienfaisance et d'entraide. Régie par la loi de 1901, La Fibre a été créée récemment, après le constat sur le nombre d'Oles à travers le monde, gérés par des bénévoles. L'idée fondatrice a été de rassembler tous les Oles et les aider dans l'organisation et la logistique. La Fibre a recensé 120 Oles à travers le monde, qui représentent la solidarité à la française. Ces Oles ne sont pas toujours connues, un peu cachées dans le coin des ambassades. Cette belle association a encore du chemin devant elle, composée de 17 membres pour l'instant. Les projets portés veillent notamment à l'écoute des violences conjugales. La Fibre s'est ainsi associée à The Sorority Foundation, qui s'occupe des l'accueil et accompagnement des femmes victimes.

La Fibre souhaite détacher des volontaires internationaux auprès de ces différentes Oles, pour les encadrer et leur permettre d'être plus efficaces. Leur adhésion est gratuite. La Fibre offre un cycle de visioconférences de formation. Vous pouvez consulter leur site pour connaître leurs actions en détail : <https://lafibrefde.org>

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Tout en poésie, merci beaucoup. Le prochain thème concerne le budget, moins poétique.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller de la circonscription Amérique du Sud

Chers collègues. Nous avons ce matin conjointement, avec la Commission des finances, auditionné le député Karim BEN CHEIKH, membre de la Commission des finances. Le député a salué l'augmentation du budget sur les programmes 151 et 185, mais a émis certaines réserves sur l'aspect pérenne de cet effort. Il craint que peu des 100 ETP soient dédiés aux affaires consulaires. Il faut attendre leur ventilation pour évaluer la suite. L'autre bémol émis concerne l'objectif de la participation de l'État à la catégorie aidée de la CFE, loin d'être atteint.

L'AEFE voit son budget rester constant, mais son volet bourse a été augmenté légèrement, un aspect positif. Le député a mis le doigt sur les impensés, les détails, notamment aux nouveaux expatriés, qui prennent leur retraite dans des pays où la vie est meilleure. Tant que leur santé va bien, ils vivent dans de bonnes conditions, mais quand la santé se dégrade, tout se complique. Le député nous invite à demander la participation de l'AFE aux États généraux du MEAE, pour repenser le réseau et le budget. Il s'agit de réfléchir sur le CARP (*incompris*) des entreprises françaises, et demander la mise en place d'un dispositif d'aide post-COVID.

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

La résolution est présentée par Franck BARTHÉLÉMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

Nous avons pensé une résolution, qui concerne la CFE (la caisse des conseillers de l'étranger). Il est important de démarrer au point de départ. Nous avons assisté le 28 juillet dernier, à l'audition du ministre BECHT par les sénatrices et sénateurs de l'étranger, retransmise sur de nombreux canaux, durant laquelle nous avons appris qu'il

restait 3,6 millions d'euros de reliquat exceptionnel d'aides COVID. Nous nous sommes inspirés de cette information pour penser à la caisse des Français de l'étranger et demander d'affecter une partie du reliquat d'1,5 millions à la catégorie aidée de la caisse des Français de l'étranger. Le but est de participer, comme le gouvernement l'avait promis en 2002 par la loi de modernisation sociale, et subventionner la catégorie aidée à hauteur de 50%. Selon les calculs, il reste 2,1 millions, donc l'idée est d'affecter cette somme à la crise en Ukraine, qui a un fort impact sur les taux de change, et les taux de base. Nous demandons donc que soit affecté ce reliquat du reliquat à une forme de compensation des taux de change et de base.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des prises de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Un des fils rouges de ces sessions AFE, est celui du groupe de travail sur les retraites, qui est très actif.

Ce groupe de travail tente de comprendre des informations qui sont incompréhensibles, dans les circulaires de la CNAV d'une dizaine de pages. C'est l'objet de notre résolution, que je laisse le rapporteur expliquer.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller de la circonscription d'Europe du Nord

Madame la Présidente, chers collègues. Nous présentons une résolution sur les conséquences de la circulaire de la CNAV 2021-33 du 24/11/2021, appliquée à partir du 1^{er} juillet 2022, concernant le calcul du montant de la retraite des régimes alignés, quand une partie de la carrière a été effectuée dans des pays de l'Union Européenne. Depuis 2008, le nombre des 25 meilleures années représentaient le calcul année de salaire moyen (*incompris, débit trop rapide*), proratisé en fonction de la durée de la carrière française, quand une partie est effectuée dans un pays de l'Union Européenne où le système de retraite était reconnu comme équivalent.

Cette disposition a été supprimée à partir du 1^{er} juillet 2022, sans information sur ce sujet, ni document de vulgarisation. Les faibles salaires annuels pris en compte dans le calcul année moyen, comme les jobs d'été étudiants, diminuent désormais la retraite française, quand une partie de la carrière est effectuée dans des pays d'Europe. Nous demandons :

- Que la CNAV communique à l'AFE une étude d'impact pour la mise en application de la circulaire
- Qu'un document de vulgarisation compréhensible sur les conséquences de cette circulaire soient rendu public
- Qu'à l'occasion des concertations menées dans le cadre du projet de réforme des retraites, l'AFE soit auditionnée.

Nous pourrions ainsi rappeler que :

- Le calcul de l'âge de la retraite à taux plein, où la décote dépend de périodes effectuées à l'étranger, ne peuvent être validées dans de nombreux cas.
- Le calcul du revenu annuel moyen pour les carrières de moins de 25 ans, effectuées en France et à l'étranger pourraient être ajusté au nombre d'années effectué en France.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Florian BOHEME, Président de la Commission

Nous essayons d'être une Commission productive. Le dernier thème est la fin de vie, car le Président de la République a déclaré un débat national. C'est un sujet qui touche à l'intime, au personnel. Il ne s'agit pas ici de débattre sur la fin de vie, mais de permettre d'associer les Français et Françaises de l'étranger à ce débat national. Cette résolution demande

- Que les conseillers des Français de l'étranger, via l'AFE, soient associés à cette consultation nationale.
- Que des citoyens inscrits au registre des Français établis hors de France soient tirés au sort pour participer à la convention citoyenne.
- Que la convention citoyenne aborde spécifiquement la possibilité pour les Français de l'étranger de faire enregistrer leurs directives anticipées auprès d'une autorité consulaire.

La dernière demande est supprimée.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je souhaite remercier la Commission présidée par Florian BOHEME, d'avoir initié l'arrivage de la flamme, un grand moment.

Applaudissements

Suspension de séance, pause.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vous demande de reprendre votre place. Je donne la parole au Président de la Commission.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Merci Monsieur le Vice-président. Nous sommes heureux de présenter nos travaux. L'exercice pour terminer fut tendu, car nos travaux ont été plus riches que prévus. Nous présentons au total huit projets de résolution. La satisfaction est que nous sommes arrivés à un large consensus autour des sujets abordés. Les résolutions ont toutes été adoptées à l'unanimité par la Commission.

Le contexte dans lequel nous abordons ces questions est marqué par la crise géopolitique, climatique, économique, énergétique. Cette crise affecte le fonctionnement (comme de nombreux conseillers le voient dans leur circonscription) des écoles, des instituts et alliances, du réseau culturel, qui est fragilisé par un contexte d'inflation et l'impact de l'érosion monétaire. Nous avons une pensée particulière pour nos collègues, et les enseignants, parents et élèves, des pays marqués par cette crise : en Ukraine, en Russie, au Mali et au Burkina Faso récemment, ainsi que ceux impactés, même si la situation s'est améliorée, par les conséquences monétaires de la situation économique, comme le Liban.

Nous avons procédé à sept auditions, réparties en trois parties.

La première partie porte sur l'enseignement, avec l'audition d'Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE, sur la situation du réseau à la rentrée scolaire, suivie de l'audition de Laurent SISTI, sous-directeur de l'aide à la scolarité de l'AEFE.

La deuxième partie porte sur la francophonie. Nous n'avons pas reçu les invités prévus, mais deux acteurs de la diffusion la langue française et de la culture francophone à travers les librairies françaises, la secrétaire de la fédération FLAM Monde et deux libraires, de Rome et de Madagascar. Nous avons reçu le directeur du cabinet de la secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du développement de la francophonie et partenariats internationaux. Ce directeur de cabinet, Antoine MICHON, nous a présenté les orientations du gouvernement en matière de francophonie. Il a évoqué également l'organisation internationale de la francophonie, dont il a été détaché pour un rôle de directeur des activités politiques.

Enfin, en dernière partie, nous sommes revenus sur le sujet sensible de la santé mentale, qui est important pour les élèves à travers le monde. Nous connaissons de longue date ce problème, mais il s'est accentué durant la pandémie et les effets du confinement, de l'isolement parfois. Une résolution sera présentée sur ce sujet.

Pour commencer, la rentrée scolaire dans le réseau AEFE s'est effectuée de manière apaisée, terme choisi par le directeur de l'agence. Il faut toutefois souligner la situation très particulière d'Haïti, car le lycée français est le seul qui n'a pas ouvert à la rentrée, et la fermeture temporaires de deux établissements au Burkina Faso, à Ouagadougou et Bobo. La situation à Port-au-Prince reste actuellement la plus critique dans le réseau.

Malgré la crise, la croissance s'est poursuivie et l'attractivité du réseau se confirme, et reste bonne. Le réseau continue à croître, et atteint actuellement 566 établissements dans 138 pays, avec 388 000 élèves (ce chiffre reste provisoire et à confirmer après la consolidation des résultats de l'enquête en cours). Ce nombre d'élèves traduit une croissance de 2,7%, certes modeste, mais nous sommes en sortie d'une période de pandémie. Pour atteindre le doublement des effectifs d'ici 2030, objectif fixé en 2018, il faudrait une croissance annuelle de 7%.

Néanmoins, nous assistons à la reprise des missions d'homologation, après la pause forcée de la pandémie. Les effectifs avant la crise COVID sont plus ou moins récupérés. Cette croissance concerne tous les types

d'établissement, ceux en gestion directe par l'agence ou les établissements conventionnés, gérés en majorités par des associations de parents, ou encore les établissements partenaires.

Sur la croissance, ces nouvelles homologations d'établissements (dès le primaire) sont des graines semées qui poussent et porteront des fruits à maturité, une image du directeur de l'AEFE. La croissance ne peut pas être linéaire, mais il faut espérer que le développement, la montée en homologation des classes de ces établissements, permettront d'accélérer cette croissance les prochaines années.

Un élément avait été relevé durant nos travaux de mars 2022, et a trouvé une solution assez satisfaisante pour les personnels. Il s'agit du règlement du problème juridique de la catégorisation des personnels, ceux appelés antérieurement les « faux résidents », recrutés sur place par l'établissement, avant de signer un contrat. Un nouveau décret a supprimé cette catégorie résidents, et a défini les conditions de détachement pour tous les personnels, classés en trois catégories selon leur mission : les personnels d'encadrement, les personnels formateurs et les personnels enseignants. Le nouveau cadre juridique applique des coûts supplémentaires, estimés à 22 millions d'euros, 15 millions pour l'année 2023, et 30 millions en 2025, en raison d'une mobilité plus forte.

Le réseau labellisé France éducation connaît aussi une croissance importante, plus rapide que celle du réseau homologué, ayant déjà atteint les objectifs présidentiels, soit 587 établissements labellisés pour 200 000 élèves.

Le label France éducation reconnaît la qualité de l'enseignement en langue française pour des établissements qui enseignent des programmes du pays où ils sont établis, avec une proportion variable de 50 à 80% en langue française.

Le réseau FLAM, dont nous allons parler, français langue maternelle, permet d'accueillir des enfants scolarisés dans les systèmes nationaux et langue du pays d'accueil, n'apprenant pas le français en première langue. Ce réseau permet de s'initier à la langue française à travers les activités offertes par des associations, souvent gérées par des parents d'élèves. FLAM a connu une baisse à la rentrée 2022, donc l'agence lance une enquête sur l'état réel de ce réseau. Nous proposons de mobiliser le réseau des conseillers, pour compléter les sources d'informations sur les associations qui ont existé, reçu des aides, et parfois sorties des radars de l'AEFE ou des conseillers de coopération culturelle.

Concernant les perspectives du réseau de l'enseignement du français à l'étranger, plusieurs axes forts constituent les priorités de l'agence. Il s'agit d'abord de renforcer la valorisation du plurilinguisme, l'atout majeur qui distingue l'enseignant français international, en particulier par la mise en œuvre du nouveau Bac français international. Celui-ci confirme l'attractivité des écoles françaises, des lieux d'apprentissage et maîtrise de plusieurs langues. Ensuite, l'autre axe fort est la mise en place d'un nouveau dispositif de formation, pour les personnels du réseau, à travers les instituts régionaux de formation, consacrés par la loi Cazebonne, qui ouvriront leur activité de manière juridique autonome le 1^{er} janvier 2023. Néanmoins le directeur nous a alerté sur un point de blocage, sujet de préoccupation majeure, concernant les capacités d'emprunt de l'agence. Ce sujet sera évoqué, car il a été discuté au sein de notre Commission et le débat s'est conclu par l'adoption d'une résolution.

Les besoins du schéma prévisionnel d'investissement immobilier (2023-2027) est estimé à 200 millions, un chiffre qui est provisoire. Je passe la parole à Madame LIBEAUT pour évoquer les bourses scolaires.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère de la circonscription du Bénélux

Merci Monsieur le Président. L'audition de Laurent SISTI a couvert l'état de lieux sur les bourses scolaires.

Ainsi 115 millions d'aides ont été accordées (contre 106 millions en 2021) et il y a eu 29 077 demandeurs, un chiffre en baisse. Nous n'avons pas obtenu d'explications par rapport à cette diminution du nombre de demandes. Il y a 24 900 élèves boursiers, ainsi 20% des élèves sont boursiers. Le taux d'approbation des dossiers est d'environ 85%, et l'augmentation des quotités accordées, qui peut être la conséquence de l'augmentation des droits et changement d'assiette (*débit trop rapide, présentation peu compréhensible*).

Concernant la campagne 2022-2023, l'enveloppe globale est de 104 millions d'euros. Ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leur grille tarifaire, après le délai de rigueur, par conséquent les quotités boursières accordées aux familles seront calculées sur les bases des anciennes grilles tarifaires, c'est-à-dire les tarifs étudiés lors du début de la campagne 2022-2023, lors du conseil consulaire.

Dans ce contexte, les familles boursières devront assumer le surcoût. Une résolution sera présentée par rapport à cette situation. Je laisse la parole à Stéphanie.

Madame Stéphanie LEVAILLANT, conseillère de la circonscription Péninsule ibérique

Merci. Nous en avons profité pour faire un point sur l'aide à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, il s'agit des enfants pouvant bénéficier d'une aide humaine sur leur temps scolaire à hauteur de 30 heures par semaine, 36 semaines par an. Pour ce faire, les familles doivent faire valider l'existence du handicap par la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) en France. Une fois le handicap validé, la MDPH émet une attestation, valable trois ans, qui ouvre le droit à l'aide. Ensuite, l'AFE peut

procéder au remboursement de l'AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap), et des frais engagés par les familles. Dans les faits, ces procédures de validation tardent, et les familles n'attendent pas l'obtention de l'attestation pour recruter l'AESH. Ainsi, ils assument en amont la rémunération de l'accompagnant, parfois pendant des mois. Ces aides sont ouvertes aux familles non-boursières depuis un an et demi.

Concernant les AESH, l'enveloppe, indépendante, correspond à 1,3 millions d'euros en 2022 et couvre 230 AESH, soit environ 5 000 euros par enfant. Nous proposons une résolution pour proposer des aménagements et faciliter le remboursement des familles.

Lors de l'audition de Monsieur SISTI, nous avons abordé la refonte du logiciel SCOLA, car les services des affaires scolaires travaillent avec ce logiciel de bourses, qui date des années 1990, avec des fonctionnalités limitées. Il ne permet pas de dépôt de dossier en ligne, d'option de publipostage (pas de lien entre Outlook et SCOLA pour notifier les familles). C'est un travail fastidieux pour les équipes consulaires. Une refonte du logiciel a été engagée début septembre, avec le prestataire Open. Une phase de test est prévue dans les postes. Le nouveau logiciel devra être déployé en janvier 2024 pour le Sud et septembre 2024 pour le Nord, en raison du décalage de calendrier selon les hémisphères.

Enfin, nous avons parlé de l'étude sur les bourses que la Commission souhaite lancer.

Madame Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

À l'initiative de notre Commission, nous avons décidé de mettre en place une étude sur les bourses scolaires, avec le partenariat de l'AEFE. Nous avons prévu de commencer l'étude en juillet, mais n'avons pu la lancer, donc nous recommençons dès la semaine prochaine, pour finaliser avec l'entreprise Junior. Nous avons eu l'accord du bureau de l'AFE, concernant la prise en charge de cette étude. L'objectif est d'obtenir une vision d'ensemble sur l'évolution du dispositif ces dix dernières années, d'appréhender les besoins à venir et simuler l'enveloppe CCR si les seuils sont levés, afin d'ouvrir l'accès à davantage de familles. Il s'agit également de résoudre certaines questions techniques. Notre Commission prévoit de mettre en place un questionnaire à destination de tous les conseillers des Français de l'étranger, pour enrichir notre réflexion. Vous serez donc sollicités avant la fin de l'année, n'hésitez pas à le communiquer à vos collègues dans vos circonscriptions.

Échange inaudible sur le rapporteur ou la rapporteuse de la Commission qui présente le point suivant. La personne n'est pas nommée.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Chers collègues, nous avons donc procédé à une audition sur le dispositif FLAM, français langue maternelle. Ce dispositif FLAM est agréé par l'AEFE. Nous avons reçu la secrétaire générale de la fédération FLAM.

En effet, ce dispositif FLAM Monde a été créé afin de soutenir les associations locales FLAM. Les associations locales permettent aux enfants français, binationaux, de suivre à l'étranger, dans un contexte scolaire, des activités autour de la pratique du français en tant que la langue maternelle. Les cours dispensés s'adressent à des enfants de maternelle, primaire et collège. Ce dispositif, mis en place début 2022, permet de rassembler toutes les associations FLAM éparpillées dans le monde, dans un souci d'efficacité, de mutualisation des formations, du matériel pédagogique et outils éducatifs. La fédération FLAM Monde a bénéficié d'un soutien significatif pour aider à sa structuration d'un montant de 100 000 euros. Après l'audition de la secrétaire générale Anne HENRI, afin de soutenir ce dispositif qui permet aux enfants de garder un lien avec la langue d'un de ses parents et rejoindre le système scolaire français, nous avons décidé de procéder à une enquête, pour recenser les associations FLAM dans le monde. La liste de l'AEFE est caduque. Ce travail permettra d'obtenir une plus large visibilité du dispositif. Ainsi, nous sollicitons la participation des conseillers et conseillères de l'AFE. Vous recevrez un courriel, via le secrétariat général de l'AEFE, de notre groupe de notre Commission de l'enseignement (Martin BIURRUN, Ellen BOUVERET, Amélie MALLET). Un formulaire sera à remplir, visant au recensement de toutes les structures FLAM dans votre circonscription, et à retourner rapidement. Il permettra de dresser une cartographie des FLAM, pour une étude plus complète et ciblée à la prochaine session. Merci.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je donne la parole à Guillaume GROSSO, qui va présenter différents points.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller de la circonscription de Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci Monsieur le Vice-président. Le premier point traite de la France et la francophonie. Nous avons auditionné Antoine MICHON, directeur de cabinet de Madame la Secrétaire d'État, chargée du développement, de la francophonie. Selon l'Organisation Internationale de la Francophonie (l'OIF), la francophonie est définie comme étant des hommes et des femmes partageant le français en langue commune. Nous avons ainsi questionné ce qu'impliquait cette définition en termes de défis, pour le gouvernement en France. La base de la réflexion est l'explosion des locuteurs francophones. Aujourd'hui, 300 millions de personnes parlent le français, et 800 millions de personnes annoncés pour 2050. Monsieur MICHON a d'abord pointé le défi linguistique, qui est d'accompagner cette explosion, à travers l'apprentissage de la langue, la formation des enseignants.

Ensuite, l'enjeu numérique a été cité, car tout se trouve aujourd'hui sur les plateformes internet, mais les contenus sont en anglais. Ce n'est pas étonnant, car les fameuse GAFAs sont sources de ces informations. Donc il s'agit de référencer les contenus francophones.

Le troisième enjeu est économique, avec des perspectives commerciales gigantesques par ce marché de 800 millions de personnes prévu en 2050.

Enfin, le dernier enjeu est pertinent, il s'agit de l'enjeu des valeurs. Dans le contexte de bouleversement auquel ont été confrontés certains États francophones, ou face aux menaces climatiques, alimentaires, cet espace francophone comporte des enjeux.

Parmi les défis, la définition spécifique de la francophonie aurait le mérite d'être clarifiée. Les objectifs prioritaires ne sont pas toujours évidents, et devraient faire l'objet d'un approfondissement.

J'aimerais maintenant vous parler de TV5 Monde. Nous avons reçu Monsieur Yves Bigot, le Président de la chaîne, ainsi que son directeur des relations institutionnelles et relations avec la francophonie, Monsieur Laurent Cagna. TV5 Monde est la chaîne culturelle francophone mondiale. L'audition a montré que ce media a rôle particulier dans le paysage audiovisuel francophone international. Créée en 1984, c'est une télévision basée à Paris, émettant les programmes produits par la France, le Canada, la Suisse, la Belgique et bientôt la principauté de Monaco.

La chaîne est détenue en majorité par l'État français, avec 59% des parts, et se prévaut d'une diffusion auprès de 400 millions de foyers, dans 200 pays. L'audience est estimée à 70 millions de téléspectateurs. Monsieur Bigot a précisé que seule la FIFA avait cette empreinte mondiale.

La chaîne a un site internet, et un portail pédagogique d'apprentissage de la langue française, gratuit, pour les professeurs, enseignants et étudiants. La couverture de la chaîne est satisfaisante, avec 200 pays, cependant la faiblesse est d'ordre financière. Car la dotation française a été réduite de 1,2 millions d'euros en 2018, et s'établit aujourd'hui à 76,2 millions d'euros, stable depuis cinq ans. C'est un problème, en raison de l'effet ricochet entre la dotation de la France et celle des 5 autres pays francophones. Quand la France baisse, les autres baissent aussi. En outre, l'émission d'une télévision nécessite des investissements sur plusieurs années. Les Suisse, actionnaires de la chaîne, proposent de donner une prévisibilité sur les budgets, le montant de leur dotation, pour pouvoir planifier. Dans le cas de la France, les contributions sont annuelles, dont une partie dépend de la réserve budgétaire. Les sommes sont confirmées à la chaîne quelques semaines avant la fin d'une année. C'est pourquoi nous proposons une résolution, pour mettre la France au niveau des pratiques des pays associés.

Il faut souligner un point, ces budgets résonnent de manière particulière aujourd'hui, parce que l'actualité nous rappelle, en Ukraine, en Russie, en Afrique de l'Ouest, l'enjeu fondamental de la bataille des infos (ou *fake news* en anglais). Donc, le media TV5 Monde compte sur ce terrain, parce qu'il a un partenariat diversifié, un rôle d'opérateur de l'OIF, et il bénéficie d'une réputation de média indépendant. Il n'a pas été éteint dans certains pays, où d'autres médias francophones ont été éteints parce que les gouvernements n'étaient pas d'accord avec les propos. Le positionnement est unique, et promeut la compréhension mutuelle dans un contexte où le monde en a besoin. Merci.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci, je repasse la parole au Président de la Commission, pour évoquer les librairies françaises à l'étranger.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Nous avons reçu les libraires de la librairie Stendhal à Rome, et la librairie Mille Feuilles à Antananarivo. Les librairies françaises vivent une période difficile, avec une certaine désaffection pour le livre papier, le développement de support numérique. Le système d'achat et d'approvisionnement dans les réseaux scolaires, culturels français, et même les ambassades participe à ces difficultés. Autrefois, ces réseaux achetaient les livres dans les librairies françaises de proximité, dans les pays, désormais ils passent des commandes groupées, chez des vendeurs de type GAFAs, pour ne pas les citer. Face à cette difficulté, les libraires sont conscients qu'ils doivent réinventer leur métier, ils essaient de développer une activité d'animation culturelle, des lieux de convivialité. Nous aurions aimé auditionner les personnes chargées du soutien au livre francophone (traductions) au ministère de la Culture ou au MEAE, cependant pour des raisons d'agenda, elles n'ont pu être présentes.

Nous présenterons donc une résolution, pour leur demander un rapport, qui sera étudié lors de notre prochaine session.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Je passe la parole à Olivier SPIESSER, qui va évoquer la santé mentale des élèves.

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller de la circonscription Europe du Sud

Merci Monsieur le Vice-Président. La santé mentale des élèves est un sujet complexe, important et sensible, dans les communautés scolaires (élèves, professeurs, parents, personnels de direction et d'encadrement). Nous nous attacherons ici à la santé mentale des élèves des établissements scolaires du réseau AEFÉ.

L'épidémie de COVID, crise sans précédent, a eu des répercussions sur la santé des élèves dans les établissements, leur bien-être. Dans tous les établissements du réseau, les équipes éducatives ont observé des troubles, notamment des troubles déficitaires de l'attention, l'hyperactivité, l'anxiété, la dépression, des troubles alimentaires, et même des troubles d'éco-anxiété. Les conseillers des Français de l'étranger, qui siègent dans les conseils d'établissement et rencontrent les enseignants, les parents d'élèves, les personnels de vie scolaires, les conseillers d'éducation, sont parfois témoins de ces troubles du comportement, aux effets néfastes sur la santé, l'éducation et qualité de vie des élèves. Il ne s'agit pas uniquement d'un constat au sein des membres la Commission, mais d'un fort ressenti de nombreux élus partout dans le monde. Nous avons appris des événements tragiques, de drames humains, dans certains établissements du réseau. Ces drames auraient pu se produire avant la crise sanitaire, mais elle a accentué ces phénomènes. Vous l'aurez compris, la santé mentale des élèves est un sujet complexe, qui ne peut pas être traité rapidement au sein de notre Commission, au long de notre mandat. À chaque session, nous dresserons un bilan de l'état des établissements scolaires. Ce sujet est devenu une priorité, dans le cadre de l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et adolescents. Nous avons donc souhaité dans un premier temps, auditionner, sous la forme d'une table ronde, des professionnels de santé (médecins, psychologues scolaires, psychiatres et psychothérapeutes), afin d'établir un diagnostic sur la santé mentale des élèves dans les établissements du réseau. Les membres de la Commission ont estimé, après les interventions alarmantes et préoccupantes de ces professionnels, qu'il fallait proposer une résolution sur cette question du bien-être des élèves.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup Monsieur le conseiller. Nous passons maintenant à la présentation des résolutions. Vous aurez la possibilité de les consulter, elles seront affichées. Je vous laisse prendre la parole pour présenter ces résolutions.

Madame Amélie MALLET, conseillère de la circonscription Europe du Nord

Je vous remercie. Nous avons quatre résolutions sur le même sujet, les résolutions 1,2,3 et 8.

La résolution 1 concerne les consignes communiquées aux postes pour les conseils consulaires des bourses.

Les considérants :

- Qu'une instruction spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants française, résidant à l'étranger, en application des articles D53145 à D5151 du Code de l'éducation, relative à la vie scolaire 2022-2023 pour la rayon Nord et 2023 pour le Sud
- Que tous les moyens doivent être mis en œuvre afin de faciliter l'aide à la scolarité

Nous demandons que les consignes suivantes soient données aux postes :

- Que soit généralisée la bonne pratique de certains postes, consistant à contacter par courriel et téléphone toute famille dont le dossier risque d'être rejeté ou ajourné pour incomplétude, afin de l'inviter à fournir les pièces manquantes
- Que les fiches SCOLA, résumant l'avis des postes sur les dossiers de bourse, puissent être consultées par les membres des CCB
- Que l'existence d'un plafonnement des bourses dans certains établissements soit communiquée aux familles dès le début des dossiers
- Lors de la tenue des CCB, que les postes offrent la possibilité aux membres des CCB de participer en présentiel, ou en distanciel, en assurant la confidentialité des débats
- Qu'il soit rappelé aux membres des CCB la possibilité de déroger au seuil d'exclusion du patrimoine immobilier
- Dans le cadre de CCB2, que les postes communiquent le cas de déscolarisation d'élèves demandeurs de bourse, motivant les raisons de la non-scolarisation des élèves
- Que les postes invitent toute famille dont la situation économique s'est dégradée depuis l'année de référence pour la date du dossier de constitution de bourse, à formuler une demande de révision, ou recours gracieux, auprès du directeur de l'AEFE

Voilà pour la présentation de la résolution n°1.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je précise que cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur cette résolution ?

Intervention hors-micro sur une précision oubliée, ce système permet la confidentialité des débats mais aussi d'identifier nominativement les familles concernées. L'intervenant demande au Président d'apporter cette précision dans la résolution, au deuxième paragraphe.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Monsieur Abdelghani YOUMNI souhaite prendre la parole.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, circonscription d'Afrique du Nord

Ayant participé à plusieurs conseils de bourses, avant d'être conseiller, il y a dans la commission du conseil des bourses, des représentants de familles, les conseillers, le consulat. Je trouve que la codification pendant la période COVID a été une bonne chose, et permet de protéger les familles vulnérables, qui ne souhaitent pas être connues, ni leur quotité de bourse. Je pense qu'il faut préserver une partie de l'anonymat. Le problème d'une visioconférence est qu'il est possible d'assister à plusieurs visioconférences, inviter les familles. Il est difficile de contrôler la confidentialité, pour une personne en visio qui se trouve à 200 km. Merci.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Je comprends votre point de vue. La proposition est de trouver un outil, permettant aux membres du conseil consulaire de disposer d'une table de correspondance entre l'identité et les numéros de famille, si les noms ne sont pas prononcés dans la conversation. Il faut pouvoir remettre aux personnes une liste nominative avec le numéro de famille, à recevoir éventuellement par courrier pour éviter les détournements numériques.

Mais il faut une identification possible, car avec 1 250 familles et des cas parfois similaires, il est compliqué de les distinguer.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Il y a une autre question, Madame Khadija BELBACHIR.

Madame Khadija BELBACHIR, conseillère de la circonscription d'Afrique du Nord

Pour rebondir sur les propos de mon collègue Monsieur YOUMNI, à Rabat, pendant la période COVID, avant la Commission, le consulat nous a envoyé une liste des demandeurs, avec les noms. Cette liste a été envoyée aux conseillers. Pendant la visio, il y avait des numéros, mais nous avons déjà repéré les familles.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Monsieur François RALLE

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Sur cette question, il est vrai qu'en visio dans un bureau, les conversations s'entendent. L'idée de la résolution est d'assurer la confidentialité. Nous avons aussi des collègues qui siègent dans les commissions de bourse, dans des zones et pays où seule la visioconférence est possible. L'idée est de permettre la visioconférence, ensuite aux postes d'assurer la confidentialité des échanges.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère de la circonscription de Genève

J'aimerais rappeler que les résidents des conseils consulaires sont chargés d'animer les conseils consulaires. Et c'est écrit dans les textes, la confidentialité doit être annoncée à l'ouverture des travaux et leur fermeture, ainsi qu'être indiquée sur les procès-verbaux. Le Président des conseils consulaires aura là un rôle à jouer. Comme disait Monsieur SISTI, il faut aussi prendre ses responsabilités, avec rigueur.

Madame conseillère (non nommée)

Je souhaitais partager mon expérience. Durant la pandémie, les personnes du consulat mettaient un numéro et par Whatsapp, nous donnions le nom de la famille, sans autres détails.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DENDÈNE

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Je me demande dans quelle mesure nous pourrions limiter la faculté de participer aux visios aux seuls conseillers consulaires. Car ils sont les seuls qui ne peuvent pas être représentés. Ça limiterait les risques.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Ce serait une bonne solution, sauf pour les postes en PPD, où le consulat n'est pas surplacé. Je suis Président du conseil de San José, avec le conseil des bourses du Nicaragua, nous avons des visioconférences.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vous propose de passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Stéphanie LEVAILLANT

La deuxième résolution concerne la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers. Nous proposons des aménagements pour faciliter le remboursement des familles.

Vu la circulaire du 13 août 2021, considérant :

- Que cette réforme sur l'AESH constitue une avancée positive pour les familles, mais nécessite des aménagements, car le mode de fonctionnement actuel se traduit par un remboursement tardif et oblige les familles à avancer les salaires des AESH sur des périodes longues

Demande :

- Qu'il n'existe qu'une seule MDPH référente pour les dossiers présentés à l'étranger
- Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, ceux-ci puissent être traités par les postes en amont des rentrées scolaires, afin d'assurer la continuité de la prise en charge de la rémunération des AESH par les établissements et éviter les périodes de carence de début d'année scolaire
- Qu'à l'occasion des renouvellements de dossiers, les familles boursières soient traitées en priorité, comme cette aide est ouverte aux familles non boursières

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des intervenants ? Procédons au vote de cette résolution.

La résolution n°2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous passons à la troisième résolution.

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère pour la circonscription du Bénélux

La résolution que nous vous proposons porte sur l'augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste. Vu les rapports Cordury- Lepage 2013 et Delahaye-Feraud de 2018, considérant :

- Que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements AEFÉ pour de nombreux enfants français de l'étranger
- Que depuis plus de quinze ans, les familles de parents d'élèves font face à une augmentation croissante des frais de scolarité (45% de 2007 à 2012, puis 25% de 2012 à 2018)
- Que les récentes réformes du système (appréciation des familles monoparentales, augmentation des barèmes immobiliers, bourses AESH) constituent des avancées positives pour les familles mais nécessitent un abondement de l'enveloppe
- Que la situation actuelle de fragilité économique mondiale après la pandémie, et le contexte de crise économique et énergétique qui prévaut depuis l'invasion de l'Ukraine et imposera de nombreuses révisions à la hausse des budgets des établissements français du réseau AEFÉ
- Que dans un contexte inflationniste et de dépréciation de l'euro (parité atteinte avec le dollar pour la première fois en vingt ans), les besoins exprimés pour la zone hors-euro risquent d'augmenter fortement en fonction de la variation du taux de change

Demande :

- Que dans le cadre du projet de loi finances 2023, le gouvernement prévoit une augmentation de l'enveloppe de l'aide à la scolarité, bourses AEFÉ, pour faire face à cette situation

La résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il une demande d'intervention ? Oui, Monsieur DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Il faudrait préciser cette augmentation, un pourcentage. L'augmentation reste un peu vague.

Monsieur conseiller (non-nommé)

Il faudrait proposer une fourchette.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

La parole à Monsieur François RALLE.

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Espagne

Je suis assez d'accord avec mon collègue. Nous avons eu ce débat en commission, je crois que le taux d'inflation global de la planète est de 10,5%. Nous pourrions proposer au moins 10% d'augmentation d'enveloppe.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Monsieur Abdelghani YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI

Le problème est que l'inflation n'est pas statique, mais dynamique. Deux phénomènes se conjuguent, l'inflation et la dépréciation de l'euro, incluant les établissements. Je pense qu'il faut une grille, parce que des pays connaissent une inflation à 200%, d'autres comme la Turquie qui a 88 %. Comme l'inflation n'est pas statique, il faut peut-être une augmentation autour de 15%, un juste optimum pour corriger le manque à gagner pour les établissements, et les parents d'élèves.

Monsieur Jean-Hervé FRASLI, Président de la Commission

Sous le contrôle de la représentante de l'AEFE, présente, les chiffres en mémoire étaient 95 millions d'euros pour les bourses scolaires, dans le projet de loi de finances 2022. Nous avons utilisé une partie de la soule antérieurement disponible, et l'avons exécuté autour de 100 millions. Qui connaît le chiffre de l'exécution budgétaire estimée en 2022 ? D'accord. Le projet de budget de la loi de finances 2023 est prévu à ce niveau. Je pense qu'il faut partir des références que nous avons. Si le souhait est de mettre un chiffre, j'y suis favorable. Madagascar a le plus grand nombre de boursiers, et exposé fortement à l'inflation. Nous pouvons donner un indicatif de 10%, cela semble raisonnable. Est-ce que cet amendement en séance est approuvé ?

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous passons aux voix.

La résolution n°3 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Madame Stéphanie LEVAILLANT

Nous avons une dernière résolution qui porte sur les bourses scolaires et l'actualisation des grilles tarifaires, depuis la tenue des premières commissions de bourses en février-mars 2022. Je vous lis la résolution.

Considérant :

- Que ces derniers mois, certains établissements ont revu à la hausse leur grille tarifaire pour l'année scolaire 2022-2023, en-dehors des délais en rigueur (à présenter avant les CCB1)
- Que les postes n'ont pas mis à jour les grilles tarifaires du logiciel SCOLA et par conséquent les quotités boursières accordées, à la CCB 1 et la CCB2, seront calculées sur la base d'anciennes grilles tarifaires
- Que les familles ne sont pas responsables du manque d'anticipation de ces établissements

Demande :

- Que l'AEFE et son service d'aide à la scolarité enjoignent les établissements en question d'assumer le surcoût supposé pour les familles boursières

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par notre Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Qui souhaite intervenir sur cette résolution ? Monsieur DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE

Je pense que c'est applicable pour les EGD, mais des écoles sont sous dérogation, et n'ont pas à être enjointes, complètement indépendantes de l'AEFE. Finalement, les enfants seront pénalisés.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Ce point a été longuement discuté dans notre Commission, et il nous paraît moralement et juridiquement discutable que des établissements accueillent des élèves sur la base d'un tarif affiché, au moment de la communication de ces tarifs pour le calcul des bourses scolaires, puis à la rentrée, augmentent ces tarifs. L'image citée est celle d'une compagnie aérienne qui vous informerait entre l'enregistrement et l'embarquement, de vous acquitter d'un supplément pour pouvoir monter dans l'avion.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Monsieur Abdelghani YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI

Je suis désolé de défendre les familles non-boursières, mais elles sont aussi victimes de ces augmentations de tarif. Il ne s'agit pas seulement des familles boursières. Ces familles non-boursières font confiance aux établissements français pour leurs enfants, mais sont aussi touchées par l'inflation. Il faudrait que l'AEFE fasse marche arrière pendant cette période difficile, et effectue un calcul judicieux en coupant la poire en deux. Là, nous défendons les familles boursières, cependant des familles non-boursières mettent leurs enfants dans ces établissements, et subissent la baisse du pouvoir d'achat et la hausse du coût de la scolarité de leurs enfants.

Madame Stéphanie LEVAILLANT

Je vais répondre aux deux interventions. Je suis d'accord, mais cette résolution porte sur les bourses, donc sur les familles boursières. Pour revenir sur le point précédent, nous constatons que les augmentations annoncées par les établissements sont relatives aux établissements MLF. Ils travaillent sur des budgets qui correspondent à une année scolaire, contrairement aux EGB qui travaillent sur l'année civile, calquée sur le budget de l'État. Donc en janvier-février 2022, ces établissements MLF n'avaient pas encore établi un budget finalisé, ce qu'ils auraient dû faire.

Madame Catherine LIBEAUT

Juste pour rebondir. Ces familles non-boursières qui se retrouvent en difficulté ont la possibilité d'un recours jusqu'en février 2023, si leur situation financière s'est dégradée.

Monsieur Abdelghani YOUMNI

Avant, il y avait des commissions d'exonération, qui ferment l'une après l'autre. Des Caisses de solidarité sont mises en place pour venir en aide aux familles, mais ça ne fonctionne pas du tout. Vous avez évoqué la MLF, en général les EGB ne mettent pas des élèves dehors. Au Maroc, beaucoup de familles ont déscolarisé leurs enfants, même françaises parfois, parce qu'elles ne pouvaient pas payer. Il ne faut pas croire que toutes les familles, qui mettent leurs enfants dans les écoles françaises sont riches, et que les boursiers sont tous de familles pauvres. Aujourd'hui, la classe moyenne dans la plupart des pays met ses enfants dans les écoles françaises pour leur offrir un avenir, mais parfois ces familles s'endettent.

Applaudissements

Madame Khadija BELBACHIR, conseillère de la circonscription Afrique du Nord

Pour répondre à mon collègue, nous traitons les familles boursières françaises. Malheureusement, pour les autres familles, parfois il y a des exonérations, parfois non, tout dépend des postes. Là, il s'agit des familles boursières françaises.

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Espagne

Je souhaite recadrer un peu le débat. Nous parlons ici des mauvaises pratiques de certains établissements qui ne respectent pas les règles. Nous espérons que les commissions de bourses, l'aide à la scolarité de l'AEFE, compensent ce changement de tarifs, auquel d'autres auraient aimé avoir recours. Cette résolution est conçue pour

les familles boursières, par définition les plus vulnérables, qui n'ont pas à pâtir de ces mauvaises pratiques. C'est une résolution qui vise à condamner ces mauvaises pratiques, et le non-respect des délais.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Dans l'esprit de la Commission, nous aurions pu aller jusqu'à une modification de tarifs en cours d'année scolaire, comme critère de perte d'homologation (*problème de syntaxe*). C'est pour protéger les familles de ce changement de tarif, et modification du contrat, que nous avons proposé cette résolution, moins forte que celle envisagée.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je propose que nous passions au vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

La prochaine résolution est la n°4, puisque nous avons vu la n°8, délibérée in extremis. Elle porte sur l'autorisation donnée à l'AEFE, puis retirée, d'emprunter pour financer ces programmes. Après le débat en Commission, à la suite de l'audition du directeur de l'AEFE, nous proposons donc une résolution visant à rétablir cette autorisation. Les deux éléments juridiques cités, sont la loi 2010 sur la programmation des finances publiques, et l'arrêté qui interdit aux organismes d'administration centrale d'emprunter au-delà de 12 mois. L'AEFE explique qu'il lui est difficile de financer les gros travaux d'entretien du patrimoine immobilier, que constituent les lycées français.

Ces gros travaux peuvent être très coûteux, relevant de l'orfèvrerie dans les quartiers historiques.

Si un gros dégât apparaît (ex : une toiture qui s'effondre) et les travaux ne sont financés que par la trésorerie de l'année, par conséquent il faudra augmenter fortement les frais de scolarité, pour une marge importante. Il est donc important d'entretenir ce patrimoine, et prévoir la possibilité d'aménagements et extensions des établissements existant. Nous avons proposé une formulation qui circonscrit le champ des projets immobiliers finançables par emprunt au patrimoine existant.

Je vais lire la résolution avec ses considérants.

Considérant la nécessaire remise à niveau des infrastructures immobilières des Etablissements en gestion directe,

Considérant la concurrence sur le marché de l'éducation au niveau international nécessitant des établissements attractifs,

Considérant le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger qui prévoit une croissance des effectifs dans les trois types d'établissement et nécessite des extensions dans les EGD, notamment pour accueillir dans le secondaire les élèves venus des nouveaux établissements partenaires,

Considérant que l'interdiction d'emprunter oblige à constituer des provisions sur plusieurs années pour autofinancer les investissements immobiliers, retardant de facto et inutilement les travaux indispensables pour les établissements.

Considérant que cette contrainte d'autofinancer intégralement les travaux oblige à les fractionner ce qui conduit à une augmentation des coûts.

Considérant que cette interdiction d'emprunter fait ainsi porter cette charge principalement sur des familles qui bien souvent n'en verront pas le bénéfice.

Pour ces raisons, l'AFE demande que l'AEFE puisse être de nouveau autorisée à emprunter pour financer des travaux de mise en conformité, entretien et rénovation, ainsi que d'éventuelles extensions nécessaires à l'amélioration du parc immobilier existant. Ce recours à l'emprunt doit être justifié, établissement par établissement, avec un plan de financement, soumis à l'avis préalable des représentants des parents d'élèves. Ce recours à l'emprunt doit financer au maximum 50% du budget de chaque projet, l'autofinancement devant être pris en charge par l'établissement concerné de 20% minimum. Les provisions constituées en vue de contribuer au cofinancement de projets immobiliers doivent être comptablement identifiées, et non utilisées pour d'autres projets.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je précise que cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription New-York

Merci Monsieur le Président. L'idée me paraît très bonne. Si elle n'a pas été mise en place, il y a probablement un obstacle quelque part. Le directeur de l'AEFE a dû le souligner lors de l'audition. Pouvez-vous nous en dire plus, et les raisons pour lesquelles cela n'a pas été opéré ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission

Sans être spécialistes du droit public et des capacités d'emprunt des établissements publics, nous avons compris qu'en application de la loi citée, il y a une liste d'organismes divers d'administration centrale, catégorie à laquelle appartient l'AEFE, qui n'ont plus d'autorisation d'emprunt. Leur dette est assumée par l'État et contribue à l'accroissement de la dette publique. Le statut juridique de l'AEFE fait donc débat, et la catégorie d'établissement dans laquelle elle est classée. L'AEFE, avec qui nous en avons discuté n'a pas proposé de soutenir un changement de catégorie juridique. Cette voie de droit public pourrait être examinée. L'AEFE a proposé, dans l'échange que nous avons eu, de tenir compte que dans son budget de 1 milliard, 400 millions viennent de la dotation budgétaire de l'État et 600 millions viennent des ressources privées, issues des frais de scolarité payés par les familles des élèves en gestion directe, et les participations des autres catégories d'établissements à travers les contributions à la rémunération des personnels détachés, à la formation continue etc. Donc, le financement étant majoritairement d'origine privée, la capacité de remboursement de l'emprunt revient à l'AEFE. Voilà l'argument mis en avant pour déroger à cette interdiction concernant l'AEFE.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

D'autres interventions ? Je ne vois pas de main levée, je propose de passer cette résolution au vote.

Cette résolution est adoptée (moins 2 voix) à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller de la circonscription de Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Il s'agit de la résolution sur TV5 Monde, que nous avons numérotée n°5. L'objectif est de pérenniser TV5 Monde sur deux axes : la pluri-annualité des financements, comme le font nos amis Suisses, et le rattrapage financier.

Vu, la loi organique et l'article 44 de la loi relative à la liberté de communication, la loi de finances rectificative 2022, l'avis émis au nom de la Commission des Affaires étrangères déposé en 2021 sur TV5 Monde, la loi de finances (*lecture trop rapide, suite incompréhensible et bruits des voisins dans l'enregistreur*), le rapport de l'IGF, ainsi que la résolution que notre Commission avait passée en mars 2021.

Considérant :

- Que l'audiovisuel public français francophone à l'étranger constitue un lien culturel et informatif pour les Français établis à l'étranger, particulièrement celles et ceux qui n'ont pas accès à des médias de qualité en langue française, et contribue activement à maintenir les échanges fructueux entre les Français et Françaises de l'étranger, et les Français de métropole et ultramarins
- Que l'audiovisuel public français francophone à l'étranger joue également un rôle de source d'information indépendante en français et dans d'autres langues à destination des auditeurs et spectateurs du monde entier (particulièrement face aux « infox » et puissants médias de propagande)
- Que TV5 Monde constitue dans certains contextes la seule fenêtre d'information objective sur notre pays, face à des campagnes de désinformation, susceptibles de fanatiser les populations et d'attiser la haine à l'encontre de la France et ses ressortissants
- Qu'au regard de la multiplication des crises, sanitaires, politiques ou militaires, la France doit continuer à investir de manière pérenne, dans le développement et le soutien des outils audiovisuels à l'étranger
- Que TV5 Monde, en sa qualité d'opérateur de l'OIF, constitue la chaîne francophone mondiale, estimant sa diffusion à plus de 400 millions de foyers, à travers 200 pays, en fait un acteur essentiel du paysage audiovisuel francophone
- Que TV5 Monde contribue activement à la diffusion d'une information fiable à l'échelle planétaire, à l'apprentissage de la langue française, à travers ses outils à disposition des enseignants et étudiants
- Qu'elle facilite la compréhension mutuelle, la communication culturelle et l'essor économique dans l'espace francophone
- Que le financement de TV5 Monde dépende de la contribution de 6 États actionnaires, dans un système de proportionnalité dans lequel la France représente les 6/9^e du budget
- Que la donation française pour TV5 Monde, conformément à la trajectoire financière arbitrée par le gouvernement a été réduite en 2018 et s'établit désormais à 76,2 millions d'euros
- Que cette diminution entraîne mécaniquement l'imposition d'un plafond d'investissement plus bas aux autres États actionnaires de la chaîne

- Que des incertitudes pèsent sur le financement de TV5 Monde après 2022, soulignées par le rapport législatif sur le projet de loi de finances de 2022, pointant que les moyens alloués à la chaîne restent très en-deçà de ses besoins pour assurer efficacement ses missions et ses projets
- Que les investissements pour développer TV5 Monde nécessitent une prévision pluriannuelle des budgets, en vertu de laquelle les actionnaires prennent des engagements financiers avec une visibilité sur plusieurs années, alors que la France, principale actionnaire finance la chaîne sur des budgets annuels confirmés en fin d'année pour l'année suivante, dont une partie constituant la réserve budgétaire est gelée jusqu'en fin d'exercice

Demande :

- Que le gouvernement rétablisse la dotation de TV5 Monde à partir de 2023, au moins à son niveau de 2018, soit 78,4 millions d'euros, et fixe les modalités de son soutien de manière à assurer une visibilité pluriannuelle sur les dotations budgétaires françaises, pour s'aligner avec les meilleures pratiques au sein des États actuels

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par notre Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des interventions demandées dans la salle ? Je ne vois aucune main levée donc je propose de passer directement au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission (intervention trop rapide)

La résolution n°6 concerne la politique de coopération culturelle.

Considérant :

- Que la politique de soutien à la diffusion du livre en français, et à la publication en langues étrangères du livre français, est une spécificité de la coopération française, un pilier de la politique de la francophonie et de l'accompagnement économique des acteurs français de l'édition, particulièrement dynamiques
- Que les librairies françaises à l'étranger sont un des points d'appui de cette politique
- Que l'audition des responsables du ministère n'ont pas été possibles lors de la 37^e session de l'AFE

Demande :

- Que la MEAE et le ministère de la Culture produisent un rapport sur l'état et l'évolution de la politique de coopération culturelle du livre dans le monde, pour la 38^e session

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Des intervenants dans la salle ? Je ne vois personne lever la main, donc je propose de passer immédiatement au vote de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Applaudissements

Monsieur Olivier SPIESSER, conseiller de la circonscription Europe du Sud

L'objet de cette dernière résolution est le bien-être pour bien apprendre, pour un suivi approfondi de la santé mentale des élèves du réseau AEFÉ. Pour rédiger cette résolution, nous nous sommes basés sur quelques études et enquêtes réalisées ces dernières années, toutes citées par nos intervenantes, notamment Madame Florence BUTLEN, psychiatre, spécialiste scientifique à l'Agence Européenne du médicament, ainsi que Madame Colette SCHULVER, psychologue au lycée international Winston Churchill de Londres. Les sources citées sont un rapport de 2021 de l'Unicef qui s'intitule « Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants » ; une enquête de 2021 de l'IPSOS, de la fondation Jean Jaurès, intitulée « Le mal-être des ados, un phénomène grave et sous-estimé ; le pacte européen pour la santé mentale et le bien-être ; la conférence ministérielle sur la santé mentale des jeunes vulnérables du 14 mars 2022.

Ainsi, avec les membres de la Commission, nous avons établi plusieurs constats.

Considérant :

- Que la crise sanitaire a eu de répercussions sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents
- Que l'accompagnement des parents et la mobilisation de toute la communauté éducative ne suffisent pas toujours à aider un élève en souffrance

- Que les infirmières et personnels de santé, rarement spécialisés dans nos établissements, absorbés par d'autres missions pendant la crise sanitaire, ne parviennent pas toujours à apporter un soutien psychologique à nos élèves, dont les études révèlent des symptômes accrus de dépression et d'anxiété
- Que l'actualité récente et les crises multiformes (géopolitiques, environnementales et sanitaires) peuvent être un facteur d'accentuation des troubles mentaux, de comportements de déficience d'attention (alimentaires ou dépressifs), ainsi que la pression de la réussite propre à nos établissements d'excellence
- Que les spécialistes de santé mentale soulignent le manque de recul sur les impacts à moyen terme de la séquence écoulée
- Que la santé mentale et le bien-être des enfants et adolescents est une priorité de l'Union Européenne et des États membres
- Qu'il faut faire évoluer les regards des acteurs des communautés scolaires sur ces aspects fondamentaux de la vie des élèves

Demande :

- Qu'un recensement soit fait par l'AEFE des dispositifs innovants et variés mis en place dans nos établissements pour accompagner les jeunes du réseau AEFE. Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre, notamment le programme « Sentinelles et référents » qui s'occupe du harcèlement scolaire, appliqué en Italie, ainsi que le service « Wellbeing » du lycée international de Londres
- Que soit mis en place un plan de formation continue des personnels enseignants dans le domaine du soutien psychologique aux élèves, un accompagnement des élèves dans la délicate gestion de leurs émotions, un recensement des ressources utilisables en classe ou dans les établissements, un dispositif de détection des élèves en souffrance, des lieux et temps spécifiques d'écoute pour libérer la parole
- Que soit mis en œuvre un plan de sensibilisation des familles
- Que chaque établissement du réseau AEFE prévoit l'intervention de personnels spécialisés (psychologues scolaires, psychiatres) et un protocole de soutien psychologique adapté aux situations
- Que l'AEFE exige de chaque établissement du réseau un bilan du climat scolaire et du bien-être des élèves, ainsi qu'un bilan des outils de prévention et d'accompagnement mis en place, présentés régulièrement en conseil d'établissement, de façon à disposer d'indicateurs sur l'évolution du bien-être et de la santé mentale des élèves

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci Monsieur SPIESSER. Y a-t-il des interventions dans la salle ? Je ne vois aucune main levée, je propose de passer au vote de cette résolution.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle

Nous avons clôturé cette première journée avec les présentations des travaux et résolutions des trois Commissions.

La séance est levée à 17h45

VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 (matin)

La séance débute à 8h45, sous la présidence de Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je vous remercie, nous allons débiter cette journée du vendredi 7 octobre par le compte-rendu de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur. Je vous rappelle que nous avons une heure et demie devant nous, donc je compte sur vous Monsieur le Président pour respecter les délais, sachant que nous avons pris du retard. Je vous donne la parole.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Merci beaucoup Monsieur le Président. Je vous rappelle le programme de notre restitution. Le Vice-président fera une introduction. Ensuite, nous présenterons un retour sur l'entretien avec la Secrétaire générale et le secrétaire général adjoint de l'AFE, Diane ROESER et Carl POIRIER, ainsi qu'une radioscopie sur l'impact des taux de change et de l'inflation sur le commerce extérieur (présentée par Monsieur YOUMNI). Enfin, nous présenterons les restitutions de l'audition de la Fabrique de l'exportation (Patricia et Annie REA), et l'audition de Business France (présentée par moi-même). Sur la compensation carbone, la restitution de l'audition d'Eco-Act sera présentée par Alexandre CHATEAU-DUCOS. Nous aurons la restitution de l'atelier et audition relatifs à la Fresque du climat (par Pascale RICHARD) et la restitution de l'audition d'ADEME international.

Nous concluons par la présentation du Projet du prix du Développement durable.

Au fil de ces présentations, nous soumettrons 4 résolutions : une sur la compensation carbone, une sur l'organisation des sessions, une sur la Fresque du climat et une sur le prix du Développement durable.

Je laisse la parole au Vice-président pour rappeler notre méthodologie.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, Vice-président de la Commission

Comme le nom de cette Commission, nous avons tenu à faire le lien entre le commerce extérieur et le développement durable, deux domaines qui peuvent sembler différents mais qui ont de forts liens, notamment à travers la taxe verte européenne. Nous nous sommes évertués à continuer d'insister sur ce lien.

La méthodologie suivie a été la plus transversale possible. Nous avons creusé les auditions, en essayant d'avoir des sujets qui s'imbriquent et permettent de progresser sur le commerce extérieur au sens large et sur le développement durable. Je passe la parole à Patricia.

Madame Patricia CONNELL, conseillère de la circonscription Europe du Nord

Concernant la réunion que nous avons eue avec Diane ROESER et Carl POIRIER, le but de notre discussion était de faire un point sur les résolutions passées, lors des mandatures précédentes et celles de mars 2022. Certaines étaient restées sans retour. D'autre part, nous voulions mieux comprendre le fonctionnement entre les commissions et le secrétariat général, une fois les résolutions votées. Le questionnaire portait sur les limites des actions du secrétariat général, et la possibilité d'initiative des commissions ayant voté ces résolutions. Nous avons eu un échange global sur ces résolutions, ainsi que des résolutions plus spécifiques. Nous avons ainsi parlé du budget alloué pour des études traditionnellement menées par les commissions. Nous avons découvert que ces études coutaient entre 4 000 et 9 000 euros, pour un budget annuel alloué entre 20 000 et 30 000 euros. Donc, n'hésitez pas si vous avez des idées d'études. Il nous a été aussi recommandé d'établir un cahier des charges bien ficelé sur ces études, pour éviter les allers-retours entre les commissions et potentiels prestataires.

Pour conclure, nous avons été heureux de suivre cette démarche avec le Secrétariat général, que nous remercions. La discussion a été très constructive et nous espérons poursuivre ce bon travail avec eux.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Je passe la parole à Monsieur YOUMNI, qui présente l'impact des taux de change et de l'inflation sur le commerce extérieur. Il faut savoir que son intervention suit celle très complète que Monsieur YOUMNI avait faite en mars 2022. La résolution revient en particulier sur des éléments qui ont marqué la période, soit le taux de change et le taux d'inflation. Dans notre philosophie, à chaque session, un point d'information sera effectué avec les éléments significatifs sur le plan de l'économie, pouvant concerner notre commerce extérieur.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Merci Monsieur le Président. La crise que nous vivons actuellement devient malheureusement de plus en plus structurelle sur le plan de l'inflation et des tensions sur l'énergie. Nous avons choisi au mois de mars de produire une radioscopie du commerce extérieur français plus large. Cette fois, nous avons décidé de limiter à l'impact de l'inflation et du taux de change (avec la dépréciation de l'euro), sur le commerce extérieur français, en France et en Allemagne, deux locomotives de l'Union Européenne, sur une courte période 2021-2022.

En 2022, le taux d'inflation en France a atteint 5,9% et en Allemagne 7,9%. Cet écart de 2 points est lié aux trajectoires de l'inflation, différentes dans les deux pays, au regard de choix stratégiques différents sur la production de l'énergie, et au maintien des prix du gaz pour les entreprises, de l'électricité pour les entreprises et les ménages. Par exemple, en France, 67% de notre électricité est nucléaire, alors qu'en Allemagne, elle n'est que de 13%. Les conséquences de cette inflation, avec la Guerre en Ukraine au cœur de la crise énergétique, ont causé la flambée des prix, de l'électricité, et le coût du fret.

Nous avons remarqué que l'excédent commercial a beaucoup diminué en Allemagne, à 4,9 milliards d'euros en juillet 2022, contre 17,8 milliards un an auparavant. En France, la situation est différente, nous ne parlons pas d'excédent commercial mais de déficit commercial, à 11 milliards d'euros en juin 2022.

Dans l'étude que nous avons menée, nous avons remarqué que le modèle allemand du commerce extérieur excédentaire est en train de s'épuiser à cause de la hausse du coût de l'énergie, de la concurrence asiatique et de

la baisse des importations chinoises. Il faut ajouter la fragmentation de la mondialisation et le retour du risque géopolitique, au cœur de la crise traversée actuellement.

Au niveau du prix du mégawatt par heure, il était en 2021 de 85€ euros en Allemagne, et cette année il est passé à plus de 1000 euros. Selon les projections pour décembre 2022, le mégawatt/heure serait à 1 600 euros, dans les deux pays, soit une augmentation de 22 fois.

Le problème de cette fracture énergétique s'est emballé et a causé une spirale inflationniste des prix des matières premières sur les produits manufacturés chinois, facturés en dollars. La dépréciation de l'euro va davantage aggraver le déficit commercial français, et affaiblir l'excédent commercial allemand.

Nous avons noté que la Banque Centrale Européenne a mis du temps à relever les taux d'intérêt, un choix judicieux pour les entreprises et le soutien de l'investissement. En revanche, c'est un problème qui pèsera sur le taux d'inflation. Aujourd'hui l'euro se dégrade face au dollar, mais pas face aux autres monnaies.

Pour nuancer, ce n'est pas tant l'euro qui se dégrade mais le dollar qui se renforce, à cause du relèvement des taux d'intérêt.

Pour la première fois en vingt ans, l'euro est tombé et atteint la parité avec le dollar, posant un problème pour nos importations, et renforçant les exportations. Comme l'inflation est forte, cette parité avec le dollar fait plus de mal que de bien à l'économie française et à l'économie européenne.

Nous avons décidé d'extraire de cette étude la valeur de l'euro. En 2020, 100 euros avaient une valeur stable, et l'inflation était de 0,48%. En 2021, l'inflation a débuté par 1,65%, et l'euro a perdu 1,64. En 2022, l'euro a perdu de sa valeur monétaire, comme le pouvoir d'achat de 100 euros de 2020 : il faut désormais 106 euros pour le même panier. Le pouvoir d'achat des ménages est impacté, comme celui des entreprises. Pour résumer, 100 euros en 2020 valent 94 euros aujourd'hui.

Nous mettons cette étude à votre disposition.

En conclusion, l'inflation est une préoccupation majeure. Elle est virale, mutante et représente une saignée pour le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi pour les entreprises. Pour ramener l'inflation à un faible niveau, il faut augmenter les taux d'intérêt, mais le risque est de créer un chômage de masse.

La France et l'Allemagne se sont engagées à agir ensemble pour protéger les ménages. L'Allemagne a tardé et a tout juste décidé d'une enveloppe de 200 milliards. Le pays a actuellement un problème d'inflation supérieur à l'inflation en France. En revanche, la France a anticipé en mettant un bouclier et en fixant les prix.

La dépréciation de l'euro découle des décisions américaines d'augmenter le taux directeur du dollar pour lutter contre l'inflation.

Finalement, la France qui était exportatrice d'électricité est en passe de devenir importatrice d'électricité, parce qu'elle alimentait l'Allemagne en électricité.

L'idée fait chemin de taxer les super profits des entreprises qui exportent et vendent de l'énergie, et pourrait amener les États à de moindres efforts budgétaires. Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Pour les prochaines sessions, nous continuerons un suivi précis de l'évolution des paramètres essentiels, susceptibles d'affecter le commerce extérieur. Je passe la parole à Annie, pour la restitution de l'audition de la Fabrique de l'exportation, représentée par Messieurs Étienne VAUCHEZ et Stéphane BOULET.

Madame Annie REA, conseillère de la circonscription Europe du Sud

Merci Monsieur le Président. Il est peut-être inutile de rappeler que le commerce extérieur en France se dégrade depuis quinze ans, comme Monsieur YOUMNI l'a bien exposé (84,6 milliards). La France importe trop par rapport à ses exportations. Par rapport à ses voisins, la France a un déficit extrêmement marqué, pour ne citer que l'Allemagne et l'Italie exportation. La France a 84 milliards de déficit, quand l'Italie a un excédent de 60 milliards et l'Allemagne de 170 milliards. Il faut noter dans ces chiffres que les biens sont en déficit, les services sont excédentaires mais ne permettent pas de compenser.

Nous avons choisi d'auditionner la Fabrique de l'exportation, car ce think tank se caractérise par ses études et ses chercheurs, qui interrogent la nature d'un succès et d'un échec à l'international de nos PME et nos PMI. L'objectif du travail de la Commission est de comprendre les freins à l'export, qui empêchent nos entreprises d'exporter. Le constat partagé par Monsieur VAUCHEZ, le cofondateur de la Fabrique de l'exportation, est que l'exportation est un vrai problème en France. En revanche, l'implantation des entreprises à l'étranger est un vrai succès. La France est championne de l'implantation, à titre indicatif, les entreprises françaises dans le monde emploient 6 millions de personnes. Un des exemples cités est que les Italiens à l'étranger sont connus pour faire du business, alors que les Français investissent.

Trois facteurs influencent les exportations des PME et PMI. Le premier facteur est la compétitivité de nos coûts, nos entreprises françaises ne sont pas toujours compétitives par rapport aux coûts des salaires, et de l'impôt export.

Le deuxième facteur est l'innovation produits. Depuis vingt ans, l'État stimule l'innovation avec des crédits impôts innovation. Néanmoins, cela n'influence pas de manière positive des exportations françaises.

Le troisième facteur, limitant, concerne la compétence. La France a un réel problème de compétences. Les experts de la Fabrique de l'exportation ont expliqué qu'exporter relève d'un savoir-faire subtil, qui n'est pas valorisé. Il n'est pas si facile d'exporter. Les jeunes étudiants ne sont pas formés au commerce international, et il aujourd'hui difficile de trouver des ingénieurs commerciaux. Étienne VAUCHEZ a fait part également de freins de nature culturelle, en citant l'exemple de la Roumanie qui valorise l'international, contrairement à la France. Un autre élément culturel est l'héritage colonial de la France, et le dirigisme qui en découle. L'organisation du commerce a été centralisée, dans l'esprit colbertiste. En outre, la France n'est pas un pays de culture marchande, d'innovations commerciales. Enfin, la France a une vision solitaire de l'exportation, par rapport à d'autres pays où les déplacements sont en troupe, avec des modalités de coopération entre les entrepreneurs. En dernier point, Étienne VAUCHEZ a évoqué les outils pour accompagner l'exportation des entreprises, des dispositifs (publics) comme la Team France-export, mise en place en 2018. Cette équipe œuvre pour la lisibilité, un entrepreneur qui souhaite exporter n'aura ainsi qu'un seul interlocuteur, un « guichet unique ». Derrière ce guichet unique se trouvent plusieurs entités, dont Business France ou les CCI France, qui doivent fournir un service complet pour faciliter l'exportation des entreprises. L'objectif est de signifier à l'État de se positionner comme « un ensemble », de créer un écosystème. Le V.I.E est aussi une solution pour permettre aux entreprises d'exporter, toutefois il y a une réelle problématique de compétences.

En conclusion, les freins à l'export que nous avons notés sont les problèmes de compétences, les problèmes de langues et les problèmes culturels, avec le manque de prédispositions naturelles de la France, paradoxe d'un ancien pays colonisateur. Un sujet est ouvert, et sera l'objet de nos travaux des prochaines sessions.

Je vous remercie.

Applaudissements

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Merci. Je présente maintenant la restitution de l'audition de Business France. Pour rappeler la méthodologie de notre Commission, nous avons souhaité évaluer les performances des outils et acteurs sensés développer le commerce extérieur. L'un de ces acteurs essentiels est ainsi Business France. Nous avons reçu Monsieur BOULOGNE, le directeur général. Il faut savoir que Business France est une grosse boutique, il s'agit d'un opérateur public avec une fonction transversale, sous la coupe de 3 ministères (Industrie, Europe et Affaires étrangères et Urbanisme). Business France s'occupe des problèmes d'attractivité en France, et des problèmes de stimulation de l'exportation au niveau international. Elle compte 1433 collaborateurs, dont 50% des effectifs projetés à l'international, et 74 bureaux dans 55 pays. En France, un effectif de 500 personnes est réparti entre Marseille et Paris. La stratégie développée par Business France est pragmatique, par exemple elle envisage de fermer certains bureaux en Chine, en raison notamment de la grande difficulté d'y organiser des missions économiques.

Parmi les chiffres notables, Business France accompagne 11 000 entreprises chaque année.

L'autre fonction importante de Business France, enviée par le monde entier, est de gérer les V.I.E. Avant la pandémie, ils étaient en moyenne 10 000 jeunes diplômés déployés en entreprise à travers le monde, aujourd'hui ils sont autour de 7000. Les V.I.E contribuent au financement de Business France, car elle retient un tiers du salaire du V.I.E (soit un tiers du financement de l'organisation). Le budget total de Business France représente environ 200 millions d'euros. En comparant avec les organisations similaires à Business France en Europe, il faut noter que celle de l'Italie a un budget deux fois plus élevé, comme celle d'Allemagne. Ainsi, 45% de la dotation de Business France est assurée par l'État, quand en Italie, l'État soutient 100% du financement de l'organisation et l'Espagne soutient 60%. Donc, les moyens financiers mis à disposition de la promotion du commerce extérieur et de l'attractivité sont insuffisants par rapport à ceux de nos voisins.

Concernant les V.I.E, 60 000 CV sont mis chaque année à la disposition des entreprises, âgés entre 18 et 28 ans, qui sont alors détachés pour une période de 6 à 24 mois. Il faut souligner le taux de féminisation, qui dépasse les 50%. Un élément important est la conversion des contrats V.I.E en emploi, estimée à 80% selon Business France. Ce phénomène V.I.E est vraiment exceptionnel.

Un point d'attention a été relevé, lié au contexte inflationniste, concernant l'évolution de la rémunération des V.I.E. Par ailleurs, les profils ne sont pas toujours adaptés, notamment dans le stock de 10 000 V.I.E, les 5 000 premiers vont dans des grandes entreprises, les 5 000 autres vont dans des entreprises de primo-exportateurs, et manquent d'accompagnement au niveau du commerce international. Une réflexion est à menée sur ce point. Il faut également se pencher sérieusement sur le sujet du statut des V.I.E à l'étranger.

En résumé, Business France a estimé que l'export commençait tout juste en France, et qu'il fallait organiser des salons, inviter des acheteurs étrangers. En revanche, la politique délibérée d'ancrage de Business France est discutable. Business France essaie d'implanter à l'étranger des entreprises françaises, avec une incidence sur la

balance commerciale, et donc un rééquilibrage sur la balance des paiements etc. Cette option de l'ancrage à l'extérieur, destructrice d'emplois en France, est un sujet.

Il faut que Business France s'aligne sur le deutschemark.

Il faut resserrer les relations entre les élus et les représentations de Business France. La Commission prévoit de tenir une à deux fois par an des conseils consulaires réservés à l'économie.

Business France doit avoir un système bien lisible. Nous ne sommes pas certains qu'elle filtre les entreprises avec de vrais profils en développement durable. Néanmoins, Business France travaille avec l'ADEME.

Je vous remercie.

Applaudissements

Madame Pascale RICHARD, conseillère de la circonscription de New-York

Monsieur le Vice-président, chers collègues, je vais vous parler de la Fresque du climat. Notre Commission a eu la chance d'avoir un atelier avec Marie GROVEL, l'une des 25 000 formatrices de la Fresque du climat. Je voudrais remercier le secrétariat général, qui a rendu cette opération possible.

Je commencerai par un petit jeu, les membres de la Commission n'ont pas le droit d'y participer.

Si je vous dis « aérosol » ?

Voix superposées dans la salle

Ce sont les petites particules visibles à l'œil nu. Si je vous dis « forçage radiatif » ? Et si je vous dis « permafrost », vous avez sans doute une idée. Quelle est la définition du permafrost ? C'est un sol dont la température se maintient en-dessous de 0 degré pendant plus de deux ans consécutifs. Or, d'après le GIEC, il faut limiter le réchauffement à 1,5 degrés, impliquant de réduire nos émissions et de passer à 2 tonnes de CO2 par personne en 2050.

Pour agir, il faut se mobiliser et comprendre. Pour citer Berthold Brecht qui fait dire à son Galilée dans une pièce formidable (actuellement à la Comédie française) : « notre ignorance est infinie, entamons-la d'un millimètre cube ». C'est l'objet de la Fresque du climat, d'être un outil inventif pour sensibiliser les populations (enfants, étudiants, entrepreneurs, associations) à l'urgence du changement climatique. Il s'agit d'un jeu collectif, régulièrement actualisé, car les données changent vite malheureusement. Le succès de la fresque n'est plus à prouver avec 532 000 participants, elle existe en 45 langues et dans 50 pays.

Nous avons donc expérimenté la Fresque, qui se déroule en deux temps. Dans un premier temps, il s'agit de dessiner la fresque. Les 14 membres de la Commission étaient répartis en deux équipes autour de deux tables. Un jeu de 42 cartes est distribué, ensuite par équipe, il faut ranger les cartes de cause à conséquence. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise fresque, car une cause peut avoir de multiples conséquences.

Dans un second temps, après la construction de cette fresque, une discussion d'une heure et demie est proposée sur les enjeux du changement climatique, adaptés à la population. La Fresque nous rappelle que le changement climatique provient des activités humaines (transport et agriculture) et que la responsabilité des activités individuelles n'en représente qu'un quart. Ce sont souvent les activités collectives qui représentent les trois quarts des changements qui affectent notre Terre et notre biodiversité. La Fresque nous rappelle aussi que le plus grand danger est la fonte du « permafrost », qui libérerait des quantités extrêmes de CO2 et méthane.

Ce jeu nous a appris toutes ces informations. Certains participants avaient envie à la fin de la Fresque qu'elle dure plus longtemps, trois heures ne semblaient pas assez. Certains ont eu envie, comme moi, de continuer avec une formation de sept heures, pour devenir formateur.

Donc, la Fresque est un formidable outil de sensibilisation au changement climatique. Nous pouvons, en tant que conseillers, l'appliquer dans nos circonscriptions, la diffuser dans nos écoles, nos administrations et les entreprises. Nous proposerons donc une résolution pour demander au Secrétariat général d'organiser une Fresque du climat pour tous les conseillers lors de la prochaine session. La durée de trois heures peut sembler longue, mais ça passe très vite.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Nous proposons une résolution, l'organisation d'une Fresque du climat pour les conseillers siégeant à l'AFE à la session de mars 2023. Vu le rapport spécial du GIEC sur l'évolution du climat, le rapport spécial publié le 5 octobre sur le dérèglement climatique d'origine humaine produit par le réseau des scientifiques internationaux de la World Weather Attribution, analysant la sécheresse de l'été 2022 en Europe.

Considérant :

- L'Assemblée s'est fixé le développement durable comme une priorité
- La réalité et l'urgence du changement climatique
- L'organisation de la Fresque du climat par la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur
- La nécessité pour l'ensemble des élus de l'Assemblée d'être sensibilisés à l'urgence de la situation climatique, permettant de relayer les mécanismes liés au changement climatique
- La prestation de la Fresque du climat est à vocation non-commerciale

Demande :

- Que la prochaine session de l'AFE de mars 2023 prévoit dans l'ordre du jour une plage d'horaires de trois heures consécutives, afin que les membres de l'Assemblée participent à une séance de Fresque du climat avec des animateurs certifiés

Cette résolution a été votée à l'unanimité par la Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Y a-t-il des interventions sur cette résolution ? Avraham BENHAIM.

M. Avraham BENHAIM, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Merci Monsieur le Président. J'ai une question sur la Fresque du climat, et l'invitation à la diffuser dans nos circonscriptions et sensibiliser les personnes. Nous sommes étrangers dans nos pays de circonscription, et non en France, donc les pays sont souverains dans leurs décisions. La sensibilisation sur le climat n'est pas la même selon les pays, certains continents continuent à polluer et le réchauffement climatique n'est pas leur priorité.

Cette Fresque du climat n'est-elle pas réservée aux Européens ? Je pense à l'Afrique, ma circonscription, qui a d'autres préoccupations. J'ai l'impression à chaque fois qu'il y a un décalage, entre la perception du réchauffement climatique en Europe et dans les pays « riches », et les pays en voie de développement.

Madame Pascale RICHARD

Merci beaucoup pour cette question, qui a été posée dans notre Commission, par Monsieur YOUMNI qui est conseiller au Maroc. La Fresque du climat n'est pas politique, il s'agit de données scientifiques qui alimentent les cartes, et d'apprendre des réalités de la biodiversité, comme le cycle de l'eau sur la Terre. La discussion qui s'ensuit permet de répondre à ce type de questions. Je travaille au lycée français de New-York, et je compte en rentrant demander que l'école organise une Fresque du climat. C'est un gros moyen de sensibiliser les enfants et les jeunes. Durant le second temps de discussion, ceux-ci éprouvent et expriment une éco-anxiété, au regard des conséquences constatées. C'est pourquoi il est important d'avoir cette heure et demie de débat, après le jeu, pour comprendre les différents enjeux. La Fresque du climat est avant tout scientifique.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Il est possible de dire que la Fresque du climat est pour les riches, mais nous avons à gérer dans nos circonscriptions des jeunes Français (Angola, Maroc etc.) qu'il faut sensibiliser à ces problématiques. Il faut que cette Fresque soit déployée dans les locaux administratifs, dans les ambassades, les écoles françaises. C'est la cible. Nous ne venons pas pour effectuer une conversion globale des populations locales.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je passe la parole à François RALLE.

Monsieur François RALLE, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Cette résolution est très intéressante. Je suis aussi enseignant, et écologiste. J'invite mes collègues à participer à La Fresque du climat. Tous les ans, j'en fais une avec mes élèves. C'est très instructif. Toutefois, je ne suis pas très favorable à forcer les personnes à participer à une initiative. Il faut que la démarche soit volontaire, que les personnes aient envie. La description de la Fresque donne plus envie qu'une résolution.

Cela dit, concernant la réflexion émise sur l'Afrique, je suis d'accord, car 2/3 des populations, principalement menacées par les changements climatiques se trouvent dans l'hémisphère sud, en particulier en Afrique.

Nos ambassades ont des conseillers à la coopération environnementale. Le rôle de la France est de faire prospérer les accords de Paris, quelles que soient nos couleurs politiques.

Applaudissements

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe, orientale

Je vous remercie. J'ai retenu qu'il fallait les diffuser. Monsieur RALLE est professeur, il faudrait utiliser la relation avec l'AEFE. Comme il est question d'enseignement dans les écoles, il s'agit plus du domaine de l'AEFE.

Concernant l'Afrique, je suis d'accord. Tous les collègues, comme moi, qui vivent en Afrique et le quotidien des populations africaines, il faut marcher deux kilomètres avec une bassine sur la tête pour aller chercher de l'eau. C'est une réalité. C'est bien d'expliquer que ce n'est pas bien de jeter les ordures dans la rue, mais il manque les infrastructures et c'est très difficile pour les populations. Avec toute la bonne volonté d'éducation et de moralité, cela reste aux gouvernements respectifs de mener ce travail (*fin de phrase incomprise*).

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE
Alexandre CHATEAU-DUCLOS

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription du Benelux

Merci Monsieur le conseiller, c'est une intervention très intéressante. Car la Fresque du climat nous a montré que la pollution représente 1% du problème. Mais le problème, c'est le cycle de l'eau, l'industrialisation, les activités humaines etc. L'aspect intéressant est justement que cela déconstruit toutes les idées préconçues. La Fresque du climat s'adresse à tous et pas uniquement aux élèves. Concernant l'Afrique, si je peux me permettre, cela montre aussi la responsabilité. La Fresque du climat permet de comprendre et de débattre, comme nous le faisons.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE
Loïc Le GLAND.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller de la circonscription New-York

Mon commentaire est que cette Fresque du climat s'adresse aux responsables du réchauffement climatique, et aux victimes. Elles ont le droit de savoir. Cette Fresque du climat est pour tout le monde.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE
Monsieur Laurent RIGAUD

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Vous savez comme nous aimons l'écologie. Il n'y a pas de souci pour participer. Mon seul souci, ce sont les trois heures. Nous avons discuté de nos agendas chargés, nous avons débattu sur les échanges libres etc. Il faudrait peut-être revoir ces trois heures et comment les placer. Sinon, sur le principe, nous sommes d'accord.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je suggèrerais que la résolution fasse plutôt l'objet d'une recommandation et que nous parlions au bureau de la forme et du moment où nous pourrions organiser cette Fresque du climat. Car voter une résolution pour mettre à l'ordre du jour trois heures de Fresque du climat me paraît compliqué, en matière d'organisation d'ordre du jour.
Monsieur FRASLIN ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Je propose de l'organiser le samedi matin, dans un aspect éducation et *team building*.

Monsieur François RALLE

Il me semble qu'il y a une version courte, que j'applique. La Fresque du climat ne dure pas obligatoirement trois heures. Selon les formateurs, la version courte d'une heure existe. Elle peut être plus adaptée. Le temps a été pris sur le thème des violences faites aux femmes. Il s'agit aussi un thème global que porte notre pays, qui peut mériter que les élus s'arrêtent sur la question.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je rappelle que le centre est fermé le samedi. Je propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour dans une prochaine réunion du bureau, pour évaluer la faisabilité d'organiser une Fresque du climat, sachant que nous avons tous intérêt à ce que les élus soient sensibilisés sur ce sujet. Je propose de retirer cette résolution, et remettre le sujet en discussion au sein du bureau.

Temps d'échange entre conseillers

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Monsieur le conseiller.

Monsieur ? non-nommé

Merci, je pense que si nous enlevions la notion de temps, tout le monde serait d'accord. Et laissons au bureau la latitude d'organiser les choses. Ce serait plutôt utile. Merci.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

La Commission retient la suggestion du Vice-président, et demande au bureau d'étudier la possibilité d'organiser la Fresque le mieux possible lors d'une prochaine session.

Discussions dans la salle et intervenants non-nommés

Un conseiller

Notre groupe est d'accord pour que le bureau organise l'ordre du jour, et nous sommes d'accord pour rejoindre nos collègues d'enlever la notion de temps, et de voter la résolution, sans plage horaire donc. Il faut enlever les « trois heures ».

Applaudissements

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Pour le texte : « que la prochaine session de l'AFE de mars 2023 prévoit à l'ordre du jour une plage horaire afin que les membres de l'Assemblée participent à une séance ».

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Nous allons passer au vote de cette résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Maintenant, Pascale va nous restituer l'audition de l'ADEME.

Madame Pascale RICHARD, conseillère de la circonscription de New-York

Nous avons eu la chance de pouvoir auditionner les responsables du club international de l'ADEME (par visio sur Zoom). L'ADEME a été créée après le choc pétrolier de 1973, sous une autre forme, car sa forme actuelle date de 1992. Il s'agit d'une agence d'État, qui gère la transition écologique, et aujourd'hui un partenaire de l'État pour la mise en place du plan France 2030 avec trois ministères de tutelle (Transition écologique, MEAE, et Économie). Au sein de l'ADEME se trouve une direction de l'Europe et internationale, qui signe les grands accords avec des agences homologues dans le monde, et influence les cadres normatifs au niveau européen et international.

Le club ADEME international se présente comme le club des éco-entreprises innovantes françaises. Il est donc intéressant pour nous, car il lie développement durable, transition écologique et commerce extérieur. Le club compte 150 entreprises adhérentes. Auparavant il y avait surtout des grands groupes, mais aujourd'hui il y a beaucoup de PME. Être adhérent du club permet d'être informé sur les salons et opportunités, d'être mis en relation avec des entreprises compétentes pour finaliser un même projet. Les entreprises de ce club sont essentiellement des entreprises qui ont des solutions de décarbonation de l'industrie, d'économies énergétiques, ou encore de gestion informatique. L'idée est d'associer le made in France avec l'éco-innovation.

Le club nous a indiqué que le problème de l'exportation pour les petites entreprises est de cibler leur mission à l'international, ainsi que le délai entre la technologie et sa mise en place à l'international. Ainsi, le club les aide.

Comme exemple concret, les responsables du club ont parlé de « Cool Roof », une peinture réfléchissante créée par une entreprise française qui a souhaité l'exporter au Sénégal. Il faut installer des capteurs sous le toit, cependant le toit doit être dépoussiéré et ce n'était pas le cas. Et en outre, les capteurs ont été volés. Donc cette petite entreprise n'était pas prête à aborder ce marché au Sénégal, qui demandait plus de conditions de sécurité et un entretien assuré. L'ADEME les a accompagnés, pour comprendre les problèmes et pourquoi cette expérience avait été un relatif échec. Pour en savoir davantage, le site internet est consultable à cette adresse :

<https://clubinternational.ademe.fr>.

Je pense qu'il faudrait le remonter dans nos circonscriptions, auprès du conseil du commerce extérieur et des postes dédiés à l'économie. Il s'agit d'encourager les entreprises innovantes dans les services et l'industrie, et que les petites et moyennes entreprises rejoignent ce réseau dynamique et s'appuient sur l'ADEME.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

La parole est donnée à Alexandre CHATEAU-DUCLOS, pour évoquer le processus de compensation carbone.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS (intervention un peu décousue et considérants lus trop vite)

Monsieur le Président, chers et chères collègues. Le point essentiel de cette présentation est l'audition de la société EcoAct, leader du marché de la compensation carbone, qui travaille avec les ministères français et les institutions internationales. Le temps restreint ne permet pas de dérouler toute la présentation prévue, mais il faut retenir que

cette démarche est imposée par les institutions internationales. Il ne s'agit pas d'une volonté isolée de l'Assemblée d'être vertueuse, mais d'obligations liées aux accords de Paris de compenser les émissions. Il faut donc mettre en place ces obligations, actées lors d'une précédente session. Nous avons calculé notre compensation et, sans détailler les chiffres, en termes de symbole, notre impact carbone pour venir à l'AFE représente 88 ans de consommation d'électricité par un ménage moyen (à chaque session).

Je présente la résolution, en vous épargnant les « vu » qui reprennent les aspects légaux sur lesquels s'appuient cette résolution (rapport du GIEC, de Kyoto, l'accord de Paris). Considérant :

- L'importance de l'AFE concernant la thématique du développement durable, via le changement de nom de la Commission
- L'effort de l'AFE de réduire son empreinte carbone, dans tous les aspects liés à l'organisation des sessions
- Les bénéfices d'impacts locaux importants, via les projets financés par la compensation carbonées, confiés par les associations et organismes
- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mécanisme de compensation carbone par les associations et organismes en charge de ces mécanismes, et la mise en place d'un label permettant le suivi et contrôle des objectifs financés
- L'accélération des démarches de compensation dans le secteur privé et le secteur public, dont certaines activités du MEAE (colloques compensés).
- La nécessité impérieuse de décarbonation de la société afin d'atteindre des objectifs climatiques internationaux
- La proposition technique et commerciale de la société EcoAct prenant en compte le calcul des émissions carbone et déplacements des conseillers, l'accompagnement de l'AFE quant au choix des projets, la diversité des projets proposés au financement, le rôle de conseil quant à l'évolution de la compensation carbone sur la mandature, et le rôle de leader sur le marché français

Demande :

- La mise en place de la compensation carbone pour les déplacements des conseillers AFE sur la durée de la mandature. L'engagement est sur cinq ans parce que le prix du carbone augmente en permanence, et peut doubler tous les mois. Si le budget était établi pour une année, il serait explosé. Ainsi, un budget dès aujourd'hui permet d'obtenir les certificats de compensation. Nous proposons un budget de 15 000 euros sur la mandature, soit 1 500 euros par session en moyenne. Ce budget est à dépenser au lancement du programme pour éviter l'inflation.
- La mise en avant de la démarche de l'AFE, par un patch sur la page d'accueil du site de l'AFE
- Le choix de projets les plus efficaces en termes d'environnement et de développement local, de préférence hors de la métropole, afin d'être en phase avec notre représentation, dans les pays du monde.
- La mise en œuvre de ces projets sous la supervision de notre Commission, sur la base des budgets confiés par l'AFE, sur la durée de la mandature
- Le choix de la société EcoAct dans la gestion de la compensation carbone. Le budget de 15 000 euros est réparti entre 2 000 euros de frais de gestion, et le reste pour des certificats achetés sur un marché. La Commission en a discuté et estimé qu'elle aurait dû faire un appel d'offres. Le problème est qu'avec un appel d'offres, tout le monde demandera des frais de gestion. Les sommes sont petites (1 500 euros, 2 300 euros) mais nous nous exposerions à dépasser le budget de 15 000 euros.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Il y a plusieurs intervenants.

Madame Catya MARTIN, conseillère de la circonscription Asie et Océanie

Merci Monsieur le Vice-président. J'ai un petit souci au sujet de l'appel d'offres, quels que soient les montants. Ça me dérange de ne pas avoir mis en concurrence plusieurs prestataires, avant de le présenter à l'Assemblée.

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller de la circonscription Afrique du Nord

Je voulais juste attirer votre attention sur le fait qu'en achetant un billet d'avion, il est possible de cliquer sur l'option « Compenser CO2 ». D'un autre côté, le ministre s'est engagé à revoir nos frais réels. Si cela ne couvre pas tout, cela permettra de couvrir une partie du carbone dépensé.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Le problème est que je n'ai pas pu développer intégralement la présentation. Le marché du carbone est très compliqué. Les compagnies aériennes ont obtenu des labels qui ne correspondent pas aux vrais coûts. Donc, la compensation par ce système (Air France) ne représente pas les coûts, il n'y a pas de suivi. Et nous n'aurons pas d'accréditation. Mais la question est très pertinente.

Monsieur Alexandre BARRIERE, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Je rebondis sur la remarque de ma collègue, je suis aussi très gêné qu'il n'y ait pas une comparaison des appels d'offres sur un sujet aussi important.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Je pense que c'est une très bonne résolution. Il faudrait pour le respect de la règle de marché public, juste enlever la ligne sur le nom de la société. Et même pour des petits montants, il faut des comparaisons. Hormis cette ligne, le reste convient.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Je veux dire que nous sommes d'accord sur le principe, il y a juste la dernière phrase (à ôter).

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Nous pouvons donc peut-être changer la dernière phrase de la demande, la supprimer et confier à la Commission le choix du prestataire.

Discussions dans la salle

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Il va falloir accélérer le cours de nos travaux.

Monsieur (non nommé ?)

L'AFE n'est pas une entité juridique. Nous pourrions indiquer « l'Assemblée plénière de l'AFE ». Ou supprimer complètement cette phrase.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Qui vote contre ?

Nous avons cinq abstentions.

La résolution est adoptée à la majorité.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission

Maintenant, Alexandre va présenter la résolution relative à l'organisation de la session en visio.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCLOS, conseiller de la circonscription du Bénélux

L'organisation des sessions en visioconférence fait le lien avec les résolutions que nous vous avons soumises.

Vu le cinquième rapport d'évaluation de la convention-cadre des Nations-Unies, l'accord de Paris, l'adoption par l'AFE de la résolution sur la compensation carbone, mettant en avant la volonté de l'AFE de prendre en compte l'impact des déplacements des conseillers lors de l'organisation des sessions.

Considérant :

- Le meilleur carbone est celui qui n'est pas dépensé
- La présence physique à Paris est la norme, afin d'exercer dans les meilleures conditions le mandat confié
- L'expérience technique positive acquise lors de la séquence de la pandémie de COVID, permettant la tenue de sessions à distance en toute efficacité
- Que l'organisation des déplacements dans de nombreux cas augmente la durée réelle de la session (heures de vol, contraintes administratives) et impacte la santé des conseillers (jetlag, fatigue)
- La généralisation dans tous les milieux et toutes les activités de la société la possibilité de réunion en présentiel comme en distanciel

Demande :

- La réorganisation du système de visioconférence mis en place jusqu'à aujourd'hui. Lors des sessions, les conseillers pourront avoir le choix d'être présent à Paris ou se connecter par un système de visioconférence.

Cette résolution a été adoptée en Commission avec 8 voix pour et 5 absentions.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je passe la parole à Laurent RIGAUD, puis Daphna POZNANSKI et Nicolas ARNULF.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription du Moyen-Orient

Je voulais intervenir car je me suis permis de demander le coût de la visioconférence. Au mois de mars dernier, nous avons payé 44 000 euros. Je regarde le tableau, heureux de voir que nous avons 4 personnes en ligne. Donc nous sommes contre la poursuite, à cause du budget dépensé. Nous demandons au ministre un peu plus d'argent pour l'AFE, et nous balançons une facture de 44 000 euros. Et nous avons découvert que le ministère a un système de visio qui ne coûte rien. Il faut que nous ayons une vraie réflexion sur ces visios, avant de voter une résolution, et tout analyser. Nous avons la possibilité de l'avoir gratuitement. Nous avons tous demandé que l'abonnement Zoom soit pris dans les frais. Il faut une analyse et réflexion au préalable. Nous voterons contre à cause de tous ces points.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère de la circonscription Israël et territoires palestiniens

Merci, je trouve en fait que vous avez été timide dans la résolution, il fallait ajouter une demande : la suppression de l'AFE, ce sera plus simple. *Applaudissements*

Je voudrais rappeler que d'abord notre mandat consiste à se réunir en une assemblée, à Paris. C'est noté dans le règlement intérieur. Je pense que vous savez ce que signifie une « assemblée ». Il s'agit de discuter de nos problèmes, en face de l'administration. Si vous voulez passer au vote en distanciel, c'est la mort de l'Assemblée. Nous perdons ainsi le sens et le contenu de notre mandat. Nous voterons contre.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller de la circonscription Europe centrale et orientale

Chers collègues, nous avons en effet une résolution pour indiquer que nous souhaitons la suppression de la visio dans notre Commission des finances. Les coûts ont été de 44 000 euros en mars 2022, et environ 50 000 euros en décembre 2022, soit sur une année, plus de 90 000 euros pour la visio. Ces coûts étant très importants, dans notre résolution, nous proposons la suppression de la visio dans les conditions actuelles, et de trouver une solution moins onéreuse

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je donne la parole à Baptiste HEINTZ

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller de la circonscription Afrique occidentale

Merci Monsieur le Président. En effet, cette problématique du budget nous concerne tous. Il faut avoir une réflexion sur ces montants, qui nous laissent parfois perplexes. Néanmoins, en réunion de la Commission sécurité, nous avons découvert l'existence de dispositifs au sein du ministère (chat, visioconférence), manifestement déjà déployés. Il y a une piste de ce côté-là.

Par ailleurs, pour rappel, la Commission sécurité a fait voter une résolution hier, adoptée par l'Assemblée, pour demander le déploiement des moyens de visioconférence cryptés. C'est l'objet de notre résolution. Ne soyons pas en contradiction, entre les Commissions. Le sujet du budget nous interpelle. Sur la question du fond, en tant que représentant de tous les Français de l'étranger, il y a des situations où il est difficile de se déplacer. Si nous voulons être représentatifs, nous devons permettre à tout le monde de participer aux travaux.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Permettez-moi de donner la parole à Géraldine, qui est en ligne.

Madame Géraldine GUILLEMOT (en ligne), conseillère de la circonscription de Nouvelle-Zélande

Bonjour à tous, comme vous le voyez, je viens de Nouvelle-Zélande, à l'autre bout du monde. Il faut trente heures minimums pour venir à Paris, avec une escale. Je n'évoque pas le jetlag, il faut quatre-cinq jours pour s'en remettre. L'empreinte carbone est aussi conséquente. Venir à l'AFE pour moi n'est pas comme venir d'Espagne. Il faut prendre un minimum de deux semaines sur mon travail, pour arriver fraîche et être capable de discuter, prendre des décisions. Je sais que tout le monde n'habite pas la Nouvelle-Zélande. Je ne suis pas d'accord avec l'idée que la visio risque de détruire l'AFE, car la majorité continuera de venir. J'espère bien venir également, l'organisation est juste un peu compliquée. Je vous remercie.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Il faut limiter maintenant les intervenants, pour ne pas continuer sans fin. Nous devons finaliser les travaux de cette Commission et poursuivre notre journée.

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

Il se trouve que je viens aussi Nouvelle Zélande. Géraldine n'a pas la chance de connaître l'intérêt et l'avantage d'être en plénière. Ce n'est pas le même effet qu'être en vidéo. Quand nous nous présentons aux élections, nous nous engageons à venir à Paris deux fois par an. Géraldine, depuis trois sessions à Paris, nous ne t'avons jamais vue. Je pense au contraire, que ce serait un point à reconsidérer. En dernier point, lors de sessions, organiser des visioconférences, avec des intervenants extérieurs, fait perdre un temps fou. C'est vraiment contre-productif.

Nous avons passé des heures à essayer de faire intervenir Géraldine en commission et c'est une perte de temps pour tout le monde.

Applaudissements

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller de la circonscription Amérique du sud

Merci Monsieur le Président. J'ai participé à deux sessions par visioconférence, je confirme que c'est différent, là nous rencontrons les acteurs, nos collègues. Je pense que l'argent des visioconférences doit être mis pour les indemnités des élus. J'ai dépensé beaucoup plus que le montant marqué sur le tableau de remboursement. Je fais l'effort d'être ici. Ce serait bien de récupérer ces 44 000 euros pour renforcer nos indemnités. Après la pandémie, les prix des billets d'avion ont augmenté.

Madame Élise LÉGER, conseillère de la circonscription Australie

J'abonde dans ce sens, je viens d'Australie, donc le cas est le même. En me présentant, je savais dans quoi je m'engageais, je connaissais les conditions, le voyage, le décalage horaire et les 24 heures de voyage. En tant qu'élue, je pense qu'il faut prendre ses responsabilités. Si la personne ne peut tenir un mandat, il faut passer au suivant de liste. Il faut aussi parler des décompensations carbone. Nous venons voter. Personnellement, je décarbone mes vols, en prenant des compagnies avec cette possibilité et en rajoutant de l'argent. Le sujet est celui de l'engagement. Nous sommes tous ici des personnes engagées. En effet, ce déplacement nous coûte. Mais c'est un engagement. Si celui-ci n'est pas tenable, ce n'est pas grave, le conseiller peut démissionner sans problème. Il n'y a pas de honte à cela. Mais s'il vous plaît, respectez le mandat qui vous a été donné.

Applaudissements

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller d'Afrique centrale, australe et orientale

Je voudrais répondre à Géraldine, qui est dans notre Commission. Je confirme les propos de notre vice-Président, qui vient aussi de Nouvelle Zélande et présent à chaque fois dans notre Commission. Être élu est un engagement, et participer à une Assemblée, une obligation.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe, orientale

C'est un débat très important. Certains disent qu'ils vivent à l'étranger mais habitent parfois la moitié du temps en France, facilitant la venue à l'AFE. Nous avons un vrai problème de sociologie, de composition de notre Assemblée. Je veux voir des ouvriers, des mères de famille au chômage, des gens qui représentent parmi nos compatriotes, ceux qui ont le moins de moyens financiers à leur disposition. Vous savez pertinemment que Géraldine doit avancer plus de 3000 euros si elle veut venir. Nous n'avons pas tous les mêmes moyens financiers. Je vous respecte tous, ce n'est pas stigmatisant d'avoir des moyens financiers à sa disposition, mais la République et la démocratie représentative sont là pour que les élus représentent les Françaises et Française de l'étranger dans leur diversité de condition sociale. C'est un point important. Avec les règles actuelles de remboursement a posteriori, il faut avoir conscience qu'il n'est donc pas possible d'avoir des personnes avec des moyens très limités, qui s'engagent à représenter les Français de l'étranger dans cette Assemblée.

Dernier point que je voudrais mentionner, nous avons ici des collègues qui viennent, participent à certaines commissions. Si nous regardons la contribution effective des membres de cette assemblée, aux textes produits par les Commissions, un parallèle se fait avec ceux qui viennent et ne viennent pas.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci beaucoup. Dernière intervention.

Monsieur ? (non nommé)

Pour être rapide, je pense que cette question ne sera pas réglée ici dans cette résolution, mais je pense que nous pouvons ouvrir les discussions, dans les groupes de travail de réforme de l'AFE. Nous pourrions en discuter de manière apaisée et calme. En effet, nous sommes une Assemblée. J'ai aussi fait les calculs, car je dois prendre des jours de congés pour venir. Je pèse le pour et le contre, et avant de me présenter, j'ai fait le choix de venir.

Cependant, je peux comprendre tout ce qui a été dit. Je pense que c'est le rôle du groupe de travail de la réforme. Merci.

Applaudissements

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCLOS

Étant le rapporteur, je voudrais préciser quelques points. En Commission, nous avons également utilisé le système de visioconférence pour auditionner un invité.

Bruits de contestation

Je finis. Vous avez mentionné le fait qu'il existe un système gratuit. Nous ne demandons pas d'utiliser un système payant. Nous demandons que cette option soit disponible. Si le système gratuit existe, votre question sur le budget saute.

Concernant Géraldine, en Nouvelle Zélande, je suis donc ravi d'apprendre que nous n'avons pas travaillé lors de la pandémie, puisque nous étions tous en visio.

Contestation dans la salle

Cette résolution ne sort pas de nulle part, nous sommes la Commission du développement durable et du commerce extérieur, elle fait le lien avec la compensation carbone. Nous sommes en 2022, il faut aussi faire évoluer la société. C'est sympathique de nous dire qu'une Commission est plus importante que la nôtre.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je passe la parole à Diane ROESER.

Madame Diane ROESER, secrétaire des Affaires étrangères

Si vous me permettez un élément d'éclairage, ce qui coûte 40 000 euros, ce sont les dispositifs techniques et le personnel mobilisés pour la captation. Les travaux ne sont pas retransmis par le lien Zoom. J'attire votre attention sur le fait que la suppression de la visioconférence pour une question de coût, supprime aussi la retransmission publique via YouTube.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je propose de passer au vote cette résolution.

Discussions sur le renvoi de cette résolution au groupe de travail et lancer une réflexion plus large.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Je suis juste rapporteur. Je propose de ne pas annuler cette résolution mais de la transférer vers un groupe de travail. Je veux dire de ne pas l'abandonner.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Alors on passe au vote ? Mettez-vous d'accord. On repasse au vote.

La résolution est rejetée.

Discussion et bruits de salle.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS

Je présente la résolution sur la mise en place du prix du Développement durable de l'AFE. Vous aurez le descriptif dans le rapport. Nous avons procédé à la nomination d'un nouveau bureau au sein de l'association qui gère le prix : Patricia CONNELL devient la nouvelle Présidente, Loïc LE GLAND le Vice-président, Pierre LAVEANT est trésorier et le secrétaire est Alexandre BEZARDIN.

Nous demandons au secrétariat général un budget de 8 000 euros pour 2023, qui permettra de décerner le prix principal de 5000 euros au lauréat, 2000 euros et 1000 euros aux projets arrivés à la deuxième et troisième place. Nous demandons un budget, car le prix était auparavant doté par la réserve parlementaire, qui n'existe plus. Nous demandons également un budget de 2 000 euros pour l'association de promotion des Français de l'étranger, qui gère l'organisation, et nous demandons l'organisation au quai d'Orsay de la remise du prix, dans le cadre d'une soirée exclusive à la charge du ministère.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité au sein de la Commission.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Je ne vois aucune demande d'intervention. Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à la majorité, avec 6 abstentions et 2 votes contre.

Nous allons passer à la présentations des travaux de la Commission des finances. Par ailleurs, je voulais vous dire que nous avons aujourd'hui la présence la CNAV à l'entrée, juste avant les portiques. Donc, si vous souhaitez échanger avec la CNAV, cela est possible. Merci beaucoup.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je passe la parole à Renaud LE BERRE, Président de la Commission.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vais tenter d'être rapide sur l'audition des syndicats, le premier compte-rendu présenté. Les syndicats partent tous du même point, le ministère est à l'os. Ils sont réjouis à demi-mot de l'augmentation des ETP (109), qui restent nettement insuffisants aux besoins. Donc, ils réclament une loi de programmation sur plusieurs années pour réarmer le ministère (à l'instar du ministère de la Défense). Ils nous ont fait part de leur ressenti. Ils ont une cellule d'écoute, qui permet lors de harcèlement, d'aider et d'appuyer les collègues du ministère. Ils demeurent très inquiets sur l'avenir, en décrivant le métier de diplomate comme souvent très difficile, quelle que soit la catégorie (A, B, C). Il y a énormément de travail, et parfois des épuisements (*burn-out*). En raison du secret professionnel médical, les chiffres ne sont pas disponibles. L'audition a été complétée par celle de la Directrice des Ressources Humaines du MEAE. Je laisse la parole à mon collègue et ami, Pascal.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Merci cher Président. Je vous présente le compte-rendu de l'audition de la Madame Agnès ROMATET-ESPAGNE, la Directrice des Ressources Humaines du MEAE, une personne importante de l'institution car elle gère 14 000 personnes toutes catégories confondues, travaillant au ministère.

En introduction, elle a mentionné deux points importants concernant le réseau consulaire : la fatigue des personnels des consulats, très sollicités dans le contexte de crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, et la difficulté rencontrés dans la gestion des jeunes talents qui entrent au ministère à l'issue du concours de contractuel. La gestion des carrières et personnels d'hier n'est pas la même que celle qui doit être opérée par le ministère demain.

Sur l'évolution des effectifs, la directrice a mentionné que 90 ETP avaient été créés, à l'occasion de la présidence française de l'U.E. Ces ETP seront sortis du budget. Néanmoins, par rapport à la préparation des J.O de Paris 2024, des créations d'ETP auront lieu au ministère, pour renforcer les services des visas (demandes accrues) ainsi que le protocole du ministère pour les visites officielles.

Concernant la création d'ETP annoncée dans le projet de loi de finances 2023, une analyse détaillée a été demandée aux chefs de postes et aux directeurs en administration centrale pour déterminer les besoins. Cette analyse démarrera dans les prochains jours, avec nécessairement des arbitrages, car les demandes seront supérieures à la création de postes. Sur les 100 ETP qui doivent être créés dans le budget 2023, à ce stade, sachant que la ventilation n'a pas été opérée, l'estimation est qu'1/3 de ces ETP sera affecté à l'administration centrale et 2/3 à l'étranger.

Les priorités en termes d'allocation de ces ETP sont les suivantes : priorité géographique sur la zone indopacifique, renforcer les équipes pour l'analyse politique dans les postes exposés, sécurisation des installations, cybersécurité et manipulation de l'information, appui aux services consulaires.

Sur les conditions et organisations du travail du personnel, concernant la surcharge de travail constatée dans les consulats ces dernières années, la directrice reconnaît un pic en 2021. En effet peu de gens se sont déplacés en 2020, donc en 2021, tout le monde s'est réveillé pour renouveler ses documents d'identité, générant un pic. Elle indique qu'il faut mener une réflexion détaillée sur ce pic d'activité. Est-ce une question de volume ? Existe-t-il une forte saisonnalité ? Est-ce les outils qui ne sont plus adaptés ?

Elle mentionne aussi le problème du réapprentissage pour certains agents. Elle remarque d'autre part la nécessité de certains postes de service mieux planifiés.

Concernant le nombre de personnes en arrêt maladie dans les postes pour raison de burn-out, la directrice ne peut préciser le nombre dans la mesure où les motifs des arrêts maladie relèvent du secret médical. Cependant, il existe dans de nombreux postes. Pour ces personnes en arrêt maladie longue durée, plusieurs solutions existent : donner des renforts occasionnels, des missions de quelques personnes envoyées dans les postes pour aider les équipes. Il y a eu 165 missions de renfort en 2022 (toutes catégories de personnel confondues). Elle a souligné que le nombre de missions de renfort n'est peut-être pas l'indicateur, il faudrait plus calculer en termes de nombre de jours.

Il existe une cellule de soutien psychologique pour les agents, et le ministère a deux psychologues attachés à la Direction des Ressources Humaines, très mobilisés ces derniers mois par la situation des compatriotes en Russie et en Ukraine. Elle a indiqué qu'une équipe de renfort doit partir cette semaine au Burkina Faso.

Il y a eu 300 consultations auprès de ces 2 psychologues en 2021, soit 14% de plus qu'en 2020. Pour l'année 2022 qui n'est pas terminée, selon ses termes, « les chiffres devraient exploser ».

Un autre point qui touche certains postes a été soulevé, l'excès des heures de travail. Elle recommande une analyse du badgeage des agents, et des vacances non-prises. Elle préconise aux chefs de poste d'obliger leur personnel à prendre des vacances et de limiter le nombre d'heures supplémentaires, qui sont énormes et non rémunérées dans certains postes. Il s'agit de limiter la pression et le risque de burn-out.

Elle a fait un point sur la cellule de signalement « Tolérance zéro », elle a reçu 116 saisines en 2021. À ce jour, en 2022, la cellule en a déjà reçu 114. Elles concernent 70% des femmes, et majoritairement constatées dans les postes à l'étranger. Néanmoins, elle fait remarquer qu'il faut être prudent sur ces statistiques, qu'il faut souvent vérifier sur place la réalité et l'ampleur de ces signalements.

Pour conclure, sur la partie recrutement, formation et gestion des talents, elle signale que le ministère reste un ministère actif. Sur la dernière promotion de l'Institut du service public, qui remplace l'ENA, 4 postes étaient ouvertes au MEAE et 21 diplômés se sont présentés pour ces 4 postes. La DRH fait remarquer les difficultés croissantes dans la gestion de carrière des jeunes fonctionnaires et contractuels. En effet, elle constate, comme dans les entreprises en général, un changement de mentalité dans l'appréciation, la volonté et le déroulement des carrières des jeunes talents. Contrairement à une dizaine d'années, la prise en compte du conjoint et de l'emploi du conjoint est devenue prioritaire. Donc le ministère essaie dans la mesure du possible d'offrir des postes double, soit une affectation en ambassade ou consulat pour un de conjoints, et une autre affectation dans la même ville dans un institut ou une agence liée au développement. La DRH du ministère essaie de trouver des solutions. Elle mentionne un aspect nouveau dans la gestion de carrière, certains demandent des respirations (ce sont ses termes) dans l'évolution de leur carrière. Cela signifie des demandes de pause, pour une formation ou des congés sabbatiques. D'autre part, certains jeunes fonctionnaires affirment ne pas vouloir nécessairement effectuer leur carrière au sein du ministère, alors qu'ils viennent de passer un concours réputé difficile.

Sur l'aspect formation, la directrice informe qu'elle a remis à plat toutes les formations du ministère. Elle considère que la formation doit avoir un impact majeur sur l'évolution des carrières, sur la productivité des services, et la satisfaction des usagers. Elle mentionne l'Institut pratique des métiers de la diplomatie, comme instrument valide pour répondre en partie à ces besoins.

Concernant les outils informatiques, elle est consciente qu'ils ne sont pas toujours adaptés, mais demeurent le ? (*mot incompris*) des problèmes de sécurité qui empêchent ou limitent l'utilisation de certains équipements et logiciels, dans des environnements variés en fonction des postes.

Je vous remercie.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur BOURBON. Je laisse la parole à Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Merci Madame la Présidente. Notre Commission a travaillé sur le budget de l'AFE, notamment les budgets 151 et 185, et sur le budget de l'AFE après les auditions et l'étude de la note Achille. Nous allons vous proposer 3 résolutions, dont l'une sera sans doute débattue. Je laisse mon collègue vous présenter ces trois résolutions à la suite.

Monsieur ? (non-nommé)

Il s'agit de la résolution sur les moyens financiers et effectifs alloués par le ministère au programme 151 dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

Vu l'article 11 de la loi 2013-659 du 22 juillet 2013, relative à la représentation des Français établis hors de France, le projet de loi de finances 2023 et ses annexes relatives au programme 151.

Considérant :

- L'évolution sur plusieurs années des moyens financiers et humains alloués au titre du programme 151, visant à fournir un certain nombre de services aux Français établis, ou de passage, hors de France, et à assurer la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France
- L'évolution de l'activité consulaire depuis dix ans, en particulier sur le premier semestre de l'année 2022
- L'évolution des délais de traitement administratif des demandes de titre, en particulier les documents d'état civil, visas et passeports

Demande :

- Que dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances 2023, le ministère alloue les moyens financiers nécessaires à un niveau de qualité de service rendu aux usagers supérieur à celui constaté ces cinq dernières années

- Que le programme 151 soit priorisé dans l'affectation des nouvelles ressources ETP prévues au titre de la mission « Action extérieure de l'État »
- Que soit communiqué à la Commission des finances de l'AFE, dans le cadre de l'examen des projets de loi de finances et rectificatifs, les recettes perçues au titre des droits de chancellerie, comme sont communiquées les dépenses.

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Mes chers collègues, la résolution 3 concerne l'analyse du budget de l'AFE et la proposition de suppression de la visioconférence mise en place pour la période COVID.

Considérant :

- Le coût important de retransmission par visioconférence (45 000 euros pour la 35^e session, 21 000 euros pour la 36^e session)
- L'évolution de l'épidémie de COVID-19
- La fin des mesures restrictives de rassemblement
- Le faible nombre de conseillers utilisant cette option de visioconférence, en séance plénière et en commission
- L'existence d'outils de visioconférence moins onéreux, permettant ponctuellement les retransmissions

La Commission demande :

- La suppression de cet outil en séance plénière et en commission, le maintien de la rediffusion sur internet de la plénière, sans intervention à distance des orateurs

Cette résolution a été adoptée à la majorité, avec 10 voix pour et 1 voix contre

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous avons déjà beaucoup parlé de ce sujet. Nous avons du retard, donc je propose une prise de parole par groupe. Donc concertez-vous, vous vous mettez d'accord. Je passe la parole à Olivier PITON

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Merci Madame la Présidente. Je rappelle juste un point de procédure qui peut nous éviter à l'avenir d'avoir ce type de débat à rallonge. Il me semble que les deux résolutions, celle de la Commission du Développement durable et du Commerce extérieur et celle de la Commission des finances, sont assez proches, pour ne pas dire similaires. Il serait bon à l'avenir, c'est une suggestion, que les Présidents de Commission puissent communiquer davantage entre eux. Il s'agit que les conseillers (ne participant pas à ces Commissions) puissent profiter pleinement des apports et des connaissances de chaque commission, et de ne pas terminer avec deux résolutions à voter, mais une seule. Nous avons appris lors de la discussion précédente des informations dont nous n'avons pas connaissance, il serait bon qu'il y ait davantage de dialogue entre les Présidents de Commission pour avoir des débats plus sereins.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux

Je rejoins cette intervention. Je propose quand même de retirer cette résolution, parce que le vote a été fait sur des éléments faux. Vous mentionnez que les aspects budgétaires sont ceux-là et nous avons eu la confirmation du secrétaire général que ce n'est pas le cas. Je ne dis pas que votre choix n'est pas le bon, mais les éléments fournis qui ont été la base de votre vote en Commission sont erronés. Il y a un souci d'information, qui a fondé ce vote, il faut le retirer. Cela permettra aussi d'engager le dialogue entre les Commissions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller de la circonscription Bénélux

S'il est possible de revenir au débat de la page, en effet, les deux intervenants ont parlé de ces 44 000 euros. Je pense qu'il faudrait supprimer ce point. Ce n'est pas la question du coût qui est importante, mais le principe de la discussion. Personnellement, je suis ouvert à rediscuter d'un point de vue général l'organisation de l'AFE. Vu ce qu'a dit précédemment le secrétariat, c'est important d'enlever cette trace. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BOURBON

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

J'enlèverais une partie de cette phrase et mettrais « *compte tenu du coût important de retransmission* ». Il s'agit de la raison de cette motion. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Président ?

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Merci. Nous pouvons proposer cette résolution en inscrivant « considérant le coût important de la captation, visioconférence ».

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons au vote. *discussion dans la salle*

Donc, pour faciliter, votre groupe vote contre ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 32 voix et 2 abstentions.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Nous passons à la résolution n°1, qui après l'analyse du budget de l'AFE, propose le transfert du coût de l'élection sénatoriale 2023, dans la rubrique « activités AFE – budget de fonctionnement », à la rubrique « Élections ».

Vu le PLF 2023 et le programme 151. Considérant :

- Le coût de l'enregistrement du coût de l'élection sénatoriale 2023 est actuellement à la rubrique « Budget AFE », l'existence d'une rubrique « Élections », dotée de 450 000 euros
- Ce coût dans la rubrique « budget de fonctionnement » représente 8% du budget total de l'AFE

Demande :

- L'imputation du coût de l'organisation des élections sénatoriales à la rubrique « Élections ».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Merci Madame la Présidente. Rapidement, je vous présente le compte-rendu de l'audition de Monsieur le député BEN CHEIK, rapporteur général à la Commission des finances à l'Assemblée nationale. Nous l'avons auditionné avec la Commission des Affaires sociales.

Il a une expertise, comme rapporteur général, et a proposé parfois de changer certains aspects budgétaires.

Nous avons discuté des deux programmes qui nous concernent, les 151 et 185. Concernant le 151, il constate que les 18 postes prévus sont nettement insuffisants pour sauver le réseau consulaire qui est toujours « à l'os », une expression qui revient depuis plusieurs années. Il s'est intéressé au problème des budgets sociaux, jugés insuffisants. Nous avons évoqué la Task force, des fonctionnaires qui peuvent venir ponctuellement, pallier des besoins saisonniers. L'idée est une bonne selon le député. Toutefois, la Task force est utile mais elle ne remplace pas les fonctionnaires sur place.

Il a commenté rapidement le programme 185, concernant l'action consulaire, et le budget de l'AFE. Il estime ce budget de 30 millions d'euros nettement insuffisant pour pallier les crises. L'AFE doit financer 10 millions d'euros supplémentaires. L'AFE doit sauver ses opérateurs. Le reliquat des 20 millions est insuffisant.

Pour résumer aussi ce qu'ont dit les syndicats, il faut une loi de programmation.

Le député est impatient de voir la convocation des états généraux de la diplomatie, comme notre Commission, pour évaluer les réels besoins de nos consulats et les différents budgets. Après ce rapide compte-rendu, je laisse la parole à mes collègues. Nous allons passer au point sur la fiscalité des résidences secondaires des Français à l'étranger, je remercie Daphna pour son rapport très complet et excellent travail.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je donne la parole à Madame POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère de la circonscription Israël et territoires palestiniens

Merci Madame la Présidente. Depuis de nombreuses années, l'association représentative des Français de l'étranger, et les partis politiques, ont alerté sur les nombreuses discriminations fiscales à l'encontre des Français non-résidents, notamment le fait que la résidence qui pourrait être unique en France, est assimilée à une résidence secondaire. L'idée est d'assimiler la résidence secondaire à une résidence principale. Car nous nous heurtons à un problème logique, et le code général des impôts ne reconnaît que deux possibilités, soit une résidence secondaire soit une résidence principale. Donc, un vrai problème se posait, comme un mur derrière lequel rien n'avance.

Il faut rappeler que lorsque les Français partent à l'étranger, ils essaient de conserver dans la mesure du possible une résidence en France, qui est pour eux un lien d'attache affectif, mais aussi un gage contre les aléas de l'expatriation (perte d'emploi, du visa de travail, guerre, décès du conjoint étranger, crise sanitaire, catastrophe naturelle etc.).

Le rapport propose ainsi la création en droit d'un troisième statut de résidence. Cette idée n'est pas nouvelle et vient de loin, remontant à la promesse du candidat Sarkozy en 2007 (non suivie des faits). Ensuite, j'ai retrouvé une résolution de l'AFE, votée à l'unanimité en mai 2011, et demandait cette assimilation de résidence unique.

Il y a aussi le rapport de la mobilité internationale des Français, présenté en juin 2018, dans lequel il est suggéré de créer un troisième statut intermédiaire, pour répondre à la situation des milliers de Français qui résident hors de France, un statut appelé « résidence intermittente ». L'historique continue, les partis politiques s'en sont mêlés. Ainsi, le sénateur LR Bruno RETAILLEAU a fait une proposition de loi en 2019, complète, mais qui n'ira pas plus loin.

Par ce choix de la voie de l'assimilation de la résidence secondaire à la résidence principale, il n'était pas possible d'avancer. Il a donc fallu un changement de paradigme complet pour avoir une nouvelle approche, dont notre Commission espère qu'elle sera porteuse d'espoir. Ce changement de paradigme est d'arrêter d'assimiler la résidence secondaire à la résidence principale. La nouvelle orientation a été évoquée pour la première fois en octobre 2020. Le député Modem Frédéric PETIT a en effet repris dans une interview l'idée de « résidence de repli », qui est citée dans la résolution de l'AFE en 2011. Le député a alors souligné que le nouveau dispositif permettrait de bénéficier du régime d'imposition des résidents, avec les dégrèvements possibles. Dans cette interview, il suggérait même que cette résidence puisse permettre d'accéder aux aides sociales allouées aux résidents de France. Malheureusement, cette interview ne s'est pas traduite sur un plan politique.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je dois vous demander d'aller un peu plus vite.

Madame Daphna POZNANSKI

D'accord. Vous lirez le rapport. En 2021, il y a un amendement de ? (*incompris*), l'amendement déposé par Frédéric PETIT en octobre 2021. Mais il faut attendre février 2022, pour que le changement de paradigme prenne une connotation juridique. Le programme de Madame PÉCRESSE évoque alors la création d'une résidence d'attache, et en mars 2022, le Président de la République parle de la création d'un statut de résidence de repli en France, pour pouvoir revenir au pays à tout moment. Cette résidence française doit alors bénéficier de certains avantages fiscaux. La dernière étape a lieu le 28 juillet 2022, avec la proposition de loi déposée par le sénateur RETAILLEAU, qui vise à créer le troisième statut, et un nouvel objet juridique. La présente proposition de loi vise à créer un statut adapté à la situation particulière de nos compatriotes vivant hors de France.

Ce consensus est très important. La solution existe, c'est créer un nouvel objet juridique. Nous espérons que l'AFE en votant les résolutions proposées sera force de proposition.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Daphna, je passe la parole à Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Merci beaucoup. Effectivement nous avons travaillé ce rapport d'étape, et je suis heureux que nous puissions continuer afin de vous présenter à la prochaine session, le rapport final.

Concernant les propos du sénateur et du député, le sénateur a expliqué que sa proposition de loi était ouverte à la négociation, l'idée étant d'enrichir le texte. Il a rappelé le contexte de la demande d'une résidence d'attache. En effet, une résidence secondaire pour les Français de l'étranger est différente d'une résidence secondaire pour les Français de France. Il a expliqué la distinction. Et il attache cette création d'un nouveau statut à l'exonération de la taxe d'habitation. Frédéric PETIT parle de résidence de repli, et a indiqué qu'il travaillait dessus depuis longtemps. En étant loin de chez eux, les Français ont un attachement à leur village, à leur maison. Sur un plan philosophique, il ne voit pas de problème avec le concept de résidence d'attache. En revanche, sur un plan tactique, il considère qu'il est préférable de créer la notion et ensuite d'y rattacher des avantages. En dernier point, le statut présenté par Frédéric PETIT définit 5 conditions différentes, dont le caractère ostentatoire, qui est difficile à définir.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons à la résolution.

Madame Daphna POZNANSKI

La résolution propose la création d'un troisième statut de résidence. Vu la résolution de l'AFE de mai 2011 réclamant que l'habitation unique en France des non-résidents soit soumise aux mêmes règles d'imposition pour la résidence principale, le rapport de la mobilité internationale des Français présenté en juin 2018, la loi 2016-1917 de décembre 2016 et l'article 1407 du CGI, qui porte à 60% la surtaxe d'habitation aux logements meublés non affectée à la résidence principale, l'article 16 de la loi de finances en 2020 qui supprime la taxe d'habitation sur la résidence principale et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la proposition de loi du 5 décembre 2019 déposée par le sénateur Bruno RETAILLEAU, l'amendement du député Frédéric PETIT déposé le 20 octobre 2021 mentionnant la possibilité pour les Français non-résidents de disposer en France d'une résidence de repli qui pourrait être assimilée à une résidence principale, la mise en place de la prime Renov lancée le 1^{er} janvier 2020 et remplaçant le crédit d'impôts de la transition énergétique, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le programme du Président de la République pour les Français de l'étranger indiquant la création d'un statut d'une résidence de repli en France pour permettre de revenir au pays, la proposition de loi déposée le 28 juillet 2022 par le sénateur Ronan LE GLEUT visant à créer un nouveau statut fiscal de résidence.

Considérant :

- Les demandes depuis de nombreuses années des associations représentatives des Français de l'étranger et des partis politiques de faire cesser les discriminations à l'encontre des Français non-résidents, en particulier la discrimination d'assimiler la résidence unique en France à une résidence secondaire.
- Que le code général des impôts ne reconnaît actuellement que deux statuts de biens immobiliers, la résidence principale et la résidence secondaire
- Que les Français non-résidents voudraient une résidence leur permettant de garder un lien qui les attache à la France et peut constituer un refuge contre les aléas qu'ils pourraient affronter lors de leur expatriation
- Que la France développe des politiques publiques en matière d'économie d'énergie, notamment la prime Renov, et que l'allègement fiscal n'est pas permis aux Français non-résidents
- Qu'avec la loi de 2015 sur les logements vacants, une hausse importante de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été constatée

Demande

- La création d'un troisième statut de résidence qui ne s'appliquerait qu'aux Français non-résidents et selon des critères bien définis.

La résolution a été votée à l'unanimité par la Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de parole sur cette résolution ? Là aussi, je demanderai une par groupe pour pouvoir avancer. Monsieur PITON.

Monsieur Olivier PITON

Merci Madame la Présidente. Je salue le rapport conjoint de Daphna, très riche, et qui a le mérite de rappeler que nous sommes au terme d'un long processus. Et ce long processus semble être consensuel. Cela étant, au-delà de l'accord de principe sur la création d'un troisième statut, nous avons à terme un problème d'inconstitutionnalité, au regard du principe de l'égalité pour l'impôt. C'est la raison pour laquelle Bercy est réticent depuis des années à l'idée d'accorder ce troisième statut. Car il y aura ce problème de rupture d'égalité vis-à-vis des propriétaires de résidences secondaires, qui ont leur résidence principale en France et continuent de payer une taxe d'habitation sur leur résidence secondaire. Bercy a répondu et réfléchit à solution, qui consisterait à étendre aux non-résidents,

ayant dû quitter la France pour raisons professionnelles, la possibilité de mettre en place une forme de dégrèvement de la majoration de la taxe d'habitation. Ce sont des pistes intéressantes.

Soit nous votons la résolution telle qu'elle est proposée par Daphna, soit nous essayons d'appuyer la proposition évoquée par Bercy, qui permettrait de contourner la possible rupture d'égalité. Dans les deux cas, je suis d'accord.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

En réaction Daphna ?

Madame Daphna POZNANSKI

Cette question s'est posée en Commission. Jérôme BASCHER, le rapporteur de la Commission des finances, avait dit que la proposition RETAILLEAU était irrecevable, car justement entachée d'irrecevabilité du point de vue constitutionnel. En revanche, Ronan LE GLEUT a dit que la PPL qu'il a déposée le 28 juillet 2022 n'avait pas de problème de constitutionnalité. Mais je voudrais ajouter que l'AFE ne veut pas se charger de cette constitutionnalité, ce n'est pas notre travail. Ce travail relève du Conseil constitutionnel.

Ce problème est ancien, car j'ai dressé l'historique à plusieurs années. Nous avons l'occasion pour une fois, de voir aboutir un sujet dans un esprit consensuel. Nous espérons que la résolution sera adoptée à l'unanimité. Nous avons l'opportunité, nous l'AFE, de faire bouger ce point.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur CHATEAU-DUCOS, puis Madame FOUQUE-WEISS

Monsieur Alexandre CHATEAU- DUCOS

Il est dommage de brider le temps de parole sur ces questions, par manque de temps.

Je suis plutôt favorable à la résidence de repli, mais pas dans les termes exposés ici. Parce que nous envoyons une image hyper corporatiste avec cette résolution, uniquement basée sur des aspects financiers, d'impôts, de taxe d'habitation, et en défaveur des Français de l'étranger etc.

Il vaut mieux invoquer des aspects de sécurité, de pandémie. En ne parlant que de taxe d'habitation, nous envoyons une image aux Français résidents, de l'expatriation de Français qui défendent leur pré carré par rapport un impôt défavorable. Cette image ne me correspond pas.

Par ailleurs, en termes de syntaxe, je voudrais que soit corrigé le terme « association représentative », car je ne sais pas ce que cela signifie. Vous parlez de l'UFE et la BFE, des associations qui ont l'agrément d'utilité publique, mais il existe d'autres associations, comme la CISE (la Confédération internationale solidaire et écologiste). Il faudrait mettre au moins les associations d'utilité publique. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

En réponse, Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON

Concernant la constitutionnalité, en effet, nous ne pouvons pas dire ce qui est constitutionnel ou ce qui ne l'est pas. En revanche, il est utile de soulever ces questions de la constitutionnalité.

Ensuite, concernant les taxes, nous en avons discuté avec Daphna, c'est pourquoi le terme « fiscal » a été enlevé dans les demandes formulées. En revanche, dans les considérants, nous parlons de la politique publique menée en matière d'économie d'énergie, un point qui peut intéresser Alexandre CHATEAU-DUCOS.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame FOUQUES-WEISS

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère de la circonscription Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovaquie)

Merci Madame la Présidente. Je voudrais brièvement répondre à Olivier PITON que la notion d'égalité devant l'impôt n'existe pas. Si elle existait, nous ne pourrions pas continuer à imposer la CSG et CRDS aux non-résidents de l'Union Européenne. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur LANGLET.

Monsieur Jean-Marie LANGLET, conseiller de la circonscription Genève (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovaquie)

Merci Madame la Présidente. Sur le fond, nous n'avons pas d'avis contraire, sur la forme, dans les « vu », vous évoquez le programme du candidat Emmanuel MACRON. Je ne crois pas que le programme du Président ait sa place dans les « vu », mais plus dans les considérants. Je vous remercie.

Monsieur Thierry MASSON

Ce n'est pas nous qui avons voulu mettre le programme d'Emmanuel Macron. (*réponse peu claire*)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Vous l'enlevez ? Ah, vous changez le vu en considérant, effectivement. C'est bon, il est déplacé en considérant ? Nous passons au vote. Oui, Daphna.

Madame Daphna POZNANSKI

Pour répondre à Alexandre et les associations représentatives, il existe un décret sur celles-ci. Le décret ne reconnaît jusqu'à aujourd'hui que 2 associations dites représentatives. C'est écrit ainsi dans le décret. Pour le moment, nous ne pouvons pas changer.

Sur la connotation financière, j'ai enlevé tout ce qui était fiscal. Nous demandons simplement la création d'un troisième statut de résidence. C'est tout. Comme l'a suggéré le député PETIT, il est possible aussi de le mettre dans le Code du logement (*ndlr : de l'habitat et de la construction*) ou autre code administratif. Nous n'avons pas à remplacer le Conseil constitutionnel, ni les parlementaires. Nous ne sommes ni sénateurs, ni députés. Il faut rester dans notre fonction et force de proposition. Il ne faut pas se mêler.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Nous avons des garde-fous, il ne s'agit pas d'exonérer une villa à Saint-Tropez ou un chalet à Chamonix. Nous avons pensé aux cas extrêmes. L'idée n'est pas d'offrir un cadeau fiscal, mais de revenir à une certaine équité.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci. Nous allons passer au vote.

La résolution est adoptée à la majorité, moins 1 vote contre et 7 abstentions.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Monsieur MASSON présente la deuxième résolution.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Je vous fais l'économie des considérants, qui sont les mêmes que ceux énoncés par Daphna.

La demande :

- Que l'Assemblée des Français de l'Étranger soit étroitement associée dans les travaux préparatoires de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la création d'un troisième statut de résidence.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Nous continuons sur un autre thème, toujours sur la fiscalité. Nadine, tu peux venir présenter ton rapport sur la DINR, la Direction des impôts des non-résidents.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère de la circonscription de Genève

Merci. Je commence ce rapport sur la fiscalité des Français de l'étranger, en souhaitant un bon anniversaire à la DINR qui a fêté ses cinq ans en septembre 2022. Madame ARCIER, la directrice des impôts des non-résidents, a fait un rappel de la fiscalité des non-résidents et présenté les dernières évolutions. Nous avons évoqué d'abord les règles applicables aux usagers particuliers non-résidents. Quand un revenu de source française est perçu par un non-résident, il faut regarder la convention fiscale qui lie la France et le pays de résidence.

Les règles relatives au domicile fiscal examinent qui est non-résident, le droit interne, ensuite la convention fiscale (si elle existe), si la personne dispose de sa résidence fiscale en France, si la convention fiscale fait obstacle au droit interne de taxer. Il faut savoir que la convention prime le droit interne. S'il s'avère que la personne est

résidente en France, l'obligation fiscale est illimitée (article 4B1 du CGI), mais hors de France, l'obligation est limitée aux revenus de source française (4B2 du CGI). Les critères conventionnels sont successifs.

La répartition du droit d'imposer est précisée dans les conventions de l'OCDE. J'ai créé un tableau selon l'origine des revenus. Par exemple, les revenus immobiliers sont généralement imposés dans l'État de situation du bien, et les pensions dans l'État de résidence, à l'exception des pensions publiques.

Les Français de l'étranger sont soumis, contrairement aux Français de l'hexagone à deux types de prélèvement : le RAS et le PAS. Le prélèvement à la source, pour les revenus du capital, s'applique avec une imposition au taux minimum de 20%, dès le premier euro, puis 30% dès 27 520 euros.

L'essai en 2019 d'aligner la fiscalité des Français de l'étranger sur celle des Français de France a été abandonné, en raison de ses nombreux effets de bord. En ne demandant rien, l'imposition est au taux minimum, un terme qui prête à confusion. Par exemple, en cochant la case 8TM, il est possible d'opter le taux moyen, plus avantageux pour ceux qui gagnent moins dans leur pays d'accueil qu'en France. Ainsi, l'arbitrage fiscal permet de se voir attribuer un taux moyen d'imposition, calculé sur les revenus mondiaux, et non uniquement sur les revenus de source française, à partir du même barème progressif de l'impôt sur le revenu des résidents fiscaux en France.

Il faut présenter les justificatifs nécessaires, soit le double de la déclaration de revenu souscrite dans l'État de résidence et la copie certifiée conforme de l'avis d'imposition émis par l'administration fiscale de cet État. Ces documents doivent être traduits en français. Le seul moyen déduire une pension alimentaire versée en France par exemple, est d'avoir opté pour le taux moyen.

Concernant l'autre mode d'imposition, la retenue à la source des non-résidents, concerne les salaires, pensions et rentes viagères de source française, soumis à une retenue en trois tranches pour les revenus annuels nets.

Ce prélèvement est effectué par les organismes collecteurs. En 2022, il monte à 0% pour les revenus allant jusqu'à 15 018 euros, 12% pour les revenus entre 15 018 euros et 44 372 euros, 20% au-delà. Les deux premières tranches sont libératoires. Seule la fraction des revenus supérieurs à ce montant est prise en compte pour le calcul de l'impôt. Le cas particulier des recrutés locaux est en cours de traitement. Une évolution est attendue au PLF 2023, qui vise à intégrer spécifiquement cette rémunération en droit interne. Nous ne pouvons vous en dire plus, car la décision n'est pas encore validée.

Un bilan de campagne déclaratif a été effectué, vous aurez les tableaux sur le rapport. L'évolution du nombre de déclarations de revenus, traitées par le service des impôts, figureront dans le rapport.

Il y a un bilan des questions des usagers sur les premiers avis d'impôts reçu à partir de la fin juillet. Des questions sont posées sur la lisibilité de l'avis, sur l'articulation entre RAS et PAS et le dispositif du taux moyen.

Il faut noter que le taux de réponses téléphoniques de la BIRN s'est beaucoup amélioré, avec des réponses à 90% des appels. L'offre de service en ligne s'est enrichie, que les usagers ont pu découvrir et utiliser. Il faut aller voir sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/non-resident-de-france> sur le service « Gérer les biens immobiliers », disponible et gratuit en français et en anglais. Les propriétaires particuliers peuvent ainsi consulter leurs biens bâtis sur le territoire, depuis le 2 août 2022. Il est prévu cet automne un service en ligne de déclaration foncière de taxe d'urbanisme, et début 2023 une ouverture du service de déclaration en ligne de la situation d'occupation des logements d'habitation et des loyers pour les biens mis en location.

Ensuite, la DGFIP renforce son offre numérique en matière d'enregistrement. Il est possible d'enregistrer sur son espace particulier des dons manuels (*incompris et bruits de voix dans l'enregistreur*).

Les cessions de droits sociaux non constatées par un acte peuvent être également déclarées en ligne. L'offre de service continuera de s'améliorer jusqu'en 2025.

Il existe un service d'affiliation assistée, disponible pour la télédéclaration, en allant dans l'application « Gérer mon prélèvement à la source ». Des fiches concernant les principaux revenus de source française existent, et disponibles sur le site.

Je donnerai dans le rapport le numéro de téléphone que les particuliers peuvent utiliser pour contacter la BINR, et le numéro pour les professionnels.

Enfin, il faut noter la suppression de la contribution audiovisuelle publique.

Il faut rappeler aux non-résidents que les impôts locaux sont gérés par les services des impôts départementaux du lieu de situation de l'immeuble.

Monsieur LE BERRE, Président de la Commission

Merci beaucoup. C'est peut-être long mais c'est très important, une source d'informations pour aider nos compatriotes à bien remplir leur déclaration d'impôt. Vous trouverez le rapport complet bientôt sur le site de l'AFE. Je laisse la parole à mon Vice-président pour présenter la résolution sur la fiscalité, la CSG. Depuis de nombreuses années, notre Commission s'occupe de cette taxe.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Merci Président, il s'agit de la résolution adoptée à l'unanimité en au mois de mars, que nous rééditons.
Vu le Code général des impôts, l'arrêté de Ruyter n°C-623/13 de la CJUE du 26 février 2015 relatif à la CSG-CRDS, la décision du Conseil d'État du 27 juillet 2015, le jugement du 11 juillet 2017 du Tribunal Administratif de Strasbourg, l'arrêté du 31 mai 2018 de la Cour Administrative d'Appel de Nancy selon lequel l'affectation de la CSG-CRDS au Fonds de solidarité vieillesse revêt un caractère contributif et s'apparente à un prélèvement social, dont les Français de l'étranger n'ont pas à s'acquitter, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 qui a entériné l'exonération de la CSG-CRDS pour les non-résidents affiliés à un régime de sécurité sociale au sein de l'UE/EEE/Suisse.

Considérant :

- que l'annulation des prélèvements de 17,2% au titre de la CSG/CRDS à compter du 1er janvier 2019 a été remplacée par « l'impôt de solidarité » au taux de 7,5% applicable sur les revenus d'origine française perçus par les non-résidents UE27/EEE/Suisse,
- le maintien de ce prélèvement social pour les non-résidents UE27/EEE/Suisse, dont l'imposition marginale française pourrait atteindre jusqu'à 47,2%, soit une différence de 10 points par rapport aux non-résidents UE27/EEE/Suisse, est inéquitable,
- Cette mesure est une discrimination contre les contribuables non-résidents de l'UE, et ceux domiciliés hors du territoire européen
- Cette mesure est une discrimination contre les non-résidents, car ils n'ont pas le droit de la protection sociale financée par ces contributions sociales
- Cette distinction fiscale comme discriminatoire

Demande :

- Qu'une personne physique non-résidente, qu'elle soit domiciliée au sein de l'U.E ou non, cotise au régime social de son pays de résidence, et non pas à la sécurité sociale française, et ne puisse être assujettie aux prélèvements sociaux en France.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

J'ai noté une demande de prise de parole de Monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller de la circonscription Bénélux

Ma question n'est pas sur le fond mais sur la forme. Étant que nous avons adopté cette résolution au mois de mars, pourquoi est-elle représentée ? Je ne saisis pas. Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

C'est une bonne question. Tout d'abord, nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de mars. Puis, le Parlement a changé. Le sujet est au centre des discussions pour les Français non-résidents hors Union Européenne.

Monsieur Frédéric SCHAULI

Basez-vous alors sur la résolution du mois de mars pour faire valoir votre demande. C'est aussi simple que ça. Il est possible de relancer une résolution, c'est la même. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres, mais celle du mois de mars pourrait être réutilisée pour faire avancer le sujet.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Président ?

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

C'est vrai que nous l'avons votée en Commission. Je pense que c'est bien d'insister, comme nous n'avons pas de réponse. Comme l'a dit le Président de la Commission, il y a une nouvelle majorité, et j'espère qu'elle est attentive à nos rapports et résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'autres demandes de prises de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins 3 voix.

Monsieur Benoît MAYRAND, Vice-président de la Commission

Je donne maintenant la parole à mon collègue Richard ORTOLI pour présenter l'audition de l'OCDE en matière fiscale.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller de la circonscription États-Unis d'Amérique

Vous connaissez sans doute l'OCDE, une organisation internationale d'étude économique, qui notamment centralise les demandes de modification de convention fiscale. La lutte contre l'évasion fiscale est un principe fondamental de cette organisation. Nous avons auditionné deux conseillères, Olivia Long et Sara Shaermur, fiscalistes à l'OCDE, dont une partie en anglais. Nous avons posé des questions en anglais. Leur audition a porté sur plusieurs sujets, comme l'effet de la numérisation et de la pandémie sur le marché du travail, la notion croissante du télétravail, les travailleurs transfrontaliers, ou encore les nouveaux types de travail (influenceurs, blogueurs). En introduction, l'incitation fiscale des pays pour attirer les télétravailleurs a été évoquée.

Concernant les implications fiscales de la mobilité transfrontalière, il y a des inconvénients et des avantages. Elle améliore l'allocation des ressources, augmente la flexibilité du travail, et a des effets bénéfiques écologiques avec la réduction des déplacements. Les inconvénients sont des possibles déséquilibres fiscaux, la création d'inégalités du fait que le télétravail n'est pas possible pour tous (accès internet).

Deux cas de figure apparaissent, la mobilité occasionnelle et la mobilité permanente. Les études démontrent que le télétravail aboutit à augmenter la concurrence fiscale, par les pays désireux d'attirer des travailleurs qualifiés.

Il y a aussi l'influence de facteurs non-fiscaux, comme la technologie, les fuseaux horaires, le droit du travail. C'est un sujet assez compliqué. Des employés ont été bloqués involontairement pendant la pandémie, donc l'OCDE a reçu des demandes de pays membres pour traiter ces employés bloqués.

La Commission a posé plusieurs questions qui n'ont pas eu de réponses, car tout est à l'étude.

Je termine mon rapport là-dessus (*ndlr : intervention lue, pas assez articulée, bruits de salles, Monsieur ORTOLI devra ajouter quelques phrases*)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci beaucoup. Je souhaite apporter une correction de vote sur la résolution précédente. Il y avait 4 abstentions (et non 3). Je vous passe la parole Monsieur le Président.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Pour conclure, nous ne serons pas longs, concernant les chiffres, l'audition était attendue pour le calcul des indices Mercer. Nous avons reçu deux représentants de l'entreprise Mercer, qui a 25 000 collaborateurs dans le monde. C'est une entreprise de conseil, notamment aux expatriés. Nous avons essayé de mieux comprendre comment Mercer fournissait les calculs au ministère des Affaires Étrangères. Mercer un prestataire de service, le MEAE lui achète les données, ces indices de coût de la vie (sur 444 villes dans le monde). Pour les calculs, ils utilisent des méthodes statistiques, des paniers de consommation, et donc également les effets de change, l'inflation.

Il est difficile de remettre en cause un tel cabinet, leur travail est trimestriel, et leurs collaborateurs et enquêteurs se situent partout. Les indicateurs du coût de la vie sont multicritériels (logement, coût de la sécurité etc.).

Ensuite, comme toute chose, il faut savoir que faire de ces statistiques. Les chiffres comme les hommes, en les torturant, ils peuvent dire n'importe quoi.

Il faut relever un décalage dans nos postes entre l'IPBA, qui a son importance pour le calcul des bourses, et la réalité sur le terrain. Ce n'est pas tant Mercer qui fournit des calculs erronés, mais cela pose la question du traitement des données que reçoivent les postes. Les autres décalages économiques sont issus également de l'inflation qui brouille beaucoup les données, et les effets de change. Les postes d'expansion économique ont aussi leurs propres données.

Il est parfois étonnant de constater que Mercer utilise des données, comme si c'étaient des données d'expatriation. C'est pourquoi nous n'avons pas proposé de résolution, je pense que nous devons creuser ce problème, remonter vers les différents postes pour voir comment ils utilisent Mercer.

Nous étions heureux de pouvoir rencontrer deux consultants de Mercer, un premier point. Nous allons continuer à travailler sur ces indices. Vous pouvez compter sur la Commission. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je vais vous demander d'être très bref (*nom du conseiller inaudible, bruits*).

Monsieur ?

Concernant la question soulevée de ce que font les postes des résultats Mercer, les postes ne font que saisir la valeur qui leur est donnée de coefficient de correction de pouvoir d'achat dans le logiciel SCOLA. La question est de savoir si l'indice calculé pour un pays est pertinent, parce qu'il y a des variations à l'intérieur d'un pays entre le coût de la vie de la capitale et celui d'autres localités. Ensuite, quelle est la composition des éléments pour le calcul ? Est-ce calculé sur une consommation caractéristique d'une population expatriée ou d'une famille à revenus modestes, demandeuse de bourse ?

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission

Pour te répondre, ils calculent leur panier de consommation en prenant un supermarché très cher, un moyennement cher et un peu cher. Mais normalement ces indices sont faits pour les expatriés. Nous allons continuer à creuser parce que nous n'avons pas assez d'éléments. Parfois, cela dépend des villes. Le MEAE n'a pas fait les demandes pour toutes les villes, seules les capitales ont été choisies, et pas les villes de moyenne importance. À Madrid, des statistiques sont données à Madrid par exemple.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président pour vos travaux. J'ai une remarque sur le temps de parole. Il va vraiment falloir le respecter dans la présentation.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

(ndlr : premières secondes non-enregistrées, reprise de séance et bruits de salle)

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

La Commission a travaillé sur quatre thèmes (*affichés sur les écrans*). Je laisse la parole à Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, Vice-président de la Commission

Bonjour, Merci Madame la Présidente. Je passe tout de suite la parole à Jeanne DUBARD-KAJTAR, qui est la rapporteuse de ce premier thème de notre Commission, sur la réforme du corps diplomatique.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère de la circonscription Europe centrale et orientale (y compris Russie)

En avril dernier, il y a eu la mise en extinction du corps diplomatique, et beaucoup de tapage à ce sujet. Les agents du MEAE ont fait grève. Nous avons regardé pourquoi nous en sommes arrivés là, et quelles sont les conséquences et enjeux pour les Français de l'étranger. En 2019, le gouvernement a entamé la transformation de la fonction publique, et une loi a permis de légiférer par ordonnance. Une ordonnance de juin 2021 a réformé l'encadrement supérieur de la fonction publique d'État, qui a entraîné la suppression de l'ENA, remplacée par l'Institut national du service public, des dispositions particulières sur le déroulement des carrières, et la création d'un corps interministériel unique, appelé le corps des administrateurs de l'État. Sur cette base, un décret de décembre 2021 a commencé à mettre en extinction tous les grands corps de l'État, spécifiques à chaque ministère. Cependant, le MEAE n'était pas concerné. Puis brutalement, en avril 2022, un décret est tombé, indiquant que le corps des conseillers des affaires étrangères et le corps des ministres plénipotentiaires étaient mis en extinction à partir du 1^{er} janvier 2023. Les personnes concernées sont les catégories A+, les ambassadeurs, les consuls généraux, les directeurs, chefs de service et sous-directeurs. Donc, ces postes ne sont plus l'exclusivité d'agents du ministère des Affaires étrangères, désormais tous les administrateurs de l'État et grands corps versés dans le nouveau corps ont vocation à postuler comme ambassadeurs, consuls généraux, directeurs et sous-directeurs au sein du MEAE. La spécificité des diplomates n'est plus reconnue à terme.

Donc, la concurrence sera rude pour avoir un beau poste dans la diplomatie à l'avenir. Cela risque de bloquer les spécialistes dans leur carrière, décourager les vocations, et favoriser le clientélisme, voire le népotisme, au détriment des compétences.

Pour les Français de l'étranger, les communautés, les enjeux relèvent de l'image de la France à l'étranger, les diplomates représentant la France à l'étranger. Pour nous, le poste n'est pas anodin, qui la personne, comment elle agit. L'ambassade doit être respectée par les autorités étrangères et opérationnelles. L'action de l'ambassadeur a des retombées sur les communautés françaises, dans le domaine civil, éducatif, économique, culturel.

Être opérationnel nécessite de posséder une expertise, des connaissances, un savoir-faire, une capacité d'adaptation. Comme disait le ministre LE DRIAN, ce sont des compétences rares qui construisent dans la durée, au fil des postes à l'étranger et en administration centrale.

Au niveau des services rendus aux Français, l'ambassadeur, le consul général, est un chef d'équipe. Il gère tous les conseillers culturels, économiques dans le pays, et supervise les services consulaires. Il doit comprendre le travail des agents, savoir résoudre les problèmes de manière réactive. Il doit avoir un réseau pour l'utiliser, et trouver des solutions. Dans les consulats, il y a des problèmes sensibles, comme la nationalité, les visas pour les conjoints français, les déplacements illicites d'enfants, les usurpations d'identité, les mariages forcés, le secours aux français de passage, l'organisation d'élections, obtenir des autorisations pour augmenter le nombre d'élèves d'un lycée français, pour construire un lycée etc.

La fonction ne s'improvise pas. Il faut être capable de s'adapter à la culture du pays, parler des langues pour communiquer correctement. Ces compétences sont importantes pour le fonctionnement des services consulaires et services rendus à nos compatriotes.

Au niveau de la sécurité, nous avons connu le COVID, les problèmes pour se déplacer, les vaccins, la guerre en Ukraine. Les problématiques de sécurité ont été relancées, et la nécessité d'avoir sur place une personne capable d'agir, de communiquer avec les autorités étrangères.

Nous sommes donc inquiets pour l'évolution du métier. D'ailleurs, la discussion devrait s'ouvrir, est-ce que l'activité consulaire, la diplomatie est considérée comme un vrai métier ? La réforme semble dire que l'administration de l'État forme un ensemble. L'ordonnance qui a été prise n'a pas été discutée, il n'y a pas eu de débats. Les réactions ont été fortes.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Excusez-moi Madame la conseillère, nous sommes confrontés à un problème technique de temps. Je tiens à préciser qu'il faut que les équipes techniques disposent de trois quarts d'heure pour une pause. Nous sommes confrontés aux horaires. À la suite de vos travaux, nous devons traiter les deux motions. Il faut pouvoir finir à 13h10 et reprendre à 14 heures.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR

Je finis, j'en ai pour deux minutes. En conclusion, le métier ne s'improvise pas.

Nous proposons une résolution. Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021/702 du 2 juin 2021 sur la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique, le décret n°2021/1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier au corps des administrateurs de l'État, le décret n°2022/161 du 16 avril 2022 portant application au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la réforme de la haute fonction publique.

Considérant :

- La réforme de la haute fonction publique qui a mis en extinction les corps des conseillers des affaires étrangères et le corps des ministres plénipotentiaires, pour ouvrir les nominations aux postes d'ambassadeurs, directeurs, chefs de service, consuls généraux et sous-directeurs aux administrateurs de l'État formant désormais un corps interministériel unique
- Certaines dispositions réglementaires qui garantissent néanmoins la carrière des agents au sein du MEAE et la promotion des secrétaires des affaires étrangères dans le corps des administrateurs de l'État
- Les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE sur les conséquences de cette réforme, qui pourrait fragiliser la diplomatie professionnelle malgré ces garanties
- L'attachement des Français de l'étranger à la France et son rayonnement dans le monde
- L'impact des actions et paroles de l'ambassadeur et d'un consul général sur la communauté française à l'étranger dans de nombreux domaines
- Les risques accrus sécuritaires, sanitaires, économiques auxquels peuvent être exposés les Français et Françaises à l'étranger
- La multiplicité et la technicité des activités diplomatiques et consulaires qui nécessitent une expertise et expérience acquises par sédimentation dans les postes occupés et les réseaux créés durant la carrière d'un diplomate
- L'annonce du Président de la République de tenir des états généraux de la diplomatie pour prendre en compte les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE
- Le rôle du conseiller des Français de l'étranger, interlocuteur privilégié des diplomates, qui représente les communautés de Français à l'étranger
- Le discours de la Première ministre à la conférence des ambassadeurs, mettant l'accent sur un dialogue accru entre les diplomates et les élus des Français de l'étranger, affirmant « qu'ils sont aussi des sources précieuses d'initiatives et d'idées »

Demande :

- Que l'AFE soit associée aux états généraux de la diplomatie et informée des éléments d'évaluation des effets de la réforme sur l'encadrement des activités diplomatiques et consulaires, après la première année de sa mise en œuvre.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous demanderai d'être bref. Pouvons-nous passer au vote ?

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Applaudissements dans la salle

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR

La deuxième résolution.

Considérant :

- La longue histoire de la diplomatie française, notamment du corps des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires
- Le respect et la reconnaissance dont jouit la diplomatie française dans le monde
- La multiplicité et la technicité des activités diplomatiques et consulaires qui nécessitent une expertise et expérience acquises par sédimentation dans les postes occupés et les réseaux créés durant la carrière d'un diplomate
- La proportion actuelle d'agents exerçant avec succès la diplomatie française à la faveur d'un détachement accordé par leur corps d'origine
- La réforme de l'encadrement au quai d'Orsay ayant mis en extinction par décret et sans consultation préalable, le corps des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires
- Les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE sur les conséquences de cette réforme, qui pourrait fragiliser à terme la diplomatie
- La nécessité urgente de renforcer les moyens de la diplomatie française dans un contexte mondial plus que jamais complexe, marqué par l'accroissement des risques sécuritaires, sanitaires et économiques auxquels sont exposées les communautés françaises à l'étranger
- L'annonce du Président de la République de tenir des états généraux de la diplomatie pour prendre en compte les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE

Demande :

- La suspension de la réforme de l'encadrement au quai d'Orsay, dans l'attente des conclusions des états généraux de la diplomatie

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Là aussi, par groupe s'il vous plaît. Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins 10 votes contre.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

A présent, Radya RAHAL va nous présenter ses travaux sur le certificat de nationalité française.

Madame Radya RAHAL, conseillère de la circonscription Afrique du nord

Merci Madame la Présidente, je dois être brève, donc je vais présenter le rapport, divisé en deux parties.

La première partie porte sur l'État du droit de la nationalité par filiation et les difficultés face à l'administration. Dans ce cadre, nous avons auditionné deux de nos collègues, Karim DENDENE et Geneviève SUBERVILLE qui nous ont parlé de ces gros problèmes face à l'administration. Dans la deuxième partie, nous avons parlé de l'avenir de la preuve de nationalité à la lumière du nouveau décret et de son arrêté.

Lors de ces auditions, nos collègues ont évoqué les dépassements, la maltraitance de l'administration face aux demandes de renouvellement de titres et de documents (par exemple, les enfants nés hors mariage, ou les personnes dont le titre est en cours de renouvellement). Les postes s'appuient sur des fiches dites « réflexe » pour demander à l'usager un CNF d'une façon abusive. Ensuite, en vertu de l'article 47 du Code civil, un acte d'état civil devrait être reconnu par l'administration. Lors de l'audition du service de l'état civil et du bureau de l'administration juridique, il nous a été expliqué que c'était pour faciliter les demandes de transcription de nos compatriotes.

C'est inacceptable. Il y a ainsi des demandes abusives de CNF, alors que les fiches réflexe (désuétude ou renouvellement de titre) posent en dernier recours ces demandes de CNF. Certains agents ne sont pas bien formés dans les consulats sur ces problématiques. D'autres problèmes se greffent sur cette question, comme le manque de volonté pour appliquer l'article 21-13 du Code civil. Il existe en effet une possession d'État, quand un usager a pendant dix ans, de manière continue, obtenu ses papiers. Au lieu de demander un CNF, il faudrait que les postes demandent une déclaration du 21-13.

Ensuite, le ministère de la Justice a été éclairant au sujet de ces problématiques. Le ministère nous a expliqué le nouveau décret, la façon dont il serait appliqué et les conditions. Nous avons évoqué les nous constatons les délais de maximum de dix-huit mois, et notre crainte que l'usager puisse passer à côté. Le ministère a répondu qu'un récépissé de dépôt serait joint aux échanges avec l'usager.

Ensuite, nous avons eu un débat, au départ aux antipodes, entre le service de l'État civil et le bureau des affaires juridiques, sur le fameux article 47, et l'application de la règle pour tous et de façon uniforme. Les exemples donnés par Karim et Geneviève ont été éloquents sur les distorsions qui existent dans les postes à travers le monde.

Nous avons regretté de ne pas pouvoir auditionner le ministère de l'Intérieur, qui s'est considéré incompétent en la matière, alors qu'il existe une circulaire prévoyant qu'à défaut de différents documents demandés, le CNF arrive en dernier ressort.

Nous avons voté deux résolutions à l'unanimité sur la publication et la diffusion aux élus des instructions concernant la délivrance de titres.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Avant la présentation des résolutions, Madame la Directrice, Laurence HAGUENAEUR souhaite réagir.

Madame Laurence HAGUENAEUR, Directrice de l'AFE

Je suis désolée, j'ai souhaité réagir chère Radya, vous êtes des élus, je suis diplomate. Les mots sont importants, et je crois que le mot « maltraitance » était mal choisi.

Madame Radya RAHAL

Je l'entends, mais malheureusement cela nous a été répété pour certains postes. Je ne parle pas pour l'Algérie, mais pour les postes du Mexique, d'Afrique australe, et d'autres pays d'Amérique latine. Les usagers disent être maltraités.

Madame ?

Nous pouvons discuter du fond. La maltraitance, nous la traitons. Et elle est différente, je pense.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Il y a deux résolutions ?

Madame Radya RAHAL

Oui. Il s'agit d'abord de la publication et diffusion aux élus des instructions en matière de délivrance de titres.

Vu l'intervention de la Défenseure des droits le 19 avril 2018 et la réponse du ministère de l'Intérieur du 10 janvier 2020 ; l'instruction relative à l'établissement des titres d'identité, en particulier les actes de naissances.

Considérant :

- L'obligation de publicité concernant les règles

Monsieur le Vice-président de la Commission ?

Ce n'est pas celle-là.

Échange sur l'erreur de résolution

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Vice-président, souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur ?

Passons à un autre rapport et nous reviendrons sur les résolutions à la fin.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'accord. Madame SOUHI.

Madame Warda SOUHI, conseillère de la circonscription États-Unis d'Amérique

Merci Madame la Présidente. Chers collègues. J'avais une petite présentation mais je crois que le temps va nous manquer. Je suis rapporteur du rapport sur le cadre juridique et les conditions et moyens de travail des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous avons évoqué la maltraitance, un mot controversé, je parlerai du « bien traiter ». L'objet de ce rapport est d'établir un état des lieux du statut de conseiller des Français et Françaises de l'étranger, et conseiller à l'AFE. Nous sommes revenus sur les conditions d'exercice, les droits et prérogatives des conseillers, avec un constat objectif et chiffré du respect de ces droits et prérogatives, et dressé une comparaison avec ceux des autres élus de la République, permettant d'apprécier par des exemples précis, la différence ou non de considération du statut des conseillers.

La première partie traite du statut de conseiller, si celui-ci est un élu local de la République à part entière. J'ai abordé d'abord le statut indemnitaire. Le rapport rappelle le cadre juridique du statut indemnitaire des conseillers de l'AFE, et le compare à celui d'autres élus locaux, comme les conseillers municipaux, départementaux, régionaux, qui sont tous bénévoles. Il en ressort que les élus locaux de la République en France, perçoivent une indemnité de fonction, et séparément, un remboursement de leurs frais de transport et séjour, à l'exception de deux catégories d'élus : les conseillers des Français de l'étranger et les conseillers AEF. Il s'agit des seuls élus pour

lesquels ces deux notions sont amalgamées, l'indemnité de fonction servant de remboursement de frais pour les conseillers des Français de l'étranger, voire s'éclipsant au profit du seul remboursement forfaitaire de frais de conseiller à l'AFE.

Un autre point aborde les droits et prérogatives absents du statut des conseillers des Français de l'étranger et AFE, mais garantis pour les autres catégories d'élus locaux sur le territoire national. Ces droits comprennent notamment le droit à la protection fonctionnelle, notamment contre les violences et outrages résultant de la qualité d'élus et la protection juridique dans le cadre de la fonction d'élus, les mesures permettant aux élus de concilier leur obligation professionnelle avec les exigences de leur fonction électorale, la prise en compte du mandat d'élus dans les conditions d'accès aux concours de la fonction publique, et l'inscription au répertoire national des élus (qui a fait l'objet d'une résolution à la dernière session de l'AFE).

Sur les prérogatives et droits consacrés par la loi aux conseillers des Français de l'étranger et ceux AEFÉ, et leur respect ou non par l'administration et le gouvernement, l'un des premiers points traite le droit à la formation, et son application après l'élection de 2021. Il en ressort qu'une seule session de formation est organisée pour les conseillers des Français de l'étranger, que cette session n'a pas fait l'objet d'enregistrement vidéo, ni mise à la disposition des élus. Malgré sa duplication sur deux créneaux horaires, plusieurs élus n'ont pas pu participer à cette session. Pour les conseillers des Français à l'étranger, aucune formation n'a été organisée, en dépit du décret 2014-144 du 18 février 2014.

Un autre point soulevé concerne les prérogatives des questions posées au gouvernement, une des principales prérogatives reconnues aux conseillers à l'AFE. L'analyse fait ressortir un taux très faible de réponse, seulement 6% de taux de réponse écrite depuis février 2022 (les mois de mai, juin, août et septembre, aucune réponse n'a été apportée).

Une des prérogatives concerne l'invitation aux manifestations officielles. Le rapport rappelle le résultat du sondage réalisé par Nicolas ARNULF (conseiller AFE), 23% affirment être systématiquement informés des visites officielles et 7% déclarent n'être jamais invités.

S'agissant des préconisations, nous avons voté en commission d'organiser une audition spéciale à chaque session AFE pour transposer dans le droit les résolutions. Dans cette audition, ne seront abordés uniquement les efforts ? (*incompris, débit de lecture trop rapide*) législatifs et réglementaires entrepris, les propositions et projets de loi, en relation directe avec une résolution, motion de l'AFE. Les constats de blocage ou impossibilités de transposition seront aussi évoqués.

Vous aurez compris que nos résolutions n'aboutissent que très rarement à du concret, et nous avons plus que jamais besoin de nos parlementaires.

Il en résulte 7 résolutions.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Il va falloir faire preuve d'un esprit de synthèse particulièrement aigu.

Madame Warda SOUHI

Nous passons aux considérants. La première résolution a pour objet le remboursement forfaitaire des frais de transport et de séjour des conseillers des Français de l'étranger, en participation aux conseils consulaires.

Considérant :

- Que les conseillers des Français de l'étranger doivent être indemnisés d'être engagé lors de l'exécution de leur mandat (en particulier les frais pour participation aux conseils consulaires et invitations officielles)

(*ndlr : suite de la lecture des considérants incompréhensible, trop rapide*)

- Que l'ensemble des titulaires de mandat locaux en France sont remboursés de l'intégralité des frais de transport et séjour engagés pour participer aux réunions de leur conseil et perçoivent une indemnité de déplacement, séparément de leur indemnité de fonction

Demande :

- L'article 21 du décret 2014-144 du 11 février 2014, le remboursement des frais de transport et séjour des conseillers, sur une ligne budgétaire séparée de leur indemnité prévue à l'article 21 (*lecture trop rapide, incompris*)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

J'ai une demande de parole en décalé de Monsieur CHATEAU-DUCOS. S'il vous plaît, il va falloir être bref.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux

Je voulais revenir sur l'intervention de Madame HAGUENAUER. Je suis d'accord avec elle, et je ne suis pas du tout d'accord avec le terme maltraitance, ou qu'il apparaisse dans un document que l'AFE produirait, car il y a

une notion de cruauté dans la maltraitance. Donc, je propose d'écrire « zèle », pour souligner la notion stricte de directive.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

À ce sujet Madame la Présidente ?

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Je me joins à votre réflexion et observation, le terme « maltraitance » est inapproprié dans ce contexte. Les résolutions ne contiennent pas le terme de maltraitance.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Pouvons-nous passer au vote ? Jean-Baka ? Brièvement, car nous sommes confrontés à un gros problème de gestion du temps.

Monsieur Jean-Baka DEMELEVO, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

Je voulais faire une mise au point, venant défendre ma collègue Radya, nous sommes ici pour être l'écho de ce que nous disent les concitoyens dans les circonscriptions. Donc, si Radya emploie le terme de « maltraitance », qui lui a été rapporté par des concitoyens de sa circonscription, c'est normal. Nous sommes ici en assemblée, composée de membres élus, et discutons de ce que les concitoyens nous disent.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Nous parlons des résolutions qui ont été adoptées par la Commission. La rédaction du rapport et les termes employés n'engagent que les rapporteurs. La Commission se prononce sur les résolutions, au regard des conclusions et études menées par le rapporteur.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Juste une remarque, quand vous citez quelqu'un, car Jean-Baka a indiqué que les propos étaient rapportés, mettez les guillemets pour signaler une certaine distance. Nous pouvons passer au vote ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Warda SOUHI

La résolution suivante concerne l'instauration d'une indemnité de fonction pour les conseillers à l'AFE, distincte de l'indemnité de remboursement forfaitaire des frais de transport et de séjour. Je passe directement aux considérants.

Considérant :

- Que les conseillers de l'AFE sont les seuls conseillers de la République à ne pas bénéficier d'une indemnité de fonction autre que l'indemnité de remboursement forfaitaire des frais de transport et séjour pour participation aux deux sessions plénières annuelles de l'assemblée.
- Que les autres élus de la République bénéficient d'une indemnité de fonction distincte de l'indemnité de déplacement ou du remboursement des frais de transport et de séjour

Demande :

- L'instauration d'une indemnité de fonction pour les conseillers à l'AFE distincte de l'indemnité de remboursement forfaitaire des frais de transport et séjour

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Une demande de parole, Monsieur MASSON ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

C'est au niveau de l'organisation de travail entre les Commissions, car nous avons passé une résolution en Commission des finances, précisément sur ce point, à la dernière session, basée sur un travail de Benoît MAYRAND. Or, là, nous allons nous prononcer dans un autre sens. Selon moi, il s'agit plus de questions de finances que des questions de loi.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous proposons alors de la retirer ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Nous avons essayé de voir ce qui existait dans les conseils régionaux. J'ai l'impression que cette résolution se positionne différemment à six mois d'intervalle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Je propose que nous la retirions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Cette résolution est retirée. Nous passons à la suivante

Madame Warda SOUHI

La résolution n°7 concerne la communication par l'administration aux conseillers à l'AFE des contacts des membres du gouvernement pour pouvoir les saisir de leurs questions.

Considérant :

- Que les conseillers à l'AFE ne disposent pas des coordonnées de contact des membres du gouvernement pour pouvoir les saisir, la principale prérogative au titre du mandat de conseiller à l'AFE est celle de la saisine des membres du gouvernement de toute question consulaire ou d'intérêt général concernant les Français établis à l'étranger.
- Que ces coordonnées ne peuvent pas constituer une information « nécessaire » à l'accomplissement de la mission de conseiller

Demande :

- Que les conseillers à l'AFE aient accès de manière permanente à un annuaire à jour des coordonnées de contact des membres du gouvernement, afin de pouvoir les saisir de leurs questions, conformément aux articles 36 et 37 du décret 2014 – 144 du 18 février 2014.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous pouvons passer au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Warda SOUHI (*lecture trop rapide de la résolution, phrases incomprises, à compléter*)

La résolution n°8 concerne la reconnaissance et le suivi détaillé des questions et consignes à l'AFE par l'administration et le gouvernement.

Considérant :

- Que la principale prérogative des missions des conseillers est celle de saisine des membres du gouvernement
- Que les questions des conseillers de l'AFE, dans un temps raisonnable, constituent des informations nécessaires à l'accomplissement de la mission
- Qu'au 10 septembre 2022, le taux de réponse aux questions écrites des conseillers de l'AFE est de seulement 7%
- Que durant six mois, du 1^{er} février 2022 au 31 juillet 2022, les membres du gouvernement n'ont répondu à aucune des 45 questions écrites, dont les conseillers AFE les ont saisis. Et sur cette même période de six mois, la DFAE n'a répondu qu'à 3 questions écrites sur 45.
- Que les questions restant sans réponses publiées sur le site de l'AFE, renvoie l'image publique d'un manque de considération de la part du gouvernement aux préoccupations des Français de l'étranger

Demande :

- Que chaque question écrite, posée par un conseiller à l'AFE fasse l'objet d'un suivi détaillé de la part du secrétaire de l'AFE sur le site de l'AFE. Le suivi doit mentionner spécifiquement le ou les membres du gouvernement, ou autre interlocuteur de l'administration, à qui le secrétaire de l'AFE a transmis la question, ainsi que la date de transmission de la question (ou la date de la dernière intervention sur la question)
- Qu'après un délai de deux mois, le secrétaire de l'AFE publie un constat écrit de défaut de réponse sur la page de la question, avec la mention explicite suivante « aucune réponse n'a été apportée dans un délai de deux mois »
- Qu'à chaque session de l'AFE, le secrétaire général de l'AFE présente en session plénière un compte-rendu du nombre de questions écrites posées par les conseillers depuis la dernière session et le nombre de réponses apportées à celles-ci

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Warda SOUHI

La résolution n°9 concerne la prise en compte des mandats d'élus des Français de l'étranger dans les conditions d'accès aux concours de la fonction publique.

Demande :

- Que les mandats des conseillers des Français de l'étranger soient pris en compte au même titre qu'un mandat de membre appartenant à une assemblée d'une collectivité territoriale, pour l'accès au troisième concours de la fonction publique

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Warda SOUHI

Résolution n°10 sur la mise en conformité au regard du droit à l'information des conseillers AFE.

Demande :

- Que les sessions de formation à destination des conseillers des Français de l'étranger soient enregistrées et mises à disposition des élus
- Que l'administration se mette en conformité avec le droit en organisant des formations pour les conseillers AFE en appliquant dès la prochaine session plénière de l'AFE l'article 36 du décret 2014-144 du 18 février 2014

Monsieur ?

Si vous voulez je répète (*semble répondre à une demande dans la salle*).

- Que les sessions de formation à destination des conseillers des Français de l'étranger soient enregistrées et mises à la disposition des élus
- Que l'administration se mette en conformité avec le droit en organisant des formations pour les conseillers à l'AFE en appliquant dès la prochaine session plénière de l'AFE l'article 36 du décret 2014-144 du 18 février 2014

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote. Il faut que le vote en commission soit conforme avec ce vote.

Madame ?

En Commission, nous avons décidé de ne pas soumettre cette résolution maintenant.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

C'est une erreur de ce matin, cette résolution a été votée hier. Il y a eu un retour sur cette décision ce matin, lorsque j'étais en réunion de bureau. Un nouveau vote a eu lieu sur cette résolution, alors qu'elle a déjà été adoptée.

Malentendus autour de cette résolution

Monsieur ? de la Commission des lois

Si je peux me permettre, la discussion que nous avons eu ce matin avec les personnes présentes, a conclu qu'il fallait sans doute retravailler ce document, pour le détailler davantage. Donc, nous avons décidé de le présenter à cette Assemblée quand même, après la discussion avec Warda. Nous avons donc estimé que l'Assemblée déciderait aujourd'hui s'il fallait la présenter telle quelle, la voter ou la remettre à un moment ultérieur. C'était le point de ce matin.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je ne suis plus sûre de suivre. Est-ce que vous suivez ? Il va falloir continuer car nous ne suivons plus. Nous ne comprenons pas le processus qui a mené à ce texte.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Hier, nous avons analysé et passé en revue toutes nos résolutions. Nous avons identifié que deux ou trois posaient des difficultés. Toutes les autres ont été votées. Ce matin, j'étais en réunion de bureau, et les travaux de la Commission ont démarré en mon absence, et une méthode adoptée. Cette méthode a consisté à revenir sur les résolutions, y compris celle-ci, votée hier. Et là, il y a un couac avec une décision de retirer cette résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je vous propose que nous votions sur le retrait de cette résolution.

Débat entre membres de la Commission (non-nommés), d'accord ou pas sur ce retrait de résolution

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons au vote mais il y a un gros problème de méthode et communication au sein de votre Commission. C'est assez inconfortable. Nous passons au vote de la résolution. Demande de parole ou vote ? Monsieur MASSON, rapidement, il est 13 heures.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Je pense qu'il faut passer au vote. Quand un point ne convient pas en plénière, il faut soumettre un amendement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons au vote sur cette résolution. Il va falloir enchaîner. Dans votre vote, formulez votre mécontentement.

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins 15 votes contre et 1 abstention.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Est-ce que le scénario est le même pour la résolution suivante ?

Madame Warda SOUHI

Résolution n°11, rappel aux ambassadeurs et aux chefs de poste consulaire à l'obligation légale d'invitation aux conseillers des Français de l'étranger.

Considérant :

- Que plusieurs retours des conseillers des Français de l'étranger à travers de nombreuses circonscriptions consulaires font état de non-respect de cet article et de cette prérogative de la part des ambassadeurs et chefs de postes consulaires,
- Que dans un récent sondage réalisé du 7 septembre 2022 au 16 septembre 2022 auprès des conseillers des Français de l'étranger (94 répondants), seuls 23% des participants au sondage affirment être systématiquement informés des visites de ces visites officielles, 32% le sont seulement de temps à autres, 29% très rarement, et 16% déclarent n'être jamais invités. Que lors de ces invitations, seuls 37% affirment que l'ordre protocolaire prévu par le décret est respecté systématiquement.

Demande :

- Que le MEAE envoie une circulaire aux ambassadeurs et chefs de poste consulaire, rappelant les dispositions des articles 26 du décret 2014-144 du 18 février 2014, modifié par le décret 2021-682 du 31 mai 2021

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous passons au vote.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère de la circonscription Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Là aussi, nous voulions retirer cette résolution, car nous voulions l'affiner. Cela rejoint ce que disait Thierry, nous avons demandé plusieurs fois une circulaire globale, précise sur nos prérogatives. Celle-ci est un duplicata et ne concerne qu'une partie de nos prérogatives. Il vaut mieux faire une nouvelle résolution qui englobe tout et soit plus travaillée. Il n'y a pas d'urgence. Pourquoi n'avons-nous pas laissé la Commission des lois retravailler tranquillement les résolutions afin de présenter un travail abouti et cohérent ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'accord, pouvons-nous passer au vote ?

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins 20 abstentions.

Il va vraiment falloir enchaîner, je suis désolée que cela tombe sur votre Commission. Il s'agit d'une responsabilité collective des Commissions. La Commission qui a débordé, discutez ensemble afin que cela ne se reproduise pas. Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère de la circonscription Afrique du Nord

Publication et diffusion aux élus des instructions en matière de délivrance de titres.

Vu l'intervention de la Défenseure des droits le 19 avril 2018, l'instruction relative à l'établissement des titres d'identité, particulièrement la partie consacrée aux actes de naissance.

Considérant :

- L'obligation de publicité concernant les règles encadrant les démarches administratives

Demande :

- Que les instructions reçues par les postes diplomatiques et consulaires en matière d'établissement ou de renouvellement des titres d'identité soient publiées et diffusées aux élus

La résolution a été adoptée à l'unanimité par la Commission

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

C'est bon, elle est bien affichée ? Pas de demandes de prise de parole. Procédons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Radya RAHAL

Demande de CNF et possession d'État.

Vu l'article 5 du décret 2005-1726 du 30 décembre 2005, en particulier son alinéa 9, l'instruction sur le renouvellement des titres FAE/SFE/ADF/CTDS, l'instruction sur la désuétude FAE-SCEP-PAJ.

Considérant :

- Les demandes abusives de certificat de nationalité par certains postes lors d'une demande de premier passeport ou de son renouvellement
- Que la possession d'État de français continue pendant dix ans, constitue un élément suffisant à établir la nationalité française du requérant lors d'une demande de premier passeport

Demande :

- Que l'AFE rappelle aux postes consulaires le dispositif législatif réglementaire régissant la délivrance des titres, et veille à sa stricte application.

La résolution a été adoptée à l'unanimité en Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Des demandes de prise de parole. Nous passons au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller du Bénélux

Ce pré-rapport concerne les affaires et services publics consulaires, et la suite de la tentative de résolution d'urgence en mars dernier. Nous avons décidé d'en discuter et de dresser un état des lieux.

Ainsi, trois points ont été établis : une enquête auprès de CFDE, une analyse des budgets des différents programmes, dont le programme 151, et le projet de dématérialisation au sein des consulats.

J'aborde le point essentiel, dans le questionnaire posé, 70% des conseillers ont répondu qu'il y avait des problèmes au sein de leur service consulaire. Je remercie les 217 CFDE qui ont répondu à ce questionnaire. Je vous propose de vous fournir ces informations, car des détails sont intéressants et peuvent être vus globalement mais aussi regardés collectivement.

Les problèmes rencontrés concernent le standard téléphonique, les demandes de passeport (32% des cas) et les remises de passeport (16% des cas). Il y a 35 conseillers qui signalent des difficultés généralisées.

En dernier point, en parallèle de l'augmentation des moyens alloués aux agents, nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur les outils pour améliorer les services rendus à nos concitoyens.

Dans le questionnaire, la bienveillance des agents consulaires est soulignée, un point qui ressort est l'implication des agents. Je vous enverrai les détails.

Nous passons à la résolution (la *slide*).

Le pré-rapport demande une suite et une investigation. Les considérants sont les suivants.

Considérant :

- Les résultats de l'enquête menée à l'automne 2022 par la Commission des lois auprès des conseillers des Français à l'étranger concernant l'état des lieux des services consulaires
- L'analyse des programmes budgétaires, dont le programme 151 concernant la diplomatie et les affaires consulaires
- Les difficultés de fonctionnement constatées dans les postes consulaires et les problèmes rencontrés dans la prise de rendez-vous

- Le manque de visibilité sur l'avenir des services consulaires

Demande :

- Qu'une étude soit réalisée sur les moyens humains et les conditions de travail des postes consulaires
- Que les résultats soient communiqués d'ici mars 2023 à l'AFE
- Qu'une réflexion soit engagée à court, moyen et long terme, sur les perspectives stratégiques du gouvernement concernant les services consulaires
- Un retour d'expérience complet sur France consulaire et sur les opérations de dématérialisation de renouvellement des passeports
- Que les cartes nationales d'identité sécurisées soient effectuées par la DFAE d'ici mars 2023

Cette résolution a été votée à l'unanimité par la Commission.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission

Je vous remercie tous pour votre patience.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Encore une fois, la présentation des travaux est une responsabilité collective. Je suis désolée d'avoir dû vous brusquer, mais une Commission a moins joué le jeu et a débordé. Donc la prochaine fois, il faudra vraiment arranger cet aspect, aussi parce que les équipes techniques qui ont faim.

Nous reprendrons à 14 heures sur les motions.

Pause à 13 heures 10 - reprise à 14 heures.

VOTE DES MOTIONS

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux, groupe Écologie et Solidarité

Rebonjour à tous. Nous inaugurons cette nouvelle séquence de discussion. J'ai compris qu'il fallait être concis. Je vais passer les attendus, les vus et les considérants. Je vais citer directement la demande, sachant cette motion a fait l'objet d'une concertation de tous les groupes politiques, donc le texte proposé est issu de la discussion, et validé par tous les groupes. La motion propose, dans le cadre d'une politique résiliente et écologique, que le programme STAFE intègre une composante, liée à l'aide aux associations œuvrant dans la lutte contre le changement climatique ou pour l'environnement. Un cinquième critère d'éligibilité a ainsi été ajouté : « l'objet du projet devra être de nature environnementale ». Nous avons ajouté le mot « environnementale » et placé en début de phrase pour accentuer l'urgence.

La deuxième demande concerne le règlement intérieur, et l'ajout d'une disposition. Il est demandé de créer un article pour permettre, durant le processus de conception d'une résolution, la saisine en urgence de la Commission du développement durable et du commerce extérieur, par tout membre d'une Commission de l'AFE souhaitant un avis conforme vis-à-vis des questions climatiques et environnementales. Il ne s'agit pas de faire obstruction, mais seulement d'envisager des résolutions sous cet angle. La réponse devra être donnée dans les 24 heures pour la Commission saisie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Alors, un orateur par groupe concernant cette motion. Monsieur PLUDERMACHER.

Monsieur Bruno PLUDERMARCHER, conseiller de la circonscription de Genève, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je veux dire que la discussion s'est bien passée, agréable à faire. Nous ne pouvons que soutenir le fait d'accroître le développement durable, et de confier à la Commission spécialiste dans ce domaine, la responsabilité d'analyser les propositions qui pourraient lui être soumises.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Pour les autres groupes, Monsieur SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller de la circonscription Amérique latine, groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants

Nous sommes d'accord sur le fond, mais nous ne sommes pas enthousiastes de voir la réouverture du R.I.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Pour le groupe S. I ? Nous passons au vote.

Monsieur SIGNORET (non-nommé) ?

Une précision, est-ce que nous votons la motion telle qu'elle est présentée par notre collègue ? Nous souhaitons voter cette résolution, mais nous avons un problème avec la réouverture du R.I.

Monsieur ?

Il s'agit de modifier la deuxième demande très légèrement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous pouvons passer au vote ? Jean-Baka.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO, conseiller de la circonscription Afrique australe, centrale, orientale, groupe Écologie et Solidarité

Le R.I permet la création de groupe de travail, sans avoir à le modifier. Et ces groupes de travail sont par définition transversaux.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons à l'autre motion, présentée par Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller de la circonscription Asie et Océanie, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

L'objet de notre motion concerne les aides aux Français de l'étranger pour lutter contre les conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine. Nos considérants soulignent l'augmentation des prix, la fin de l'aide COVID, et l'utilisation du reliquat de l'aide COVID. Une attention particulière est portée aux travailleurs transfrontaliers, qui sont parfois touchés en n'étant ni dans un système, ni dans l'autre.

Nous demandons :

- Que les consulats, en coopération avec les conseils consulaires montrent une flexibilité quant à l'utilisation du budget provenant du reliquat de l'aide COVID, pour aider les personnes vulnérables, qui ne seraient pas couvertes correctement par l'aide sociale en Europe, ou qui n'ont pas accès aux dispositifs locaux d'aides sociales dans le reste du monde.
- Que le ministère mette en place un mécanisme ciblé exceptionnel pour aider les Français de l'étranger les plus vulnérables, mécanisme assimilable au bouclier tarifaire lorsque ces Français sont dans des situations ils ne peuvent accéder à aucun mécanisme de protection dans leur pays de résidence.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère de la circonscription Afrique du nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Madame la Présidente. N'oublions pas que nous dépendons du MEAE et vous avez demandé l'arbitrage du ministère de l'Économie. C'est bien pour les personnes en Ukraine, mais je pense aussi à ce qu'il se passe en Afrique, au Niger. C'est une motion, elle ne concerne que l'Ukraine, soit. Je comprends. Mais j'attire votre attention sur ce point.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription Moyen-Orient, groupe Union des Républicains, des Centre et des Indépendants

Nous en avons discuté en Commission des affaires sociales. J'ai pris le cas de nos frontaliers dans le pays de Savoie, qui bénéficient d'un taux de change très favorable. Nous souhaiterions que cette motion soit renvoyée à la Commission des affaires sociales.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur HEINTZ ?

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller de la circonscription Afrique occidentale, groupe Écologie et Solidarité

Le Président de la Commission des affaires sociales, Florian BOHEME, est là et nous en discutons avec lui. En effet, ce sont des travaux commencés en affaires sociales, notre groupe demande aussi le renvoi en Commission des affaires sociales.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Je trouve cela dommage, parce que nous avons décidé ensemble de communiquer, et permettre une manière de travailler en collaboration. Nous avons travaillé avec sincérité pour la motion que vous avez proposée, nous pensions avoir la même en retour. Ensuite, nous avons choisi le sujet qui correspondait à une urgence, à savoir la montée du prix des denrées alimentaires, de l'énergie, ainsi que le besoin d'aides sociales exceptionnelles pour nos compatriotes. Je ne sais pas comment vous pourrez retourner dans vos circonscriptions et expliquer que vous avez voté contre les aides exceptionnelles et l'utilisation du reliquat de l'aide COVID. Ou encore, expliquer que vous avez voté contre la situation des transfrontaliers qui n'ont aucune aide. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ces situations où la personne ne peut ni bénéficier du bouclier fiscal, ni d'indexation du salaire. Voter contre, je trouve que c'est un message social très négatif. C'est votre responsabilité.

Applaudissements

Monsieur ?

Nous avons une réunion des Présidents. Nous nous sommes mis d'accord pour ne plus déposer les motions comme nous voulions les déposer. Nous avons quatre motions, je les ai retirées immédiatement. Nos motions seront replacées dans les commissions. Je pense que nous pourrions retourner dans nos circonscriptions pour expliquer, nous ne rejetons pas votre proposition, l'idée est de l'approfondir et la retravailler en commission.

Aujourd'hui les frontaliers suisses ne sont pas les mêmes que ceux du Luxembourg, Belgique etc.

Il faut retravailler votre proposition, qui est pour nous incomplète.

Le ministre a déjà été saisi sur ce point, des fonds ont été débloqués. Il y a des urgences au Liban, nous n'en discutons pas ici. Plusieurs millions sont partis, sans nous demander notre avis. Le gouvernement voit où il y a des urgences.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Y a-t-il quelqu'un du groupe Solidaires et Indépendants qui souhaite intervenir sur cette motion ? Madame Annie RÉA.

Madame Annie REA, conseillère de la circonscription Europe du sud, groupe Solidaires et Indépendants

La motion telle qu'elle est présentée a été discutée lors de la réunion des négociateurs. Nous sommes d'accord avec ce qui est présenté.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur HEINTZ a demandé la parole. Puis Madame FOUQUE-WEISS

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller d'Afrique occidentale, groupe Écologie et Solidarité

Il ne s'agit pas de s'amuser, il est question de sincérité. Je rappelle que l'esprit de cet article 6 qui nous a été maintes fois rappelé, est de ne pas déposséder les commissions. La remarque avait été faite une première fois dans la réunion des Présidents. Sur la question de la sincérité, nous avons passé toutes nos motions en résolutions à travers le travail des commissions. Nos motions proposées l'ont été avant le délai de présentation, pour pouvoir en discuter entre nous et après nous les avons déposées. Or, votre travail a été annoncé alors que les délais étaient passés. C'est aussi une question de sincérité. Ne rentrons pas dans cette polémique.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE
Madame FOUQUE-WEISS.

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère de la circonscription Allemagne, Autriche, Suisse, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Merci Madame la Présidente. Je voudrais dire que si, il y a urgence. Dans les pays de l'Union Européenne, des personnes peuvent passer entre les mailles du filet de la couverture sociale locale. Pour ces personnes, il n'existe pas de solution, car nous n'avons pas de budget CCPAS. Le consulat dans ma circonscription n'a plus d'argent. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir aider rapidement les gens qui en ont besoin. C'est notre responsabilité collective de voter ou non. Je serai triste, si pour des questions de procédures, nous ne votons pas cette résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE
Nous passons au vote sur la motion ? Madame RAHAL ?

Madame Radya RAHAL, conseillère de la circonscription Afrique de nord, groupe Indépendants, démocrates et progressistes

Comme il vient d'être précisé, c'est à la majorité que la motion peut être renvoyée en commission. Le règlement intérieur le prévoit.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE
Monsieur MASSON, rapidement, sur ce point ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller du Bénélux, groupe Indépendants, démocrates et citoyens
Le Président de la Commission des affaires sociales le renvoie, parce qu'il considère que ce n'est pas urgent de le faire maintenant.

Échanges multiples sur le règlement intérieur, et le vote du renvoi en Commission

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE
Qui souhaite le renvoi de la motion à la Commission des affaires sociales ? Nous reprenons le vote.
Qui vote pour le renvoi de cette motion ?

La motion est renvoyée vers la Commission des affaires sociales, avec 36 votes contre, 46 votes pour.

Je vais inviter à la tribune Madame la Directrice et Madame la Secrétaire générale.

INTERVENTION DE MME LAURENCE HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE
Nous avons appris hier la disparition de Louis SARRAZIN, un fidèle conseiller des Français de l'étranger, ancien conseiller de l'AFE. Il a été élu de 2006 à 2021 à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il était également conseiller des Français de l'étranger, et a siégé à la Commission de l'enseignement. Nous avons souhaité avec le bureau, le nommer conseiller honoraire à titre posthume, en l'honneur de sa vie d'engagement. Nous souhaitons lui rendre hommage. Je passe la parole à Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère de la circonscription Europe du sud.
Chers amis. J'ai connu Louis au travers de notre association Français du Monde, l'ADFE comme nous l'appelions à cette époque. Membre historique de la section de Vienne en Autriche, il était pleinement investi au service de la communauté française. Élu en 2006 à l'AFE, il a rejoint la Commission Enseignement et affaires culturelles, puis en 2014, la Commission Sécurité. Ardent militant de la francophonie, défenseur des Instituts français, de l'enseignement français, il était passionné, pertinent et combatif. Il combattait pour des valeurs profondément ancrées à gauche, qu'il partageait dans le groupe Français du Monde - Écologie et Solidarité, et qu'il défendait avec respect et élégance au sein de notre Assemblée. Il s'est ainsi forgé de belles et durables amitiés au sein de l'Assemblée, tous groupes confondus. Avec les interlocuteurs institutionnels, il savait fédérer autour de ces combats. Tous les thèmes des Français de l'étranger lui étaient familiers. Il était passionné par la culture, l'histoire de la région des Balkans. Il était particulièrement attaché à une présence française et la francophonie dans cette région. Mercredi encore, sous l'Arc de triomphe, nous parlions avec Mathilde de Louis, du soutien à lui apporter dans son combat difficile. Le lieu était hautement symbolique, il a toujours été engagé sur les questions de défense

et de sécurité. J'adresse toutes nos condoléances à Mélita son épouse, sa famille, ses proches, et ses anciens collègues AFE du club Fondary (ils se reconnaîtront), à notre collègue Mathilde pour laquelle il a été un mentor et un ami. Car il partageait ses connaissances et passait le relai, aussi bien localement qu'à l'AFE.

Je vous remercie.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je vous propose d'observer une minute de silence.

Minute de silence

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Chantal. Je passe maintenant la parole à la Directrice, Laurence HAGUENAUER.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup Madame la Présidente. Je suis ravie de me retrouver devant vous, c'est toujours un plaisir et une émotion. Je me suis amusée à calculer, c'est ma 13^e AFE. Certains d'entre vous sont élus depuis plus longtemps, mais d'autres peut-être moins que moi. C'est toujours un moment important dans la vie d'une Directrice des Français de l'étranger. Mon intervention sera brève, je souhaitais laisser du temps aux questions, sachant que nous avons un agenda chargé ensuite. Mais je suis disponible pour répondre à toutes vos questions.

Je commence par des remerciements, à vous les élus qui êtes sur le terrain avec nos collègues. Votre travail dynamique est indispensable pour nos compatriotes, en appui du réseau consulaire, en particulier lors des récentes élections. Le ministre délégué a eu l'occasion de me le dire. Ce travail précieux se traduit aussi par vos réalisations et discussions à l'AFE. Je n'ai pas assisté à autant de comptes-rendus de Commission que j'aurais souhaité, mais j'ai essayé d'être présente, et Diane m'a fait un compte-rendu. Vous avez effectué un travail extrêmement riche, merci beaucoup, en faveur des Français de l'étranger. Cela mérite d'être souligné.

Je voudrais remercier particulièrement la Présidente, Hélène, qui a noué d'excellentes relations avec le secrétariat général de l'AFE, et ne ménage pas son temps et ses efforts pour animer le débat démocratique. Je voudrais que vous l'applaudissiez avec moi. *Applaudissements dans la salle.*

Je remercie aussi Alexandre, le Vice-président.

Je voudrais remercier le secrétariat général de l'AFE, Diane et Carl, et l'équipe, qui a fourni un travail considérable. Le ministre délégué a eu l'occasion de le rappeler. C'est une petite équipe qui ne ménage pas ses efforts, tout au long de l'année. Un grand remerciement, c'est grâce à cette équipe que cette session a pu se tenir dans de très bonnes conditions, et que le travail des élus a été facilité. *Applaudissements*

Je terminerai par remercier ceux sans qui je ne serai rien, mon équipe, une partie de la DFAE qui est présente, ainsi que le réseau consulaire. Ils sont l'humain, au service des Français de l'étranger, et d'autres publics. Jour et nuit parfois, certains travaillent pour que le service public soit amélioré, que les Français soient en sécurité dans des situations de crise. Donc un grand merci à mes collègues. C'est pour moi un honneur de piloter et animer ce réseau.

Applaudissements dans la salle

Les élus sont les interlocuteurs essentiels de nos postes consulaires, par leur connaissance du terrain, et leur rôle de relais, dans les deux sens. Ils relaient les situations de compatriotes, ou la création de nouvelles associations, et dans l'autre sens, ils sont un relais pour faire redescendre l'information. Ce dialogue est très important pour notre action au quotidien, les lancements de campagne ou transmettre des messages particuliers (crise etc.). Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Je suis fondamentalement attachée au travail en commun. Nous avons tout intérêt à travailler ensemble, dans le respect des compétences de chacun et les latitudes attendues, de respect mutuel. Les agents sont soumis à de fortes pressions dans un contexte de reprise d'activité. Si l'activité ne s'est jamais arrêtée, elle reprend de façon croissante. Pour exemple, deux chiffres sont à citer. Nous avons traité cette année un nombre record de passeports et CNI, près de 300 000 (contre 230 000 en 2018 et 241 000 en 2019).

Nous avons un effet rattrapage, mais pas seulement, et ces demandes sont traitées sans effectifs supplémentaires. L'année dernière, nous avons réussi à créer des emplois, sans avoir de création nette. Nous avons pris dans le réseau pour aider certains postes, mais les effectifs sont à l'étiage et c'est un sujet de préoccupation cruciale.

De 2008 à 2021, le programme 151 a connu une baisse de 11% de ses effectifs, soit 375 ETP. Pendant ce temps, le nombre de Français inscrits au registre a progressé de 12,4%. Ces chiffres ne prennent pas en compte les Français qui voyagent et sont des usagers de nos consulats.

Il faut aussi évoquer les éléments qui ne peuvent pas être comptabilisés : la protection consulaire, l'assistance à remplir les dossiers de bourse, les personnes aidées en cas de deuil etc. Ces actions sont très prenantes pour nos agents, et ne peuvent être intégrées aux chiffres.

Les Journées du réseau consulaires, organisées en présentiel à la fin du mois de juin, ont mis en exergue des situations de forte tension psychologique de nos collègues.

Vous avez entendu parler des hausses d'EPT, le chiffre n'est pas fixé pour le moment. Je voulais vous mentionner que la Première ministre a parlé, lors de la conférence des ambassadeurs, de l'action consulaire comme une des priorités de l'action diplomatique. C'est inédit qu'une Première ministre cite ce sujet en conférence des ambassadeurs (je ne l'avais jamais entendu), et le cite comme priorité. C'est nouveau et important, qu'il faut saluer. Soyez assurés que je serai pleinement mobilisée, comme je l'ai toujours été, pour défendre nos emplois, et essayer d'en obtenir le plus possible.

Concernant la modernisation de l'action publique, je ne m'entends pas, mais, nous pilotons trois projets phare, suivis par les plus hautes autorités : la mise en place du service France consulaire, le vote par internet mis en œuvre avec succès, et le registre de l'État civil électronique, qui a permis la délivrance de plus de 1,5 millions d'extraits d'acte d'État civil de façon dématérialisée. Le ministre délégué a eu l'occasion de me dire que les Français de l'étranger étaient pionniers dans cette dématérialisation. Le registre électronique de l'État civil a permis de faire passer le délai de délivrance, en fonction des pays, de 16 jours à 3-5 jours. Ce gain de temps est considérable.

Les deux nouveautés sont l'expérimentation à partir de 2023 sur la dématérialisation de la procédure de renouvellement des passeports. Une résolution en parlait, quand nous aurons plus de visibilité, vous serez informés de sa mise en œuvre. Pour ce faire, il faut du temps, afin de bien répondre aux attentes.

Et l'autre nouveauté est l'amélioration de la prise de rendez-vous, et le déploiement à grande échelle de la nouvelle application « rendez-vous consulaire ». Nous n'avions pas les moyens de nous en occuper, et nous les avons eus. Je pense que c'est un succès. Pour l'administration, mettre en place une nouvelle application de façon aussi rapide, est assez rare. Nous l'avons développé rapidement parce que nous étions seuls.

Beaucoup de vos résolutions ne concernent pas le MEAE de premier plan, mais d'autres ministères. Donc, nous ne sommes pas seuls à décider et souvent nous ne sommes pas seuls décisionnaires. Nous travaillons avec les ministères de la Justice, de l'Intérieur, et souvent les choix s'imposent à nous. Ce n'est pas le cas, donc nous sommes allés vite, et j'en suis satisfaite.

Je tiens à rappeler que la modernisation ne signifie pas déshumanisation. La relation humaine est essentielle, car le consulaire est le service public, donc la proximité. C'est ce que demandent nos collègues et nos compatriotes.

Un collègue en poste à l'étranger est arrivé tout à l'heure à la DFAE, et déclaré que la relation directe avec le public manquait. À la DFAE, nous œuvrons aussi pour le service public, même si l'action est différente.

En centrale, il y a aussi une relation avec le public. Ce métier nécessite bienveillance, écoute, sang-froid, face à des situations humaines parfois très difficiles, des décès, des détenus, des rapatriements. Quand une personne décède, la situation est difficile aussi pour les collègues qui ont les familles au téléphone, qui gèrent le dossier pendant des jours. Ces sujets complexes impactent personnellement les agents en poste. Il faut citer les femmes victimes de violence et maltraitance, les déplacements illicites d'enfants, le suivi des affaires sociales.

En poste ou à Paris, les collègues qui gèrent ces situations sont impliqués, au-delà du traitement de dossier.

À cet égard, pour rendre hommage à tous nos collègues dans les services consulaires, nous nous sommes associés il y a deux ans avec des réalisateurs d'un webdoc, les CoFlocs (dont les films ont un large public) sur les expatriés. Ils ont ainsi mis en avant l'importance des consulats à l'étranger, lors d'un voyage ou d'une expatriation.

Le webdoc est terminé et sort vendredi. Un teaser est disponible que vous pourrez voir. J'espère que vous apprécierez ce webdoc (qui ne montre pas l'ensemble des 3 800 agents du réseau, mais seulement quelques-uns).

Le but de ce webdoc est de les montrer en personnes humaines. Derrière un passeport, il y a un homme ou une femme. J'espère que vous l'apprécierez, et que vous le diffuserez.

Parce que l'humain est important, nous avons développé une gamme d'aides sociales inégalées, dont le montant sera réhaussé en 2023. Nous bénéficions de 1 million d'euros supplémentaire. Si le dispositif SOS COVID a pris fin de manière logique, nous veillerons à ce que les Français qui en ont besoin et remplissent les critères, bénéficient des aides sociales habituelles.

Dernier point, parmi tous les chantiers, nous traitons les conventions bilatérales. Pour certaines, nous traitons aussi la coopération judiciaire internationale.

Nous aurons une actualité chargée en termes d'élection dans les prochains mois, parce que nous avons les consulaires partielles dans moins d'un mois, et l'adoption d'un projet de loi sur la taxation des super profits.

Et en fonction des résultats des recours déposés devant le Conseil constitutionnel, il n'est pas exclu que nous ayons des législatives partielles à organiser. La DFAE a un programme chargé ces prochains mois.

Nous aurons besoin de votre appui sur tous ces sujets. Je m'arrête là.

Applaudissements dans la salle

Madame Hélène DEGRYSE

Merci Madame la Directrice. Nous allons enchaîner avec les questions orales, mais au préalable, un point du secrétariat général.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Merci Madame la Présidente. Juste un point statistique sur les questions orales transmises pour cette session.

Nous avons reçu 72 questions orales et 1 question d'actualité, dont 16 transformées par le bureau en question écrite. Une large part d'entre elles ont reçu une réponse publiée sur le site internet. Une question a été supprimée. Ainsi, 57 questions orales seront étudiées.

Le taux de réponse : sur les 72 questions retenues, 53 ont reçu une réponse, soit près de 80%.

Je remercie sincèrement les collègues dans la salle, qui ont participé à répondre à ces questions, pour permettre cet échange sur les sujets qui concernent les Français de l'étranger.

QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous avons beaucoup travaillé en bureau pour traiter, ordonner ces questions orales. Il nous a paru très pertinent de faire un point en plénière. Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère de la circonscription d'Israël et territoires palestiniens, membre du bureau

Dans sa mansuétude, le bureau m'a chargée de vous flageller. Nous avons dû corriger, parfois tenté de lire vos questions. Nous avons quatre critères à vous demander de respecter. Le premier, en citant François 1^{er} et l'édit de Villers-Cotterêts, il faut écrire en français les questions orales. Parfois, nous avons été désemparés devant des bouts de phrase sans queue ni tête.

Le deuxième critère est qu'il faut deux circonscriptions au moins, sinon la question sera transformée en question écrite.

Ensuite je vous en prie, pas de considération personnelle. Dans une question orale, il s'agit de s'adresser à l'administration. Donc, il faut éviter les « je pense ». Vos sentiments personnels n'ont rien à faire dans ces questions.

Enfin, une question nécessite un point d'interrogation, donc merci de terminer vos questions par un point d'interrogation.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale

Merci pour le secrétariat qui prend la mesure de toutes vos questions et les redéploie vers les services concernés. Merci aussi de nous adresser les questions quand elles sont finalisées, pour faciliter le travail du secrétariat général.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci beaucoup. Nous allons traiter la question d'actualité posée par Warda, affichée actuellement, et qui concernait le cadre réglementaire des services tiers, à la prise de rendez-vous par *web scraping*. Souhaitez-vous réagir brièvement ?

Madame Warda SOUHI, conseillère de la circonscription États-Unis

Merci pour la réponse apportée, et va dans le sens des Français de l'étranger. Vous indiquez que la fonctionnalité sera opérationnelle à la mi-octobre, nous sommes le 7. Donc, confirmez-vous que la semaine prochaine, la fonctionnalité sera effective ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice DFAE

Oui, absolument. Elle était prête fin septembre, mais il faut la tester et la déployer à la mi-octobre. Je confirme sous le hochement de tête de Sébastien.

Nous avons en effet cette initiative privée mise en place. Il y en avait d'autres un peu moins positives, donc il fallait mettre ça en place rapidement, avec un prestataire. Une mise en œuvre a été très rapide pour le temps administratif.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question de Monsieur PITON sur le découpage des zones affectées aux bureaux de vote. Avez-vous eu la réponse et souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Totalement satisfait de la réponse, merci beaucoup. Il s'agissait de sensibiliser l'administration sur quelques problèmes annexes. La réponse est satisfaisante.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Gardez le micro Monsieur PITON, car il y a une question orale sur l'enveloppe de financement des programmes FLAM. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Olivier PITON

Sur ce point, je suis aussi totalement satisfait de la réponse, qui est bien étayée. Merci infiniment. J'avais posé une troisième question, qui n'a pas obtenu de réponse à ce stade. Est-ce en raison du manque d'informations, ou de la difficulté de la question, qui concerne entre autres le problème des retraites aux États-Unis ? Est-ce un problème d'ordre technique ou de fond ? Merci.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger

Cela se réfère à ce que je disais précédemment, certaines questions posées ou résolutions ne nous concernent pas directement, et nous devons avoir les réponses d'autres administrations. C'est le cas de cette question, nous vous transmettrons la réponse dès que nous l'aurons.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Question de Daphna POZNANSKI concernant le numéro vert, souhaitez-vous réagir ?

Madame Daphna POZNANSKI conseillère de la circonscription Israël et territoires palestiniens

Non

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question orale suivant concerne le délai d'obtention des certificats de décès dans les consulats. L'autre question concerne le décret relatif au CNF, souhaitez-vous réagir ?

Madame ? (non-nommée)

Je suis satisfaite des réponses apportées à mes deux questions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Question de Nicolas ARNULF, sur les relations de travail avec les élus des Français de l'étranger ? Avez-vous eu la réponse et souhaitez-vous réagir ?

(non, hors micro)

Monsieur MAYRAND, concernant la liste électorale consulaire, souhaitez-vous réagir ? *Non*

Monsieur RIGAUD, concernant le nombre de bureaux de vote aux différentes élections, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Oui, la réponse est satisfaisante, merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BOHEME m'a chargée de dire qu'il n'était pas disponible pour réagir.

Madame Élise LÉGER, concernant la mise à disposition d'informations locales sur les victimes de violence conjugale, souhaitez-vous réagir à la réponse qui vous a été faite ?

Madame Élise LÉGER, conseillère de la circonscription Asie et Océanie

Je voudrais vous remercier pour tout le dispositif. Vous l'expliquez très bien, dans la réponse, donc merci beaucoup. Est-ce que vous pourriez faire passer le mot aux consulats, pour qu'ils vérifient si les informations sont toujours en ligne ?

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Cela a été fait récemment et c'est actualisé.

Et ta question orale concernant la liste des justificatifs des dossiers de bourse, es-tu satisfaite de la réponse ?

Madame Élise LÉGER, conseillère de la circonscription Asie et Océanie

Oui, merci beaucoup. Je transmettrai la réponse au concitoyen.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Éli LEVY, concernant le statut des délégués consulaires ? Non.

Monsieur YOUMNI, concernant la mission Parcours Sup des bacheliers du réseau AEFÉ, souhaitez-vous réagir à la réponse ?

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller de la circonscription Afrique du nord

Il y avait deux questions. La question sur les visas, je suis satisfait de la réponse. Mais pour la question sur Parcours sup, je ne suis pas totalement satisfait. Depuis la mise en place de Parcours Sup, les lycées français de l'étranger ne sont pas classés par les lycées de France et métropole. Nous avons 17 000 bacheliers chaque année qui arrivent des établissements français de l'étranger. Or, il y a désormais des indicateurs de performance, de taux de réussite et taux d'accès aux établissements supérieurs. Beaucoup de familles ne sont pas satisfaites des attributions de Parcours Sup. C'est pourquoi j'ai posé cette question. Je ne suis pas entièrement satisfait, mais cela concerne aussi l'AEFE.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Cela concerne exclusivement l'AEFE, nous n'avons aucune interaction sur ces sujets. Nous pourrions refaire passer votre message.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Et l'autre question de Monsieur YOUMNI sur les visas ?

Monsieur Abdelghani YOUMNI

Je suis très satisfait, merci. C'est tellement hétérogène d'un pays à un autre, d'un continent à un autre, il est très difficile d'apporter des réponses spécifiques. J'ai posé la question en pensant au continent africain.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame Geneviève SUBERVILLE est-elle dans la salle ? Monsieur MARIN-CUDRAZ, concernant l'âge de la retraite, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller de la circonscription Europe du Nord

Non, il n'y a pas de réponse à une des questions. Dans quelle mesure les Français de l'étranger seront consultés lors de la prochaine réforme de l'âge de la retraite. Je rappelle que l'AFE a voté hier une résolution à l'unanimité demandant que l'AFE soit intégrée aux concertations sur la réforme des retraites.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Je transmettrai ces informations aux responsables de la réforme des retraites.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ

Il y a des informations précises dans le reste de la question, mais il y a le calcul inéquitable du calcul de l'âge de la retraite à taux plein, plus proche de 67 ans que de 62 ans.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

C'est la CNAV qui nous a fourni ces éléments donc nous demanderons de préciser. Mais je n'ai aucune information utile.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question suivante est une question écrite transformée en question orale sur la perte de droit à la retraite. Monsieur CUDRAZ, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réponse, sans aborder les conséquences pour nos compatriotes établis à l'étranger. Si le calcul effectué par la CNAV est en conformité avec la réglementation, cette dernière est en contradiction avec le principe d'équité fixé par le législateur dans l'article L161-17a, « tout retraité a droit à une pension avec les revenus tirés de son activité, les assurés doivent pouvoir bénéficier d'un traitement de la retraite quel que soit leur sexe, activité professionnelle ». En pratique, le calcul du salaire moyen de base sur les 25 meilleures années pénalise les carrières courtes effectuées en France. Lorsqu'une partie de la carrière est effectuée en France, seules certaines périodes de travail sont prises en compte dans le calcul de l'âge de la retraite à taux plein. Ceci pénalise nos compatriotes établis à l'étranger.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice

Donnez-nous ces éléments pour que nous les transmettions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BENHAIM, la question sur les délais d'obtention de visas pour les conjoints étrangers, ou parents étrangers d'enfants français, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller de la circonscription Afrique central, australe et orientale

Merci Madame la Présidente. Madame la Directrice. Concernant les demandes de visa, d'ayants-droits de Français, les délais ont été longs cet été, presque deux mois. L'administration a répondu qu'elle avait une relation contractuelle avec le prestataire, et qu'à ce titre, elle ne peut y déroger. Cependant, la question se pose quand une famille avec des ayants-droits de Français, inscrite au consulat, et rattachée au conjoint principal. Pourquoi cette famille ne passerait-elle pas directement par le service de rendez-vous en ligne des consulats ? Au lieu d'aller chez les prestataires qui s'occupent du service des visas pour toute l'Europe.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Je ne sais pas quelle administration vous a répondu, mais en l'occurrence, l'administration vous a répondu là. Il existe des facilités pour l'accès aux ascendants, enfants de Français. Pour répondre à la question, les visas sont externalisés, donc il n'y a pas d'accès dans le consulat. L'application de rendez-vous concerne les Français à l'étranger, toutes leurs démarches. Les visas ne font pas partie de cette application, car il y a déjà une application de rendez-vous dans le consulat. Vous avez la réponse à votre question, avec un exemple sur le poste d'Alger pour tester une possibilité de venir sans rendez-vous.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Thierry MASSON, la question sur l'accord européen sur le télétravail et les travailleurs transfrontaliers, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller de la circonscription Bénélux

Merci, j'ai eu la réponse, mais il n'y a pas encore de confirmation d'avancée bilatérale entre la France et la Belgique, pour la mise en place d'un jour minimum de télétravail. La question se pose au niveau européen. J'espère pouvoir continuer à avancer sur le sujet, j'ai noté que des progrès ont été réalisés pour le Luxembourg et l'Allemagne.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Pierre LEDUCQ, la question concernant les retraites ?

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

En fait, il y avait trois questions dans la question. J'ai eu la réponse de la CNAV pour les retraites. La deuxième question concerne la possibilité de signature des certificats de vie pour réduire ces temps d'attente.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Sur la question des personnes pouvant signer le certificat de vie, Sébastien, veux-tu répondre ?

Monsieur Sébastien JAUNET, DFAE

Pour les certificats de vie, nous avons une série d'options pour les signataires, en fonction de deux critères de la population de Français de l'étranger concernés. Les dispositifs sont différents s'il y a 60, 80 à 100 Français de l'étranger qui auront besoin d'un certificat de vie, ou si cela concerne des milliers de personnes.

Le deuxième critère appliqué est le degré de fiabilité des autorités locales, pour signer ces certificats de vie.

Dans la plupart des pays, il y a des accords avec les autorités locales pour leur permettre de signer les certificats de pays. Dans certains pays, les consulats conservent cette prérogative, quand le dispositif local n'est pas assez fiable. L'autre option est celle des consuls honoraires dans certaines conditions, qui peuvent signer les certificats. Dans tous les pays de l'U.E, l'échange automatique de données d'État civil se développe.

Ces options sont très encadrées, car sous l'égide de la CNAV et de l'Union retraites. Aujourd'hui, le dispositif ne permet pas de signer des certificats de vie. C'est une option que nous pourrions discuter avec la CNAV. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un engagement et d'une responsabilité pour le signataire d'un tel certificat.

Il faut en discuter avec la CNAV pour voir s'il est possible d'élargir le panel d'options.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Rigaud, concernant l'application du décret relatif aux conseils consulaires à l'AFE ?

Monsieur Laurent Rigaud, conseiller de la circonscription Asie centrale et Moyen-Orient

Je vous remercie pour votre réponse, je la comprends, néanmoins je confirme que les conseillers des Français de l'étranger ne sont toujours pas invités.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Les nouveaux chefs de poste passent dans mon bureau ou par la formation de la DFAE où il leur est rappelé que les élus doivent être invités pour les manifestations où ils sont concernés, par exemple quand un ministre vient en visite et rencontre la communauté française. Ceci est déjà rappelé aux chefs de poste, notamment à chaque fois qu'ils partent. Concernant les consuls généraux et les chefs de section consulaire, nous les voyons tous les ans et ils ont eu le message.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question suivante concernant sur la rédaction du procès-verbal du conseil consulaire ?

Monsieur Laurent RIGAUD

La réponse n'est pas conforme aux instructions de l'AEFE. Dans le guide du participant, il est précisé que le procès-verbal est signé à la fin, mais ce n'est pas toujours le cas.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

C'est vrai. Il y a plusieurs sortes de cas. Parfois, il y a des problèmes matériels dans certains pays, comme l'imprimante qui ne marche pas. Il y a des cas également où il faut de nombreuses modifications dans le PV, qui prennent du temps. Il y a des cas aussi où des conseillers doivent partir et il n'est pas possible de faire signer tout le monde. Cela dépend des situations locales, et cela ne relève pas d'un refus de signer le même jour. Généralement, il s'agit d'impossibilité. En fonction de la taille de l'équipe, durant le conseil consulaire, la personne prenant les notes, modifie et doit ensuite imprimer. Les agents ne sont pas tous des Shiva.

Monsieur Laurent RIGAUD

Tout se passe très bien dans mon consulat, seulement j'ai un conseiller qui m'en a fait part.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Encore une fois, il n'y a pas la volonté de ne pas signer de la part du poste, il s'agit d'une impossibilité technique ou autre. Quand un seul agent prend les notes et doit ensuite lancer l'impression, parfois des conseillers partent entretemps. Mais n'hésitez pas à nous signaler.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur DE MARCELLUS, concernant la mobilisation aux élections présidentielles et législatives ?

Monsieur Baudouin DE MARCELLUS, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Merci de votre réponse, je suis satisfait.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame WATKINS, concernant le mandat des conseillers des Français à l'étranger. Nous avons convenu que seule la personne qui déposait la question s'exprimait.

Monsieur ?

Merci Madame la Présidente, nous sommes satisfaits en partie. J'aimerais savoir si dans l'agenda, il y a déjà des autorités compétentes, pour avoir un délai.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice

Comme le ministre délégué l'a dit, il portera ce sujet, mais je n'ai pas d'idée de délais et d'agenda calendrier. Mais c'est un sujet qu'il s'est engagé à traiter. Je ne peux pas vous donner de calendrier.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale DFAE

Nous avons eu une discussion assez prolongée avec la Commission des finances sur ce sujet. Il s'agit d'attendre les remontées des élus pour avoir une estimation.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BARTHELEMY, concernant les retraites, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

J'ai eu la réponse, merci.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller de la circonscription Europe du Nord

On peut lire dans la conclusion de la réponse, les effets des articles du code de la sécurité sociale sur les règles pour tous. Alors qu'en fait, c'est l'inverse. Donc, ça nous pose un problème. *Phrase de fin incomprise*

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur CUDRAZ, concernant le mode de calcul ?

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller de la circonscription Europe du nord

On est d'accord, mais on verra plus tard pour les conséquences.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame SOUIHI, concernant les moyens des élus, avez-vous eu la réponse et souhaitez-vous réagir ?

Et la question suivante concernant les bénéficiaires de retraite ? *Approbation de Madame SOUIHI*

Madame BELBACHIR, concernant le STAFE et FLAM ?

Madame Khadija BELBACHIR, conseillère de la circonscription Afrique du nord

La réponse est satisfaisante.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Rémi VAZEILLE, concernant les bénéficiaires de CCPAS, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Rémi VAZEILLE, conseiller de la circonscription Europe du nord

Concernant la ventilation des différents bénéficiaires et aides sociales dans le monde, je pense que c'est incomplet. Il faudrait des chiffres pays par pays, pour mettre en lumière des disparités. Je prends l'exemple du Royaume-Uni, nous étions le troisième poste dans le monde pour les aides COVID, avec 266 familles qui ont reçu ces aides. *(fin incomprise, trop bas dans le micro)*

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger

J'ai l'honneur de présider la Commission nationale, où il y a des représentants élus. Vous pouvez vous tourner vers eux, ils ont toutes les informations.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, concernant les moyens des postes consulaires ?

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux

Je n'ai pas reçu la réponse. La question concernait la répartition des nouveaux postes annoncés par le gouvernement. Une réponse partielle a été donnée officiellement par le gouvernement. Je voulais savoir qui va où, et sur quels postes ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger

La réponse ne s'affiche pas, mais je l'ai. Les chiffres que vous avez eu sont provisoires, en termes de répartition. Ensuite, il y a un exercice de programmation des effectifs. Les différents postes dans le monde sont consultés et font état de leurs besoins.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame LIBEAUT, concernant le budget des bourses scolaires, souhaitez-vous réagir ?

Madame Catherine LIBEAUT, conseillère de la circonscription Bénélux

Merci Madame la Présidente, la réponse nous satisfait. Nous espérons que la résolution votée en Commission des affaires sociales, le transfert de 2,1 millions euros soit pris en compte pour pallier le différentiel de taux de change, au niveau des CCPAS et CCB.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de la DFAE

S'agissant de cette résolution, comme j'ai eu l'occasion de le dire au Président de la Commission, il n'y aura pas de reliquat de 2,1 millions sur le CCPAS. La ventilation ne pourra être assurée dans le sens de la résolution. Nous ferons une réponse à ce sujet.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question de Madame PICHARLES, concernant l'échange automatique d'informations en matière fiscale

Madame Chantal PICHARLES, conseillère de la circonscription Europe du sud

Je n'ai pas d'indication de l'origine de la réponse, qui pose un problème pour la suite. D'autre part, hors incident technique, aucun service de la Direction générale des finances publiques ne peut être à l'origine des erreurs, qui par principe, ne peuvent revenir que des déclarations déposées par les institutions financières et tiers déclarant. Or, l'origine de cette question est le fait que les salariés et fonctionnaires de l'AEFE (notamment en Grèce) ont eu des revenus doublés dans l'échange automatique des données. L'AEFE nous a bien fait parvenir les bonnes attestations en 2016. Apparemment, il y a une possibilité de corriger. Ça laisse planer sur les autorités fiscales des pays que les Français sont des fraudeurs. Il est difficile de faire des démarches auprès des autorités fiscales dans nos pays.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Merci, mais je vous ai dit que c'était une réponse AEFE, et de Bercy. En l'occurrence, les aspects indiqués sont des aspects Bercy, donc nous remonterons l'information. Nous avons juste l'aspect « mise en place de l'échange », mais n'avons pas la gestion des données fiscales. Carine ?

Madame Carine VIALLON, mission des conventions et de l'entraide judiciaire

Je voulais préciser que pour l'année 2016, le sujet a été convenu et des échanges ont lieu actuellement entre les autorités fiscales. Ce sujet est à l'attention de Bercy.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

La question suivante de Madame Gaëlle LECOMTE, concernant le dispositif FLAM ?

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère de la circonscription Péninsule ibérique

Bonjour Madame la Présidente, la réponse est tout à fait satisfaisante, merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur CHAUCHEAU, question n°69 au sujet des élèves du réseau français AEFE ?

Monsieur Frédéric CHAUCHEAU, conseiller de la circonscription Europe centrale

La réponse est satisfaisante

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame Catya MARTIN, une question sur la mise à disposition d'un local pour la tenue de permanences des conseillers des Français de l'étranger ?

Madame Catya MARTIN, conseillère de la circonscription Asie et Océanie

Merci Madame la Présidente, malheureusement, la réponse ne convient pas. Je n'en veux absolument pas à la DFAE. Pour ma part, je ne suis pas concernée, car nous avons la chance d'avoir un local, ce qui n'est pas le cas de nombreux collègues. C'est dommageable, notamment dans la pratique de notre mandat. Recevoir dans un café, ce n'est pas ainsi que nous devrions pratiquer notre mandat.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Vice-président, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Monsieur Alexandre BEZARDIN, vice-Président de l'AFE

Je voulais savoir concernant les questions écrites qui ont été transformées en question orale, et qui n'auraient pas reçu de réponse, si elles feront l'objet d'une relance auprès des ministres concernés. Ok, merci beaucoup.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous avons accepté cette fois exceptionnellement la cosignature de question, pas au-delà de 3, mais nous avons dit qu'il fallait faire attention à ne pas détourner le règlement intérieur. Cela a posé des problèmes supplémentaires d'organisation de la séquence, donc nous nous réservons le droit de nous prononcer pour la prochaine session.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale

Je voulais signaler les questions orales transformées en question écrite : 4, 29, 30, 34, 35, 37, 39, 41, 45, 46, 58, 59, 60, 63 et 64.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous sommes en avance. La Directrice m'a signalée que si vous aviez des questions supplémentaires à poser, celle-ci était présente.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Je suis heureuse que nous soyons en avance, cela veut dire que nos réponses vous ont satisfait. Et rendre les élus heureux me satisfait. Je suis à la disposition pour toute demande.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BENHAIM, Madame FOUQUE WEISS, puis Jean-Baka.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller de la circonscription Afrique centrale

Excusez-moi de revenir sur les visas. C'est une initiative prise entre les élus, locale, et non systématisée par les postes. Il faudrait systématiser dans les postes, c'est une très bonne initiative.

Madame Nadine FOUQUE-WEISS, conseillère de la circonscription Allemagne, Autriche, Suisse

J'ai posé trois questions, aucune n'a obtenu de réponse pour le moment. Je voulais savoir si vous surveillerez l'évolution de ce point et nous prévenir quand la réponse arrivera.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale

Sur ces questions, deux concernaient la CFE. Nous avons d'abord transmis à la Caisse, puis à la Direction de la sécurité sociale.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Jean-Baka ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO, conseiller de la circonscription Afrique centrale

Bonjour, ma question porte sur l'inscription des élus conseillers des Français de l'étranger, et élus consulaires, au répertoire national des élus. Nous avons voté à l'unanimité, à la précédente session, le fait que nous avons reconnu que le droit exigeait que nous soyons au répertoire national. J'informe l'Assemblée que la Commission des lois a reçu une réponse à sa résolution, que nous n'avons pas jugé satisfaisante. Il y a un dialogue avec le ministère de l'Intérieur, qui n'a pas répondu. Je voudrais savoir où nous en sommes. Je ne comprends pas pourquoi les collègues du ministère de l'Intérieur mettent plus de six mois pour lire la loi. Quelle est l'articulation entre le MEAE, le ministère de l'Intérieur et la délégation interministérielle numérique ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Je vais laisser Sébastien répondre. Ces six derniers mois, le ministère de l'Intérieur est très occupé. Je ne suis pas choquée qu'une réponse précise n'ait pas encore abouti. En effet, nous sommes en discussion. Sébastien, veux-tu préciser ?

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

Nous leur avons confirmé qu'il fallait intégrer dans le répertoire les coordonnées des conseillers des Français de l'étranger, sur la même matrice que les autres élus. Nous avons un accord de principe. Ils finalisent le développement technique actuellement. Sur la question de l'intégration des délégués consulaires, il y a une objection de principe du ministère de l'Intérieur. L'argumentation est que les délégués consulaires n'exercent pas de mandat exécutif ou consultatif.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur Le GLAND ?

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller de la circonscription États-Unis d'Amérique

Ma première question orale de cette mandature était le problème des rendez-vous dans les consulats. L'importance de cette question a été négligée. Je suis content, en tant que représentant des Français de l'étranger, vous avez répondu rapidement. Je retenterai ma chance sur un dossier, important pour l'avenir du vote électronique. J'ai fait des calculs et statistiques, il y a un gros problème générationnel. Si nous voulons donner un avenir au vote électronique, je n'ai pas la solution, mais j'aimerais y travailler avec votre service.

(époque France connect, la duplication des emails, et les moins de 30 ans, explication incomprise)

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice

Je ne suis pas sûre d'avoir compris votre question. Pour revenir sur le point des rendez-vous consulat, l'idée est venue de l'administration et des élus. Nous savons que deux sujets sont liés au problème de rendez-vous dans les consulats. Le premier est comment accéder à un rendez-vous de manière plus moderne. Mais cela ne change rien à la quantité de demandes de rendez-vous.

Concernant le vote par internet, je ne suis pas sûre d'avoir tout compris, mais concernant l'adresse unique, non. Chacun doit avoir une adresse individuelle pour voter. Ensuite, sur la manière dont les jeunes peuvent s'inscrire, le développement de France connect pour les Français de l'étranger est en cours.

Nous avons beaucoup communiqué sur le vote par internet, et la façon dont il a été utilisé montre son succès.

Sur ce sujet, la séquence suivante y est dédiée, nous reviendrons dessus.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Madame ? *nom incompris*

Madame ?

Je voudrais revenir sur la question n°22. Je crois qu'il y a une erreur dans la réponse. Ma question concerne les justificatifs de la nationalité des administrés lors d'une première demande de passeport au consulat. La réponse évoque la nécessité de s'inscrire au registre pour s'inscrire sur la LEC. Je crois qu'il y a une erreur.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

En effet, nous allons réparer cela. Est-ce que nous pouvons avoir une réponse en directe ? Vous aurez une réponse.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur BARTHÉLÉMY ?

Monsieur Franck BARTHÉLÉMY, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

Je voulais revenir sur la question de Jean-Baka, et le registre national des élus. J'ai cru lire dans le guide des CFE que nous y étions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

C'est ce qu'a dit le Sous-directeur de l'administration des Français, donc c'est vrai.

Monsieur ?

Monsieur le conseiller ? *non présenté et intervention couverte de voix*

Merci Madame la Présidente. Nous avons beaucoup entendu parler par le Ministre, par vous Madame la Directrice, de la dématérialisation. Il est admis qu'il faut plus de services, de fluidité etc.

Il est pourtant indiqué l'allocation de 11 ETP dans tous les consulats. À combien vous estimez le nombre d'ETP nécessaires pour que l'humain soit renforcé dans les consulats ?

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre. Il y a beaucoup de critères qui entrent en compte, suivant les activités, la taille des postes, ou encore le type d'emploi (titulaires ou recrutés locaux). Les chiffres sont indicatifs, mais cela ne suffira pas, c'est évident. Je pense que pour tout le ministère, 100 ETP sont déjà une grande victoire. La ministre a eu l'occasion de le signaler en Commission à l'Assemblée nationale, et le refera. La victoire est globale d'avoir ces 100 ETP, même s'ils ne sont pas suffisants pour les directions et les programmes. Je n'ai pas d'indication précise à vous donner.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur ARNULF ?

Monsieur Nicolas ARNULF, conseiller de la circonscription Afrique du nord

J'ai adressé une question relative aux officines de visas, qui n'a pas trouvé de réponse aujourd'hui. Je me permets de vous interpeller sur un point, nous avons une vraie urgence sur le terrain, au jour le jour.

Cela contribue aussi à dégrader les relations bilatérales France-Maroc, donc j'aimerais savoir quand nous pourrions avoir une première réponse. Merci.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice

Les compatriotes concernés sont ceux qui ont un conjoint, car le visa n'est pas un sujet Français de l'étranger.

Concernant les officines, le sujet se pose de façon globale, au-delà du Maroc. Ces officines sont nées quand nous avons externalisé, et nous ne pouvons réguler l'activité de structures privées, quelles qu'elles soient. En revanche, sur les sites des consulats, il est indiqué que ceux qui traitent les visas sont les prestataires de service extérieur, et que tout autre prestataire prétendant fournir des rendez-vous, n'est pas validé par l'administration.

L'État marocain ne peut intervenir sur la conduite d'une activité entreprise en France. Nous ne pouvons pas indiquer au Maroc que telle société doit être fermée. Donc, nous effectuons un travail d'information auprès des personnes qui demandent des visas. Nous sommes vigilants, mais n'avons pas de moyens d'action.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Il y a encore deux demandes de parole et ensuite nous mettrons fin à cette séquence.

Monsieur Olivier DELLAPINA, conseiller de la circonscription Canada

C'est à propos des consuls honoraires, qui n'ont pas d'adresse officielle. Ce serait bien, pour l'envoi de courriels important, de créer une adresse pour les consuls honoraires.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français de l'étranger

Merci. C'est un sujet que vous avez abordé. Les consuls honoraires sont des éléments essentiels de l'action consulaire, auxquels nous ne pouvons pas donner autant de moyens que nous souhaiterions donner. C'est un sujet depuis longtemps, et nous progressons dessus. Nous avons créé une charte graphique spécifique pour les consuls honoraires. Ils auront ainsi une carte et une charte graphique à apposer sur les divers documents.

Nous travaillons sur le sujet de l'adresse internet. Un poste l'a effectué en Italie, nous regardons les possibilités pour le nom de domaine.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur CHATEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux

Ma question n'était pas affichée, je souhaiterais une transmission de la réponse. Je rejoins la question de Monsieur DELUCHEY, concernant le nombre de postes attribués dans le monde (10). J'ai posé la question pour le pays où je réside, le Luxembourg, où il y a un besoin criant d'avoir un poste. Mais je suppose que la situation est la même pour tous les autres postes. Le ministre a indiqué lundi qu'il existait une équipe volante. Je voudrais savoir le nombre de fonctionnaires qui sera attribué à cette équipe volante. Merci.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice

Cette équipe volante n'existe pas encore, elle fait partie des décisions qui seront mises en place après le vote du budget. Cette équipe de soutien qui sera mise en place est constituée de fonctionnaires de renfort, dédiés aux consulats. Il existe des missionnaires de renfort, de différentes catégories (A,B,C), déployés selon les besoins. La définition des besoins revient à l'administration. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui combien il y en aura, car nous ne savons pas combien de postes seront répartis. Ce sont des personnels qui peuvent être détachés pour des missions de renfort de deux mois (prolongeables à quatre mois). S'ils ne remplacent pas des postes fixes, ils sont très utiles. Ils ont l'avantage d'être déployables rapidement. Sur ces postes, nous n'aurons pas la totalité de la ressource nécessaire. Nous ne pourrions répondre à toutes les demandes, mais nous ferons au mieux.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Madame la Directrice, Madame la Secrétaire générale, et tous les services qui ont répondu à ces questions. L'exercice n'est pas facile. Nous verrons comment l'améliorer. Une courte pause, et nous reprenons à 16 heures pour la séquence sur le vote électronique.

VOTE PAR INTERNET (DFAE, ANSSI, BVE)

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous allons revenir sur le vote électronique, et les 4 dysfonctionnements qui ont émaillé ce scrutin. Celui-ci s'est globalement bien déroulé, nous tenons à le souligner. Nous avons pris part activement au bureau de vote électronique. Je remercie la présence de son Président, Monsieur PICHON DE VENDEUIL, ainsi que celle de Monsieur JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger.

Nous allons articuler la séquence autour de ces dysfonctionnements, une demande du bureau qui a souhaité revenir à froid pour apprendre et améliorer la prochaine fois. Je passe la parole au Vice-président.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci Madame la Présidente. En juin dernier, les élections législatives se sont déroulées pour élire les nouveaux députés des 11 circonscriptions des Français établis hors France. Pour ce scrutin législatif, 4 modalités de vote étaient proposées : le vote à l'urne, le vote par internet, le vote par correspondance, le vote par procuration. Le système de vote par internet a été homologué par le MEAE, par décision du 24 mars 2022.

Pour rappel, les dates du scrutin législatif pour le vote électronique étaient, pour le premier tour, du 27 mai (11 heures) jusqu'au 1^{er} juin (12 heures, heure de Paris). Pour le second tour, le portail de vote était ouvert du 10 juin (12 heures, heure de Paris) au 15 juin (12 heures, heure de Paris).

L'AFE est représentée au sein de ce bureau de vote par son bureau exécutif (Madame DEGRYSE et moi-même) et trois suppléants (Frédéric SCHAULI, Gérard SIGNORET et Pierre LAVEANT).

Quelques chiffres :

- Au premier tour, il y avait 1 159 218 électeurs inscrits, et la LEC comprenait 1 444 564 électeurs
- Il y a eu 250 566 votants, le nombre de suffrages exprimés était de 247 712
- Le taux de participation au premier tour était 21,61%
- Au deuxième tour, 1 162 604 inscrits, et la LEC comprenait 1 446 633 électeurs
- Il y a eu 273 927 votants et le nombre de suffrages exprimés était 261 210
- Au second tour, le taux de participation est plus élevé qu'au premier, de 23,56%

Comme l'a rappelé la Présidente, ce vote par internet s'est globalement bien déroulé, avec une participation en hausse, et un taux de satisfaction des utilisateurs à saluer. Le bureau de l'AFE a souhaité revenir sur quelques dysfonctionnements majeurs qui ont émaillé ce scrutin en ligne. L'objectif de ces questions est de réaliser une analyse à froid de ces dysfonctionnements et d'identifier des actions préventives pour le prochain scrutin. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Vice-président. Je passe maintenant la parole au Président du bureau de vote électronique, Monsieur PICHON DE VENDEUIL

Monsieur PICHON DE VENDEUIL, Président du bureau de vote électronique

Merci beaucoup Madame la Présidente. Je voudrais émettre quelques considérations générales.

Ce vote électronique a tout de même été une réussite, malgré des imperfections et dysfonctionnements.

Mettre en place le vote par internet, contrairement à l'idée reçue, est extrêmement complexe. Les services peuvent en témoigner, ils ont beaucoup œuvré et ce travail prend beaucoup de temps, d'investissement. Il faut en être conscient. Les compatriotes à l'étranger ont ainsi pu voter par ce canal, massivement utilisé.

Le vote par internet a fonctionné en termes de sécurité. Les risques sont accentués de nos jours, et le vote par internet présente des aléas, que nous avons su dominer. Le vote par internet a aussi fonctionné en termes de transparence du scrutin. Il faut saluer l'active participation de vos représentants, et des délégués des candidats, présents en nombre lors des opérations électorales. Tout cela a contribué à assurer cette transparence du scrutin.

L'opération a aussi fonctionné en termes d'ergonomie.

Au-delà des dysfonctionnements, j'aimerais évoquer trois sujets pour l'avenir. D'abord, une réflexion sur la simplification du système, qu'il faut encore améliorer, même si l'ergonomie est simple et efficace. Des progrès restent à faire, il faut humaniser le système. Certains aspects peuvent être complexes pour les électeurs, comme les preuves de vote. Ensuite, l'autre point est l'utilisation d'autres canaux de transmission, permettre de recourir à d'autres moyens que la technologie sms.

Un point de simplification concerne le droit électoral. Il faudra une réflexion collective sur la communication électorale, et décider des règles.

La dernière considération est plus personnelle, en tant que citoyen, je suis réservé sur le vote par correspondance.

Il est très peu utilisé et présente des difficultés, comme les risques de contentieux qu'il fait peser sur les scrutins.

Il n'a ni les avantages du papier, ni les avantages du vote électronique. Je laisse cette réflexion à votre opinion.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur JAUNET, souhaitez-vous faire une courte présentation ?

Ensuite nous passerons aux questions.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger (*intervention un peu trop basse et pas toujours claire*)

Merci Madame la Présidente. Je vais introduire le sujet, puis nous verrons les quatre dysfonctionnements, et le bilan tiré du VPI (vote par internet) et un point sur sa mise en œuvre. Je rejoins le constat du Président du bureau de vote électronique : c'est tout de même une réussite. Quand nous regardons le retour d'expérience des deux derniers scrutins, il faut signaler la bascule qui s'est opérée avec l'introduction du VPI dans ces différentes élections. Pour l'élection des CFDE, les deux années de référence sont 2014 et 2021. En 2014, le vote électronique est introduit, avec 16,6 % de participation globale. En 2021, la participation est de 15%, un petit exploit car ces élections se sont tenues en plein contexte COVID. La participation s'est donc maintenue. Nous avons donc un effet de bascule, car en 2021, 85% des votants ont choisi la modalité de vote par internet.

Lorsque la même comparaison est faite pour les élections législatives, sur une série plus longue, en 2012, la modalité de vote par internet rencontre un fort succès, utilisée par 53% des votants. En 2022, la proportion est montée à 76% des votants. Incontestablement, les Français de l'étranger adoptent cette modalité de vote, de manière majoritaire. Aujourd'hui, nous savons que 70% à 80% des électeurs utilisent le VPI. Cette solution a trouvé son public.

Comme le rappelait le Président du bureau de vote électronique, la mise en œuvre est complexe, mais très éprouvée. La préparation doit être minutieuse, avec de longues listes. Le vote par internet représente le même saut qualitatif que passer de l'aéronautique à l'aérospatiale. Il demande l'intervention de métiers très différents. Nous sommes encore dans une phase expérimentale, le retour d'expérience sur le VPI se compte sur les doigts des deux mains, il est faible. C'est la raison des anomalies qui parfois nous surprennent, car elles n'avaient pas été détectées.

Pour illustrer ce caractère expérimental, lorsque le scrutin s'est tenu pour les élections législatives, dès l'été, des délégations d'autres pays (Asie, Amérique latine, Europe) nous ont approchés, intéressés par notre retour d'expérience. Nous sommes pionniers pour ce vote par internet à grande échelle.

Donc, le vote par internet est une solution complexe, encore en phase expérimentale. Il présente des avantages certains, mais 4 caractéristiques ajoutent à la complexité :

- Le peu de retour d'expérience
- Une mise en œuvre qui dépend de nombreux prestataires (serveurs, envoi des courriels et sms)
- Cette solution technique dépend d'un marché, d'un prestataire. C'est fondamentalement différent de l'organisation d'élections à l'urne
- Le projet est soumis aux règles des marchés publics. Nous ne savons pas si en 2024, 2025 le prestataire sera le même qu'aujourd'hui. Le retour d'expérience que nous avons capitalisé avec le prestataire actuel sera peut-être à reconstruire. C'est ce qu'il s'est passé entre 2021 et 2022.

Cette solution de vote a fonctionné, mais sa mise en œuvre est complexe, expliquée par certains facteurs. Je vous propose de passer aux réponses sur les 4 dysfonctionnements.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Pour rappeler ces quatre dysfonctionnements, au premier tour, un dysfonctionnement a été constaté par le BDE. Il résulte d'une différence entre le nombre de LEC du ministère et celles dont le prestataire disposait. Le prestataire ne disposait pas de la LEC de Monterey et de Nassau.

Ce décalage a engendré l'annulation des identifiants et des mots de passe déjà envoyés aux électeurs, puis l'envoi de mots de passe inutilisables, sous format xx.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Il a ensuite été décidé de procéder à l'envoi de nouveaux identifiants et mots de passe, aux électrices et électeurs. Ce renvoi a généré de nombreux questionnements sur le sérieux et la fiabilité du système.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-président de l'AFE

Donc la question du bureau était la suivante : quelles actions préventives sont envisagées par le ministère et le prestataire, pour éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se reproduise ?

Monsieur JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

Effectivement, la cause de ce dysfonctionnement est l'inclusion dans la liste des LEC d'une LEC pour Monterey et une LEC pour Nassau. Car un consulat général a été créé fin 2021 à Monterey, donc la LEC du Mexique ne s'est plus trouvée LEC unique, mais une LEC principale. La LEC Nassau est appelé LEC technique qui permet de rebasculer les Bahamas dans la circonscription Amérique latine pour les élections législatives. Parce que sinon Nassau dépend de Miami pour les élections de CFDE. Ce n'est pas une création de poste. Il s'agit de comptabiliser les électeurs de Nassau dans la bonne circonscription. L'origine du dysfonctionnement est que le prestataire avait une liste de LEC, une donnée fixe pour lui, alors qu'il s'agit d'une variable pour le métier consulaire.

Par exemple, en 2022, nous aurons une LEC supplémentaire, parce que nous aurons un consulat général à Florence, donc une LEC Florence. La liste électorale Italie aura une subdivision supplémentaire.

C'est un défaut de communication entre le prestataire et notre équipe. Comme je le disais, la solution du vote électronique nécessite du personnel issu de métiers très différents. Pour les informaticiens responsables de la solution, il était évident que la liste des LEC était fixe et qu'elle ne varierait pas. Or, pour les métiers consulaires, il est admis qu'une liste de LEC est une variable. Nous prendrons ce point en compte dans la réalisation de la solution de vote, et la discussion dans le cadre du prochain marché. Il faudra porter une attention particulière aux listes de LEC. Nous avons aussi joué de malchance, puisque ce changement dans la liste des LEC est intervenu entre la fin des tests et le début de la mise en œuvre.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci. Nous passons au deuxième dysfonctionnement constaté. Au premier tour, le premier jour du scrutin en ligne, les électeurs détenteurs de certaines adresses électroniques ne recevaient pas leur code de confirmation par email, notamment les adresses Yahoo, AOL. La solution déployée, les adresses Yahoo, AOL, ont été ajoutées à la liste blanche, et les électeurs ont pu voter. Cette solution a été déployée un jour avant la fermeture du portail de vote. La question du bureau de l'AFE : quelles actions préventives sont envisagées par le ministère pour éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se reproduise ?

Monsieur JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

Cette anomalie est directement liée à la première. Tout a été bloqué. La LEC de Monterey représente 800 électeurs, et la LEC de Nassau, environ 40 électeurs, ont fait dérailler tous les identifiants. Donc, cela a généré un second envoi pour permettre aux électeurs de voter. Et ce second envoi a généré le blocage chez certains opérateurs.

Chez Yahoo, AOL et Amazon, je ne sais pas comment sont paramétrés les systèmes, mais ils ont détecté un envoi massif venant d'un même opérateur. Les messages ne sont pas arrivés. Ce dysfonctionnement est très difficile à prévenir, parce que chaque opérateur ou hébergeur gère une liste des émetteurs. Cette gestion de la liste des émetteurs dépend de la politique de sécurité de chaque opérateur internet. Dans le cadre de cette solution de vote, l'opérateur qui était chargé des emails est Orange, un gros opérateur institutionnel. C'est ce qui a permis de rattraper la situation. Nous sommes tributaires de la position de chaque opérateur internet. Il s'agit ensuite d'un travail de négociation avec les opérateurs, mais le blocage des emails nous échappe.

Monsieur Renaud LE BERRE (parle sans micro)

Je voudrais ajouter que dans ce cas précis, nous sommes tributaires de la configuration des opérateurs. Nous sommes à la merci d'un changement de configuration qui peut avoir lieu avant le vote. Quelque chose testé comme correct une semaine auparavant peut ne plus l'être. Il faut être capable de réagir à ce genre de cas. Néanmoins, les prévenir est difficile.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Le troisième dysfonctionnement constaté est qu'au premier et deuxième tours, la réception des sms a été problématique pour certains pays. Certains électeurs n'ont jamais reçu de sms, les empêchant de pouvoir voter en ligne. La solution déployée fût la suivante, le prestataire a engagé des échanges avec ses partenaires et tenté des renvois de sms. La question du bureau de l'AFE est : quelles sont les actions envisagées par le ministère et le prestataire pour améliorer la réception des sms ? Pour rappel, le BDE avait suggéré la mise en place de canaux alternatifs, type WhatsApp pour des zones où le taux de réception de sms est faible et aléatoire.

Monsieur JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

La solution des sms nous plait, car c'est une solution rudimentaire qui marche la plupart du temps. Il y a des situations où cela ne marche pas, si le prestataire de téléphonie n'est pas en capacité. Il y a parfois des blocages institutionnels dans certains pays. Les autorités décident qu'un certain nombre de sms ne fonctionnent pas. Dans la grande majorité des cas, les sms passent.

Nous avons noté la proposition d'envisager des canaux alternatifs, Telegram ou WhatsApp pour des zones où le taux de réception est faible ou aléatoire. Nous regardons avec attention avec le prestataire de solution de vote électronique, et les collègues de ? *incompris*. Cependant, cette mise en œuvre est compliquée. Les solutions alternatives sont géographiquement localisées. WhatsApp est moins universel que des sms. Il y a des régions comme en Asie, où ce n'est pas du tout un média utilisé. Les offres alternatives sont distribuées en tâches de léopard. Il faut proposer un bouquet pour les solutions alternatives, et non pas une seule option alternative. Si nous mettons des options de repli, il faut un bouquet d'options.

Et l'autre difficulté avec un gros opérateur comme WhatsApp, c'est qu'il faut une série de conventions avec Facebook pour être autorisé à utiliser leur média et passer des messages en masse. Ce n'est pas un média disponible d'emblée, car il nécessite un travail de négociation, sans garantie. Facebook n'est pas un opérateur réputé accueillant avec les demandes d'opérateurs gouvernementaux. En outre, le prestataire de la solution de vote internet devrait aussi avoir une convention avec Facebook pour utiliser WhatsApp.

Enfin, l'autre problème est qu'une solution alternative suppose des aménagements techniques, à tester et à homologuer. Les tests sont réalisés dans un volume raisonnable, donc sur des sms, c'est assez facile. Pour constituer des échantillons robustes pour tester la solution WhatsApp, la méthodologie devient compliquée. Nous avons regardé cette option de canaux alternatifs, si les sms ne passent pas. Nous continuerons d'en discuter avec le prestataire. Il faudra lever des difficultés. Il faut choisir où placer le curseur entre l'accessibilité à plus d'options, et la sécurité.

Monsieur Alexandre BÉZARDIN, Vice-président de l'AFE

Merci. Le quatrième dysfonctionnement constaté : au second tour, la transmission du lien vers la plateforme de vote a été interrompue plusieurs heures lors de la dernière journée de vote. Cette erreur de transmission, imputable au prestataire SFR a été mal qualifiée par le personnel d'astreinte cette nuit-là. L'incident a donc duré plusieurs heures, privant les électeurs du continent américain et asiatique d'accès à la plateforme en journée. Cet incident n'a pas engendré d'alertes auprès des membres du BVE. La solution déployée fut la suivante : plusieurs heures après, la transmission a repris, mais la prolongation de la plateforme du vote par internet n'a pas été souhaitée par les membres du BVE, parce qu'il fallait interrompre à nouveau le scrutin.

La question du bureau de l'AFE est la suivante : quelles sont les solutions préventives pour tout dysfonctionnement grave de ce type ? La chaîne des responsabilités d'urgence a-t-elle été passée en revue ? Quelles en sont les conclusions ?

Monsieur JAUNET

Pour ce dysfonctionnement, c'est la panne du prestataire SFR qui nous prive d'accès. Pas de chance, car cela n'arrive que tous les deux ans et c'est tombé le mauvais jour. Nous avons sensibilisé SFR sur le fait que nous sommes un opérateur prioritaire concernant l'accès au réseau, et que nous soyons informés à l'avance s'ils ont des projets de travaux sur des infrastructures, avec des plans de contournement, et les dates en amont. Le premier axe est donc de sensibiliser le prestataire SFR sur notre calendrier qui est impératif, et les périodes où une interruption du réseau n'est pas envisageable.

Ensuite, l'autre axe sur lequel nous avons travaillé est de former et sensibiliser les équipes d'astreinte. Ce jour-là, les agents d'astreinte n'ont pas fait le lien avec les conséquences. Nous avons revu les consignes.

Enfin, le troisième axe de travail, tous les agents d'astreinte seront équipés d'une « boucle chat », un média qui permet de communiquer facilement, indépendamment du réseau, pour s'assurer lors d'une anomalie constatée, que les personnes dans la boucle puissent réagir rapidement.

Ce sont les trois actions correctives prises pour éviter la répétition de ce dysfonctionnement.

Madame DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci. En conclusion, le bureau souligne la nécessité d'inclure dans le contrat avec le prestataire la possibilité d'organiser des élections partielles, en cas d'annulation de scrutin. Pour que cela soit réalisable, les délais de mise en œuvre doivent être compatibles avec les délais légaux d'organisation d'un scrutin partiel. Le bureau de l'AFE remercie celles et ceux qui ont contribué à la mise en place et au bon déroulement de ce temps fort de la démocratie. Je pense que nous avons le temps de prendre quelques questions. Ensuite, nous enchaînons à 17 heures.

Je vous propose une question par groupe. J'ai une question de Monsieur CHATEAU-DUCOS, et une question de Loïc.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller de la circonscription Bénélux

Ce n'est pas une question, mais un point technique. Quand nous parlons de succès, il s'agit d'un succès technique mais pas démocratique. Nous sommes sur une technologie de 2012, que nous faisons évoluer avec des prestataires privés. La question est hautement politique. Au lieu de faire des appels d'offres publics, avec des délais, il faut que cette solution du vote électronique appartienne à l'État, et soit développée au sein du MEAE. Les questions techniques sont annexes.

Madame DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci. Monsieur PICHON DE VENDEUIL ?

Monsieur PICHON DE VENDEUIL, Président du bureau de vote électronique

Je ne suis pas là pour faire de politique. Simplement, deux observations. Alors que la participation électorale a baissé ces dernières années à chaque élection législative dans les circonscriptions françaises, elle a augmenté entre 2017 et 2022. Certes, il y a un effet de bascule indiscutable, mais l'objectif a été rempli, pour ce scrutin, le taux de participation a augmenté. C'est quand même un point positif. Même si cela ne règle pas tout le problème, l'essentiel du sujet est l'intérêt des citoyens pour la vie politique.

Si nous internalisions la solution de vote au niveau de l'État, en 2027, nous risquons de nous battre avec les armes. Parce que l'État n'a pas à établir le *x* (*incompris*).

Bruits de voix dans la salle et explication du Président du bureau de vote électronique peu audible

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur LE GLAND ?

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller de la circonscription États-Unis d'Amérique

Merci pour votre travail, c'était un énorme programme et projet, vraiment félicitations. Quelques questions plus précises, tout d'abord, quel est le standard utilisé pour les personnes en situation de handicap ? Ensuite, mon collègue Frédéric SCHAULI m'a rappelé que l'AFE a voté il y a six mois à l'unanimité une résolution, qui souhaitait l'utilisation d'une identité numérique, accrue pour plusieurs services. Je pense que c'est davantage l'avenir que des sms. Il faut plutôt réfléchir à intégrer cette technologie.

La dernière question, pour le BVE, quel est le rôle des élus d'astreinte pendant la procédure du vote ?

Monsieur JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

J'avoue ne pas avoir les éléments de réponse concernant le standard pour les personnes en situation de handicap. Nous trouverons la réponse. Sur l'utilisation accrue de l'identité numérique, nous l'attendons tous avec impatience pour de nombreuses démarches dans le domaine consulaire (certificat de vie, procuration etc.).

Mais nous sommes tributaires du calendrier interministériel, pour le développement de solutions d'identité numérique.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Caroline MONVOISIN souhaite intervenir ?

Madame Caroline MONVOISIN, DFAE

Bonjour à tous. Concernant l'accessibilité, la solution de vote avait fait l'objet d'un audit, RG2A. Les résultats étaient positifs. Je n'ai plus en tête le pourcentage précis, je crois que nous étions autour de 75% à 80% de conformité à ce référentiel. Des efforts ont été dédiés à cet aspect, le premier audit réalisé n'étant pas satisfaisant, nous apportons des améliorations constantes à la solution de vote.

Monsieur PICHON DE VENDEUIL, Président du bureau de vote électronique

Concernant les membres du bureau de vote qui sont d'astreinte, lorsqu'il y a eu le dysfonctionnement n°4, Monsieur SCHAULI s'est aperçu le premier que l'accès au portail de vote sur la plateforme du ministère n'était plus possible. Donc le rôle des membres d'astreinte est de prendre des décisions rapidement lors de difficultés, d'être attentif tous les jours et H24. Nous avons modifié les textes en ce sens : à chaque décision, il faut que le quorum soit réuni.

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller de la circonscription Amérique latin et Caraïbes

Je vous transmets mes trois observations. La première, j'étais candidat au premier tour des législatives et je crois que la panne du portail de vote était au deuxième tour. Donc, à vérifier. Le deuxième point, c'est que les messages n'arrivaient pas en Argentine, parce que le code pays 5411 est inscrit au consulat, mais il y a un 9 au milieu.

Enfin, la dernière observation, transmise par un collègue, il y a des difficultés à extraire le code depuis le mail. Là aussi, c'est à vérifier. Merci.

Monsieur Frédéric SCHAULI

Nous prendrons en compte le code Argentine pour la prochaine fois.

Monsieur Olivier PITON, conseiller de la circonscription États-Unis d'Amérique

Il s'agit plus une réaction qu'une question. Tout d'abord, notre groupe s'associe aux propos de Monsieur LE GLAND pour saluer le travail effectué. Nous adressons nos félicitations pour la reconnaissance des dysfonctionnements apparus, d'autant que j'étais dans un pays impacté par les 4 dysfonctionnements.

Notre groupe souhaite dire qu'il faut vous soutenir. C'est un combat de l'AFE et des Français de l'étranger depuis très longtemps. Pour l'avenir, en particulier sur l'identité numérique, vous pouvez compter sur notre soutien sans failles. Je vous remercie.

Monsieur PICHON DE VENDEUIL

Il y a une bonne nouvelle et une réserve. La bonne nouvelle est que l'Union Européenne souhaite s'emparer rapidement du sujet de l'identité numérique. Nous pouvons espérer que sur le plan communautaire, la situation avance. Ensuite, un deuxième temps sera nécessaire, le processus sera assez long (renouvellement passeports, cartes). Ce n'est pas du court terme, il faut plutôt entrevoir l'horizon 2027, avec une réserve.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci encore à vous toutes et tous. Merci au bureau pour le travail effectué, et merci aux membres du bureau de vote électronique.

Applaudissements dans la salle.

INTERVENTION DE FANNY DEMASSIEUX, Directrice adjointe du Centre de crise et de soutien

Madame Fanny DEMASSIEUX

Bonjour à toutes et tous. Tout d'abord, je tiens à vous présenter mes excuses pour l'absence de mardi.

Le centre de crise et de soutien du MEAE (le CDCS) a 4 missions principales :

- **2 missions transversales :**

1. Le suivi des crises internationales 24H/24
2. La continuité des services du MEAE nuits et week-ends, par une présence humaine pour tout ressortissant en difficulté. Celui-ci peut joindre une personne compétente et formée à tout moment. La disponibilité est continue, 365 jours par an.

- **2 missions spécifiques :**

1. Assurer la sécurité des Français à l'étranger
2. Déploiement de l'action humanitaire et la stabilisation, ou l'appui au processus de sortie de crise

Je reviendrai sur cette mission à la fin de ma présentation, je me concentre d'abord sur le volet qui est le cœur de votre activité, et concerne directement les compatriotes à l'étranger.

Le centre de crise est une entité créée en 2008, rattachée directement au cabinet du ministre. Le service est relativement compact, composé de 120 agents. Il s'agit surtout d'une équipe multidisciplinaire et interministérielle. Je mentionnerai en particulier la présence de notre équipe médicale, avec quatre médecins à demeure, très précieuse au quotidien (en particulier pour les évacuations sanitaires). Nous avons également la présence d'un psychologue, qui peut apporter un soutien à distance, ou déployer un soutien dans les postes qui en ont besoin. Nous avons une magistrate, qui nous aide dans le suivi judiciaire des situations individuelles. Elle dépend de la cellule interministérielle d'aide aux victimes, et nous appuie ponctuellement (en présentiel ou distanciel).

L'organigramme du centre de crise est constitué d'une direction et trois entités principales, dont deux portent sur la sécurité de nos communautés françaises à l'étranger :

- Le centre de situation, avec une unité de veille qui assure une permanence diplomatique et consulaire (suivi, collecte et synthèse sur les situations d'urgence et crises) et une unité qui assure l'alerte de nos postes, et une réponse au public en heures non-ouvrées. Il y a une unité d'analyse et de planification, qui gère les fiches conseil aux voyageurs et les cartes de sécurité de dernière minute. Enfin, le centre de situation, qui est une vigie, a une unité de partenariat (avec opérateurs, ONG et entreprises). Cette activité est de plus en plus importante, nous avons un dialogue fréquent avec les entreprises qui nous sollicitent pour leur mission ou implantation à l'étranger, dans les pays plus dangereux, pour coordonner leurs déplacements.
- Le centre des opérations d'urgence, avec l'unité des affaires individuelles et l'unité de gestion de situations d'urgence. Nous étions en cellule de crise en début de semaine, et le centre de crise est organisé autour d'un dispositif d'astreinte. Quand les agents candidatent pour le CDCS, ils acceptent d'être disponibles et d'astreinte, une semaine tous les mois environ, avec une rotation. Ils doivent être joignables en 1 heure, pour monter une cellule de crise en heure. Nous avons 13 agents d'astreinte en permanence, et deux équipes pour faire face aux crises simultanées. Lors d'une crise, il y a un directeur et des pôles pour faire face à tous les problèmes des postes et de nos ressortissants (pôle santé, pôle logistique et ressources humaines, pôle victimes). Nous avons un superviseur de réponses téléphoniques, et une équipe qui s'occupe de l'affrètement d'avion si besoin. Enfin, nous avons un pôle communication pour suivre les messages envoyés sur les réseaux sociaux. Nous avons également une équipe d'agents projetables pour aider les postes et assister nos ressortissants.

Nos opérations les plus récentes concernent des crises d'ordre différent : consulaires, humanitaires ou combinées. En 2021, nous avons eu l'évacuation de certains ressortissants en Éthiopie, l'opération en Afghanistan. Nous apportons actuellement une aide humanitaire après les inondations au Pakistan. Il y a eu le Liban en 2020 également, et Madagascar cette année. Parmi les crises combinées, il faut citer la crise COVID-19, et la crise ukrainienne, qui a d'abord eu un important volet consulaire et a aujourd'hui un volet humanitaire. De manière

concrète, en Ukraine, le centre de crise a envoyé une mission d'audit et de préparation du poste dès décembre 2021. Ensuite, quand la crise a éclaté, nous avons envoyé deux agents en renfort en Ukraine, qui ont aidé à la localisation et recensement des Français et leurs ayants-droits, et à l'organisation des convois d'ambassade en lien avec le GIGN. Nous avons ouvert à Paris une cellule de crise, de février à mars, et avons redéployé des agents sous protection du GIGN de la fin février au 13 mars pour relocaliser notre ambassade et organiser les convois de bus, escortés vers la frontière polonaise. De février au 31 mai, nous avons évacué environ 1 500 personnes, en lien avec notre ambassade.

Il est important de noter le rôle interministériel du CDCS, qui se renforce davantage. Donc, nous avons des contacts quotidiens avec nos collègues de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur, et un lien étroit avec le ministère de la Défense. Depuis la crise COVID, les liens sont poussés avec le ministère de la Santé, et le ministère de l'Agriculture et celui de l'Économie depuis la crise ukrainienne.

Nous avons ainsi des réseaux de partenaires que nous pouvons activer rapidement et en toute confiance.

Je reviens sur le premier bras armé du CDCS, le centre de situation.

Il dispose d'une cellule de veille 24H/24. Nous nous appuyons ici sur le réseau diplomatique et consulaire. Nous avons un partenariat étroit avec la DFAE et les postes, et nous travaillons main dans la main.

Nous travaillons sur le soutien aux postes pour élaborer les plans de sécurité. Actuellement, il y a 222 plans de sécurité au bénéfice des communautés françaises. Nous travaillons avec les postes, nous les testons pour être au plus près des besoins et des éventualités.

Le service du conseil aux voyageurs a eu 63 millions de visiteurs en 2021. La crise COVID a permis un essor de la consultation du service. Il s'agirait du deuxième site le plus visité en France après le site des impôts.

Nous avons effectué 3773 modifications depuis 2021 des consignes aux voyageurs. C'est un outil très demandeur en ressources humaines. Pour s'assurer de la robustesse de notre processus, le centre de crise est depuis 2011 certifié Iso 9001, qui implique des audits de renouvellement de la certification tous les trois ans, ainsi que des audits de vérification de nos processus tous les ans. Donc un gros travail de certification Iso est réalisé, suivant l'objectif d'un travail permanent d'amélioration des processus. Il y a une remise en cause perpétuelle pour améliorer la robustesse des conseils aux voyageurs.

En 2021, nous avons lancé Ariane, nouvel outil sur lequel nous recommandons aux voyageurs français de s'inscrire. Nous comptons 182 078 inscriptions. Nous ne sommes pas la hauteur du nombre des touristes français à l'étranger, mais une campagne de communication est prévue pour faire connaître le site Ariane.

L'idée est de susciter une inscription systématique, car lorsque nous sortons en dernière minute un conseil, nous envoyons un sms à tous les touristes dans le pays, inscrits sur Ariane. Il y a eu 2 500 alertes en 2021, donc il y a vraiment une réactivité de la part du centre en cas de crise. Ariane permet d'évaluer le nombre de visiteurs présents.

Le centre des opérations d'urgence, deuxième bras armé du CDCS, est composé de deux unités.

L'unité des affaires individuelles est chargée des relations avec les victimes, et accompagne les familles dans leurs démarches et les met en relations avec les différents services de l'État et le tissu associatif.

En 2021, sur les 7 760 décès dressés dans le monde, 264 cas de décès ont fait l'objet d'un signalement au centre de crise (dont 25 homicides). À chaque fois, le suivi de la procédure est individuel, en lien avec la DFAE et les postes. C'est une cellule très impressionnante, les personnes sont là pour aider, appuyer les familles, mettre en lien. Le travail est personnalisé. Il y a eu 217 disparitions potentiellement inquiétantes signalées en 2021, soit 39% de plus qu'en 2020, et 200 cas élucidés.

Le centre des opérations d'urgence s'occupe de l'activation du dispositif de crise, avec la projection d'équipe sur place et une coordination interministérielle. La réponse téléphonique est un pan important de l'activité des cellules de crise. Parfois, il est compliqué de faire face au nombre d'appels. Nous avons donc constitué un vivier au sein du MEAE d'agents volontaires, qui viennent relever leurs collègues (24H/24 et 7j/7). Quand cela ne suffit pas, comme lors de la crise COVID, nous avons un partenariat avec la Croix Rouge, qui vient en renfort dans la cellule de crise (activable en 1 heure). L'outil de réponse téléphonique constitué est robuste. Il est précieux d'avoir une réponse téléphonique humaine.

Une mission fondamentale est la préparation des postes aux crises, donc nous les aidons à élaborer les organigrammes de crise, à la formation et aux exercices de simulation de crise. Nous avons changé la manière de travailler depuis 2021 et invitons tous les postes à s'exercer sur la base d'un scénario que nous leur transmettons. Sur cette base, les postes nous font un retour d'expérience, et nous améliorons ensuite ensemble les outils de réponse aux crises.

Concernant le budget de CDCS, il est passé à 4 millions d'euros en 2022 (contre 3,5 millions en 2020), pour la sécurité des Français à l'étranger. Ce budget est dédié à la gestion de crise, à la dotation des postes en matériel

médical pour nos compatriotes, aux dotations directes aux postes (maintien de réseaux de communication et sécurité autonomes), ainsi qu'à l'achat de stocks de produits de première nécessité dans certains pays, de rations pouvant être utilisées par les postes pour nos compatriotes.

Je termine par le troisième volet d'action, qui ne concerne pas directement nos compatriotes, le centre des opérations humanitaires et de stabilisation. Il coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État français. Je mentionne notre dernière opération, dont vous avez peut-être entendu parler, qui est le bateau pour l'Ukraine.

Nous avons agrégé les dons des collectivités locales et ministères, pour convoier par la Roumanie plus de 1 000 tonnes de dons d'aide humanitaire à destination des populations en difficulté.

Nous finançons également des projets humanitaires, avec des ONG criblées. En 2021, nous avons travaillé avec 80 ONG et financé 300 projets dans le monde. Le volume budgétaire de cette mission augmente.

L'équipe est totalement distincte des pôles précédents, uniquement dédiés à nos ressortissants.

Vous pouvez suivre sur Twitter le CDCS, regarder notre rapport d'activité, qui vous donnera une idée de notre action au quotidien.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Je propose que nous commençons par le Président de la Commission Sécurité, qui a levé la main.

Monsieur Avraham BENHAIM, Président de la Commission Sécurité et Risques sanitaires

Merci Madame la Présidente. Merci Madame la Directrice adjointe pour cette présentation. Je suis le Président de la Commission Sécurité et Risques sanitaires. Je voulais vous remercier, car j'ai eu l'occasion d'assister à une « EVASAN » [évacuation sanitaire] pendant la crise COVID et la personne a été sauvée. Merci pour cette famille et le travail que vous avez réalisé pendant la crise COVID.

Comme nous n'avons pas pu vous auditionner, nous avons auditionné nos compatriotes en direct au Burkina Faso, confinés depuis cinq jours. Nous avons relevé certains éléments. Le niveau d'urgence du consulat basculait sur le centre de crise. L'autre point qui a été signalé est que le centre de crise a des îlots qui ne correspondent pas aux îlots locaux. Ma question est : qui transmet les îlots ? Est-ce les ambassades ou le CDCS qui transmet aux ambassades ? Comment se passe le processus pour les îlots ?

En dernier point, nous voulions identifier ce processus des EVASAN. Ces dernières années, quelques personnes sont décédées à l'étranger. Le processus d'EVASAN n'est pas clairement identifié au sein des postes. Il y a des délais, un temps de discussion avec les assurances. Or, une malaria peut entraîner la mort en trois jours.

Est-ce que les consulats vous appellent systématiquement pour les EVASAN ?

Est-ce que les conseillers peuvent vous appeler directement ?

Est-ce vous qui avez donné les respirateurs pendant la crise COVID ?

Madame Fanny DEMASSIEUX, Directrice adjointe du Centre de crise et de soutien

Je vais vous donner les réponses que j'ai. Sur les îlots qui ne correspondent pas, merci de nous le signaler. Je suis surprise parce que nous avons une application qui permet d'échanger en direct avec les ambassades. Normalement, sur cette application, nous avons les îlots de l'ambassade. Nous vérifierons.

Sur les évacuations sanitaires, les personnes sont mises en contact avec nos consulats, qui aident les familles à régler le problème. Les cas nous remontent, quand des problèmes se posent avec les assurances. Nous nous mettons directement en contact avec les assurances, pour accélérer et simplifier la situation.

Normalement, les consulats nous remontent tous les problèmes avec les assurances, et nous avons des contacts avec celles-ci. Je n'ai connaissance que de situations qui se terminent plutôt bien. C'est le processus tel qu'il est défini.

Sur les comptes-rendus de conseillers, ils sont les bienvenus pour nous contacter. Je vous conseille toutefois de passer par nos postes et ambassades, car c'est le plus efficace. Nous avons des relations fluides et régulières avec nos postes, des contacts permanents. Ils nous font remonter les problèmes, ou les crises sous-jacentes. Mais nous sommes à disposition si vous voulez les remonter directement.

Nous sommes en contact régulier avec nos postes à Cuba, à Haïti par exemple. Sans activer de cellule de crise, nous tenons de visioconférences, nous leur apportons du soutien.

Concernant les respirateurs, le pôle médical du CDCS en a envoyé en effet durant la crise COVID, dans les pays quand il y avait des besoins.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

En complément, Diane ROESER.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Simplement pour compléter le propos, prenant ma casquette de cheffe de mission de l'action sociale, qui gère les évacuations sanitaires. Ces opérations se déroulent en lien avec le centre de crise, en particulier la nuit et les jours fériés. Il y a une répartition de compétences entre la DFAE et le CDCS, pour les rapatriements.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller de la circonscription Péninsule ibérique

Merci Madame la Présidente. Bonjour Madame la Directrice adjointe. Juste une proposition, certains pays comme l'Espagne, en quittant les frontières, les voyageurs reçoivent un sms indiquant l'adresse des consulats.

Je pense que ce serait une bonne pratique, à mettre en place au ministère des Affaires étrangères. Je crois que cette proposition avait déjà été travaillée dans la mandature précédente. Je crois que l'initiative est bonne. Ainsi, nos concitoyens qui voyagent à travers les pays auront automatiquement sur leur téléphone, le numéro des consulats français. Si l'Espagne a cette possibilité, la France peut l'avoir aussi. Merci.

Madame Fanny DEMASSIEUX, Directrice adjointe du centre de crise

Merci de cette suggestion. J'en référerai à mes collègues, et nous reviendrons vers vous sur cette proposition.

Certains points législatifs et réglementaires posent des difficultés pour l'appliquer facilement, mais nous étudierons une solution pratique à cette suggestion.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Dernière question de Madame LAVERGNE.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci pour votre présentation. Je fais partie également de la Commission Sécurité, depuis 2014.

Ma question porte sur le thème de la formation. Je me réjouis de la nouvelle formation qui a été mise en place.

Nous avons mis en place un questionnaire pour voir les bonnes pratiques, car de nombreuses disparités subsistent dans la prévention des crises, et le rôle que les élus peuvent jouer à leur niveau.

J'aurais voulu savoir ce qui était mis en place pour vos formations. À la prochaine session, j'espère que nous pourrions vous voir avec ce questionnaire. En Amérique du Sud, il y a encore des disparités dans les pratiques des postes (ilotage, comité de sécurité).

Madame Fanny DEMASSIEUX, Directrice adjointe du centre de crise

Sur les comités de sécurité, et les ilotages, la compétence relève de la DFAE. Ce plan de formation, nous invitons fortement les postes à l'exercice. Il est difficile de prévoir quelle crise frappera un poste, mais il s'agit d'avoir les outils et la réactivité nécessaire. Je serais très intéressée à la prochaine session d'étudier le questionnaire avec les équipes en charge, et échanger avec vous sur la meilleure manière d'assurer une prise en charge satisfaisante partout.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Une question de Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller de la circonscription Asie et Océanie

Est-ce que les élus sont associés aux exercices effectués avec les postes ? Et ensuite, sur quel budget sont pris les 4 millions d'euros ? Même question pour l'aide humanitaire.

Madame Fanny DEMASSIEUX, Directrice adjointe du centre de crise

En centrale, nous effectuons les exercices, mais n'impliquons que les personnels du CDCS. Dans les postes, l'exercice n'implique que les agents du poste. Non, à ce stade, il n'est pas prévu d'associer les élus.

Sur le budget, le CDCS bénéficie du programme 105 et du programme 209. Le programme 105 concerne nos ressortissants. Le programme 209 concerne l'aide humanitaire.

Monsieur Alexandre BEZARDIN, Vice-Président de l'AFE

Merci beaucoup.

Reprise.

INTERVENTION DU MINISTRE DÉLÉGUÉ MONSIEUR OLIVIER BECHT

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci beaucoup d'être tous revenus (*applaudissements*). L'objectif de ce retour est de recueillir les travaux des différentes commissions, et permettre une brève prise de parole des Présidents ou orateurs de groupe.

Monsieur Olivier BECHT, Ministre délégué de l'Europe et des Affaires étrangères

Je suis surtout là pour écouter. C'est ce que j'avais promis. J'ai tout mon temps, même s'il m'a été indiqué que le centre fermait à 19 heures.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous allons passer à la restitution des travaux par la Présidente de la Commission des Lois, des règlements et affaires consulaires, Rosiane HOUNGBO- MONTEVERDE. Chaque Président de Commission dispose de 5 minutes maximum, donc le chronomètre est demandé et va s'afficher.

Rosiane, je vous laisse la parole.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, Présidente de la Commission des Lois, règlements et affaires consulaires

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, merci beaucoup d'être parmi nous. Les travaux de la Commission des Lois se sont penchés sur les services consulaires. L'exercice portait sur un travail de rapport d'étape, avec une méthode consistant à établir une cartographie (issue d'une enquête) auprès des élus, pour identifier les fonctionnements efficaces et ceux à améliorer. La Commission s'est aussi intéressée à la dématérialisation des services. Il résulte de ce rapport d'étape une volonté de partage de nos services.

Nous souhaiterions une cartographie du MEAE, identifiant les conditions de travail mises en place dans le réseau. Il est également souhaité un partage de la stratégie du gouvernement. Quelle est sa stratégie à court, moyen et long terme pour les services consulaires ?

Enfin, un retour d'expérience complet est souhaité sur le fonctionnement de France consulaire, ainsi que la dématérialisation et le renouvellement des titres de séjour.

Le deuxième sujet traité par la Commission des Lois concerne le statut des conseillers des Français de l'étranger, qui sont souvent comparés aux élus, à tort ou à raison. À raison, car le dévouement est le même, et à tort, car un déséquilibre dans les moyens à disposition est constaté. Nous souhaiterions que nos prérogatives soient respectées, et que des moyens raisonnables nous soient accordés, afin de travailler dans des conditions normales.

Le troisième sujet est particulièrement important, et affecte la vie de nos concitoyens au niveau administratif, notamment les certificats de nationalité française. Des concitoyens nous ont contactés, et ont fait part d'exigences abusives pour ces certificats. La finalité de nos travaux soutient que le certificat de nationalité française doit rester une exception et non la nouvelle règle. La règle devrait se baser sur la possession d'État, au lieu de demander systématiquement ce certificat de nationalité française, de surcroît lorsqu'il s'agit de renouvellement de passeport. Car ces pratiques ont pu être constatées dans certains postes.

Le dernier point concerne le corps diplomatique, sa réforme, ses conséquences sur les Français de l'étranger et le fonctionnement des services consulaires. La Commission s'est appuyée sur le rapport du Sénat et a auditionné les principaux syndicats du ministère. Nous avons également été à l'écoute des retours de la direction des ressources humaines du ministère. Nous sommes sincèrement heureux de la confirmation par la ministre COLONNA de la tenue des États généraux de la diplomatie. C'est une excellente nouvelle. Nous aimerions beaucoup y être associés, afin de livrer notre point de vue, notre retour d'expérience dans nos relations avec les services consulaires, et les points identifiés qui impactent la vie des Français de l'étranger.

Je vous remercie.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Pour la Commission Finances, budget et fiscalité, Monsieur Renaud LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, Président de la Commission Finances, budget et fiscalité

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre. Notre Commission a travaillé sur plusieurs axes, en particulier le PLF 2023 et les programmes 151 et 185. Nous avons aussi auditionné les syndicats, et la responsable des ressources humaines du MEAE. Nous avons donc des nuances dans les différentes auditions, qui rendent nos travaux équilibrés au niveau politique. Nous nous réjouissons de la création d'ETP, car nos auditeurs ont tous dit que le ministère était à l'os. Ainsi, une loi de programmation est très attendue pour ce ministère, touché ces trente dernières années en suppression d'emplois continue, quels que soient les gouvernements. L'écho entendu est que nous avons besoin de réarmer ce ministère. Les consulats rencontrent souvent des difficultés, malgré l'existence d'équipes de renfort, qui restent insuffisantes d'après nos interlocuteurs. Il faut rendre hommage aux personnels des consulats, qui travaillent beaucoup, sous de fortes pressions. Il y a des cas de *burn-out*, la santé des personnels

est aussi importante, au titre de la gestion humaine. Ce sujet a été travaillé, donc nous sommes parfois inquiets du budget en augmentation, même si l'inflation brouille les chiffres et les prévisions. Certains pays connaissent un taux d'inflation élevé, au-dessus de 10%. Les taux de change ont été évoqués, avec la directrice financière du MEAE. Il faut une politique de change poussée, qui permette d'amortir les variations des taux de change. Actuellement, l'euro a tendance à être déprécié par rapport aux autres monnaies, et complique la gestion des budgets. Une loi de programmation est nécessaire pour réarmer. Nous serions contents de participer aux États généraux de la diplomatie.

Nous avons aussi traité le thème de la fiscalité, en particulier le sujet de la résidence d'attache, qui concerne de nombreux compatriotes. Cette notion est très compliquée sur un plan juridique, mais nous avons relancé le débat. Ce sujet ne concerne pas seulement les Français exilés fiscaux, et très complexe au niveau de la fiscalité.

La fiscalité de plus en plus mouvante a été citée, car nos compatriotes sont mouvants. Il existe un nomadisme fiscal, donc nous avons interrogé des experts fiscalistes de l'OCDE. Il s'agit d'anticiper, car notre rôle est de prévoir les changements. La perception des experts de l'OCDE était instructive et leur audition très intéressante. Pour analyser d'autres données économiques, nous avons auditionné deux responsables de MERCER, le fameux indice. Nous continuons à travailler sur le calcul des indices, dont dépendent l'IPPA, les indemnités etc.

MERCER est un cabinet fiable, nous continuerons à étudier ces thématiques.

Je vous remercie Monsieur le Ministre pour votre écoute.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Nous passons à la Commission du Développement durable et du commerce extérieur. Monsieur RUELLE, vous avez la parole.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, Président de la Commission du Développement durable et du commerce extérieur

Merci Madame la Présidente. Notre Commission a travaillé de façon très active au long de la semaine. Comme vous pouvez le noter, cette Commission s'attache au développement durable et au commerce extérieur.

Sur le développement durable, il s'agit de faire prendre conscience de ses problématiques aux membres de notre assemblée, et d'appliquer à notre organisation les bons comportements. Dans cet axe, nous avons d'abord réfléchi avec l'aide de l'association extérieure EcoAct au modèle de compensation carbone, lié au fonctionnement de l'AFE. Nous entrons dans un processus de compensation, qui s'appliquera aux déplacements des élus.

Ensuite, nous avons sollicité l'intervention de la Fresque du Climat et avons réalisé une fresque, afin que les membres de la Commission appréhendent les problématiques du développement. Cette Fresque du Climat a été une véritable réussite, et nous a permis de présenter une résolution en plénière pour que cette fresque soit étendue à la prochaine session de l'AFE. Nous avons également ressuscité le prix du Développement durable, qui existait dans la dernière mandature. Nous espérons le mettre en œuvre pour la session d'octobre 2023.

Sur le commerce extérieur, notre objectif est différent. Le premier axe vise à s'assurer que le commerce extérieur intègre les problématiques de développement durable. Nous avons notamment analysé des points avec Business France, avec l'ADEME et la Fabrique de l'exportation, reçue longuement autour de la thématique des freins immatériels au commerce extérieur. Cette incorporation des problématiques environnementales et du développement durable au commerce extérieur est un sujet crucial. Les élus dans différents pays éprouvent un sentiment d'isolement par rapport aux problématiques économiques. Nous demandons aux présidents des conseils consulaires d'associer les conseillers du commerce extérieur, les services économiques des ambassades, à un conseil consulaire par an. Par ailleurs, la question du levier des entreprises françaises à l'étranger qui ne sont pas filiales de groupes français est également importante. Cette population est significative, évaluée entre 100 000 et 200 000 structures, et représente un levier pour le développement durable et le commerce extérieur, dans des normes acceptables.

Je vous remercie.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Nous passons à la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur. Monsieur FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Président de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur

Merci Madame la Présidente. Bonsoir Monsieur le Ministre. Notre Commission a concentré ses travaux au cours de cette session sur l'impact des crises multiformes au niveau du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Le premier point est l'impact économique, avec l'inflation qui frappe les coûts de nombreux établissements, et l'érosion monétaire qui pose des problèmes au niveau des tarifications des établissements libellés dans une monnaie locale, et les bourses. Or, les contributions des établissements au budget des agences de l'enseignement français à l'étranger sont facturées en euros, qui entraînent des ajustements au détriment des familles.

Les résolutions présentées par notre Commission portent sur la question des bourses, sur laquelle une étude sera engagée ces prochaines semaines. Nous espérons présenter les résultats complets à la prochaine session de mars 2023. Un élément de cette étude cherche à élargir la gamme des bénéficiaires des bourses aux classes moyennes aux revenus modestes, impactées par les évolutions économiques. Il s'agit d'estimer l'impact d'une augmentation du plafond de revenus pris en compte pour l'attribution des bourses. Une première mesure est appliquée depuis 2019, l'impact semble faible. Nous souhaiterions mener une étude prévisionnelle sur un impact plus large d'un prochain relèvement de ce quotient. Nous souhaitons aussi lancer une enquête auprès des conseillers des Français de l'étranger, pour identifier les meilleures pratiques, recensées dans les conseils consulaires et les services en charge des bourses. Des interprétations d'instruction sont observées, ainsi que des modalités de mises en œuvre différentes. Dans certains cas, il faut une meilleure prise en compte des difficultés. Nous pensons qu'en mutualisant les bonnes pratiques, des voies d'amélioration peuvent être proposées et partagées dans tout le réseau.

Nous sommes conscients qu'en fonction du nombre de dossiers, les modalités ne peuvent pas toujours être identiques d'un pays à l'autre.

Il est nécessaire d'ajuster le budget des bourses, au regard de l'impact économique, d'un minimum de 10% pour l'année 2023.

Ensuite, nous avons attiré l'attention de l'AEFE, comme nous alertons le ministre, sur la fragilité causée par la crise sanitaire sur les enfants et élèves qui ont subi le confinement. Certains ont décroché et d'autres ont eu des problèmes de santé mentale, avec parfois des conséquences dramatiques. Nous souhaitons une attention davantage organisée, avec également un partage des bonnes pratiques. Nous avons ainsi recueilli des témoignages du lycée Churchill de Londres, où s'est déroulée une expérience d'accompagnement et soutien psychologique des élèves, qui pourrait inspirer la généralisation de ces dispositifs.

Enfin, notre Commission a débattu de manière intensive sur le souhait de l'AEFE d'être autorisée à emprunter (avec un échelonnement rallongé) pour financer le coût des travaux d'entretien du patrimoine immobilier.

Lorsque sa trésorerie est tendue, l'AEFE ne peut les financer qu'avec l'augmentation, parfois brutale, de la scolarité. Cette voie semble à explorer avec prudence. La résolution présentée, qui a été adoptée, suggère que les parents soient systématiquement consultés sur le financement des projets avec emprunt, afin d'apprécier leur capacité à supporter des augmentations de frais de scolarité, induits par la nécessité de rembourser ces emprunts.

L'emprunt doit être affecté à des financements de projets bien identifiés.

Pour conclure, nous proposerons à la prochaine session de travailler sur la francophonie et ses divers enjeux, linguistiques, numériques, pour permettre la découvrabilité des contenus en langue française sur internet.

Le travail portera aussi sur les autres volets économiques, afin que l'espace francophone soit propice au développement d'une communauté d'affaires, qui n'est pas assez exploitée, selon les conseillers.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Président. Nous passons à la Commission des Affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation. Monsieur Florian BOHÈME est reparti au Cambodge, mais il a enregistré une vidéo, de cinq minutes normalement.

Monsieur Florian BOHÈME, Président de la Commission des Affaires sociales, des anciens combattants, de l'emploi et de la formation (par vidéo)

Monsieur le Ministre délégué, Madame la Présidente, chers collègues, je suis désolé, malheureusement, j'ai un engagement à Phnom Penh, la circonscription où je suis élu. Pour la première fois, samedi matin, l'association Phnom Penh accueil organise son forum de rentrée. Monsieur le Ministre délégué a été maire, il sait l'importance pour un élu local de soutenir les associations. Je remercie les équipes du secrétariat général de l'AFE d'avoir permis au Président de la Commission des Affaires sociales que je suis, d'émettre le compte-rendu de nos travaux par cette vidéo.

En premier lieu, cette semaine, nous avons consacré une part importante de nos travaux à l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger. Le dispositif qui date de 2015 n'est pas optimal, car seuls 50 Français ont pu en bénéficier en 2021. Ce n'est pas suffisant, surtout en sortie de crise sanitaire. Beaucoup plus de compatriotes ont probablement besoin de formation professionnelle à l'étranger. Ainsi, notre Commission et la plénière ont voté une résolution pour réactualiser la liste des métiers pour la formation professionnelle. Cette liste de 2015, présente sur le site de France diplomatie, n'a pas été actualisée. Cette mise à jour des formations semble indispensable, en lien avec les bassins d'emploi dans les circonscriptions et les demandes de nos compatriotes.

Je voudrais profiter de votre venue, Monsieur le Ministre délégué, car vous avez la charge de l'attractivité, du commerce extérieur. Notre Commission doit traiter les questions d'emploi et de formation, et ces trois sujets sont liés. L'emploi et la formation professionnelle contribuent à l'attractivité des entreprises françaises à l'étranger, et au commerce extérieur de la France.

Le deuxième sujet, plus intime, concerne nos compatriotes françaises à l'étranger. Nous avons voulu consacrer une large partie de nos travaux à la situation des droits des Françaises à l'étranger. Le premier prisme était celui de la lutte contre les violences faites aux femmes, je souhaite saluer le travail mené de manière apaisée par les membres de notre Commission. Je salue également nos rapporteuses Élise LÉGER, Khadija BELBACHIR et Francine WATKINS. Nous avons proposé trois résolutions sur ce sujet. L'objet de la première résolution permet au ministre d'engager un travail interministériel. Le bureau d'aide aux victimes du MEAE, au sein de la DFAE, réalise un travail formidable. Nos auditions ont montré que ce travail méritait d'être amplifié, à travers un lien et le réseau interministériel. La deuxième résolution permet de bonifier les projets, grâce au dispositif STAFE et aux subventions OLES, qui soutiennent les droits des femmes françaises à l'étranger.

Le troisième sujet, le plus intime, concerne le droit à l'IVG des femmes françaises à l'étranger.

Nous avons auditionné la sénatrice Mélanie VOGEL, qui doit déposer un projet de loi sur ces questions.

Je vous invite, Monsieur le Ministre, à vous intéresser à notre résolution, afin que cette question soit pleinement prise en charge par la DFAE, nos postes consulaires, les médecins conseil des postes. Il s'agit que le droit à l'IVG en France soit également possible, en respect des législations locales.

En dernier point, le Président de la République a souhaité lancer une consultation nationale sur la fin de vie.

L'AFE a voté à l'unanimité la résolution, considérant qu'il est important d'associer les Français de l'étranger à la convention citoyenne sur la fin de vie.

Je sais que nous pourrions compter sur vous, Monsieur le Ministre, pour que les Français de l'étranger soient associés à ce débat national.

Je vous remercie de votre attention, avec mes excuses renouvelées de ne pouvoir être parmi vous.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Maintenant, la Commission Sécurité et risques sanitaires, Monsieur BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAÏM, Président de la Commission Sécurité et risques sanitaires

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Ministre. Notre Commission a vu son calendrier un peu modifié en raison de la situation au Burkina Faso, et n'a pas pu auditionner le centre de crise. En revanche, nous avons souhaité auditionner nos collègues conseillers des Français de l'étranger sur place, à Ouagadougou. Cette audition nous a permis de tirer quelques enseignements. Nous nous sommes aperçus au cours de cette crise qu'il y avait un problème d'identification d'îlot et d'identification des élus des Français de l'étranger. Les conseillers des Français de l'étranger ne sont pas associés et n'ont pas connaissance des îlots et des personnes qui y résident. C'est un gros problème au niveau de la communication, car les conseillers des Français de l'étranger sont les premières personnes contactées. Ainsi, en période de crise, le consulat basculait sur le centre de crise et ne donnait plus de réponse. Il y a eu également un manque de matériel et de moyens, de radios VHF.

Nous avons ensuite auditionné l'ambassadeur David MARTINON en Afghanistan, qui a parlé de l'importance de la prévention. Cette audition nous a permis d'identifier un sujet important, qui concerne les conjoints de Français, les ayants-droits non-français. En temps de crise, comme nous avons vu avec l'ambassadeur MARTINON, il faut faciliter en amont l'obtention de visas provisoires pour les conjoints et enfants de ressortissants français. Notre Commission a soulevé ce point important.

Nous avons auditionné Matthieu AUDIBERT, capitaine de commandement de la gendarmerie dans le cyberspace, auteur du Code de la cybersécurité 2020 du Dalloz. La France est bien équipée en moyens de cybersécurité, avec une réponse adaptée. Le gouvernement a mis des moyens, avec des sites internet et la gendarmerie en ligne, permettant aux Français de l'étranger de s'informer, de déposer plainte en ligne. Les gendarmes répondent 24h/24. Le constat principal est le manque de communication. Il ne s'agit pas de pointer une défaillance de l'administration, mais plutôt de chercher à améliorer le système pour nos compatriotes à l'étranger. L'usurpation d'identité a été importante ces derniers temps. Il faut davantage informer les Français de l'étranger sur les moyens mis à leur disposition. Le système Perceval a été mentionné au cours de l'audition, car il est efficace dans le signalement des fraudes bancaires. Ce service permet l'émission d'un certificat, remis à la banque, et de récupérer son argent.

Nous avons donc retenu que les dispositifs existent, mais ne sont pas assez communiqués. Nous avons suggéré un volet spécifique sur la protection de nos compatriotes à l'étranger, sur les sites des consulats.

La Commission a également sollicité un accès aux outils de messagerie et conférence cryptées pour les élus, car il existe une solution d'État pour les parlementaires, de vidéoconférence. Nous souhaiterions être associés à cette solution pour nos échanges.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Nous passons aux prises de parole des groupes. Pour le groupe Écologie et Solidarité, Monsieur Baptiste HEINTZ.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription Afrique occidentale

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre délégué. Chers collègues. En premier lieu, je tiens à vous remercier Monsieur le ministre d'avoir répondu à notre appel en début de session à ce que vous reveniez aujourd'hui pour partager le fruit de nos travaux. Nous vous confions nos remerciements à Madame la ministre de l'Europe et des affaires étrangères pour être venue nous saluer. À cet égard, je retiens son invitation à faire appel à la liberté de parole pour dire ce que la diplomatie ne peut pas dire. Certes, elle nous a demandé de ne pas en abuser, mais la liberté ne s'use que lorsque nous ne nous en servons pas. À ce titre, je rappellerai notre interpellation collégiale et urgente sur la restriction de délivrance des visas constatée, qui contribue à couper la France des peuples amis, et accroître la défiance à l'égard de notre pays. La priorité est également celle du renforcement en personnel humain. Comme il a été signalé en début de session, dans de nombreux postes, les agents sous pression mettent parfois leur santé en jeu. Dans beaucoup de postes, les Français perçoivent une détérioration de la qualité de l'administration, et par conséquent, une détérioration de leur lien à la France.

Enfin, cette assemblée évolue avec une nouvelle génération d'élus de tous bords qui l'animent et l'investissent d'une plus grande exigence démocratique et sociale. L'AFE se met au diapason des causes et engagements de nos compatriotes pour plus de démocratie, de justice sociale, de solidarité et une société humaine pacifiée, respectueuse de la planète qui l'héberge. Les anciens nous le disent, ces nouvelles forces se traduisent par une assemblée plus turbulente. Ce tumulte n'est que l'expression de l'envie d'aller au bout du mandat, que les Français ont confié.

Nous y voyons une confiance en notre République pour édifier nos espoirs d'une société plus juste.

Cela se traduit par une demande d'une meilleure écoute et prise en compte, par le gouvernement et l'administration, de nos motions et résolutions. Cela se traduit par une meilleure dotation en moyens et techniques pour l'AFE et ses commissions, ainsi qu'un meilleur accompagnement des élus durant leur mandat pour permettre aux Françaises et Français de toutes conditions sociales d'exercer cet engagement au service de notre nation.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci. Pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Monsieur Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription Bénélux

Merci beaucoup. Monsieur le Ministre. Chers collègues. Avec l'équipe des Français de l'étranger du ministère, vous avez réussi à marquer un essai avec l'obtention de 100 ETP supplémentaires. J'espère que vous pourrez transformer cet essai, par un service consulaire renforcé, pendant les négociations budgétaires. Nous serons avec vous pour aider sur ce point.

Le deuxième point à souligner est l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans les critères du STAFE, nous voudrions votre aide à relever le plafond de ces projets, afin de prévoir expressément le soutien aux associations qui luttent pour une meilleure égalité.

Le dernier point exprime une déception. Notre groupe avait prévu de déposer une résolution sur les aides sociales pour les Français de l'étranger en situation de vulnérabilité. Malheureusement, cette résolution a été renvoyée en commission et sera traitée en mars 2023. Je pense qu'il ne faut pas attendre mars 2023 pour aider les travailleurs frontaliers, qui ne sont aidés ni d'un côté, ni de l'autre. Il n'est pas possible d'attendre mars 2023 pour aider les personnes en Allemagne, par exemple, qui se trouvent dans des situations où ils n'ont aucun accès à l'aide sociale. Certes, c'est plus rare mais il faut s'en occuper. Il ne faut pas attendre pour aider les Français en Asie, en Afrique qui n'ont pas de protection sociale. Malheureusement, nous n'avons pas eu le soutien pour le proposer officiellement, mais j'espère que vous pourrez avec vos services, nous aider à trouver d'aider ces Français en situation de vulnérabilité. Merci.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Pour le groupe Union des Républicains, des Centres et Indépendants, l'orateur est Monsieur SIGNORET

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, c'est un plaisir de vous revoir aujourd'hui, à la clôture des travaux de notre assemblée. Nous espérons que cela deviendra une habitude. Je voudrais revenir sur quatre points que nous considérons importants. Le premier concerne la création d'un statut de résidence en France pour les

Français de l'étranger. Les résolutions ont été votées à large majorité ce matin, nous comptons sur vous pour assurer l'aboutissement de ce projet nécessaire pour tous nos compatriotes.

Le deuxième point porte sur la situation actuelle de nos consulats à travers le monde. Nos consulats sont face à un manque de moyens pour pouvoir fonctionner correctement. Il manque des moyens financiers, des ressources humaines, ou informatiques. Des projets sont en cours pour améliorer les services envers nos compatriotes, mais les nécessités sont immédiates. La centrale téléphonique reste en phase d'essai, à ce jour, la communication téléphonique n'existe plus dans de nombreux postes. Nous savons qu'il existe des projets de dématérialisation pour l'émission de documents, mais cette solution appartient encore au futur et les besoins sont immédiats.

En troisième point, je voudrais souligner la situation financière internationale, plus particulièrement le taux de change euro-dollar. Il est vrai que cet indice peut varier, néanmoins le taux auquel nous sommes sujets actuellement, avec l'euro au plus bas depuis vingt ans, pénalise le personnel de nos lycées, ainsi que nos institutions autour du monde. Une mesure de revalorisation des salaires semble essentielle. Nous comptons sur vous pour y remédier.

Enfin, lundi dernier, notre groupe a attiré votre attention sur le reliquat de l'aide SOS COVID. Dans l'attente de votre retour, la Commission des Affaires sociales a été mandatée aujourd'hui pour approfondir ce sujet.

Merci Monsieur le Ministre.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci beaucoup. Pour le groupe Solidaires et Indépendants, Annie RÉA.

Madame Annie REA, conseillère élue de la circonscription Europe du sud

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, merci pour votre présence chaleureuse. Durant cette semaine, nos travaux ont été extrêmement riches. Nous sommes tous d'accord pour dire que notre relation commence d'un bon pied. C'est le plus important. Permettez-moi de revenir sur un point particulier. Nous cessons de répéter que les Français de l'étranger, par leurs parcours, leur ouverture d'esprit, sont une véritable richesse pour la France.

Or, nous sommes perçus négativement, par beaucoup de nos compatriotes, qui nous voient comme des exilés fiscaux ou assimilés. Nous sommes perçus avec une certaine méfiance. Il nous semble essentiel de changer cette perception. Les pays qui valorisent le plus leur diaspora sont ceux qui ont conscience de son importance, de sa plus-value pour le pays d'origine. Comment pouvez-vous nous aider à changer cette image ?

Si nous voulons que les travaux de cette assemblée soient entendus, nous devons obtenir le soutien des Français en France. Au-delà du soutien de nos parlementaires, nos propositions ont besoin d'un aval général, et votre rôle en la matière est essentiel.

Notre groupe aimerait remercier infiniment la Secrétaire générale et son équipe, pour son attention particulière.

Nous souhaitons remercier la Directrice pour sa disponibilité, ainsi que la Présidente de l'AFE et son équipe, pour son engagement et dévouement.

Nous vous remercions Monsieur le Ministre d'être revenu.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Monsieur le Ministre.

Monsieur Olivier BECHT, Ministre délégué de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité

Merci Madame la Présidente. Les premiers mots que je souhaiterais vous adresser sont des remerciements. Je vous remercie de m'avoir livré ce compte-rendu fidèle de vos travaux, auxquels je suis très sensible.

Je dois vous avouer, même si je m'étais intéressé aux Françaises et Français de l'étranger au cours de mon mandat de parlementaire et président de groupe, que je connaissais peu l'Assemblée des Français de l'étranger. Je n'avais jamais eu l'occasion de venir devant vous, ni d'assister à vos travaux. J'ai réalisé au long de cette semaine à quel point votre travail était important, et surtout une source de plus-value pour ma propre mission de ministre délégué, en charge des Français et Françaises de l'étranger.

J'ai été pendant vingt ans, et le suis toujours, élu local. Je crois énormément au pragmatisme, à ce qui fonctionne. Il y a de bonnes idées dans tous les groupes et les camps. J'ai été maire pendant plus de dix ans, dans une municipalité d'union qui regroupait des élus de gauche, de droite, du centre, réunis par une même vision.

Quand je vous entends ici, nous sommes réunis par une même vision, celle d'être au service des autres, que vous soyez conseillers des Français de l'étranger, conseillers consulaires ou ministre. Nous sommes tous ici au service des Françaises et des Français. C'est le plus important. L'étymologie du mot « ministre » signifie « serviteur ».

C'est notre mission, être au service des autres. La plupart du temps, cette mission s'effectue de manière bénévole, même si des indemnités couvrent ce temps de mission. Il s'agit de la plus belle des missions du monde, celle de se placer au service des autres.

Durant toute cette semaine, j'ai vécu auprès de vous des émotions, d'abord en vous écoutant lundi, lors de votre compte-rendu des remontées du terrain, de vos expériences dans les différentes régions du monde. J'ai éprouvé des émotions lorsque nous étions réunis sous l'Arc de triomphe pour ranimer la flamme. Sous cette arche, nous sentons vraiment ce que représente la nation. Et en regardant la flamme sur la tombe du soldat inconnu, le nom des batailles où sont morts de nombreux compatriotes, nous mesurons les sacrifices qui ont bâti cette nation.

À travers ces expériences que nous avons vécues ensemble, je ressors convaincu que nous pouvons, par le pragmatisme, faire avancer les dossiers. Lundi, je vous ai parlé d'amour, et à la fin de cette assemblée, je voudrais avant tout vous parler de confiance. J'ai confiance en vous pour remonter les problématiques. Je vous demande de me faire confiance pour essayer avec vous, votre administration, de les traiter.

Je ne reviendrai pas point par point sur vos remarques, je peux revenir sur certains points. Je souhaite vous dire que toutes vos résolutions votées et les points identifiés, trouveront une réponse. Vous aurez une réponse de ma part et de mon cabinet sur tous les points. Aucun ne sera laissé de côté.

Applaudissements

Je ne suis pas magicien, mais nous regarderons de manière pragmatique, comme durant mon mandat de maire, les bonnes idées et propositions, quel que soit le groupe qui l'a formulé. Nous regarderons les possibilités d'action concrète. Je veux du concret, non des paroles. Il faut pouvoir expliquer à nos compatriotes les raisons et les causes. Certaines mesures ne pourront pas être réalisées, parce qu'elles sont impossibles, à l'exemple de l'IVG qui doit respecter les législations du pays concerné. La France ne peut imposer à un pays de pratiquer une IVG pour une citoyenne française, si le pays où elle réside interdit l'IVG. Je ne pourrai pas dire oui à tout.

D'autres mesures demanderont du temps, vous le comprendrez. Comme vous l'avez noté, nous avons mis trente ans à désarmer notre diplomatie, son réarmement prendra plus d'une année. Le travail est amorcé, nous en discutons ce matin avec la ministre et son directeur de cabinet. Nous essaierons de faire le meilleur usage possible des ETP. L'objectif n'est pas de saupoudrer. Nous souhaitons accélérer les moyens pour davantage de traitement pour les visas et passeports, mais l'objectif ne sera pas atteint. Il faut réfléchir aux formules, aux manières de mutualiser et mettre en place d'autres plateformes. Nous travaillerons sur ces sujets de façon concrète, pour tenter d'apporter des réponses.

Les points qui ne peuvent être traités immédiatement, il faut établir un calendrier, les étapes d'avancement (*step by step*, comme disent les Anglais) pour converger vers l'objectif commun.

Pour revenir sur certains sujets, j'ai évoqué les consulats, des ETP et de la dématérialisation. Je voulais aborder aussi un objectif sur lequel nous devons travailler rapidement : la question du statut des élus consulaires et des moyens pour accomplir cette mission. Cette demande est parfaitement légitime.

La question sociale a été évoquée à différentes reprises. Nous ne laisserons personne au bord de la route. C'est l'honneur de la République française d'assurer à tous les concitoyens, où qu'ils soient dans le monde, un soutien et une aide.

C'est notre spécificité, nous sommes les seuls au monde à le faire. Notre système social est le plus protecteur au monde. Je me demandais, vous qui êtes à l'étranger, si vous entendiez cette maxime, que j'entends de plus en plus, sur la France, « un paradis peuplé de personnes qui croient être en enfer ». En entendant parfois certains compatriotes, la France apparaît comme un pays abominable. Vue de l'étranger, notre niveau de prise en charge, de sécurité sociale, d'éducation, de culture etc. est plutôt envié. Nous avons de la chance au regard du monde entier. Sur le plan social, c'est un fort engagement du Président de la République, personne n'est laissé sur le bord de la route.

Cependant, la solidarité demande de la responsabilité. Il n'est pas possible de partir à l'autre bout du monde sans assurance, sans argent, sans prévenir, et crier à l'aide quand la situation se dégrade. Il faut que nos concitoyens soient aussi responsables. Mais nous n'avons jamais abandonné personne et n'abandonnerons jamais personne.

Je terminerai sur un point important, que Madame la Présidente du groupe Solidaires et Indépendants a noté, la question de l'image. En effet, cette perception est très importante, dans les deux sens. Elle est importante pour les Français de l'étranger, qui ne doivent pas oublier d'être les porte-drapeaux de notre pays, avec un rôle. Parfois, des Français sont expatriés depuis longtemps, ou des binationaux. Il ne faut pas oublier de faire vivre ce lien avec le pays, car nous en avons besoin. En effet, les pays les plus dynamiques sont ceux qui utilisent leur diaspora pour rayonner sur la planète. Nous en avons besoin aujourd'hui. L'influence de la France passe par vous. Elle passe aussi par nos établissements d'enseignement du français à l'étranger. Vous êtes les fers de lance du rayonnement de la France dans le monde. Nous avons besoin de vous. Les Français de l'étranger ne doivent pas oublier qu'ils sont français et ont un rôle à jouer. Votre rôle est de transmettre cet encouragement.

Mon rôle est d'expliquer que les Français de l'étranger ne sont pas allés se planquer pour ne pas payer d'impôts en France, mais sont des compatriotes qui portent haut les couleurs de notre pays à l'étranger. Ils participent à son dynamisme économique, mais aussi au rayonnement culturel, social et géopolitique. Cette présence est très importante. Nous avons un des réseaux diplomatiques les plus larges au monde, qui compte autant d'expatriés, de Français dans les territoires étrangers. Il me revient de convaincre les Français d'avoir confiance en vous. Vous pouvez compter sur moi pour effectuer cette mission en France. Au niveau du commerce, je disais hier au Big de BPI à la jeunesse d'avoir le monde comme horizon, parée de son sac au dos et ses baskets, de conquérir des marchés à l'étranger, d'avoir l'internationalisation d'une entreprise à l'esprit, de penser à l'export.

Je recevais hier un chef d'entreprise allemande qui me parlait du patron de son groupe, se demandant pourquoi ils n'étaient pas encore au Belize. Les Allemands ont cette cartographie, afin d'être présents partout. Il n'y a pas de petit pays. Il faut une vision mondiale. Avec ma casquette Commerce extérieur et Attractivité, je dois aussi inciter les Français à avoir ce réflexe, qui contribuera à améliorer l'image des Français de l'étranger.

Je ne peux répondre à tous les sujets, car le centre va fermer. Nous répondrons de manière individuelle.

Je remercie la Directrice de la DFAE et la secrétaire générale de cette assemblée, car elles m'aideront entre deux sessions à élaborer un plan de travail.

Je voudrais vous remercier à nouveau de votre confiance, de votre accueil. Je suis entièrement au service des Français et Françaises de l'étranger, pour avancer sur ces sujets. Madame la Présidente, nous mettrons les outils nécessaires. L'idée est soulevée de ressusciter une commission permanente, qui permettra de faire le lien entre deux sessions. Des boucles ont été mises en place avec le bureau, et des conseillers. Il ne faut pas hésiter à les utiliser, car la confiance s'établit jour après jour dans la réalisation d'objectifs construits.

Je remercie la Présidente, le Vice-président, les présidents et présidentes de commissions, de groupe, les conseillers, pour l'action amorcée et bâtie ensemble.

Je vous remercie pour le travail que vous réalisez au quotidien, et vous souhaite un excellent retour dans vos pays. Je me réjouis de vous y retrouver bientôt lors d'une visite, ou de vous retrouver à la prochaine session à Paris pour un point ensemble sur nos échanges d'aujourd'hui.

Merci de votre confiance, belle soirée à tous et à toutes.

Applaudissements

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci Monsieur le Ministre. Notre Secrétaire générale fait maintenant un point, ensuite je conclurai notre 37^e session.

Madame Diane ROESER, Secrétaire générale de l'AFE

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre délégué. Ce point rapide adresse surtout des remerciements.

Je souhaite remercier particulièrement les équipes qui nous entourent, les équipes techniques du CCM, la régie, les hôtesse, qui vous accueillent. Je remercie le secrétariat général et mes équipes. Un remerciement général à mes collègues de la DFAE et Laurence, qui nous soutenez sur le fond et la forme pour la bonne organisation de cette session. Nous avons eu une belle session, et avons pu participer à la cérémonie du ravivage, un hommage aux Français de l'étranger. De façon plus pratique, nous avons pu opérer une captation vidéo pour mettre en valeur ces prochaines semaines les travaux de l'AFE.

Je souhaite remercier Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président pour son appui précieux dans l'organisation des sessions. Je souhaite vous remercier, chers élus, notamment les présidents et présidentes de commission.

Au-delà des fonctions support, le secrétariat général est là pour établir cette relation de confiance, dont a parlé Monsieur le Ministre, entre l'administration et cette assemblée. Nous avons eu des échanges constructifs en marge et pendant cette session. Nous suivons avec beaucoup d'attention les travaux, en plénière ou commission. C'est un plaisir en tant que secrétaire générale. Nous avons aussi eu des échanges avec mes collègues de la DFAE, notamment sur les résolutions de la dernière session et celles présentées à celle-ci, pour en assurer le meilleur suivi au bénéfice de nos compatriotes. Nous demeurons à votre écoute, sur le fond et la forme, dans l'intersession, en raison de la confiance évoquée par Monsieur le Ministre.

Je vous remercie et vous souhaite un bon retour dans vos circonscriptions.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Merci. J'essaie d'être très rapide, car je vois le décompte sur l'horloge. Le programme de cette 37^e session était ambitieux. Nous avons eu le mérite d'innover et avons délivré, parfois nous sommes allés au-delà de ce que certains espéraient. En début de session, nous avons beaucoup parlé d'amour avec Monsieur le Ministre. Nous en sommes au stade suivant de l'amour, dans le sens où nous pouvons partager des détails prosaïques et entrer dans la cuisine de l'AFE. Il faut faire un point sur les commissions et les mouvements.

Monsieur DELLA PINA passe de la Commission Enseignement à la Commission Affaires sociales. Monsieur VASEILLE passe du Développement durable à la Sécurité. Monsieur CHAUVEAU passe à la Commission Enseignement. Madame PARMIGIANI passe de l'Enseignement au Développement durable. Monsieur RIGAUD passe des Affaires sociales à l'Enseignement, et Madame MALIVELLE des Affaires sociales au Développement durable. Le groupe de travail sur le règlement intérieur est dissous. La composition du groupe de travail sur la réforme ne bouge pas, mais ce groupe bougera car un point d'étape a été mis en place, à rendre en janvier 2023. En mars 2023, nous présenterons les conclusions de ce groupe de travail.

Je pense que nous avons tous éprouvé de grandes émotions cette semaine. De beaux moments ont eu lieu, captés par les photos et les vidéos. Nous avons tous hâte de les voir pour revivre ces moments.

Je tiens à remercier tout le monde, les équipes, la DFAE, le secrétariat général, et vous, Monsieur le Ministre, pour votre grande disponibilité, votre écoute et votre humilité. Vous ne craignez pas de dire quand vous ne savez pas, un aveu très rafraîchissant. Nous avons été touchés par la présence de Madame COLONNA, à laquelle j'ai pu transmettre des sujets. Vous nous avez touchés cette semaine. Je voulais remercier les hommes et les femmes de l'ombre, la régie. La mise en place des chronomètres a beaucoup amélioré nos échanges.

Nous avons beaucoup parlé des femmes, de la parité et de l'implication des femmes. J'ai été touchée par une conseillère qui a ce sujet de prédilection. Je lui avais envoyé un message pour intervenir en plénière, mais elle m'a répondu qu'elle n'osait pas parler en plénière. Un message est donc à passer auprès des présidents et présidentes de groupe, qui est de motiver celles et ceux qui n'osent pas s'exprimer en public. Les femmes peuvent sans doute motiver d'autres femmes à prendre le micro. Il ne faut pas avoir peur.

Je vous donne rendez-vous à la 38^e session, qui se tiendra la semaine du 27 mars.

Prenez soin de vous, et continuez à vous occuper des Françaises et Français de l'étranger.

Je vous remercie.

La séance est levée à 19h00